Quis ut Deus ? Dieu premier servi

TOME VII N° 6

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la **LIGUE FRANC-CATHOLIQUE**

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

PARTIE MAÇONNIQUE

Paraissant le 20 de chaque mois

TROISIÈME ANNÉE

N° 6 — 20 JUIN 1914

ABONNEMENTS

Partie Maçonnique.	France. 20 f. par an	Etranger 25 —
Partie Judéo-Occultiste	France. 20 f. par an	Etranger 25 —
Pour les deux Parties.	France........... 35 fr. par an	Etranger.......... 45 —

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

Prix du Numéro : **2** *francs*

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

BUREAU

du Comité Directeur de la " Revue " et de la " Ligue Franc Catholique "

Président : M. le Commandant de Fraville ;
Vice-Président : M. Duroy de Bruignac ;
Secrétaire : M. Pécoul ;
Trésorier : M. Gélinet.
Fondateur de la Revue *et de la* Ligue : M. le Chanoine Jouin, Curé de Saint-Augustin.

LIVRAISON DU 20 JUIN 1914

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de eurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(Suite)

CHAPITRE XVIII

La Maçonnerie Américaine ne fait-elle qu'un avec la Maçonnerie Européenne?

Il faut regretter sincèrement qu'à cette question posée simplement, on ait fait trop souvent des réponses aussi simples, sans faire attention que les mêmes mots peuvent avoir des sens bien différents. Aussi l'affirmative, tout comme la négative, est-elle exposée à de sérieuses difficultés. Si l'on a affaire à un catholique, et s'il refuse d'admettre l'identité de la Maçonnerie en Europe et en Amérique, assurant clairement que ce sont deux choses différentes, il lui sera difficile de défendre les procédés de son Eglise qui rejette tous les Francs-Maçons sans distinction, et excommunie les Maçons américains tout comme leurs frères d'Europe. Si, au contraire, il affirme l'identité des deux Maçonneries, il soulève une tempête de protestations, des Maçons et des non-Maçons, et on le met en demeure d'expliquer la différence d'esprit et de conduite qui semble exister entre les deux Maçonneries : celle du continent étant adversaire forcenée du catholicisme, ce que n'est pas la Maçonnerie américaine. Si les deux n'en font qu'une, comment expliquer cette différence ?

Notre lecteur, qui a déjà parcouru notre chapitre sur l'esprit anti-catholique de la Franc-Maçonnerie américaine, qui a entendu les instructions données aux FF.·. par le F.·. Mackey et le F.·. Pike, qui a assisté à une tenue de *Oakland Lodge*, présidée par le F.·. Sherman ; qui a eu l'heureuse chance de lire la lettre officielle du F.·. Lemmi ; notre lecteur, dis-je, se rendra facilement compte que l'esprit ésotérique de la Maçonnerie est partout le même, en Amérique et ailleurs. Si ses manifestations sont moins bruyantes et moins odieuses, c'est parce que, chez nous, les circonstances ne s'y prêtent pas ; c'est que, chez nous, bon nombre de Maçons *exotériques* sont des hommes pour qui la tolérance religieuse est un sentiment sincère et non pas un mot vide de sens ou un masque trompeur, et qui ne sont pas disposés à souscrire à des mesures ouvertement haineuses ; c'est que, même les Maçons *ésotériques* ne peuvent pas se défaire de la droiture naturelle au caractère américain, et plus que tout, c'est que la plupart d'entre eux n'ont pas, comme les Maçons de l'Europe continentale, apostasié leur foi. Il n'y a pas d'ennemi plus cruel qu'un apostat. Celui qui n'a jamais été catholique n'est pas exposé aux soupçons de ses compagnons. Il peut avoir des amis catholiques ; il peut s'associer avec des catholiques sans qu'un Maçon mette en doute sa loyauté envers la Fraternité. Mais l'apostat craindra toujours, même sans motif raisonnable, qu'une marque de respect ou de considération accordée à l'Eglise ne soit mal interprétée par ses associés et, comme Pierre dans le palais de Caïphe, il n'a d'autre ressource que de protester qu'il ne connaît pas le Christ. Une ignorance non coupable peut se concilier avec la droiture comme aussi la bigoterie innocente ; l'ignorance coupable ou méchanceté et la bigoterie coupable, jamais. Chez l'apostat, l'ignorance non coupable peut être amenée par la faute de l'éducation familiale, par le manque d'instruction religieuse et par l'absence de pratique religieuse chez ses parents, etc. Ce n'est donc pas une impossibilité, mais, en tout cas, c'est l'exception ; et le contraire est la règle.

Mais ne tenons pas compte, pour le moment, de ce qui a été dit dans les précédents chapitres, et occupons-nous sans parti-pris de l'unité ou unicité de la Maçonnerie. Cette question souvent débattue est d'une importance capitale et mérite bien une étude attentive.

L'unicité dont il est question peut être de *rite*, ou de *gouvernement* et de *tête*, ou de *fraternité* et d'*esprit*, ou enfin de *doctrine*, et celle-ci est le principe des autres. Jusqu'à quel point, en chacun de ces sens, la Maçonnerie américaine et la Maçonnerie européenne, ou, pour donner à la question une portée générale, jusqu'à quel

point la Maçonnerie répandue à travers le monde est-elle une ? C'est ce que nous avons à examiner.

La Maçonnerie n'a pas d'unité de *rite*. Le Dr. Mackey[1] compte trente-sept rites différents. « Le système original de la Maçonnerie spéculative, dit-il, consistait seulement dans les trois degrés symboliques appelés, par conséquent, Ancienne Maçonnerie professionnelle (Ancient Craft Masonry). Tel était l'état de la Maçonnerie jusqu'à l'époque appelée renaissance de 1717. Tel était le rite originel ou usage approuvé, et il en fut ainsi en Angleterre jusqu'en 1813. Alors se fit l'union des deux Grandes Loges ; le « Holy Royal Arch » fut déclaré partie du système, et ainsi le rite anglais ou, comme on l'appelle communément, le rite d'York fut légitimement constitué en quatre degrés.

« Mais dans l'Europe continentale, l'organisation de nouveaux systèmes commença beaucoup plus tôt, et l'invention de ce qu'on appelle les hauts grades, donna naissance à une multitude de rites. Tous ces rites s'accordaient en un point essentiel. Ils étaient élevés sur les trois degrés symboliques qui, en chaque cas particulier, leur servaient de base et de fondement. Ils étaient considérés comme une extension et un développement des idées maçonniques contenues dans ces degrés. Les degrés d'apprenti, de compagnon et de maître étaient le portique par lequel tous les initiés étaient obligés de passer avant de pouvoir conquérir l'entrée dans l'intérieur du temple élevé par les fondateurs du rite. *Ils étaient le texte, et les hauts grades, le commentaire....* ».

« J'ai dit, continue-t-il, que ces rites ont été en grand nombre. Quelques-uns d'entre eux ont vécu autant que leurs auteurs, et non plus, et ils sont morts quand l'énergie qui leur avait donné naissance cessa de les entretenir. D'autres ont duré plus longtemps, et ils continuent à diviser la *famille* maçonnique, en se bornant toutefois à lui fournir *diverses méthodes pour atteindre à la même fin supérieure*, c'est-à-dire l'acquisition de la *Vérité divine* par la Lumière maçonnique. Ragon, dans son *Tuileur général*, nous en nomme cent huit sous les différents titres de Rites, Ordres et Académies[2] ».

Il n'y a donc pas unité de Rite. Mais ce manque d'unité ne nuit en

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, pp. 649, 650.

2. Le nombre des rites maçonniques actuels « in use to-day » est de *dix*, d'après la *Cyclopædia of Fraternities* (2me éd. 1907, p. 29). Le rite anglais (appelé à tort rite d'York) et le rite écossais ancien et accepté « sont considérés comme universels ». Le rite américain « vient ensuite, en raison de son importance, et il est pratiqué aux Etats-Unis et dans le Dominion du Canada, où se trouvent les trois quarts des Francs-Maçons du monde entier ». (*Ibid.*)

rien, nous assure le Dr. Mackey, à « l'unicité essentielle » de la famille maçonnique ; ce ne sont là que différentes méthodes pour atteindre à la connaissance du Dieu maçonnique et de l'âme maçonnique, au moyen de la lumière maçonnique.

La Maçonnerie n'a pas non plus l'unité de *gouvernement* et de *tête*. Nous n'avons, pour nous en rendre compte, qu'à considérer l'ensemble des Maçons répandus sur le globe.

Le Rite écossais, il est vrai, se rapproche davantage de cette unité. Il a établi son état-major à Rome pour mettre en évidence son antagonisme avec la Papauté ; dans le Rite américain et autres semblables, le gouvernement est exercé par des Grandes Loges indépendantes.

« Une Grande Loge, dit le Dr. Mackey[1], est l'autorité dogmatique et administrative de l'Ancienne Maçonnerie, ou des trois grades symboliques... ».

Et, plus loin, il ajoute : « Une Grande Loge est investie du pouvoir et de l'autorité sur toute la Société dans les limites de sa juridiction. C'est la Cour d'Appel suprême pour tous les cas maçonniques, et toutes les Loges, comme tous les Maçons qui sont sous la dépendance de cette Cour, par là même, doivent obéissance à ses décrets. *Le gouvernement* des Grandes Loges est donc *complètement despotique.* Tant qu'une Grande Loge existe, les Loges doivent lui obéir sans examen.

Puis, notre auteur continue : « Cette puissance autocratique d'une Grande Loge est basée sur un principe de convenance et provient d'une loi fondamentale, établie au moment où fûrent organisées les Grandes Loges, c'est-à-dire au début du XVIIIe siècle. Dans un corps aussi vaste que la Société, il faut de toute nécessité un contrôle suprême pour préserver de l'anarchie l'Institution, et on ne saurait en choisir de plus convenable que celui qui, d'après son caractère distinctif, est formé, ou devrait être formé de la sagesse, de la prudence et de l'expérience de toutes les Loges établies dans son obédience, de sorte que la voix de la Grande Loge n'est pas autre chose que la voix de la Société, exprimée par leurs représentants ».

Nous n'avons pas le temps de discuter ici, et d'ailleurs ce serait bien inutile, l'existence de ce pouvoir autocratique dont les décrets « doivent être respectés et obéis sans examen par les Loges qui lui sont soumises ». Aucun pouvoir humain, et la Maçonnerie n'en réclame point d'autre, n'a le droit d'exiger d'hommes raisonnables une obéissance aussi aveugle ; et un homme raisonnable ne peut y consentir sans renier sa propre nature. L'utilité ne saurait justifier

1. *Encyclopædia*, pp. 319, 320.

cette exigence ; la défense contre l'anarchie ne le demande pas, et on ne saurait le faire admettre en disant que c'est la voix de la Société exprimée par ses représentants. Pour nous, accoutumés à un gouvernement représentatif, nous savons que, souvent, les représentants n'expriment pas la sagesse, la prudence et l'expérience réunies de leurs subordonnés ; et que souvent leurs décisions ne sont pas la voix de ceux qu'ils représentent. Et les Grandes Loges maçonniques ne font pas exception.

Les différentes tentatives faites aux Etats-Unis en vue d'établir une Grande Loge générale pour la République tout entière, sont relatées tout au long par le Dr. Mackey dans son *Encyclopædia of Freemasonry*, pp. 305-308.

« Du jour où les Grandes Loges de ce pays, dit-il, entreprirent, au commencement de la Guerre d'Indépendance, de secouer le joug des Grandes Loges d'Angleterre et d'Ecosse — c'est-à-dire du jour où elles commencèrent à sortir de leur condition subalterne et furent portées à prendre un caractère souverain et indépendant — des tentatives..... furent faites par des membres de la Société pour renverser la souveraineté des Grandes Loges d'Etat et mettre à leur place un pouvoir de surintendance établi, soit comme Grand Maître de l'Amérique du Nord, soit comme Grande Loge des Etats-Unis. Comme les colonies se réunirent sous un pouvoir fédéral, ainsi, dès le commencement de la lutte pour l'Indépendance, les Loges, longtemps contenues par une longue habitude de soumission aux Grandes Loges mères d'Europe, dès le début du conflit, après que toutes relations politiques entre l'Angleterre et l'Amérique furent rompues, essayèrent d'instituer l'office de Grand-Maître des Etats-Unis[1] ».

La première tentative, semble-t-il, fut faite le 27 décembre 1779 et répétée sans succès à différentes époques jusqu'à ce que, à la Convention de Chicago, en 1859, elle fut, paraît-il, finalement abandonnée[2].

Parmi les races latines, les Grandes Loges sont appelées Orients, et leur pouvoir est un peu plus étendu que celui des Grandes Loges américaines. « La plupart des Grandes Loges établies par les races latines, dit le Dr. Mackey, telles que celles de France, d'Espagne, d'Italie et des Etats de l'Amérique du Sud ont reçu le nom de Grands Orients. Ainsi ce mot est, en un sens, synonyme de Grande Loge, mais ces Grands Orients ont souvent une juridiction plus étendue que les Grandes Loges ; ils exercent fréquemment leur au-

1. *Encyclopædia*, pp. 305, 306.
2. *Ibid.*, p. 322.

torité sur les plus hauts grades, ce qu'interdisent les Grandes Loges anglaises et américaines. Ainsi, le Grand Orient de France exerce sa juridiction, non seulement sur les sept grades de son propre rite, mais encore sur les trente-trois du rite ancien et accepté (ou rite écossais) et sur tous les autres rites pratiqués en France ».

Le dernier paragraphe a subi cependant quelques modifications à la page 290 du même ouvrage ; mais le Dr. Mackey, ayant écrit ses articles à différentes époques, il n'est pas difficile de s'expliquer ces variantes.

« L'obédience maçonnique de France est aujourd'hui divisée, dit-il,[1] entre les deux corps (le Grand Orient de France et le Suprême Conseil du Rite Ecossais), et le Grand Orient et le Suprême Conseil existent maintenant tous deux, à titre de pouvoirs indépendants, dans la Maçonnerie française. La tendance du Grand Orient de France à s'immiscer dans l'administration des autres pays, prêterait à présenter sous un jour défavorable l'histoire des trente années qui suivirent, (de 1841 à 1871) ; cette période se termina enfin par le refus de toutes les Grandes Loges des Etats-Unis et de quelques-unes d'Europe, d'entretenir aucune relation avec lui ; rupture dont tout bon Maçon doit souhaiter la fin. L'un des actes les plus extraordinaires du Grand Orient de France a été l'abolition récente de l'office de Grand Maître, dont les devoirs étaient remplis par le Président du Conseil de l'Ordre ».

Mais quoiqu'elle ne possède ni l'unité de *rite*, ni l'unité de *tête* et de *gouvernement*, la Maçonnerie est un corps, une institution, une fédération qui embrasse le monde entier. Les affirmations les plus claires des ouvrages maçonniques classiques en font foi. A la page 650 de l'*Encyclopædia of Freemasonry*, on nous apprend que la différence de rituel n'y fait pas obstacle.

« La manière d'ouvrir et de fermer une Loge, dit le Dr. Mackey, de conférer les grades, d'installer, d'accomplir d'autres devoirs encore, constitue un système de cérémonies appelé Rituel. Ce rituel est en majeure partie ésotérique, et, comme il ne peut être confié à l'écriture, on ne le communique qu'au moyen de l'instruction orale. L'autorité directrice exige que, dans chaque juridiction maçonnique, le rituel soit le même, mais il diffère plus ou moins suivant les *rites* et les juridictions. *Mais cela ne détruit pas l'universalité de la Maçonnerie*. Le rituel n'est que la forme extérieure et extrinsèque de la doctrine de la Franc-Maçonnerie, doctrine *qui est partout la même*. C'est le *corps* qui est *immuable*, *restant toujours et partout*

1. *Encyclopædia*, p. 290.

le même. Le rituel n'est que le vêtement extérieur qui couvre le corps, il est sujet à des variations continuelles. Il serait bon et désirable que le rituel fût parfait et partout le même. Mais si cela est actuellement impossible, nous nous en consolerons du moins en songeant que, si les cérémonies ou le rituel ont changé à différentes époques et varient encore suivant les pays, la *science* et la *philosophie*, le *symbolisme* et la *religion* de la Maçonnerie sont et continueront d'être *les mêmes partout où sera pratiquée la vraie Maçonnerie* ». Les commentaires ne sauraient que diminuer la clarté d'une telle doctrine. Nous consacrerons donc nos efforts à en fournir de nouvelles preuves et non à la développer.

Le Dr. Mackey dit encore[1] : « L'identité des formules employées pour l'ouverture et la fermeture (d'une Loge) et la réception des grades, constitue ce qu'on appelle, en termes techniques, l'uniformité d'opération. Cette expression, prise au sens restreint, ne signifie pas que les cérémonies sont les mêmes pour les mêmes *degrés* conférés dans des pays ou des rites différents, mais simplement que les Loges de même rite et surtout de même juridiction ont le même rituel ». Il démontre ensuite, tout en admettant que c'est impossible, combien il serait désirable qu'il n'y eût, en effet, qu'un seul rituel pour toute la Maçonnerie, et il ajoute[2] :

« Nous devons donc nous féliciter que l'uniformité dans l'opération, aussi désirable qu'impossible à obtenir, ne soit pas aussi importante que beaucoup se sont plu à le dire. Olivier, par exemple, semble confondre dans ses ouvrages les cérémonies des degrés avec les « landmarks » de l'Ordre. Ce sont choses très différentes. Les « landmarks », qui *touchent* à *l'essence* même de l'Institution, sont depuis longtemps consignés dans la loi écrite ; ils ne peuvent jamais être changés, à moins d'une perversité voulue, comme il est arrivé en France, où l'on a aboli la Grand'Maîtrise. Mais les variations dans la phraséologie des leçons ou la forme des cérémonies d'initiation ne peuvent avoir d'autre effet qu'une incommodité passagère, tant qu'on laisse intact le fonds du symbolisme, base sur laquelle reposent la science et la philosophie de la Maçonnerie..... Les changements apportés dans le rituel ne peuvent jamais avoir assez d'importance pour détruire la véritable essence de l'Institution. Ses dogmes profonds sur l'unité de Dieu, sur la vie éternelle et sur la fraternité humaine universelle, enseignés par sa méthode symbolique brilleront toujours d'une lumière étincelante au-dessus de toutes les variations passagères de la phraséologie. *L'uniformité*

1. *Encyclopædia*, p. 843.
2. *Ibid.*, p. 844.

dans l'opération peut ne point être obtenue, mais *l'uniformité dans le but* et *l'uniformité dans le caractère* préserveront pour toujours la Franc-Maçonnerie de la désagrégation ».

« L'orgueilleuse parole de Charles-Quint, nous dit le Docteur[1], dans un article sur l'Universalité de la Maçonnerie : « Le soleil ne se couche jamais sur mon vaste empire », peut s'appliquer avec autant de vérité à l'Ordre de la Franc-Maçonnerie. Nos Loges sont disséminées de l'est à l'ouest, du nord au sud sur toute la terre habitée. Partout où l'homme civilisé a laissé l'empreinte de ses pas, nos temples se sont dressés. Les leçons de l'amour maçonnique ont pénétré les solitudes de l'Ouest : l'homme rouge de notre territoire a pris part, avec son frère plus éclairé, aux mystères de notre science, et les sables arides du désert africain ont plus d'une fois vu se donner le salut maçonnique. La Maçonnerie n'est pas une fontaine qui donne santé et beauté aux habitants d'un hameau solitaire, et abreuvant la soif de ceux-là seuls qui sont fixés sur ses bords : c'est un puissant cours d'eau se faisant route à travers collines et montagnes, serpentant au milieu des plaines et des vallées de toute la terre, portant dans son sein bienfaisant les eaux abondantes de l'amour et de la charité pour les pauvres, les veuves et les orphelins du monde entier ». Comment et jusqu'à quel point on peut admettre ces paroles de notre auteur, on l'a vu dans notre chapitre sur la Bienfaisance maçonnique. Ici, une seule chose nous intéresse : l'unité de ce cours d'eau. C'est précisément parce que la Franc-Maçonnerie est partout la même que le Dr. Mackey et tous les autres écrivains maçonniques parlent toujours de Maçonnerie, de Franc-Maçonnerie, etc., au singulier, et non de Maçonneries ou de Franc-Maçonneries. Ils parlent du système maçonnique, de la philosophie maçonnique, de la religion maçonnique, de l'histoire maçonnique, du symbolisme maçonnique, de l'Institution maçonnique, de la lumière maçonnique, de l'Ordre maçonnique, de la Corporation (Craft), de la Fraternité maçonnique, de la famille maçonnique, du monde maçonnique. Il n'y a jamais la plus légère difficulté à parler des Frères français, anglais, allemands, ou Frères continentaux. « Tout ornement, toute devise (sur les tabliers maçonniques) empruntés au dehors, dit le Dr. Mackey, sont de mauvais goût et altèrent le caractère symbolique de l'investiture. Mais les tabliers de soie ou de satin ornés de chamarrures, de peintures et de broderies, qui, peu à peu, ont pénétré dans l'intérieur de nos Loges, n'ont aucune espèce de rapport avec l'Ancienne Maçonnerie : Ils sont une innovation de nos *Frères français*, qui, n'aimant ja-

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 846.

mais la simplicité et portant dans leurs diverses cérémonies d'institution récente leur amour du clinquant, ont fait disparaître les symboles les plus beaux et les plus impressionnants de notre Institution[1]. Encore, parlant des *aporrhêta* ou secrets de l'Ordre[2], il nous apprend que « les Maçons européens sont beaucoup plus larges dans leurs idées sur l'obligation du secret que les Anglais ou les Américains. Il y a, en effet, peu de choses qu'un écrivain maçonnique en France ou en Allemagne se refuse à discuter avec la plus entière liberté. Maintenant, on commence à admettre partout, et les écrivains anglais et américains agissent conformément à cette idée, qu'en réalité, les seuls *aporrhêta* de la Franc-Maçonnerie sont les signes de reconnaissance et les cérémonies particulières et distinctives de l'Ordre ».

En conséquence, notre auteur, sous le titre *Continental Lodges*, se hâte de nous apprendre que cette expression désigne uniquement *une simple divergence d'usages*. « Cette expression (*Loges continentales*) est employée dans tout cet ouvrage, comme elle l'est couramment par les écrivains anglais, pour désigner les Loges du continent européen qui conservent nombre d'usages, ou abandonnés ou jamais observés par les Loges d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse tout comme dans les Etats-Unis d'Amérique. Le mot « Maçonnerie continentale » est employé dans le même sens ».

Il n'est donc pas étonnant que, dans leurs expositions de la Franc-Maçonnerie, les écrivains maçonniques citent indifféremment des auteurs de tout rite et de toute nationalité; c'est le même système différemment habillé, comme le dit le Dr. Mackey,[3] mais les vêtements dont il est habillé ne tiennent pas plus à son essence que nos habits à notre personne.

« Les expositions qui sont en grand nombre en français, en allemand et dans les autres langues du continent, dit-il,[4] ne sont pas des attaques dirigées contre la Franc-Maçonnerie, elles sont souvent écrites par l'autorité et pour l'usage de la Fraternité. La pratique de la Maçonnerie continentale permet une liberté de publication qui serait à grand'peine tolérée par la Fraternité anglaise ou américaine ».

Il est donc naturel de trouver dans le symbolisme de la Loge, la leçon tant et tant de fois répétée de cette unité mondiale ; et, sous la différence des symboles, la leçon qui s'en dégage reste toujours la même.

1. *Encyclopædia*, p. 84.
2. *Ibid.*, pp. 81 et 82.
3. *Ibid.*, p. 185.
4. *Ibid.*, p. 270.

« Dans les « Lectures » du Rite d'York, écrit le Docteur Mackey[1], le baldaquin environné de nuages est présenté comme le dessus de la Loge, nous enseignant, comme le dit Krause, « que la Loge primitive n'est pas retirée dans une construction close, mais qu'elle est pour tout le monde et qu'elle touche au ciel. Cela nous enseigne en particulier qu'*en tout pays, sous la voûte des cieux, la Franc-maçonnerie a sa place*. Gädike, de son côté, dit : « Tout Franc-maçon sait que, par le baldaquin environné de nuages, nous représentons le ciel, et qu'ainsi nous lui apprenons combien est vaste notre sphère d'utilité. Il n'y a aucune partie habitée de la terre où notre labeur ne puisse se faire jour, de même qu'aucune partie du globe n'est sans son baldaquin de nuages ». « Donc, continue le Dr. Mackey, l'interprétation donnée par les Allemands, d'après laquelle le symbole exprime *l'universalité de la Franc-Maçonnerie*, n'est pas précisément d'accord avec les systèmes anglais ou américain, d'après lesquels cette universalité est symbolisée par la forme et l'étendue de la Loge ».

« L'étendue d'une Loge maçonnique, continue-t-il[2], mesure, dit-on, en hauteur, la distance qui sépare la terre du plus haut des cieux ; en profondeur, celle qui va de la surface au centre, et en largeur, celle qui est entre l'est et l'ouest. Cette façon de s'exprimer est symbolique ; elle a pour objet de nous apprendre quelles sont les limites de la Maçonnerie, dont l'étendue est aussi vaste que la charité maçonnique ».

C'est pourquoi, parlant du « Globe », il nous dit que, « pour le second degré, on a adopté comme symboles de *l'extension universelle de l'Ordre*, le globe céleste et le globe terrestre, qui rappellent en même temps les droits universels de l'amour fraternel[3] ». D'après lui, tout l'attirail varié enseigne la même leçon : « Ainsi les outils propres à chacun des grades exhortent le Maçon, s'il est apprenti, à préparer son esprit à recevoir les grandes vérités qui lui seront révélées plus tard ; s'il est compagnon, à savoir apprécier leur importance et à en faire l'usage qui leur convient ; s'il est maître, à en orner la beauté par la pratique de l'amour fraternel et de la bonté, *ciment qui unit tous les Maçons dans une Fraternité commune*[4] ». « Le ciment dont on se sert dans la Maçonnerie opérative pour joindre les différentes parties d'une construction en un tout solide et durable, dit-il, est emprunté par la Maçonnerie spéculative (Franc-Maçonnerie) comme symbole, pour indiquer cet amour fraternel qui

1. *Encyclopædia*, p. 147.
2. *Ibid.*, p. 271.
3. *Ibid.*, p. 312.
4. *Ibid.*, p. 361.

unit les *Maçons de tous les pays en une même Fraternité*. Comme il est reconnu que cette fraternité ne trouve son perfectionnement que chez les seuls Maîtres Maçons, ce symbole se rattache, à très juste titre, au troisième degré[1] ».

La bordure à glands qui entoure la planche à tracer de l'Apprenti enrôlé a le même sens. « Ce qu'on appelle la bordure à glands, dit le Dr. Mackey[2], est une corde, décorée de glands, qui entoure la planche à tracer de l'Apprenti ; cette même planche à tracer est une figure de la Loge et symbolise le lien d'amour — le lien mystique — *qui unit la Société* (*Craft*), *si dispersée qu'elle soit, en une seule fraternité* ».

Revenant au « *Mystic Tie*[3] » (lien mystique), nous retrouvons la même doctrine, exprimée en de pareils termes, et même en des termes plus clairs encore. « Ce lien sacré et inviolable, dit notre auteur, qui unit les hommes d'opinions les plus discordantes en *une chaîne de frères*, qui ne donne *qu'une langue aux hommes de toutes les nations*, et *un seul autel aux hommes de toutes les religions*, est à bon droit nommé, à cause de l'influence mystérieuse qu'il exerce, le Lien Mystique *(Mystic Tie)*; et les Francs-Maçons, qui, seuls, subissent cette influence ou en bénéficient sont appelés « les Frères du Lien Mystique ».

C'est pourquoi les Lois générales de la Maçonnerie enchaînent les Maçons dans le monde entier. Les Lois générales, dit le Dr. Mackey[4], « sont tous ces Règlements faits par ces assemblées qui détenaient dans ce temps-là le pouvoir de juridiction universelle. *Elles ont donc force de loi sur toute la Société, quelque dispersée qu'elle puisse être ;* et, comme les assemblées souveraines qui les ont faites ont depuis longtemps cessé d'exister, il semble qu'elles soient sans appel ».

Les officiers principaux sont également partout les mêmes. « Il y a, dans toute Loge symbolique, nous dit le Docteur[5], trois officiers principaux : un Maître, un *Senior Warden* et un *Junior Warden*. Cette règle a toujours existé depuis la résurrection de la Maçonnerie, et même quelque temps avant cet événement ; elle est si générale qu'on la considère comme un des « landmarks » de l'ordre. *Elle existe dans tous les pays et dans tous les Rites*. Les noms donnés à ces officiers peuvent différer suivant les pays, mais les fonctions qui s'y rattachent et qui consistent à présider la Loge sont

1. *Encyclopædia* p. 153.
2. *Ibid.*, p. 808.
3. *Ibid.*, p. 517.
4. *Ibid.*, p. 446.
5. *Ibid.*, p. 865.

réparties entre les trois officiers susdits, et ces fonctions sont *partout* les mêmes. Les Maçons allemands appellent les deux « Warden » *der erste* et *der zweite Aufseher*; les Français, *premier* et *second surveillants*; les Espagnols, *primer* et *segundo Vigilante*; et les Italiens, *primo* et *secundo Sorvegliante*.

« Les positions occupées par ces officiers dans la Loge varient selon les Rites. Le premier surveillant siège à l'ouest, et le second au sud, dans le rite d'York et dans le rite américain. Dans les rites français et écossais, les deux surveillants sont à l'ouest; le premier au nord-ouest et le second au sud-ouest; mais les trois officiers doivent toujours former le triangle; d'ailleurs, on forme un triangle dans le carré de la Loge, et le Maître et les Surveillants occupent chacun l'un des sommets de ce triangle ».

Les variations des rites ont si peu d'importance, et ils ont si peu de rapports entre eux que quelques-uns sont formés par la combinaison de plusieurs autres; le même Maçon peut appartenir à des Loges de Rite différent: la même Loge peut pratiquer plus d'un rite; la Maçonnerie d'un pays peut y avoir pris naissance par différentes sources, et elle peut dépendre de juridictions différentes.

Prenons, par exemple, le Rite suédois qui est, nous dit le Dr. Mackey[1], un composé du pur Rite d'York, du rite français des hauts grades, du Templarisme, de l'ancienne Stricte Observance et du système rosicrucien. Zinzendorf n'est pas étranger non plus à la formation de ce Rite, quoique les Maçons suédois l'aient rejeté plus tard. C'est un Rite exclusivement pratiqué dans le royaume de Suède. Il fut en réalité établi comme une sorte de réforme ou de compromis pour concilier les éléments discordants des Maçonneries anglaise, allemande et française qui, vers le milieu du XVIII[e] siècle, vinrent bouleverser l'atmosphère maçonnique de la Suède ».

Il en est de même pour le Rite de Fessler[2]. « Clavel et Ragon, assure Mackey, disent que les rituels de ces degrés furent tirés de la Rose Croix d'Or, du rite de la Stricte Observance, du Chapitre des Illuminés de Suède, et de l'ancien chapitre de Clermont ».

Webb, en formant le rite américain, y a également introduit la philosophie des hauts grades du continent. « Webb était un homme d'une certaine valeur, dit le Dr. Mackey[3], quoiqu'il ne fût pas, il est vrai, l'égal de Hutchinson ou de Preston; mais il était, de tous les hommes de son temps et de son pays, celui qui avait le plus étu-

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 776.
2. *Ibid.*, pp. 275, 276.
3. *Ibid.*, p. 454.

dié la Maçonnerie et qui la connaissait le mieux. Je ne sais sur quelle base repose l'opinion qu'il visita l'Angleterre et y fut instruit par Preston lui-même ; le fait n'a pour moi rien d'invraisemblable. Il est évident qu'un tel homme n'aurait pas fait un tel voyage sans étudier le système qui, à ce moment, dominait en Angleterre, et la direction qu'il donna à ses travaux dans la suite montre qu'il poussa ses investigations *jusqu'à la science continentale de la Maçonnerie, telle qu'elle est développée dans les hauts grades*. Lorsqu'il revint en Amérique, il se servit de tous les documents variés recueillis par lui, pour compiler et arranger ce système et y introduire non seulement des « lectures », mais des degrés qui ont toujours subsisté depuis cette époque ».

Le Rite écossais-ancien et accepté, système essentiellement français, et qui nous est venu de France en 1783 sous le nom de Rite de Perfection, ne contenait, à l'origine, que vingt-cinq degrés. « En 1801, nous dit cependant notre auteur,[1] un Suprême Conseil fut inauguré à Charleston par John Mitchell et Frédérick Dalcho. On trouve dans les Archives du Suprême Conseil d'abondantes preuves que, jusqu'à cette époque, les vingt-cinq degrés du Rite écossais étaient seuls reconnus. Mais *tout à coup,* lorsque fut faite l'organisation du Suprême Conseil, un nouveau Rite surgit : il naquit *de l'adoption de huit nouveaux hauts grades continentaux*, ce qui fit, du trente-troisième, au lieu du vingt-cinquième degré, le point culminant du Rite. A propos de ce Rite, le Dr. Mackey nous a dit un peu plus haut, dans la même page : « Bien qu'il soit un des plus récents parmi les Rites Maçonniques, puisqu'il n'a été établi qu'en 1801, il est, à l'heure actuelle, le plus populaire et le plus largement répandu. On trouve dans presque tous les pays civilisés du monde des Suprêmes Conseils ou des Corps gouvernants de ce Rite, et dans beaucoup de contrées, il est la seule Obédience maçonnique. C'est le cas de presque tous les pays latins ».

Il est de notoriété commune qu'un Maçon peut appartenir à des Loges de rite différent. Le Dr. Mackey[2] faisait partie à la fois du Rite Américain et du Rite Ecossais Ancien et Accepté ; de même le Dr. Dalcho, un des fondateurs du Rite Ecossais Ancien et Accepté, était membre du Rite d'York,[3] etc., etc.

La pratique de Rites différents par la même Loge s'appelle « *Cumul de Rites* ». « C'est, dit le Fr∴ Mc Clenachan[4], la pratique par la même Loge de deux ou plusieurs Rites, comme ceux d'Amérique, ou d'York, ou de l'Ecossais Ancien et Accepté, ou des Rites Ecossais

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 697.
2. Voir *Memoir* de Mc Clenachan, dans l'*Encyclopædia*, pp. 916, 917.
3. *Ibid*. p. 201.
4. *Ibid*., p. 944.

et Français modernes. Ce Cumul des Rites a été pratiqué, dans de grandes proportions, en France, et en Louisiane, dans les Etats-Unis ».

Notre pays porte un excellent témoignage de la diversité des sources d'où provient la Maçonnerie : le Rite d'York fut apporté d'Angleterre ; puis vint le Rite de perfection, rite essentiellement français, établi à Paris en 1754 ; celui-ci, ainsi que nous l'avons vu, comprend vingt-cinq des degrés de la Maçonnerie Ecossaise Ancienne et Acceptée ; ses huit autres sont les degrés de la haute Maçonnerie continentale. Le Rite Ecossais ancien et Accepté, tel qu'on le pratique chez nous, est donc de la Maçonnerie purement continentale ; en fait, l'Assemblée de Charleston, où ce Rite fut fabriqué, est appelée *l'Assemblée-Mère du Monde* »[1].

La Turquie, à son tour, peut nous servir d'exemple. « Il s'y trouve, dit le Dr. Mackey parlant de ce pays, une Grande Loge Provinciale d'Angleterre, ayant sous sa juridiction quatre Loges à Constantinople, et quatre à Smyrne. Le Grand Orient de France a sous son obédience quatre Loges à Constantinople ; quatre à Smyrne et une à Constantinople sont soumises au Grand Orient d'Italie ; la Grande Loge d'Irlande a une Loge sous sa dépendance à Constantinople, de même que la Grande Loge d'Ecosse[2] ». Et tout cela compose *la Maçonnerie*, et non *des Maçonneries*. Le mot est toujours au singulier, car ces divisions ne sont que des divisions de juridiction ; il ne s'agit que de distinctions au point de vue du gouvernement, et non au point de vue de l'esprit et des doctrines maçonniques.

L'unité mondiale de la Maçonnerie est clairement démontrée dans les « landmarks » ou principes essentiels de l'Ordre, dont le quatorzième est ainsi conçu : « Droit de tout Maçon à visiter toutes les Loges régulières et à y siéger[3] ». « Le droit qu'a tout Maçon de visiter toutes les Loges régulières et d'y siéger, explique le Dr. Mackey[4], est un « landmark » absolu de l'Ordre. Il s'appelle « le droit de visite ». Ce droit a toujours été reconnu comme la propriété indiscutable de tout Maçon qui voyage à travers le monde. ***Et il en est ainsi, parce que les Loges sont considérées à juste titre comme de simples divisions organisées pour la commodité de la famille maçonnique universelle*** ».

« Tout Maçon affilié et bien noté, dit-il[5] encore, a le droit de visiter n'importe quelle Loge, où qu'elle soit, et aussi souvent que cela

1. *Encyclopædia*, p. 846.
2. *Ibid.*, p. 838.
3. *Masonic Ritualist*, p. 242.
4. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 442.
5. *Ibid.*, p. 860.

peut lui être utile ou agréable, et ce droit s'appelle en termes de loi maçonnique « le droit de visite ». C'est l'un des plus importants de tous les privilèges maçonniques, parce qu'il est basé sur le *principe* de l'*identité de l'Institution maçonnique comme famille universelle*, parce qu'il met en évidence la maxime si connue: « Le Maçon peut trouver un foyer sous tous les climats et un frère dans tous les pays». Ce droit est universellement reconnu, et depuis si longtemps, que je n'ai pas hésité à le classer parmi les « landmarks » de l'Ordre.

« La doctrine admise sur ce point est que le droit de visite est un des droits positifs de tous les Maçons, continue notre auteur, parce que les Loges sont dûment considérées comme de *simples divisions établies pour la commodité* de la *famille maçonnique universelle* ». Il donne ensuite les raisons qui pourraient priver un Maçon de ce droit ; puis il conclut : « Mais les juristes maçonniques ont toujours décidé qu'en l'absence de ces justes motifs, le droit de visite est absolu et positif, et qu'il est la propriété de tout Maçon qui voyage à travers le monde ». La même doctrine est traitée tout au long dans son *Text Book of Masonic Jurisprudence* (Manuel de Jurisprudence maçonnique, pp. 203-216) dans lequel il ajoute au texte que nous venons de citer : « Quel que soit le lieu où il se trouve, à quelque distance qu'il soit de son habitation, quel que soit le pays étranger dans lequel il voyage, le Maçon de bon renom doit trouver dans toutes les Loges un foyer où il puisse être sûr de trouver l'accueil le plus chaud et le plus sincère [1] ». Il est vrai qu'il nous dit quelques pages plus haut que les Grandes Loges de quelques Etats d'Amérique ont refusé ce droit de visite ou l'ont concédé comme une faveur et non comme un droit absolu.

« La doctrine admise dans le Maryland est celle-ci, dit-il : Toute Loge est, en elle-même, une famille séparée et distincte du reste de l'univers, et a le droit incontestable de refuser d'admettre dans son sein qui bon lui semble ». (Rapport du Comité de Correspondance étrangère 1854, p. 10). Il ajoute, dans une note en bas de page, que « ceci suppose une idée très rétrécie de l'universalité maçonnique, et qu'en faisant de chaque Loge une famille distincte et indépendante, on retire à l'Institution son caractère cosmopolite. Il est heureux que cette théorie ne soit pas admise ailleurs [2] ».

Tout Maître Maçon a donc le droit à l'aide et à l'assistance partout où il se trouve, et il est passible de la juridiction maçonnique de l'endroit où il demeure. Le devoir d'aider et d'assister, non seule-

1. *Text Book of Masonic Jurisprudence*, p. 207.
2. *Ibid.*, p. 205.

ment tous les Maîtres Maçons dignes d'intérêt et qui ont besoin de secours, mais encore leurs veuves et leurs orphelins, *tout dispersés qu'ils puissent être sur la surface du globe*, est l'une des obligations les plus importantes de celles qui sont imposées à tous les Frères du « Lien mystique » par l'esprit et les intentions de l'Institution maçonnique.

Cette unité du corps maçonnique est exposée avec la même clarté à la page 388 de l'*Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie*, où le Dr. Mackey traite de la juridiction des Loges. Cette juridiction est « géographique ou personnelle. La *juridiction géographique* d'une Loge est celle qu'exerce cette Loge sur tout le territoire où elle est située ; cette juridiction s'étend à *tous les Maçons, affiliés ou non*, qui habitent sur ledit territoire... ».

« La *juridiction personnelle* d'une Loge est cette juridiction pénale qu'elle exerce sur ses propres membres, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Tant qu'un Maçon est membre d'une Loge, il est sous l'autorité de cette Loge, et soumis à son pouvoir de juridiction pénale, peu importe la distance qu'il peut avoir mise entre lui et ladite Loge ». Nous voyons donc que, sans cesser d'être membre d'une Loge, et tout en restant susceptible de subir sa condamnation si elle le déclarait convaincu de manquement à quelque devoir maçonnique, tout Maçon, par le seul fait qu'il entre dans une autre juridiction maçonnique, doit être soumis à cette dernière, dont il devient le sujet, même s'il ne s'affilie à aucune de ses Loges. En effet, comme on nous l'a dit, les juridictions différentes ne sont que de simples divisions établies pour la commodité du gouvernement de la grande famille maçonnique ; et la loi maçonnique que nous étudions n'est autre chose que l'application de ce principe.

C'est pourquoi notre auteur, dans son article sur les « statistiques de la Franc-Maçonnerie », s'enorgueillit de son unité et de son universalité.

Ecoutons-le : « L'assertion que, dans chaque pays, le Maçon peut trouver un frère sous toutes les latitudes est puissamment étayée par les statistiques de l'Ordre, qui prouvent que, partout où l'homme civilisé a pénétré, ses temples ont été établis. Il est impossible de préciser le nombre des Francs-Maçons disséminés par tout le monde ; mais si nous ne nous égarons pas en croyant qu'on en compte plus de 400.000 dans les Etats-Unis d'Amérique, une évaluation qui porterait leur nombre total à un million et demi au moins serait plutôt au-dessous de la réalité. Nous donnons ici la liste des pays où la Franc-Maçonnerie se pratique ouvertement, avec la permission des autorités publiques, et nous omettons les Etats où des gouvernements soupçonneux mettent les Maçons dans la nécessité

de se réunir en cachette, si tant est qu'ils se réunissent, Etats bien peu nombreux de nos jours, grâce aux progrès de l'esprit de tolérance.

I. **Europe**

Anhalt-Bernburg
Anhalt-Dessau
Bavière
Belgique
Brême
Brunswick
Danemark
Angleterre
France
Allemagne
Hambourg
Hanovre
Hesse-Darmstadt
Hollande
Holstein-Oldenburg
Hongrie
Iles Ioniennes
Irlande
Italie
Malte

Mecklembourg-Schwerin
Pays-Bas
Norwège
Portugal
Posen (Duché de)
Prusse
Pologne prussienne
Saxe
Saxe-Cobourg
Saxe-Gotha
Saxe-Hildburghausen
Saxe-Meiningen
Saxe-Weimar
Saxe (Royaume de)
Schwarzburg-Rudolstadt
Ecosse
Espagne
Suède
Suisse
Wurtemberg

II. **Asie**

Ceylan
Chine
Inde
Japon

Perse
Pondichéry
Turquie

III. **Océanie**

Nouvelle-Galles du Sud
Java
Nouvelle-Zélande

Sumatra
Sandwich (Iles)

IV. **Afrique**

Algérie
Bourbon (Ile)
Canaries (Iles)

Guinée
Maurice
Mozambique

Cap de Bonne Espérance
Egypte
Goa
Sénégambie
Sainte-Hélène

V. Amérique

Antilles
Argentine (République)
Barbades
Bermudes
Brésil
Canada
Carthagène
Chili
Colombie
Saint-Christophe (Ile de)
Curaçao
Dominique
Guyane hollandaise
Guyane anglaise
Guyane française
Guadeloupe
Haïti
Jamaïque
Martinique
Mexique
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Grenade
Nouvelle-Ecosse
Panama
Pérou
Rio de la Plata
Saint-Barthélemy (Ile)
Sainte-Croix
Saint-Eustache
Saint-Martin
Saint-Thomas
Saint-Vincent
La Trinité
Etats-Unis
Uruguay
Venezuela

Le même catalogue, un peu augmenté, se trouve dans le *Masonic Lexicon* (pp. 455-457). Comme il a été fait il y a plus de trente ans, il semble un peu vieilli par endroits, il pourra servir néanmoins à donner au lecteur une idée de l'expansion de la Maçonnerie à travers le monde.

D'après le F∴ Henry-Léonard Stillson, 32e, historien maçonnique, qui a écrit dans l'*Encyclopædia Americana*,[1] « le nombre des membres de la Maçonnerie symbolique est publié annuellement aux Etats-Unis et au Canada. En 1903, on en compta 962.438, répartis en 12.704 Loges dépendant de 57 Grandes Loges, soit 39.500 membres de plus qu'en 1902 ».

Le *New-York Tribune Almanac and Political Register* (p. 233)

1. Vol. X, voir l'article *Masonic Fraternity*.

2. D'après la *Cyclopædia of Fraternities* (l'Encyclopédie des Fraternités), plus de 200.000 candidats sont initiés chaque année dans les fraternités et sociétés secrètes d'Amérique, dont 30.000 dans la Fraternité maçonnique... ». Le total donné plus haut ne comprend pas les Maçons nègres qui sont au nombre d'environ 60.000 en ce pays, mais qu'on considère comme illégitimes ». (*Ibid.*, p. 72).

accuse un total de 1.128.998 membres dans les « Grandes Loges maçonniques de l'Amérique du Nord ». Le *World Almanac and Encyclopedia* pour 1908 (p. 404) donne comme il suit « le compte rendu des Grandes Loges des Etats-Unis et de l'Amérique anglaise pour l'année 1905-1906 »: « Nombre total des membres: 1.062.425; admissions et réintégrations, 28.155; retraites, 22.008; expulsions et suspensions, 659: suspensions pour non-payement des charges, 12.760; morts, 16.123. Accroissement du nombre des membres sur l'année précédente, 66.576 ». Un tableau statistique donne 1.188.566 comme nombre des membres en 1907.

Le *World Almanac* de 1908 (p. 404) nous informe que le « Souverain Grand Consistoire du rite écossais ancien et accepté », qui forme un groupement de ce rite divisé, fut organisé il y a cent ans à New-York *sous l'égide du Grand Orient de France...* par M.·. I.·. Joseph Cerneau [1], 33e, et que son suprême Conseil a des relations fraternelles avec les Suprêmes Conseils d'Angleterre, d'Irlande, du Canada, d'*Italie*, d'Egypte, de *Cuba*, d'*Argentine*, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du *Mexique*, de *Belgique*, d'Allemagne, de Suisse, de Grèce, d'Autriche-Hongrie et *autres Grands Orients* ».

On peut se rendre compte de quels autres Grands Orients il s'agit en constatant, toujours d'après le *World Almanac*, que le « Suprême Conseil des Souverains Grands Inspecteurs Généraux du Trente-troisième et dernier degré » du même rite sont également « *en relations d'amitié avec les Suprêmes Conseils de France... du Brésil.... de l'Uruguay, du Paraguay, du Pérou, du Portugal... de la Colombie, du Chili, de l'Amérique centrale... et de l'Espagne* ».

Le « Souverain Sanctuaire de l'Ancienne Maçonnerie primitive (rite de Memphis) du Continent américain » fut directement introduit de France dans ce pays par Jacques-Etienne Marconis vers 1857 [2], et comme il fut créé..... en affiliation avec le Grand Orient

1. Un grand nombre de Maçons considèrent Cerneau comme « le Cagliostro américain ». Il organisa son Suprême Conseil de Souverains Grands Inspecteurs généraux, 33e à New-york en 1812. D'après Mackey (*Encyclopædia*, p. 697), le rite Ecossais ancien et accepté n'existait pas « avant 1801 », et on lit dans la *Cyclopædia of Fraternities* (2e édition, p. 43) : « Le rite Ecossais ancien et accepté prit naissance à Charleston, S. C., en 1801; il provient des vingt-cinq degrés du Rite de perfection, Chapitre de Clermont, Paris, 1754... ». Le procès de Cerneau fut la cause d'une dissension dans la Maçonnerie de Rite Ecossais aux Etats-Unis, qui marqua plusieurs années suivantes ». (*Ibid.*, p. 47).

2. Le lecteur pourrait trouver intéressant de savoir que ce rite fut établi à Paris en 1839, et qu'il eut bientôt des Loges à Marseille et à Bruxelles. Il comprenait à l'origine quatre-vingt-douze degrés, puis quatre-vingt-seize et enfin un quatre-vingt-dix-septième degré fut créé pour le chef officiel du Rite ». (*Cyclopædia of Fraternities*, 2e éd. p. 78).

de France [1], il est affilié aux différentes puissances maçonniques du monde entier, et ses représentants entretiennent avec ceux *d'Italie, d'Espagne et de Roumanie* (entre autres pays), des relations régulières [2] ».

Les Maçons « Royal Arch » des Etats-Unis ont « sous la juridiction immédiate de [leur] Grand Chapitre Général, 28 Chapitres subordonnés, dont quelques-uns sont à *Porto-Rico*, [3] *au Chili et dans l'Empire chinois* ».

« L'*universalité* de la Maçonnerie, ajoute le Dr. Mackey, n'est pas moins honorable à l'Ordre qu'avantageuse aux Frères... Nos Loges sont disséminées de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, sur toute la surface du globe habité... Le Maçon indigent et abandonné peut trouver un frère en tous les climats et un foyer dans tous les pays.

« La preuve de ces assertions, continue-t-il, est contenue dans le tableau suivant des pays où la Franc-Maçonnerie est ouvertement pratiquée avec la permission des autorités publiques. Il n'y est pas fait mention des pays comme l'Autriche, où les Loges sont obligées de se tenir en cachette, à cause de l'intolérance soupçonneuse du gouvernement. Il faudrait y ajouter l'Italie et la Hongrie [4] ».

On nous affirme donc maintes et maintes fois, dans les termes les plus clairs et les plus emphatiques, que le corps maçonnique est un à travers le monde, et nous voyons les Etats-Unis figurer à leur rang sur la liste maçonnique alphabétique tout comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Mexique ou toute autre contrée du globe. La Maçonnerie est une; le rite, la juridiction varient, selon le goût des Frères, quant aux cérémonies, et suivant les convenances du gouvernement maçonnique. Voici ce qu'atteste notre auteur si clairement et de façons si variées, avec tant d'assiduité et de persévérance que, s'il rencontrait un contradicteur parmi les Maçons, il faudrait qu'il fût tout à fait ignorant de son Ordre ou qu'il manquât de sincérité. L'unité de la Franc-Maçonnerie repose sur ses « landmarks » ; elle est exprimée dans ses lois, ses symboles, ses signes ; elle est exposée par les orateurs et les écrivains maçonniques, qui proclament qu'elle fait la gloire et l'orgueil de la Maçonnerie ; elle fait les frais des *toasts* ordinaires des banquets maçonniques, et on la représente fréquemment comme l'un des grands avantages temporels qui reviennent aux Francs-Maçons.

1. *New International Encyclopedia.* Vol. XI (1903), p. 994.
2. *Ibid.*, p. 405.
3. *Ibid.*, p. 405.
4. *Masonic Lexicon*, p. 455.

De plus, le grand public admet cela comme une chose toute naturelle, et un livre de références fort connu, le *World Almanac*, a fait suivre, pendant des années, son tableau statistique de la Maçonnerie, de la note suivante : « Ces Grandes Loges (celles des Etats-Unis et de l'Amérique anglaise) sont intimement affiliées à la Grande-Loge Anglaise, qui a pour Grand-Maître le Duc de Connaught, et aux Grandes-Loges d'Irlande, d'Ecosse, de Cuba, du Pérou, de l'Australie méridionale, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria ; elles sont également unies aux Maçons d'Allemagne et d'Autriche. Elles ne sont point affiliées ni en correspondance avec les Maçons du Grand-Orient de France [1]. Toutefois elles sont en rapports d'affiliation avec les Maçons placés sous la juridiction du Suprême Conseil, et elles les reconnaissent. La Franc-Maçonnerie est au ban de l'Eglise en Espagne, en Italie et dans les autres pays catholiques ; les membres y sont peu nombreux et clairsemés [2] ».

Nous avons, croyons-nous, suffisamment prouvé plus haut que nos Maçons américains correspondent avec les Maçons d'Italie et les reconnaissent, alors même que dans ce pays la Fraternité forme des groupes « peu nombreux et clairsemés ».

Il nous reste à dire quelques mots de la rupture avec le Grand-Orient de France, à laquelle il est fait allusion dans les passages que nous venons d'emprunter au *World Almanac*. Une rupture de communications n'est rien de plus qu'un schisme en Maçonnerie : la doctrine essentielle de l'Institution n'en est point atteinte, son esprit n'en est point altéré. Aucun de ceux qui sont familiers avec l'histoire maçonnique n'ignore la longue et âpre querelle qui divisa les Grandes Loges d'Angleterre [3] ; cependant, en 1813, les dissensions cessèrent et l'harmonie fut rétablie. Il en fut de même des désaccords qui eurent lieu au Brésil [4] ; en France [5] ; à Francfort [6] ; en Irlande [7]; en Suisse [8] ; aux Etats-Unis [9]. Pendant le temps que durèrent ces querelles, les relations maçonniques furent interrompues, mais la doctrine, l'esprit de la Maçonnerie restèrent, au fond, les mêmes.

1. Dans la dernière édition du *World Almanac*, celle de 1908, cette phrase a été légèrement modifiée ainsi qu'il suit : «... ne correspondent pas avec les Maçons placés sous la juridiction du Grand-Orient de France.... ».
2. *The World Almanac and Encyclopedia* (1906), p. 336.
3. *Encyclopædia of Freemasonry*, pp. 65-68.
4. *Ibid.*, pp. 125-126.
5. *Ibid.*, pp. 288-290.
6. *Ibid.*, p. 290
7. *Ibid.*, p. 370.
8. *Ibid.*, p. 777.
9. *Ibid.*, pp. 491, 477, 727.

Aussi l'argument qu'on nous présente si souvent, qu'il existe une différence essentielle entre la Franc-Maçonnerie française et la Franc-Maçonnerie américaine, à cause de la rupture de leurs relations, est dépourvu de toute valeur.

1° Chez nous,le Rite Ecossais est purement Français par son origine et par sa transmission.

2° La rupture s'est faite avec le Grand-Orient de France, ainsi que nous l'avons vu. Or, le Grand-Orient de France ne représente qu'une partie de la Maçonnerie française.

« Le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté de France, dit le Fr.·. Mc Clenachan [1] est resté et reste encore fidèle à tous les principes de la Franc-Maçonnerie, en ce qu'il garde la première place au Père qui est aux cieux, qui fut, est et sera toujours un être personnel. Un ensemble considérable de Loges de la Fraternité reconnaissent l'autorité du Suprême Conseil ; leur nombre, d'après les derniers renseignements, s'élève à quatre-vingt-trois, tandis que celles qui s'attardent dans leur attachement à l'Orient, peu confiantes en leur avenir, arrivent au nombre approximatif de deux cent-cinquante, pour la France et ses dépendances. Parmi elles, il en est dont l'existence n'est que nominale, et qui ne s'intéressent point à la Maçonnerie ». Ainsi donc, il n'est pas vrai qu'il y ait rupture complète entre les Maçons de France et le reste du monde. Des relations amicales existent encore avec le Rite Ecossais de France et les quatre-vingt-trois Loges maçonniques qui lui sont subordonnées.

3° Ne nous demandons pas s'il est prudent ou avantageux pour le Grand Orient d'avouer franchement son incroyance. L'affirmation de cette incroyance est la conséquence logique des principes de la Maçonnerie ésotérique, ainsi que nous l'avons vu dans notre étude sur le Dieu maçonnique et Jéhovah. Le naturalisme de la Maçonnerie, la déification des passions humaines ne peuvent aboutir ailleurs pour les esprits logiques. Le Grand Orient de France ne saurait être accusé d'ignorer les principes maçonniques ; sa déclaration fut le fruit de réflexions et de considérations prolongées ; elle n'est que l'expression formelle de ce que nous avons reconnu à maintes reprises sous les voiles du langage. Il se peut qu'elle manque de prudence ; en tout cas, elle est vraie.

« La discussion, dit le F.·. Mc Clenachan, et une tentative que fit une grande partie de la Maçonnerie française en vue d'éviter une calamité maçonnique menaçante, furent impuissantes à empêcher

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 954.

l'Assemblée Générale du Grand Orient de France d'achever son bouleversement et celui des corps qui lui étaient subordonnés, en adoptant presque à l'unanimité l'amendement désormais fameux de l'article I de la Constitution maçonnique, le 14 septembre 1877.

« Nous donnons ci-dessous le texte de l'amendement et celui du second paragraphe original, qui a été supprimé :

« Paragraphe original : La Franc-Maçonnerie a pour principes l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, et la solidarité humaine ».

« Amendement substitué : « Attendu que la Franc-Maçonnerie « n'est point une religion, et n'a dès lors aucune doctrine, aucun « dogme à affirmer dans sa constitution, l'Assemblée, adoptant le « vœu IX, a décidé et décrété que le second paragraphe de l'article I de la Constitution serait effacé, et qu'à la place des mots « dudit article seraient mis les suivants : I° La Franc-Maçonnerie « étant une institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, se propose pour objets immédiats la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de la bienfaisance. Elle a pour principes la plus entière liberté de conscience et la solidarité humaine, et sa devise est Liberté, Egalité, Fraternité ».

L'adoption de ce qui précède fut le résultat d'une délibération approfondie des membres de l'assemblée, qui restèrent pendant plus d'un an livrés aux pénibles travaux des débats et des réflexions les plus profondes.

En prenant le parti qu'on vient de voir, la France rejeta la Maçonnerie par l'organe du Grand Orient ; mais la Maçonnerie ne rejeta point la France. Il en résulta que les puissances maçonniques du monde firent de profondes et tristes réflexions sur la possibilité de continuer des rapports amicaux, et ces réflexions aboutirent à la cessation rapide des relations de courtoisie et de représentation avec un centre maçonnique jadis plein de fierté, qui substituait en lettres de feu les mots de *force supérieure* et de *principe créateur* au grand symbole maçonnique de Dieu. En conséquence, comme il ne peut exister de Maçonnerie sans Dieu, la Maçonnerie cessa d'avoir une existence organisée dans ce pays, et, bien que le Grand Orient existe toujours nominalement, il n'est point maçonnique.

« Le Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté de France, reprend-il dans un passage déjà cité, « est resté et reste « encore fidèle à tous les principes de la Maçonnerie [1] ».

1. *Encyclopædia*, p. 954.

Le monde n'est pas prêt pour une négation formelle et franche de Dieu, ainsi que le savent fort bien les autorités maçonniques hors de France. Il faut donc garder le mot *Dieu* ou Jehovah. Ce sera un écran commode. Le Maçon *exotérique* le prendra dans un sens, le sien ; le Maçon *ésotérique* le prendra dans un autre sens, le sien aussi. Mais qu'on n'oublie pas ce que nous a dit le Fr.·. Mc Clenachan :

« G. O. D. Initiales de Gomer, Oz, Dabar. C'est une singulière « coïncidence, et qui mérite réflexion, que les lettres qui forment « le nom de la Divinité en anglais soient précisément les initiales « des trois mots hébreux qui signifient sagesse, force et beauté, les « trois grands piliers ou soutiens figuratifs de la Maçonnerie. Il « semble qu'elles constituent exclusivement, ou peu s'en faut, le « motif qui peut faire accepter à un Maçon l'usage de l'initiale G, « suspendue de façon très visible à l'Orient de la Loge, à la place « du Delta. C'est là un détail qui nous paraît quelque chose de plus « qu'un hasard [1] ».

Dabar,	Sagesse,	D
Oz,	Force,	O
Gomer,	Beauté,	G

« Ainsi ces initiales *cachent* la véritable signification ».

Pourquoi faut-il faire accepter au Maçon l'emploi de G, comme initiale de *God*, Dieu, et pourquoi le lui fait-on accepter en découvrant dans ce mot les symboles des colonnes maçonniques ; comment le mot *God* lu à rebours, Dabar, Oz, Gomer, frappera-t-il l'esprit de l'initié qui lit *Jehovah* à rebours, de manière à obtenir Ho-Hi, He-She ? Nous l'avons longuement expliqué ailleurs. Mais quel profane reconnaîtra *God*, Dieu, dans le mot ainsi défiguré ? Donc, dire qu'il n'est point de Maçonnerie sans Dieu, alors que le motif, et presque le seul motif capable de faire accepter au Maçon l'emploi de l'initiale G, c'est qu'elle représente « Sagesse, Force, Beauté », colonnes phalliques de la Loge, c'est, pour des chrétiens, une pure mystification, et c'est ainsi que l'a pris le Grand-Orient de France.

En conséquence, la Maçonnerie ésotérique est partout la même, car partout les mêmes principes sont enseignés dans les hauts grades ; la Maçonnerie exotérique, ou Maçonnerie des non-initiés, présentera naturellement des différences. Mais ces différences n'en forment pas moins un corps unique, que le même esprit anime à des degrés divers. C'est grâce à cela que nous avons vu l'aigreur et la bigoterie du Chapitre Rose-Croix de Gethsemani, à Oakland, en Californie,

1. *Encyclopædia*, p. 957.

et du F∴ Sherman, dont l'esprit inspire et dirige les affaires maçonniques sur la côte du Pacifique, bien que nous ayons peine à croire que tous les gentlemen présents à la réunion en question aient approuvé du fond du cœur les sentiments ainsi exprimés. Mais le fait même de se réunir en un corps, où l'on prend, ne fût-ce qu'en partie, un esprit aussi anticatholique, aussi antichrétien que celui de la Vraie Maçonnerie, voilà ce que l'Eglise catholique ne peut que condamner. Son amour des âmes ainsi abusées par les apparences extérieures, et le prix qu'elle attache à ces âmes l'obligent à parler haut et franc, sans tenir compte de ce qui en résultera pour elle.

Comme la Maçonnerie avancée et progressive de France a ouvertement proclamé son dessein de chasser Dieu de France, ainsi le but de la Maçonnerie avancée est d'agir de même dans le monde entier.

La Maçonnerie est une partout, non point par le rite, ce qui n'est là qu'une unité accidentelle, non point par la juridiction, ce qui pareillement n'est qu'une affaire de convenance ; non point pour ses membres *exotériques*, car ceux-ci sont tenus dans l'ignorance des doctrines de l'Art. Elle est une en son esprit véritable et ésotérique ; elle est une en son but, en son objet ; une dans sa lumière et ses doctrines ; une en sa philosophie et sa religion ; elle forme ainsi une famille, une corporation, une institution, une fraternité, un ordre, un monde, qui tend, par sa catholicité, à se substituer à la catholicité qu'a établie le Christ.

(*A suivre*) A. PREUSS.

LES

ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

Le Tugend-Bund & les Sociétés de Malfaiteurs[1]

(Suite)

Lorsqu'on eut connaissance en Bavière du bref Pontifical du 21 juillet 1773, prononçant l'abolition de la Société de Jésus, de nombreux témoignages de sympathie furent donnés aux membres de l'ordre supprimé, par les classes moyennes et l'aristocratie bavaroise qui avaient depuis de longues années l'habitude de leur confier leurs enfants. Certains mêmes, allèrent jusqu'à conseiller de passer outre à l'ordre du Pape. A cet effet, les municipalités d'Ingolstadt, de Straubing et de Landsberg représentèrent à l'Electeur les services exceptionnels que les Pères avaient rendus à l'éducation de la jeunesse.

Dans la classe très restreinte des professeurs, ils trouvèrent au contraire quelques détracteurs ; mais ceux-ci plus bruyants que leurs adversaires, se posèrent en défenseurs des classes dites éclairées, signalant à l'animadversion publique des gens à la tournure d'esprit dangereuse et, combattant dans l'ombre, affirmant que par leur enseignement ils provoquaient « le rabougrissement intellectuel et moral du peuple » ; en un mot exhumant contre leurs adversaires toutes les calomnies puisées dans les faux *Monita Secreta*.

Les Jésuites s'étaient établis en Bavière en 1549, sous Guillaume IV, qui ayant à se défendre contre les envahissements du protestantisme, avait demandé au Pape Paul III, de lui envoyer des

1. Voir les numéros des 15 février, p. 223 ; 5 avril, p. 855 ; 20 mai, p. 1455 ; 20 juin, p. 1842 ; 5 juillet, p. 2164, année 1913. 20 janvier, 1914, p. 19.

membres de l'ordre nouveau, comme professeurs de théologie à Ingolstadt. Trois Pères furent désignés : deux Espagnols, Le Jay et Salmeron et un Néerlandais célèbre, Peter Canisius [1] ; mais ne s'étant pas entendus avec Albert V, successeur de Guillaume, ils quittèrent la Bavière. Cependant, dès 1555, à la suite de négociations avec le Général et Canisius, les Jésuites furent rappelés à Ingolstadt, et l'année suivante ils avaient douze élèves. Plus tard, ils furent chargés par l'Université des chaires de théologie, de droit canonique et de toute la faculté de philosophie. A Munich, leur développement fut encore plus rapide et plus considérable. Leur action s'étendait sur la cour et sur le peuple ; leur collège recevait plus de mille élèves.

Parmi les griefs que leurs adversaires élevèrent contre eux, on en voit de parfaitement ridicules : on leur reprochait d'adorer des reliques et de favoriser les processions et les pèlerinages. D'autres, ignorants ou de mauvaise foi, les accusaient d'employer un système mécanique d'enseignement, meurtrier pour l'intelligence des élèves.

Ecoutons les plaintes de Weishaupt et nous verrons ensuite ce qu'il faudra en croire.

« Nous devions, dit-il, nous confesser sans cesse et assister aux services divins. Les Jésuites voulaient de la sorte, non par des raisons, mais par l'appareil extérieur et l'habitude s'emparer si bien d'un jeune cerveau, qu'il ne pût plus dans sa maturité avoir besoin de raisons supérieures.

« Notre seul enseignement était chaque vendredi de réciter par cœur un morceau de notre Canisius.

« Quand, à la fin de l'année, les prix étaient distribués, on récompensait aussi celui qui, à l'examen, avait donné la meilleure preuve de son enseignement religieux, et voici comment cela se passait. Nous devions, à la file, généralement par ordre alphabétique, attendre devant la porte de la chambre où trois de nos juges en religion étaient rassemblés ; le premier entrait à un signal donné et devait éclaircir non pas une question sur la foi, mais une véritable énigme, tirée de Canisius. Par exemple, nous devions réciter à rebours le *Pater Noster* par cœur et sans arrêt ; nous devions dire combien de fois les mots *et*, *in* ou *cum* revenaient dans le premier passage, ou bien on nous donnait deux ou trois mots et nous devions continuer à réciter et cela aussi souvent que ces mots étaient contenus dans le passage. Les questions sur l'histoire, n'étaient pas meilleures : on nous demandait par exemple, combien d'Empereurs avaient été les deuxièmes de leur nom. »

1. Pierre Canisius, de son vrai nom de Hondt (le chien), était né en 1520 à Nimègue. Il mourut à Fribourg le 21 décembre 1597. Il fut une des Lumières du Concile de Trente. Ses principaux ouvrages d'enseignement sont : *Summa Doctrinæ Christianæ et Institutiones christianæ pietatis*.

Ces stupides accusations de Weishaupt semblent lui avoir été surtout inspirées par un écrit de Rothfischer, paru en 1752, contre les Jésuites et où l'on trouve presque mot à mot les phrases de Weishaupt : « Les Jésuites posent les questions les plus dénuées de goût et les plus burlesques ; par exemple, on doit dire combien de fois les mots *est* ou *quod* reviennent dans Canisius tout entier ou dans tel de ses passages, etc... On doit dire combien de fois le mot *Dieu* revient dans tel autre passage qu'on doit réciter sans prononcer le mot *Dieu*. Celui qui hésite un instant est éliminé. »

Weishaupt s'attaque ensuite non seulement aux Jésuites, mais au clergé catholique : « C'est cet enseignement religieux et aucun autre, dit-il, que je reçus jusqu'à ma quinzième année ; je quittais alors le gymnase et commençais à suivre les cours académiques. C'est ainsi que je suis arrivé à vingt ans, sans pouvoir donner de la vérité de ma religion d'autres preuves que celle-ci : C'est ainsi que j'ai été enseigné ; c'est ce que dit l'Eglise... Mille de mes compatriotes ont passé par ce chemin, car ils viennent tous de la même école, et je crois pouvoir soutenir avec raison que ce n'est pas moi, que ce n'est pas l'Illuminisme la source de l'ignorance régnant dans ce pays, mais le mauvais enseignement religieux et l'ignorance de la plus grande partie du clergé catholique. »

Ce qui est certain, c'est qu'on retrouvera dans la morale de Weishaupt lorsqu'il sera devenu sceptique, puis athée, des procédés identiques à ceux dont il est d'usage d'accuser les Jésuites dans les milieux qui leur sont hostiles de parti pris.

C'est à ces accusations que se borna la reconnaissance que Weishaupt témoigna à des maîtres, qui lui avaient donné, en qualité de boursier, l'instruction qu'il était d'usage de donner aux enfants les plus fortunés. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ; Weishaupt ne fut en aucun temps, ni en aucun pays une exception rare.

Les accusations portées par Weishaupt et ses défenseurs contre les Jésuites et l'instruction qu'ils donnaient en Bavière, sont ou fausses ou exagérées. Quelque critique qu'on puisse faire de l'instruction qui était répandue en Europe en général, et pendant le XVIIIe siècle, par les divers corps enseignants, on peut affirmer que les Jésuites étaient de tous les maîtres, ceux qui donnaient l'instruction la plus complète et la plus élevée. Si l'on parcourt la liste de leurs ennemis de talent, on peut même leur reprocher d'avoir donné un esprit d'indépendance trop large, car presque tous ces ennemis avaient reçu chez eux la science dont ils se servaient contre eux.

Il est du reste facile de répondre aux griefs d'ignorantisme qui leur sont faits par des réfutations probantes.

Les Jésuites, ne donnaient l'enseignement élémentaire d'une façon régulière que dans les pays de missions ; leurs écoles fort nombreuses en Europe et dans le Nouveau Monde étaient des écoles secondaires ou supérieures.

Dans les collèges du premier degré on n'enseignait que les langues classiques, le latin et le grec, ainsi que dans les gymnases allemands et dans les collèges français. Dans les collèges du second degré, on avait ajouté une faculté de philosophie, comprenant aussi des lettres et des sciences et qui correspondait à la Faculté des Arts de l'Université de Paris.

Dans les collèges du degré le plus élevé, il y avait également une faculté de théologie.

Il était interdit aux Pères d'enseigner la médecine et la jurisprudence ne les intéressait qu'au point de vue du droit canon [1].

Chez les Jésuites, en plus de l'Instruction, on soignait très particulièrement l'éducation. Les bonnes manières étaient enseignées : On apprenait aux élèves à tenir un mouchoir, à saluer, à faire la révérence, à danser ; on bannissait sévèrement tout langage grossier. Les anciens élèves des Jésuites se faisaient en général remarquer par leur distinction.

Les élèves étaient bien nourris. Le surmenage était interdit et l'on ne devait pas rester assis plus de cinq heures par jour ; par contre, on devait se livrer à des exercices en plein air. La culture physique était donc en honneur dans leurs collèges, bien avant que cette expression ait été introduite dans la terminologie pédagogique.

Dans les cours de philosophie et de théologie, on suivait les préceptes d'Aristote et ceux de St-Thomas d'Aquin. Dans les collèges, il y avait trois catégories d'élèves : les petits, les moyens et les grands.

Aux petits on enseignait la grammaire, les humanités, la rhétorique, un peu de belles-lettres et de morale.

Aux moyens, les belles-lettres, la philosophie, la physique et les mathématiques.

Aux grands, on enseignait en plus, la théologie, les langues hébraïque, chaldaïque et syriaque et même l'arabe, le sanscrit et les autres langues orientales [2].

L'ouvrage qui servait de base à l'instruction était le *Ratio Studiorum*, ouvrage classique fort savamment condensé et ne présentant aucun des ridicules que Weishaupt et les ennemis des Jésuites prêtent à ce livre. C'était moins un traité et une théorie d'éducation qu'un exposé des méthodes et des pratiques en usage dans les col-

1. H. Bœhmer, professeur à l'Université de Bonn. Traduit par M. G. Monod, (p. 225 et suiv.).

2. De Rochemonteix, *Le Collège de la Flèche*, p. 89.

lèges aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Commencé pendant le généralat de St Ignace, puis continué sous celui d'Aquaviva, il ne fut achevé qu'à la fin du XVIe siècle [1]. La première édition de 1586, fut depuis continuellement perfectionnée.

Le *Ratio* ne cessa de subir l'épreuve de l'expérience ; les supérieurs de chaque collège devaient faire parvenir leurs observations à Rome, où les trois Pères Gonzales, Azur et Tucci les centralisaient, les discutaient entre eux et les examinaient en présence du R. P. Général, des assistants et des principaux docteurs du Collège Romain.

En 1599, le *Ratio*, expurgé, simplifié, avait pris une forme générale, définitive, qui lui permettait d'être appliqué dans les Universités de tous les pays.

Les principaux ouvrages en usage dans les Collèges étaient le *Ratio discendi et docendi du P. Jouvancy ; le Protrepticon te le Parœnesis ad magistros scholarum inferiorum* du P. Sacchini ; les *Réflexions sur l'enseignement des belles-lettres* du P. Judde ; *l'Instruction pour les Régents* du P. Tournemine.

Le *Ratio Studiorum* eut un ardent détracteur dans l'abbé Guettée[2] : « Ce livre prétend-il, a porté un coup mortel à l'intelligence chez les Jésuites : c'est à lui qu'il faut remonter pour comprendre pourquoi la Compagnie, dont les membres se sont appliqués pour la plupart, à de longues études, n'a jamais eu d'hommes de génie... ».

Michelet a soutenu la même thèse au Collège de France. Mais ces accusations ressortent bien plus de la polémique politique que de la critique historique. A ces affirmations passionnées, on peut opposer les témoignages rendus aux talents d'instituteurs et d'éducateurs des Jésuites par d'Alembert, Lalande et de Pradt.

Sans entrer dans une longue discussion sur ce qu'on est convenu d'appeler la morale des Jésuites, nous devons faire remarquer qu'aujourd'hui les hommes d'études impartiaux, ne croient plus aux accusations d'hypocrite immoralité portées contre eux.

En fait, il n'y a pas de morale jésuitique particulière : leurs théologiens moralistes n'ont pas imaginé une conception nouvelle de la loi morale, ni une nouvelle méthode d'éthique théologique.

Les principales attaques dirigées contre eux semblent provenir d'une fausse interprétation d'ouvrages dont on n'a pas compris la raison d'être ou dont on a dénaturé méchamment la signification : Le *Compendium* d'Escobar, la *Medulla de Busenbaum* ou la *Théologie Morale* de Laymann. Ces ouvrages ne sont ni des ouvrages d'enseignement, ni des recueils de conseils, bien au contraire : destinés à des confesseurs pour les diriger dans leurs confessions, ils énumèrent tous

1. En 1603, il s'imprimait à Tournon.

2. *Histoire des Jésuites*, I. p. 297.

les péchés de la création sans en excepter les pires, et les indications qu'ils donnent du droit pénal ecclésiastique auraient dû écarter tous commentaires fâcheux, car loin de provoquer le péché, ils enseignent les moyens de le discerner et de le punir.

On ne peut non plus passer sous silence les accusations calomnieuses qu'on a cessé de porter au sujet des fameux *Monita Secreta*, enseignant les moyens à employer pour accaparer les jeunes gens bien doués, capter la confiance des gens puissants, circonvenir les veuves à héritage ; comment on devait éblouir les masses sous le masque de la vertu, dominer les cours et les rois par d'habiles confesseurs.

Toutes ces calomnies qui ne tendent à rien moins qu'à une accusation d'avoir codifié le vice et le crime, reposent sur un ouvrage certainement apocryphe, œuvre d'un Jésuite chassé de l'ordre en 1611, et qui, dès l'année suivante, dans un esprit de basse vengeance, en mélangeant avec une habileté perfide les phrases des *Monita generalia* du P. Claude Aquaviva, parfaitement authentiques, avec des articles imaginés par lui, avait composé ainsi un libelle diffamatoire et injurieux.

L'auteur de cet écrit est probablement Jérôme Zaorowski, prêtre polonais. Les premiers exemplaires des *Monita Secreta* circulèrent sous le manteau, à Cracovie en 1612, à l'état manuscrit, mais ils ne furent publiés qu'en 1617 ; l'année suivante, ils furent réfutés par Gretzer. Dès 1615, Pierre Tilicki, évêque de Cracovie, avait institué une procédure juridique pour rechercher l'auteur du pamphlet, et le Nonce apostolique près le roi de Pologne, encouragea les poursuites.

Malgré le démenti et les poursuites, les calomnies poursuivirent leur cours : Une traduction française parut à Cologne en 1669, dans les *Secrets des Jésuites* et fut réimprimée dans le *Cabinet Jésuitique ;* une autre traduction figure en 1701, dans le *Supplément des Mémoires de Trévoux ;* une édition particulière parut en 1718, sous le titre : Les *Intrigues secrètes des Jésuites, traduites des Monita Secreta ;* elle fut réimprimée à peu près identique à Paderborn (Paris) en 1761.

Chaque fois qu'on voulut attaquer les Jésuites, on vit sortir de nouvelles éditions des fameux *Monita Secreta* [1]. Cauchois Lemaire en 1824 ; Groubenthal en 1845 ; Sauvestre en 1861. A la veille des expulsions de 1880-1881, toute la presse républicaine s'empara avec éclat de ces griefs imaginaires.

Les protestations et les réfutations furent étouffées sous la conspiration du silence, et les *Monita Secreta* figurent aujourd'hui dans les milieux impies, comme des axiomes indiscutables.

1. Cependant, l'édit du Parlement de Paris, il faut le reconnaître, ne fit aucune allusion aux *Monita Secreta*, ce qui prouve le peu de crédit qu'elles avaient déjà.

Dès le début cependant, le 10 mai 1616, le libelle incriminé avait été condamné à Rome, dans la congrégation des cardinaux de l'Index, *comme faussement attribué à la Compagnie de Jésus.* En mars 1621, l'ouvrage figure de nouveau à l'Index. Tout dans les *Monita* est sujet à caution : Auteurs et éditeurs inconnus, témoignages anonymes, fausses attributions ; *testimonium sinè teste.*

Depuis, on prétendit qu'un exemplaire avait été découvert dans le collège des Jésuites de Paderborn. Or, c'est en 1622, que le duc Christian de Brunswick, dit l'Insensé, procéda à ce pillage ; soit dix ans après l'apparition du libelle !

Il n'y a donc pas lieu de tenir compte dans une discussion sérieuse de semblables documents, et il paraît certain que ceux qui accusèrent si injustement les Jésuites, leur attribuèrent effrontément les procédés qu'ils employaient eux-mêmes.

L'instruction et l'éducation, données par les Jésuites en Bavière, pas plus que leurs agissements dans la vie publique ou dans la vie privée, ne rendaient nécessaire une véritable révolution dans l'Enseignement.

En réalité, le but des réformateurs, n'était pas d'améliorer l'instruction, mais de saper les bases de la religion catholique.

Par quels manuels, Weishaupt voulait-il remplacer les ouvrages utilisés par les Jésuites ?

Quels étaient donc les maîtres transcendants que Weishaupt opposait à Canisius et aux classiques des Jésuites ? Basedow, Meiners et Wieland.

Jean-Bernard Basedow était un pédagogue connu sous le nom de Bernard de Nordalbingen. Fils d'un perruquier, il était né à Hambourg, le 8 septembre 1723 ; il mourut à Magdebourg, le 25 juillet 1790. Il exerça d'abord le professorat en Danemark, à Soroë et à Altona. L'*Emile* de Rousseau lui suggéra l'idée de réformer l'éducation et il eut le talent d'obtenir le concours financier de plusieurs princes allemands. Son *Elementar-Werk*, fut publié en 1774, à Altona (3 vol. in-4°). Cette espèce de Peinture de l'Univers, ornée de 100 planches de Chodowiecky commentées en allemand, en français et en latin, avait pour principal but de défendre les doctrines cosmopolites des philosophes et des Francs-Maçons. Dès 1771, Basedow avait été appelé par le Prince François-Frédéric-Léopold d'Anhalt-Dessau, pour organiser l'instruction dans ses Etats. L'école qu'il installa à Dessau, servit de type à de nombreuses écoles d'Allemagne.

Esprit chimérique, autoritaire et brutal, Basedow, en querelle perpétuelle avec tout le monde, avant de se fixer à Magdebourg, fit de courts séjours dans de nombreuses villes d'Allemagne. C'est lui qui,

en fait, substitua l'instruction primaire moderne à l'instruction chrétienne en usage depuis longtemps.

Christophe Meiners, né en Hanovre en 1747, mourut à Gœttingen le 1er mai 1810. C'est dans cette ville, où il avait été appelé dès 1772, à occuper la chaire de philosophie, qu'il publia ses ouvrages sur les religions de l'antiquité, les « doctrines du vrai Dieu », une histoire de l'Humanité, une histoire du beau sexe... Les doctrines enseignées par Meiners étaient en tous points identiques à celles de Basedow, et par conséquent à celles de la F :. M :. et des Illuminés.

On sait que Christophe-Martin Wieland (1733-1813), après avoir été un chrétien ardent avait adopté, sous l'influence du Comte de Stadion, la morale des contes de Voltaire (1760). Ce fut un revirement complet. D'un sensualisme brutal, Wieland s'attaqua spécialement à la morale chrétienne. Malgré la réprobation de tous ses anciens amis, la Duchesse Amélie de Saxe Weimar lui confia en 1772, l'éducation de ses fils. Comme philosophe, Wieland était tolérant par indifférence, épicurien par goût, rationaliste et didactique par doctrine.

Ces trois auteurs préférés de Weishaupt, et la mentalité que la lecture de leurs œuvres doit créer chez ceux qui les étudient, prouvent l'hypocrisie des chefs des Illuminés en opposant son orthodoxie apparente à l'indépendance morale des ouvrages qu'il recommandait.

La société n'était pas seulement attaquée dans ses principes moraux et dans son organisation matérielle, par les philosophes et les Francs-Maçons ; elle courait en Allemagne un danger plus immédiat au point de vue religieux, danger qui, jusqu'ici n'a pas été signalé par les auteurs qui ont étudié l'Illuminisme [1].

Nous avons signalé précédemment le grand nombre de membres du clergé catholique allemand, affiliés à l'Illuminisme, 49 sur 273, soit 17 °/°. On doit vraisemblablement attribuer ces déchéances à la crise grave que traversait depuis quelques années le catholicisme en Allemagne : Le Fébronianisme sévissait dans toute son intensité et la récente rétractation de son chef n'avait pas été suffisante pour calmer le mauvais effet de ses doctrines. Elle avait manqué de sincérité.

Justinus Frébonius, de son vrai nom Jean Nicolas de Hontheim, né à Trèves le 27 janvier 1701, d'une famille aristocratique, après avoir embrassé l'état ecclésiastique avait été pourvu en 1732, d'une chaire de droit civil dans sa ville natale et, en 1740, l'Electeur, archevêque

1. Au double point de vue dogmatique et social, consulter les études très documentées et très impartiales de M. Georges Goyau : *L'Allemagne religieuse* ; le Catholicisme I. 57 à 81.

de Trèves l'avait choisi pour conseiller intime ; évêque *in partibus* de Myriophis en 1748, son archevêque le nomma suffragant du siège de Trèves.

Cependant Hontheim s'était posé en adversaire déterminé de la curie Romaine, et avait pris une attitude tellement agressive, sinon sur les dogmes, au moins sur la discipline et l'autorité pontificale, qu'on pouvait craindre, sous prétexte de libertés de l'Eglise allemande, de voir naître un nouveau schisme.

Hontheim prétendait que, sans tomber dans le protestantisme, on pouvait établir une ligne de démarcation entre la puissance spirituelle du Pape et la puissance ecclésiastique de la cour de Rome. D'après lui, la primauté de l'Evêque de Rome ne ressortait pas de la constitution de l'Eglise primitive ; il se plaignait aussi de l'envahissement des Nonces, de l'influence des ordres mendiants, de la dépossession du droit de prébende aux évêques, de la nomination aux sièges épiscopaux par les chapitres à l'exclusion du bas clergé et du peuple.

En 1763, Hontheim avait publié ces revendications avec un nombre considérable de documents plus ou moins authentiques à l'appui, et cet ouvrage intitulé : *De statu Ecclesiæ et legitima potestate Romani Pontificis Liber singularis*... avec ses apparences historiques, avait eu un succès considérable, à la grande joie des protestants et des pseudo-catholiques comme Ickstatt.

La cour de Rome s'émut et s'apprêtait à sévir, lorsque Hontheim se rétracta (1778). Pie VI attacha une telle importance à cet événement qu'il tint un Consistoire spécial pour en faire part aux puissances catholiques, qui n'acceptèrent pas toutes d'autoriser la publication du bref pontifical.

Du reste, la retractation de Hontheim n'était pas sincère et il prétendit « avoir cédé comme Fénelon, pour échapper à des tracasseries continuelles ; que sa rétractation ne saurait nuire à la religion chrétienne ; qu'elle ne profiterait point à la cour de Rome et que le monde penseur avait lu et accepté ses thèses.

Hontheim se démit de ses charges en 1788, et mourut dans sa terre de Monquetin, le 3 septembre 1790. Quelques mois plus tard, il aurait pu apprendre le succès de ses doctrines par la Constitution civile du clergé de France.

En vain, Pie VI, avait fait le voyage de Vienne pour endiguer les réformes dangereuses entreprises par Joseph II [1].

A son retour, il s'arrêta à Munich où l'institution d'une nonciature avait placé les plus grands dignitaires ecclésiastiques du Saint-Empire, dans une situation anticurialiste, dont les conséquences

1. Nous aurons à revenir sur le rôle de la F.·. M.·. et de l'Illuminisme dans le développement du Joséphisme.

pouvaient être d'autant plus graves que l'Illuminisme était venu renforcer le Fébronianisme. L'Eglise de Bavière était menacée d'une désagrégation prochaine ; dans son interrogatoire de 1787, le Baron Mandl soutint que les Illuminés avaient travaillé activement à faire nommer Cobenzl (Ill∴ *Arrion*), ou Schrekenstein (Ill ∴ *Mahomet*) à l'évêché d'Eichstätt, qu'ils avaient exercé une influence sur le choix de l'Evêque de Passau et qu'ils continuaient encore à faire des machinations du même genre.

L'évêque Louis-Joseph de Freysing, qui, par Cosandey et Renner, était au courant de ce qui se passait chez les Illuminés, adressa au Saint-Siège un mémoire venant corroborer les enquêtes faites par la curie romaine.

Le 18 juin 1785, arriva à Freysing un bref désapprouvant les Sociétés secrètes, approuvant la façon dont on avait informé le Saint-Siège et louant l'Electeur Charles Théodore de son décret « attendu que c'était un devoir de prendre des mesures pour combattre le mal. »

Cette situation critique de la Bavière est expliquée en partie par les causes graves que nous venons de signaler. Si la Franc-Maçonnerie n'en est pas seule responsable dès le début, seule elle doit supporter les responsabilités de la désorganisation qui fut la conséquence de ses attaques ; c'est elle qui est responsable, avant l'Illuminisme. Ce dernier fut un danger passager, tandis que la F ∴ M ∴ était un danger permanent.

Depuis une vingtaine d'années, il s'est créé en Allemagne un courant nouveau favorable aux Illuminés. Certaines sociétés, tenant de près ou de loin à la Maçonnerie, revendiquent les disciples de Weishaupt comme leurs ancêtres et voient dans le professeur d'Ingolstadt un précurseur mal compris, venu un siècle trop tôt.

A cela rien de surprenant ; nous avons toujours cru qu'en effet Weishaupt n'était qu'un précurseur des théories que devrait fatalement adopter la Franc-Maçonnerie. Il est certain que les doctrines de Weishaupt peuvent être considérées aujourd'hui comme servant de bases aux partis anarchistes, s'il est vrai que l'anarchisme peut être considéré comme un parti.

Mais ce qui est plus surprenant, c'est que Weishaupt et ses adeptes sont défendus par des personnalités très respectables, fort loin d'appartenir à des partis avancés en politique ou réfractaires à la foi chrétienne. Ces personnes, se disant bien informées, affirment qu'on a fort exagéré les doctrines de Weishaupt ; que l'on a, il est vrai, trouvé dans ses papiers un code fort peu recommandable, mais que ce document datant de 1766 ou 1768, était l'œuvre d'un collégien,

et que les préceptes qu'on y expose n'ont jamais été introduits dans les statuts des Illuminés. Que, de plus, à supposer Weishaupt répréhensible et même criminel, la plupart des gens entraînés à sa suite ne se doutaient pas du rôle qu'on leur faisait jouer et que parmi eux il y en avait dont la vie entière était à l'abri de tout soupçon.

Si l'on peut et même si l'on doit admettre cette dernière hypothèse *a priori*, il y aura lieu d'examiner si ces exceptions furent nombreuses et jusqu'à quel point, pour certains d'entre eux, la crainte du châtiment ne fut pas le commencement de la sagesse.

Dans son ouvrage si dangereux et si faux sur l'*Allemagne*, Mme de Staël (p. 591, Edit. Garnier), s'est occupée des Illuminés qu'elle divise en trois classes : Les Illuminés *mystiques*, les Illuminés *visionnaires* et les Illuminés *politiques*.

Jacob Boehme, Pascalis et Saint-Martin, peuvent être considérés comme les chefs des *mystiques*. Pour Mme de Staël « cette classe d'Illuminés tient par divers liens à cette église intérieure, sanctuaire de ralliement pour tous les philosophes religieux ; ces Illuminés s'occupent uniquement de la religion et de la nature interprétée par les dogmes de la religion ».

A la tête des Illuminés *visionnaires*, elle place Swedenborg ; ses adeptes croient que par la puissance de la volonté ils peuvent faire apparaître des morts et opérer des miracles. « Le feu roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, a été induit en erreur par la crédulité de ces hommes ou par leurs ruses, qui avaient l'apparence de la crédulité. Les Illuminés idéalistes dédaignent ces Illuminés visionnaires comme des empiriques ; ils méprisent leurs prétendus prodiges et pensent que la merveille des sentiments de l'âme doit l'emporter à elle seule sur toutes les autres ».

Les Illuminés *politiques* n'ont, prétend-elle, d'autre but que de s'emparer de l'autorité dans tous les Etats, et de se faire donner des places. « Leur chef était un Bavarois, Weishaupt, homme d'un esprit supérieur, et qui avait très bien senti la puissance qu'on pouvait acquérir en réunissant les forces éparses des individus, en les dirigeant toutes vers un même but. Un secret, quel qu'il soit, flatte l'amour-propre des hommes : et quand on leur dit qu'ils sont de quelque chose dont leurs pareils ne sont pas, on acquiert toujours de l'empire sur eux. L'amour-propre se blesse de ressembler à la multitude et dès qu'on veut donner des marques de distinction, connues ou cachées, on est sûr de mettre en mouvement l'imagination de la vanité, la plus active de toutes.

« Les Illuminés *politiques* n'avaient pris des autres Illuminés que quelques signes pour se reconnaître ; mais les intérêts, et non les opinions, leur servaient de point de ralliement. Ils avaient pour but,

il est vrai, de réformer l'ordre social sur de nouveaux principes ; toutefois, en attendant l'accomplissement de ce grand œuvre, ce qu'ils voulaient d'abord, c'était de s'emparer des pouvoirs publics. Une telle secte a, pour tout pays, bien des adeptes qui s'initient d'eux-mêmes à ses secrets ; en Allemagne, cependant, cette secte est la seule peut-être qui ait été fondée sur une combinaison politique ; toutes les autres sont nées d'un enthousiasme quelconque, et n'ont eu que la recherche de la vérité pour but ».

Si l'opinion de Mme de Staël est relativement sévère à l'égard des Illuminés, on est surpris de constater son indulgence à l'égard de « Weishaupt, homme supérieur ».

Quoi qu'il en soit, la renaissance des idées des Illuminés me paraît une preuve suffisante de leur danger et je crois que tous ceux qui tiennent à leur foi et n'ont pas abdiqué tout amour de la patrie, doivent voir dans les Illuminés comme dans les sans-patrie et les anarchistes, des sectaires mettant toutes les Sociétés organisées en péril.

Peut-être ne faut-il pas donner à l'ordre des Illuminés le rôle prépondérant, dominateur, qui leur a été attribué en tant que secte séparée de la F ∴ M ∴ ; mais nous serons conduits à constater que la diffusion de leurs doctrines, colportées presque exclusivement par des Maçons ou des latomisés, eut les conséquences les plus funestes.

Nous nous trouvons donc amenés à exposer ces doctrines et à les discuter en toute sincérité ; dans le code des Illuminés imaginé par Weishaupt, il faut distinguer deux natures très différentes d'articles.

1° Ceux qui visent un but social, idéal, à atteindre et exposent ce but .

2° Ceux qui sont relatifs au moyen de l'atteindre.

Si les doctrines de Weishaupt sont souvent surtout puériles dans leurs théories elles n'en sont pas moins dangereuses, dès que, sortant de l'abstraction, on veut les mettre en pratique. Quant aux moyens, ils sont d'une perversité telle, que, pour les appliquer, il ne faut avoir ni logique, ni conscience.

Que les jeunes gens qui viennent de terminer leurs cours de philosophie, échafaudent des systèmes de sociétés ingénieux et séduisants, cela n'est pas fait pour surprendre, et souvent les mobiles qui les font agir sont d'ordres très divers : la bonté et l'orgueil.

D'eux-mêmes, lorsque ces rêveurs veulent donner une forme palpable à leurs chimères ils s'aperçoivent de leur inanité et de leur danger. Les premiers heurts de la vie leur font comprendre que tous les hommes ne sont pas également bons, énergiques et intelligents ; qu'édifier une société future en comptant sur le progrès constant du troupeau humain, composé d'individus supposés naturellement par-

faits, mais dénaturés par la société mal organisée, est une utopie néfaste.

Si cependant, certains cerveaux s'acharnent dans leurs recherches et se complaisent dans leur rêve chimérique, ils arrivent tous, par la force du raisonnement, à admettre des résistances et à compter avec elles.

Pour les uns, ces résistances sont insurmontables et leur raison les ramène à se contenter d'un contrat social théoriquement moins parfait, mais réalisable, pratique et suffisant. Leur rêve s'est évanoui et des études plus générales conduites dans un esprit plus bienveillant, arrivent à les convaincre que l'on ne peut spéculer sur l'avenir sans tenir compte du passé ; que le temps, en consacrant des usages, constitue des droits que la société ne peut ignorer, négliger ou annuler. En constatant leur inévitable souffrance et celle du prochain, ils arrivent à la respecter, à en comprendre l'utilité et la grandeur. Quand la maturité arrive, le train de la vie, les obligations du travail en font des disciplinés de la société, en garde contre les rêves de perfectibilité sans fondement et par conséquent sans issues.

Pour les autres, l'obstacle est un excitant nouveau ; du haut de leur orgueil et de leur ignorance, ils tranchent et brûlent tous les obstacles ; leurs moyens quels qu'ils soient, sont sanctifiés à leurs yeux par la grandeur du but à atteindre ; ils maudissent le passé, torturent le présent au nom de l'avenir ; juges, ils deviendront bourreaux. Eux et leurs amis, sont les seuls êtres utiles ; les autres, ceux qui entravent leur action par leur inertie ou leur résistance, sont des êtres nuisibles. Ils arrivent par la force des choses, par le roulement de leur idée, à la croyance en leur propre divinité et à la légitimité des moyens quels qu'ils soient, qu'ils seront conduits à employer contre leurs adversaires. S'il faut aller jusqu'au crime, ils le revêtent d'une grandeur apparente : Devoirs sociaux, dévouement à la patrie ? Duperies ! Loyalisme envers le Gouvernement ? Sottise ! Croyance en une religion qui enseigne la résignation aux uns et la charité aux autres ? Avilissement ! Morale existante, conscience latente ? Hypocrisie !

Si la religion s'empare de cette âme qui vient d'éclore et cherche avec candeur un mieux que rêvent sa bonté et son ignorance, elle en fait un être qui souffre, se résigne, travaille et prie, elle en fait un homme.

Si la Maçonnerie s'empare de l'esprit et du cœur de cet être en désarroi, elle en fait un Maçon latomisé et si, plus tard, il ne craint pas de pousser jusqu'au bout ses théories implacables, elle en fait un Illuminé, et un Jacobin.

Cette importance du rôle de la Maçonnerie est d'autant moins dis-

cutable que Weishaupt en fit l'aveu dans un ouvrage écrit en 1790, et intitulé : *Pythagore ou considérations sur l'art secret du monde et du Gouvernement.* « Ainsi, dit-il, la F :. M :. est la mère commune de la plupart des Sociétés secrètes actuelles, dont presque tous les fondateurs sont des Maçons apostats, exclus, maltraités ou déçus. Ceux-ci ont appris dans cette école à prévoir qu'on pourrait faire beaucoup plus dans cet ordre d'idées en raison de la propension de l'homme au mystère ». Weishaupt, ainsi que nous le verrons plus loin, précisera même le rôle d'un Maçon déterminé dans ses projets de fondation de l'ordre des Illuminés.

Aussi, les Maçons prêchent-ils contre ce qu'ils appellent l'obscurantisme, et portent-ils aux nues, tous ceux qui sous prétexte de réformes brisaient un lien, quel qu'il soit avec le passé. Le vrai latomisé n'a pas besoin de direction humaine occulte pour le diriger et lui enseigner comment on dirige les autres. Le « *Supérieur inconnu* » qui le mène est l'Esprit du mal dont il a reçu les sacrements, qu'il s'appelle Swedenborg, Martinès de Pasqually, St-Martin, Savalète ou Weishaupt.

Comment, ces doctrines qui demandent pour être enseignées et pour être comprises, des maîtres et des disciples d'une certaine culture intellectuelle peuvent-elles être répandues et atteindre la couche inférieure de la société, la mettre en mouvement et la faire collaborer à l'Œuvre ?

Nous l'avons dit et répété bien souvent, c'est par l'idée égalitaire, tuant tout groupement social et créant l'individualisme en isolant l'individu ; d'un enseignement chrétien, ouvrant toutes les portes et écartant le soupçon, ils font un dogme politique, irritant les infortunés et ligotant les représentants des puissances religieuses et sociales.

En appliquant cette force de l'idée égalitaire, on met en mouvement une loi sociale aussi implacable qu'une loi de la nature et les Maçons n'ignorent pas la puissance de leur doctrine.

Leur théorie égalitaire, facile à comprendre et à faire comprendre, est faite pour flatter l'inférieur intellectuel, auquel s'adresse un supérieur ; abstractivement, elle est vraie *a priori*. Elle est surtout commode. En deux mots, l'adepte est fait.

Pour discuter les conséquences du dogme égalitaire, en faire voir la fausseté, il faut invoquer l'histoire, la métaphysique, la science, la religion, il faut être érudit et disert et faire comprendre tout cela à un adversaire prévenu et ignorant.

Pour lutter contre l'idée égalitaire des masses il faut donc employer l'enseignement des faits plutôt que les discussions théoriques ; il faut que les groupements sociaux se reforment d'eux-mêmes sous la poussée des intérêts particuliers ; il faut que le profane se per-

suade que la force de la Maçonnerie est d'être un groupement organisé, toujours prêt, qu'elle est presque le seul groupement qui ait survécu à la Révolution et que si elle représente une puissance, c'est parce qu'elle est une exception, une aristocratie très spéciale, enseignant l'individualisme, n'encourageant les groupements qu'autant qu'ils sont sous sa tutelle et que leur but est conforme au sien.

Je n'ignore pas ce que les Francs-Maçons peuvent reprocher à la prudente méfiance de réformes qu'on désigne trop facilement d'évolutions vers le progrès : retour au passé et tout au moins immobilité dans le présent : Obscurantisme.

Il faut distinguer deux sortes de progrès : Ceux de la science et des arts et les progrès des doctrines sociales. Si, les premiers doivent être encouragés sans restriction, les seconds nécessitent une prudence extrême et, dans une certaine mesure et dans certains cas, ils sont subordonnés aux premiers. Aussi la rapidité et la facilité des communications, œuvre du Temps et de la Science, ont certainement modifié les rapports des citoyens entre eux aussi bien que ceux des peuples. Mais les profits que les individus et les nations ont le devoir d'en tirer, ne peuvent pas être réalisés sans porter préjudice aux gens de progrès de la période scientifique précédente à qui le temps avait créé des droits respectables. Aussi, le véritable homme de progrès, en appliquant les doctrines nouvelles, doit tenir compte des droits existants : droits individuels, droits collectifs, droits nationaux et droits internationaux. A chaque ascension scientifique, on ne peut ni ne doit faire table rase du passé. Vouloir sacrifier la génération présente à la génération de demain, n'est-ce pas donner l'exemple et forcer la génération de demain à se sacrifier à la suivante et ainsi les autres ? Ces sacrifices ininterrompus ne seront-ils pas plus douloureux à supporter que l'immobilité alors que chacun s'y est en quelque sorte accoutumé ?

Et cependant l'immobilité n'est pas acceptable ; la véritable formule du progrès ne peut être entrevue que par l'homme d'Etat, digne de ce nom, sachant faire la part équitable entre les droits anciens des privilégiés d'hier et les besoins nouveaux de la société, au profit des privilégiés de demain. La première qualité de toute réforme est d'être une évolution naturelle, afin de ne pas faire fausse route ; la seconde, est d'être lente et aussi respectueuse du passé qu'inébranlable dans l'application nécessaire de l'évolution. C'est payer trop cher un progrès matériel que d'en faire le triomphe d'une caste sur une autre, et cependant toute réforme en supprimant un abus ancien en crée un nouveau.

Lorsqu'une découverte scientifique semble surgir d'un cerveau et nous paraît être l'œuvre d'un seul homme, depuis combien de temps

était-elle couvée par des nuées de savants ? Qu'aurait été Newton, sans Copernic..., Képler..., Galilée..., Descartes..., Picard... ? Combien la science d'aujourd'hui paraîtra étroite et ridicule à la génération de demain ?

C'est dans l'application des lois de progrès que la F :. M :. est particulièrement dangereuse et incompétente.

Dangereuse par la précipitation dans l'extension et l'application des nouvelles découvertes aux besoins sociaux.

Incompétente parce que le milieu dans lequel elle se recrute n'est en aucune façon qualifié dans son ensemble pour étudier les questions scientifiques, cosmogoniques, statistiques, lois industrielles ou sociales...

Voyons avec un des Maçons les plus qualifiés de notre époque à quoi prétend la Maçonnerie ; dans un article du plus haut intérêt, consacré à la *Pierre cubique*, symbole de l'homme parfait évolué [1], M. O. Wirth nous déclare que la Franc-Maçonnerie « s'adonne au Grand-Œuvre et au vrai, au plus grand de tous, puisque c'est le travail même de la Création du Monde, celui de la Vie universelle, visant au perfectionnement général, donc à la transmutation progressive du mal en bien ou du plomb en or. »

Si M.O. Wirth a été conduit par un long travail, des aptitudes spéciales et une sincérité à laquelle on doit rendre hommage à pouvoir traiter savamment, mais d'une façon toute spéculative, des sciences maçonniques anciennes, et à une ingénieuse interprétation du symbolisme de son Ordre, il ne me démentira certainement pas lorsque j'ajouterai qu'il est une exception fort rare parmi les initiés. A quels résultats aboutit sa science incontestable ? A l'amour et au culte de Lucifer, à qui il attribut la puissance et les qualités qui constituent l'essence même de Dieu tel que le conçoivent les catholiques.

Pour admirer son Maître, M. O. Wirth suit exactement la voie tracée par Voltaire lorsque ce précurseur sifflait dans un sarcasme démoniaque « qu'il était absolument impossible dans le meilleur des mondes *possibles*, que... la peste, la pierre, la gravelle, les écrouelles, la chambre de Valence et l'Inquisition n'entrassent dans la composition de l'Univers, de cet Univers uniquement fait pour l'homme, roi des animaux et image de Dieu, auquel on voit bien qu'il ressemble comme deux gouttes d'eau [2] ».

Il ne paraît pas cependant que le bon Lucifer ait préservé plus que Dieu ses adeptes de ces inconvénients. Il ne paraît pas non plus que les Maçons se soient exclusivement occupés d'œuvres transcendantes.

Pendant le XVIIIe siècle, les Sectes maçonniques sont innombrables :

1. *Le Symbolisme* de décembre 1913.
2. *L'homme aux quarante écus*, édit. de Kehl, XLV, p. 72.

Pour ne citer que les principales dans les pays qu'intéresse cette étude, nous voyons se combattre et avec quelle ardeur, l'ancienne Grande Loge, le Grand-Orient de France, les Philalèthes, le Rite d'Hérodom, l'Ecossisme du Contrat social, les Directoires écossais de la Stricte Observance, les Elus Cohen, les disciples de St-Martin, les Rose-Croix, le Rite de Zinnendorf, le Rite Primitif, l'Illuminisme, le régime Eclectique... ! Nous voyons les Maçons de toutes ces origines se poursuivre âprement, de diffamer, se voler leurs papiers et leurs soi-disant secrets, fabriquer d'anciennes patentes pour établir leur priorité, se fusiller et se guillotiner... Où fut donc le siège de la Franc-Maçonnerie universelle : à Paris ou à Londres, à Genève ou à Ingolstadt ?

Impossible de préciser un centre d'action, un régime dirigeant une personnalité directrice. Après les nombreux articles publiés dans cette revue et les controverses qui en furent la suite, il est inutile de discuter l'hypothèse des Supérieurs inconnus, qu'il sera toujours temps de reprendre lorsqu'on citera des faits et des noms précis.

Mais ce que l'on peut constater partout, c'est la puissance destructive de l'Idée de la secte et l'habileté de ses adeptes à désagréger les organismes sociaux et à troubler les croyances religieuses. C'est à l'abri des mots : progrès, tolérance, science qu'ils accablent leurs adversaires qu'ils accusent d'immobilité et d'obscurantisme et qu'ils prétendent illuminer les grands problèmes de la nature et de la pensée humaine... et leurs théories paraissent, aux ignorants qui les écoutent, d'autant plus transcendantes qu'elles sont plus imprécises !

A cet égard, les préceptes et les tendances des Illuminés de Bavière ne diffèrent pas des dogmes et des aspirations de la Franc-Maçonnerie, seulement, Weishaupt et Knigge en pousseront les conséquences jusqu'à leur extrême limite. A ce point de vue, ils furent des précurseurs.

Gustave Bord.

A suivre.

LA CONTRE-ÉGLISE[1]

I

ETATS-UNIS

Attaques contre les Maçons

Il a paru, dans le *Freemason* de Kansas City, à la date du 7 novembre 1913, un article dû, selon toute apparence, au directeur de ce journal, et ayant pour titre *Attacking the Masons* (l'attaque contre les Maçons) qui, selon moi, ne porte pas aussi loin qu'il le devrait ; on dirait que l'auteur cherche à atténuer les faits, et veut ainsi mettre le lecteur qui n'est pas au courant, sur une fausse piste, et l'amener à des conclusions absolument erronées.

Dans un autre endroit, l'auteur déclare qu'il est entièrement de bonne foi, et il invite à lui apporter conseils et critiques.

Je le prends au mot, et je crois qu'il n'est pas hors de propos de signaler les points où il reste en deçà du but, et ceux où il travestit la situation réelle.

Aucun de ceux qui sont familiers tant avec l'histoire de la Franc-Maçonnerie qu'avec celle de la Papauté, n'aura le moindre doute, la moindre incertitude au sujet de la cause et de l'origine de ces attaques contre la Maçonnerie.

En tout lieu et en tout temps, la Franc-Maçonnerie a été dans l'obligation de résister aux attaques dirigées par le Romanisme contre ses principes et ses autels ; elle a dû grandir, comme elle le pouvait, en face des calomnies les plus viles, des persécutions, des tortures, des assassinats les plus barbares.

1. Voir le numéro du 20 mars 1914, p. 696.

Le Romanisme ne s'est point départi de cette attitude hostile, et n'a jamais renoncé à son plan une seule fois pendant deux cents ans, dans tous les temps et dans tous les pays où il a pu exercer le pouvoir politique.

Rome modifie sa tactique, mais elle ne modifie jamais ses motifs ou ses desseins, elle se vante « de ne jamais oublier une injure, de ne jamais pardonner à un ennemi. »

Tout cela est aussi vrai en Amérique et de nos jours que cela le fut en Espagne, au temps de la sainte Inquisition, alors qu'elle torturait et mettait à mort plus de 90.000 personnes.

Il faut être un imbécile ou peu s'en faut, pour traiter tout cela de vieille histoire, et s'en détourner avec indifférence, ou dire que c'est « attaquer la religion ». La tactique de Rome compte sur cette indifférence, sur cette ignorance.

La pleine lune dans un ciel pur n'est pas plus visible, pas plus facile à reconnaître, que ce fait que Rome fait le mieux et le pire, actuellement, pour accomplir ses desseins comme dans le passé, au moyen de la perfidie, du secret, de la ruse, du subterfuge et du Jésuitisme. Elle se vante « de ne jamais changer. »

L'ordre est parti de Rome, de faire l'Amérique entièrement catholique, et pour employer le langage dont se sert souvent l'archevêque Ireland, « Dieu le veut, et nos cœurs bondiront de l'enthousiasme des Croisés. »

Et maintenant, quoique près de deux millions de Francs-Maçons d'Amérique dorment encore, il en est un bon nombre qui comprennent ce terrible danger.

Qu'est-ce qu'entendent ces « saints personnages » quand ils parlent d'une Amérique rendue entièrement catholique ? « Comment, disent-ils », quinze millions de catholiques arriveront-ils à dominer quatre-vingts ou quatre-vingt-dix millions de non-Romanistes ?

Je réponds : « En tenant la balance du pouvoir, et en faisant passer leurs trois millions d'électeurs au parti qui fera à Rome le plus de promesses ; en plaçant leurs créatures dans les emplois importants, où, grâce à leurs appointements et à leurs profits illicites, ils peuvent favoriser Rome et ses intérêts justes ou injustes, chaque jour, en toute occasion.

Comment Rome exerce-t-elle ce pouvoir ? Je réponds : au moyen du dogme cardinal, fondamental de l'obéissance, à laquelle tout « Bon Catholique » est irrévocablement engagé.

Rome a aussi non seulement « introduit sa (prétendue) religion dans la politique » comme partout ailleurs, mais encore elle l'a fait avec une « mine sainte » et en prononçant cette parole : « Ainsi l'a dit le Seigneur » c'est-à-dire « Sa Sainteté » de Rome.

L'éditeur du *Kansas City Freemason* parle de tricherie politique, pratiquée par les Francs-Maçons « en Europe ». Je le mets au défi d'en citer un seul exemple.

Là, comme ailleurs, les Maçons ont lutté pour leur liberté et pour leur vie. Et pourtant, le Fr :. Nathan, Franc-Maçon et Juif, est maire de Rome ! et Rome aurait peine à dire lequel elle hait le plus, du Juif ou du Franc-Maçon.

Mais enfin quelle est la raison qui pousse Rome à exécrer, maudire et mettre à mort les Maçons toutes les fois qu'elle peut le faire ?

Rappelez-vous bien que tout Maçon loyal, juste et droit, s'oppose aux prétentions et aux usurpations de Rome, et qu'il le fait non point par « haine » contre « Rome » ou contre les catholiques, mais parce que c'est une condition vitale de la liberté et des droits de la conscience.

La Maçonnerie laisse chaque homme libre de choisir sa religion. Le génie de Rome voudrait faire périr quiconque ne se conforme pas à ses dogmes, n'obéit pas à ses ordres.

La Maçonnerie est la seule institution qui, sur terre, nie toutes les prétentions, tous les dogmes, tous les principes imposés par la Papauté. C'est pour cela qu'elle s'oppose, comme à un affront, à toutes les usurpations de Rome sur nos libertés, à tous les buts, fins et ambitions de Rome.

Un nouvel ordre de combattre la Maçonnerie a été promulgué récemment en Amérique, et il me paraît que seules, l'ignorance de ces grandes questions, l'indifférence, la lâcheté peuvent empêcher tout libre, juste et honnête Maçon, de relever le défi de Rome, souvent si bruyamment lancé par elle, de faire son possible pour faire échouer son agression et son dessein, de réaliser l'union de l'Eglise et de l'Etat, avec l'Eglise au-dessus.

Si tous les Maçons faisaient leur devoir, le faisaient sans peur, le faisaient présentement, Rome « hurlerait », mais ce serait le hurlement de la défaite, et non celui de la victoire.

Ce n'est pas là se montrer hostile aux catholiques, en tant qu'hommes; ce n'est point attaquer quoi que ce soit qui mérite le nom de religion. Tout catholique a le même droit à sa croyance et à sa forme de culte que possède le fidèle de toute autre religion, mais je nie qu'il ait le droit d'imposer sa croyance et ses superstitions aux autres ou à l'Etat, et je m'opposerai aux efforts qu'il fera dans ce but.

Les Francs-Maçons d'Amérique, avec tous les autres hommes éclairés de ce pays peuvent, s'ils le veulent, tenir la balance du pouvoir. Non point pour l'avantage de la Franc-Maçonnerie, Dieu nous en garde ! mais pour l'égalité des droits, la liberté et le bonheur de tous.

Si quinze millions de Romanistes, se reconnaissant les sujets du

Collège italien des cardinaux et de l'homme qui se proclame *ex-cathedra* l'organe de la Divinité, élu par ce Collège comme par une sorte de caucus politique, — si ces gens, recrutés dans les populations les plus ignorantes, les plus misérables, les plus dégradées du Sud de l'Europe, et venus en Amérique (plus d'un million par an) — si, dis-je, ces gens-là peuvent tenir la balance du pouvoir dans l'Amérique libre et éclairée, et la placer dans la main de Sa Sainteté et de ses agents, — alors les quatre-vingts millions d'autres citoyens mériteront leur sort.

Quel serait ce sort ? Cela est écrit en gros caractères, cela a été écrit souvent, écrit en sang et en larmes, souffrance et torture, dans toutes les pages de l'histoire de la Domination pontificale.

J'affirme sans faire ni restrictions, ni réserves, que la responsabilité sur ce point retombe sur les Francs-Maçons plus lourdement que sur tous les autres citoyens ou électeurs, par cette raison que nulle part les principes fondamentaux en cause, depuis le premier jusqu'au dernier, ne sont formulés aussi nettement : cela, Rome le sait bien mieux que le Franc-Maçon de valeur moyenne, qui « dort ». Aussi, elle hait la Maçonnerie, elle la maudit, elle fait tous ses efforts pour la détruire, l'effacer de la surface du monde : les Francs-Maçons devraient être les premiers à relever son défi et à la braver.

L'union de l'Eglise et de l'Etat, la destruction de nos écoles libres, voilà le but d'un travail souterrain plus avancé que les citoyens de valeur moyenne ne l'ont jamais rêvé. Le premier devoir, dans la crise qui s'annonce, est de faire connaître la vérité, et c'est ce que le secret et le jésuitisme de Rome ont réussi jusqu'à ce jour à empêcher dans une grande mesure. Le second devoir nécessaire, c'est l'éducation qui fait connaître les faits, la situation et les questions en cause. Alors la conscience, l'intelligence, le patriotisme et l'amour de la liberté décideront du résultat, sans avoir égard aux partis ni à la politique.

Si c'est « attaquer la religion » que d'agir ainsi, alors, dis-je, prenons-en notre parti.

Le gémissement du tigre affamé présage autant de danger que quand il gronde, quand il montre les dents, car c'est toujours au tigre qu'on a affaire.

L'ambition colossale de gouverner le monde, quoi qu'il doive en coûter à l'humanité, quelle que soit la prétention à la sainteté, quel que soit le motif allégué, doit provoquer l'indignation et faire naître la résistance. Mettre en avant le nom du Maître, de Jésus, ce n'est qu'accentuer le caractère diabolique par le blasphème. On peut aussi retenir les masses par l'ignorance, la superstition et la peur ; c'est ce qui fait l'espoir de Rome, et constitue son unique « Sainte Trinité ».

Si les Francs-Maçons se mêlent d'écrire sur ce sujet, il faut qu'ils

le fassent en connaissance de cause, sans déguiser les faits sous des platitudes et des excuses.

Si j'ai écrit en allant droit au but, ce n'est point par aigreur contre des catholiques déclarés, qui ont été « éduqués » par Rome, en une « ignorance systématique », dans le seul but de les rendre obéissants, et je ne les blâme point.

Si vous et moi, mon frère, avions été élevés de cette façon, nous serions soumis aujourd'hui à la même obéissance, au lieu de posséder les « Trois Grandes lumières » de la Franc-Maçonnerie, et c'est un devoir envers nous-mêmes comme envers nos frères dominés par les prêtres, que de faire tout notre possible afin de les délivrer.

Sans doute, asservis par l'ignorance, la superstition et la peur, ils nous en voudront des efforts que nous faisons dans leur intérêt comme dans le nôtre, mais quand leurs yeux auront été ouverts, quand ils verront la Grande Lumière, quand ils reconnaîtront que les entraves de leurs âmes sont brisées, ils se réjouiront, et nous béniront. Alors seulement, ils comprendront ce que signifient ces mots : « Etre un homme » et cesser d'être un pion que joue l'ambitieux, un esclave que fait mouvoir la peur.

Le « péché d'omission » n'est que l'aspect négatif des péchés de commission, tandis que sous l'immuable loi de la responsabilité personnelle, notre devoir a pour mesure notre intelligence et l'occasion favorable. C'est là ce qui agit sur les plateaux de la balance de justice, et il n'est aucun moyen d'y échapper.

Le Grand Commandeur du Rite écossais dans la juridiction du Sud a consacré une grande partie de son allocution à ce problème important. Le Fr ∴ Richardson emploie un langage qui n'a rien d'incertain, rien de voilé, et aucun Maçon intelligent ne se méprendra sur ce qu'il a voulu dire, pas plus que sur les paroles de son illustre prédécesseur Albert Pike.

C'est non seulement de la sagesse et de la prévoyance, mais encore un acte de courage intrépide. Ce langage sera lu et retenu ; il restera comme un grand événement en cette lutte décisive, lorsque les deux Grands Commandeurs se donneront la main dans ce temple spirituel, qui n'a point été bâti de main d'homme, où préside un Grand-Maître qui souhaite la bienvenue à tout bon et fidèle serviteur qui a fait son devoir avec bonté et sans crainte.

Ainsi soit-il.

***

Nous n'avons pas sous les yeux l'article du *Kansas City Freemason*, du 7 novembre 1913, auquel fait allusion le Fr ∴ Buck dans son article intitulé : l'*Attaque contre la Franc-Maçonnerie*, mais nous avons,

comme compensation quelques extraits d'un article de ce même *Kansas City Freemason*, daté du 14 novembre de la même année.

« Le *Kansas City Freemason*, nous dit-on, consacre presque toute la première page du numéro du 14 novembre 1913, à un excellent article intitulé : *Danger*. Il paraît qu'on a annoncé que le Bureau d'Education de cette ville (Kansas City) placerait des instituteurs des écoles publiques dans une institution catholique, l'Orphelinat de St-Joseph. Un des rédacteurs du *Freemason* de Kansas City, a écrit au Surintendant, et a appris tant de lui que par une interview entre un Maçon et un membre du Bureau quels étaient les motifs de ce Bureau.

« L'Orphelinat de St-Joseph est une institution catholique, dirigée par l'Eglise romaine, et où les enfants sans asile sont reçus sans distinction de religion. On trouve dans l'Orphelinat des enfants protestants et des enfants catholiques, mais ces derniers sont en majorité. La direction de l'Orphelinat a adressé une demande au Bureau d'Education pour qu'il prît à sa charge l'éducation séculière des enfants et a accepté de mettre gratuitement à sa disposition pour cela une salle de classe chauffée, mais à la condition que le Bureau prendrait la direction de l'école et fournirait ses instituteurs, ainsi que les livres scolaires.

« La raison donnée par la direction catholique de l'Orphelinat pour cette manière d'agir assez singulière était que « ces enfants ne pouvaient pas fréquenter les écoles publiques, parce que les protecteurs des écoles fréquentées par des enfants dont les parents étaient inconnus ou incertains, les enfants incorrigibles, faisaient des objections, trouvaient que la nécessité de les conduire sous bonne garde pour les empêcher de s'enfuir, constituait un inconvénient majeur.

« Le *Kansas City Freemason* blâme cette manière de faire, non point parce que l'établissement est une institution catholique, car il la blâmerait également si l'institution était protestante, mais parce que, dit-il, la raison tirée de la parenté douteuse des enfants est mal choisie, vu que les enfants incorrigibles devraient être les pupilles de l'Etat ; puis il continue en ces termes :

« Quand une Eglise se charge de remplir des fonctions qui incombent à l'Etat, elle doit accepter cette responsabilité ; autrement sa conduite devient criminelle. L'Etat organise des écoles industrielles et des maisons de correction pour les enfants incorrigibles qui imposent une double tâche, celle de les éduquer et celle de les améliorer. Un Etat qui se bornerait à enfermer ces enfants et à leur donner incidemment une formation morale, sans leur accorder le bienfait de l'éducation, agirait d'une façon criminelle, et en ce siècle, on ne tolérerait pas une pareille conduite. Et pourtant, voilà un Orphelinat qui a usurpé les fonctions de l'Etat, et qui avoue ensuite qu'il est incapable d'éduquer les enfants reçus par lui. Une semblable institution n'est-elle pas criminelle ? Il ne saurait être question d'une responsabilité qui reviendrait par moitié à l'Eglise et à l'Etat. Il faut que l'un des deux l'assume tout entière. Si l'Orphelinat ne peut s'acquitter entièrement de toute sa tâche, qu'il s'en décharge sur l'Etat, auquel elle revient.

« Le but de cette institution n'est point la pure bienfaisance, sans arrière-pensée d'égoïsme. Derrière cela on voit le dessein, profondément médité de consolider l'Eglise, et l'on demande à l'Etat d'y concourir. Si le

Bureau d'Education assume une part de la responsabilité d'une Eglise, comment le refusera-t-il pour les autres ?

« Si une Eglise organise des établissement charitables afin de se fortifier et de ne faire œuvre humanitaire que d'une manière accessoire, pourquoi ne pas aider toutes les autres Eglises ?

« On ne saurait nier que l'Eglise catholique, par l'organe de son clergé, ne soit violemment hostile aux écoles publiques. N'est-il bien singulier que cet Orphelinat charge les écoles d'une œuvre qu'il regarde comme mauvaise ?

« L'acte du Bureau est donc comme un coin enfoncé dans le système de l'école publique, pour obtenir la subvention officielle en faveur de vues sectaires. Si le Bureau réalise son projet, nous pouvons prédire que dans un an, peut-être moins, tous les instituteurs employés dans cette école-là, seront des catholiques. Il est en effet trop absurde de croire qu'on en accordera l'entrée et qu'on y permettra l'enseignement à un Protestant : On y emploiera des livres catholiques, et Kansas City aura exaucé le vœu des prêtres de Rome, en faveur d'un partage des fonds communs, entre les écoles publiques et leurs écoles.

« Il faut couper court à cela ».

« Nous désirons que l'éditeur du *Kansas City Freemason* fasse une enquête soigneuse, et qu'il informe les Maçons du pays, du nombre d'instituteurs catholiques qui enseignent dans les écoles publiques. Il rendrait ainsi service à l'Art et aux Ecoles ».

II

Luxembourg

La Franc-Maçonnerie à Luxembourg,

par le F.·. J. Serbert, de Volmerange (Lorraine annexée)

Dans un grand périodique maçonnique :

Dans ces derniers mois, après l'agitation causée par le discours bien connu de l'évêque Koppes, de Luxembourg, au Congrès catholique de Metz, il m'a semblé qu'un petit essai sur la Maçonnerie de ce pays, visée particulièrement par l'évêque, ne serait pas sans utilité.

La Maçonnerie est d'ancienneté immémoriale au Luxembourg, et se confond à l'origine avec celles des pays voisins (Pays-Bas et Belgique). Dès les premiers débuts de la Maçonnerie en Angleterre, il arriva des officiers et des fonctionnaires anglais, qui y introduisirent l'Art Royal et l'élevèrent à un haut degré d'honneur. Les guerres que fit Louis XIV à la fin de son règne, avaient porté la Maçonnerie jusqu'en Belgique, où la Grande Loge fonda la Loge de Mons, sous le nom de Grande Loge provinciale anglaise des Pays-Bas. La Maçonnerie vint de Mons au Luxembourg en 1776, année où fut fondée à Luxembourg même la Loge dite la *Parfaite Union du Luxembourg*. Cette Loge comptait 41 fondateurs ; en grande majorité des officiers

des pays limitrophes. Dès 1748, le Comte de Clermont, deuxième Grand-Maître de France, avait fondé à Mons une Grande Loge provinciale pour les Pays-Bas. Mais la Grande Loge de France ayant cessé ses travaux, elle cessa aussi les siens. En fait, Louis XV, poussé par les Jésuites, avait dispersé la Franc-Maçonnerie, fermé ses Loges, et menacé de la Bastille ceux qui faisaient de la résistance. Pour préserver de la dissolution la Loge de Mons, les FF :. de Mons adhérèrent à la Loge provinciale des Pays-Bas, dont le marquis de Gages était devenu Grand-Maître en 1770. Les premières années durent être assez malheureuses pour les FF :. de cette Loge du Luxembourg, comme dans la plupart des Loges du XVIIIe ; ils eurent beaucoup à souffrir des événements politiques. Ils étaient particulièrement subordonnés à l'influence des stathouders princes des Pays-Bas, ainsi qu'aux gouverneurs autrichiens. Quelques-uns de ces princes furent eux-mêmes Francs-Maçons. François de Lorraine, qui devint ensuite François Ier d'Allemagne, époux de Marie-Thérèse, avait été initié en 1731, à la Haye, mais il avait dû lutter contre les mesures de l'Impératrice, qui était très soumise à l'influence des Jésuites.

Leur fils, Joseph II, fut également Franc-Maçon, et agit en ce sens, qu'il s'efforça de régler par des édits la Franc-Maçonnerie des Pays-Bas. Notre Fr :. Joseph II fut, comme on le sait, un prince éclairé, un philosophe sur le trône et un partisan des réformes utiles. Malheureusement il n'eut pas la force de faire prévaloir sa volonté impériale, au milieu de l'opposition qui lui fut suscitée de toutes parts. Il se proposait de tourner à des fins humanitaires toutes les organisations tant séculières que religieuses et la Maçonnerie elle-même. L'ordonnance suivante, qu'il promulgua pour les Pays-Bas, en est la preuve :

« La Grande Loge des Pays-Bas est mise avec toutes les Loges qui travaillent sous elle, sous la direction de la Grande Loge nationale de Vienne.

« La Grande Loge nationale de Vienne a seule le droit de correspondre officiellement avec les autres Loges étrangères, et de conclure des traités avec celles-ci.

« Les Vénérables porteurs du maillet doivent soumettre chaque année au Gouvernement la liste de leurs membres. »

Ce fut une de ses ordonnances les plus importantes, que celle qui ordonna qu'on ne travaillât que dans les trois grades de Saint-Jean. Cette ordonnance devait avoir force de loi pour tous les pays autrichiens, et elle fit naître de grandes discussions. L'Empereur voulait, par le moyen de cette ordonnance, se protéger contre les actes d'une Maçonnerie aristocratique, qui florissait dans les pays de l'Europe septentrionale, et pouvait être aussi dangereuse pour lui que l'Ordre des Jésuites. Ces mesures étaient sévères, et elles ont laissé des traces

durables dans la Franc-Maçonnerie hongroise, qui travaille encore aujourd'hui seulement dans trois grades, et n'admet pas les hauts grades.

Le 9 janvier 1786, Joseph II promulgua un édit contre la multiplication exagérée des Loges, ce qui, disait-il, pouvait nuire aux principes. Mais dans son désir de centralisation, il prit des mesures fort rigoureuses dans un second édit contre la Maçonnerie. Il ne devait pas rester plus d'une Loge en aucune ville des Provinces belges, à l'exception de Bruxelles, où devait se concentrer toute la Maçonnerie des Pays-Bas. La Loge de Luxembourg fut supprimée. Elle continua encore quelque temps ses travaux en cachette, mais à partir de 1793, où les Français arrivèrent, on n'entendit plus parler d'elle.

Le Luxembourg devint territoire français et s'appela désormais « Département des Forêts », maintenant il est relié de nouveau au passé par un acte d'héroïsme, qui nous est connu par un récit du Fr :. Leistenschneider, contemporain de l'événement, qui mourut en 1837.

Lorsqu'éclata la guerre entre l'Angleterre et le Consultat, 1.500 soldats devaient être embarqués à Boulogne et transportés à Bordeaux. Le vaisseau de transport fut capturé par un petit voilier anglais pourvu d'une artillerie supérieure. Bien que le navire français eût abattu son pavillon, le navire anglais continua à tirer et un grand nombre d'hommes auraient péri, si 15 officiers, qui formaient une Loge de campagne (*la Concorde*), ne s'étaient pas portés à l'avant du navire, pour faire le signe de détresse, qui fut aperçu par les Francs-Maçons, servant sous les ordres du commandant anglais. Aussitôt le terrible feu cessa, et il fut convenu que le navire français rentrerait au port, à la condition que les officiers et l'équipage prendraient l'engagement d'honneur de ne plus porter les armes contre l'Angleterre. Le premier Consul approuva l'arrangement, qui conservait à la France un vaisseau et une demi-brigade ; et il plaça ces hommes en garnison à Luxembourg. La Loge de campagne, qui par reconnaissance pour la Franc-Maçonnerie, avait pris l'engagement de fonder des Loges dans toutes les localités où elle séjournerait, recueillit les derniers vestiges de la Loge la *Parfaite-Union*, et au bout de six mois, quand elle quitta le pays, elle y laissait une Loge qui prit d'après le nom de celle dont elle sortait, le nom suivant : *Les Enfants de la Concorde fortifiée*. Le Grand-Orient de France, qui était revenu à l'existence pendant ce temps-là, lui donna le 9 mai 1803, sa charte de fondation. La chute de l'Empire n'en fit point cesser les travaux, et comme le pays avait été attribué à la Hollande, elle se soumit à l'Orient de la Haye, sous lequel elle travailla jusqu'en 1830. Avant de poursuivre l'histoire de la Loge *Les Enfants de la Concorde fortifiée*, il est à propos de mentionner ici un autre événement maçonnique qui eut lieu dans l'intervalle (1815-1830), à Luxembourg.

Après la guerre de libération, Luxembourg avait été déclaré garnison prussienne ; elle offrit dès lors au début de 1820, un aspect militaire très animé. De nouveaux travaux de fortification, les allées et venues des troupes qu'on exerçait, car l'armée prussienne avait été nouvellement réformée et augmentée pendant la paix, tout cela produisait un renouvellement incessant du personnel ; c'était une situation qui présentait bien des analogies avec l'état de guerre, et ce fut seulement lorsque les 39e et 40me régiments d'infanterie formés de vieilles troupes, s'installèrent dans la forteresse de la Confédération, et constituèrent sa garnison permanente, — ce fut alors seulement que revint un temps plus calme. Dès lors, les Fr :. désiraient vivement qu'il leur fût permis de reprendre suivant la tradition allemande conservée par eux dans leur séjours lointains de l'Ouest, les travaux maçonniques de leur pays natal. Sans doute, les Fr :. s'étaient affiliés comme Fr :. visiteurs à la Loge qui existait déjà dans la localité, mais bon nombre d'entre eux ne connaissaient guère la langue française, qui était employée dans le travail de cette Loge, et ils ne pouvaient guère profiter de celui-ci. Ce fut surtout le Fr :. de Savigny, capitaine, qui groupa les Fr :. qui se trouvaient là, et travailla à fonder une Loge allemande.

Le 14 mai 1820, se réunirent dans le logement de celui-ci, 26 Fr :. pour la plupart officiers du 39e et du 40e régiment d'Infanterie ; ils décidèrent la fondation d'une Loge allemande à laquelle ils donnèrent le nom de *Blücher von Wahlstadt*. La Loge eut le caractère d'une Loge de campagne, et fut subordonnée à la Grande Loge des *Trois-Globes*, de Berlin. La dédicace solennelle de la nouvelle Loge eut lieu le 24 avril 1821, et la Loge prit comme signe particulier la croix de fer à huit pointes, montée sur bronze, et portant d'un côté le buste de Blücher, de l'autre l'année de la fondation. Les deux Loges, la française et l'allemande, travaillèrent d'abord dans des locaux distincts, puis elles se réunirent fraternellement dans celui des *Enfants de la Concorde fortifiée*, se considérant alternativement comme visiteuses l'une de l'autre, mais célébrant en commun leurs fêtes ; cet état de choses dura jusqu'en 1867, époque où la place-forte de Luxembourg fut évacuée, et où la garnison fut supprimée. La Loge *Blücher von Wahlstadt* fut alors transportée à Charlottenburg, où elle existe encore aujourd'hui, et entretient des rapports amicaux avec le Luxembourg : ainsi les Vénérables de l'une sont en même temps Vénérables d'honneur de l'autre. Dans les salles de la Loge de Luxembourg nous voyons encore un grand nombre de portraits, comme une épée de Loge, souvenirs qui rappellent la Loge allemande, ainsi qu'une photographie des Fr :. allemands, prise en groupe, lors de leur dernière réunion. En 1830, le Luxembourg fut séparé de la Hollande. En 1843, la Loge *Les Enfants de la Concorde fortifiée* fut élevée au rang de

Loge centrale et fonda à Echternach une Loge-fille, sous le nom de *Saint-Jean-de-l'Espérance.* Cette Loge fut transportée à Diekirch en 1867 : les travaux y ont été suspendus depuis un certain nombre d'années.

En 1849, il fut établi à Luxembourg un Suprême Conseil, ce qui plaça Luxembourg au nombre des Grandes Loges, et la fit reconnaître comme telle le Rituel d'après lequel travaille la Loge de Luxembourg, est le nouveau Rituel français. Les travaux ont lieu en langue française, mais par égard pour les Fr :. allemands qui sont nombreux dans le pays, on y fait souvent des conférences en allemand.

L'activité présente de la Loge du Luxembourg est très grande, malgré le petit nombre relatif des Fr :.. Il faut l'attribuer au Fr :., l'Honorable Grand-Maître Juuk, qui a mis toute son existence au service de la Maçonnerie. En particulier, il a travaillé avec un zèle infatigable au rapprochement franco-allemand. Quiconque a pris part à une fête maçonnique, à Luxembourg, emportera le souvenir des moments sublimes qu'il aura vécus parmi des Fr :. de nations différentes. A chaque grande solennité, viennent des Fr :. des Loges voisines, Trèves, Metz. Saarbrück, Thionville, Nancy, etc., et il s'est formé ainsi mainte amitié qui a rendu dè grands services à la Maçonnerie.

Les visiteurs venant de Loges allemandes seront frappés, peut-être même choqués de la tendance anticléricale âprement marquée, qui se fait jour de temps à autre dans les discours des Fr :. Luxembourgeois. Mais quand on est en rapport intime avec les Fr :., on en vient peu à peu à reconnaître qu'ils sont, comme en Allemagne, animés du véritable esprit de tolérance et de liberté de conscience. Seulement la situation n'est pas du tout la même au Luxembourg et en Allemagne. Le fait que, comme dans presque tous les pays de langue romane, les 98 centièmes de la population sont catholiques, met la Franc-Maçonnerie dans une position défensive, et l'oblige même à prendre une attitude agressive à l'égard de l'Église romaine. D'autre part, le clergé catholique n'a pas l'éducation et l'instruction solide que reçoit le clergé catholique allemand. Le clergé catholique du Luxembourg tombe sur la Maçonnerie à toute occasion favorable ou défavorable : dans ces conditions, il n'y a pas du tout à s'étonner que la Franc-Maçonnerie relève le défi qui lui est jeté et que les injures qui lui sont lancées presque tous les jours, au lieu d'être acceptées avec calme, soient retournées à l'adversaire, cela est humain, cela se comprend.

Malgré tout cela, la Loge Luxembougeoise, n'est jamais, que l'on sache, sortie de sa réserve, *en tant que Loge* [souligné par l'auteur de l'article], alors même que quelques Fr :. agissant pour leur compte, et en cas de légitime défense, ont fait front avec énergie dans la Presse et dans les milieux politiques, à un clergé imparfaitement formé. Quand un ecclésiastique, au su de son Évêque par la volonté de celui-

ci, combat obstinément pour la suppression de toutes les libertés de la pensée, du savoir, de la Presse, et le fait ouvertement, quand tous les moyens lui sont bons pour cela, le représentant de la pensée humanitaire et de la Franc-Maçonnerie ne doit pas rester inerte. Rester les mains dans les poches, et regarder à loisir, ce serait une grande faute dans une situation pareille. On éprouve un vrai bien-être quand on voit de quelle manière quelques Fr :. du Luxembourg ont compris les devoirs qui dérivent pour eux de leur conception du monde, et par suite considèrent comme une de leur tâches les plus importantes, celle de délivrer leurs concitoyens du joug d'un clergé presque omnipotent.

Bibliographie du sujet : Lenning : *Handbuch der Freimaurerei* (Manuel de la Fr :. M :.) ; *La Lumière Maçonnique*, n° 16, 1911, Histoire de la Loge Blücher von Wahlstadt.

NOTICE

Sur les Pratiques Impies et Superstitieuses qui se faisaient naguère dans les métiers de cordonniers, tailleurs d'habits, chapeliers et selliers, pour passer COMPAGNONS appelés du DEVOIR, avec la résolution des Docteurs de la Faculté de Paris à ce sujet [1].

Les compagnons chapeliers se passent compagnons en la forme suivante : ils choisissent un logis dans lequel sont deux chambres commodes, pour aller de l'une dans l'autre. En l'une des deux, ils dressent une table, sur laquelle ils mettent une croix, et tout ce qui sert à représenter les instrumens qui ont servi à la passion de Notre Seigneur. Ils mettent aussi sous la cheminée de cette chambre une chaise, pour représenter les fonts de baptême.

Ce qui étant préparé, celui qui doit passer compagnon, après avoir pris pour parrain et marraine deux de la compagnie, qu'il a élus pour ce sujet, jure sur le livre des Evangiles, qui est ouvert sur la table, par la part qu'il prétend au Paradis, qu'il ne révélera pas, même dans la confession, ce qu'il fera ou verra faire, ni un certain mot duquel ils se servent, comme d'un mot du guet, pour reconnaître s'ils sont compagnons ou non ; et ensuite, il est reçu avec plusieurs cérémonies contre la passion de Notre Seigneur et le sacrement de baptême, qu'ils contrefont en toutes ses circonstances.

Les compagnons tailleurs se passent compagnons en cette forme : ils choisissent aussi un logis dans lequel sont deux chambres, l'une contre l'autre ; en l'une des deux ils préparent une table, une nappe à l'envers, une salière, un pain, une tasse à trois pieds à demi pleine, trois grands blancs de roi, et trois aiguilles. Cela étant préparé, celui qui doit passer compagnon jure sur le livre des Evangiles, qui

1. Extr. des Cérém. relig., t. 8 sup.

est ouvert sur la table, qu'il ne révélera pas, même dans la confession, ce qu'il fera ou verra faire. Après ce serment, il prend un parrain, et ensuite on lui apprend l'histoire des trois compagnons, qui est pleine d'impuretés, et à laquelle se rapporte la signification de ce qui est en cette chambre et sur la table. Le mystère de la Très Sainte-Trinité y est aussi plusieurs fois profané.

Les compagnons selliers se passent compagnons en cette forme : ils choisissent un logis où sont deux chambres, en l'une desquelles, après que celui qui doit être reçu compagnon a fait le même serment que les précédents, de ne point révéler, pas même dans la confession, ce qu'il fera ou verra faire, ils préparent tout ce qui est nécessaire à célébrer la sainte messe, et en contrefont toutes les actions, avec plusieurs cérémonies et paroles hérétiques et impies. Il est aussi à observer que les catholiques sont reçus indifféremment par les hérétiques, et les hérétiques par les catholiques.

Ces compagnonnages sont suivis de divers désordres :

1° Plusieurs de ces compagnons manquent souvent au serment qu'ils font de garder fidélité aux maîtres, ne travaillant que selon le besoin qu'ils en ont, et les ruinant souvent par leurs pratiques.

3° Ils injurient et persécutent cruellement les pauvres garçons du métier qui ne sont pas de leur cabale.

3° Ils s'entretiennent en plusieurs débauches, impuretés, ivrogneries, etc., et se ruinent, eux, leurs femmes et leurs enfans, par les dépenses excessives qu'ils font en ces compagnonnages en diverses rencontres, parce qu'ils aiment mieux dépenser le peu qu'ils ont avec leurs compagnons que dans leur famille.

4° Ils profanent les jours consacrés au service de Dieu, parce que quelques-uns, comme les tailleurs d'habits, s'assemblent entre eux tous les dimanches, et ensuite vont au cabaret, où ils passent la plus grande partie de la journée en débauches.

Or, parce que ces compagnons susdits croient que leurs pratiques sont bonnes et saintes, et le serment qu'ils font de ne les point révéler, juste et obligatoire, MM. les Docteurs sont suppliés, pour le bien de la conscience des compagnons de ces métiers, et autres qui pourraient être en semblables pratiques, de donner leurs avis et signer :

1° Quel péché ils commettent se recevant compagnons en ces façons susdites ?

2° Si le serment qu'ils font de ne pas les révéler, même dans la confession, est bon et légitime ?

3° S'ils ne sont pas même obligés, en conscience, de les aller déclarer à ceux qui y peuvent porter remède, comme aux juges ecclésiastiques et séculiers ?

4° S'ils se peuvent servir de ce mot du guet pour se faire reconnaître compagnons ?

5° Si ceux qui sont en ces compagnonnages sont en sûreté de conscience, et ce qu'ils doivent faire ?

6° Si les garçons qui ne sont point encore engagés en ces compagnonnages s'y peuvent mettre sans péché ?

« Nous, soussignés, Docteurs en la sacrée Faculté de théologie, à Paris, estimons :

« 1° Qu'en ces pratiques il y a péché de sacrilège, d'impureté et de blasphème contre les mystères de notre religion ;

« 2° Que le serment qu'ils font de ne pas révéler ces pratiques, même dans la confession, n'est ni juste ni légitime, et ne les oblige en aucune façon ; au contraire, qu'ils sont obligés de s'accuser eux-mêmes de ces péchés et de ce serment dans la confession ;

« 3° Au cas que le mal continue, et qu'ils n'y puissent autrement remédier, ils sont obligés en conscience, de déclarer ces pratiques aux juges ecclésiastiques, et même si besoin est, qui y peuvent donner remède ;

« 4° Que les compagnons qui se font recevoir en telles formes que dessus, ne peuvent, sans péché mortel, se servir du mot du guet qu'ils ont pour se faire reconnaître compagnons, et s'engager aux mauvaises pratiques de ces compagnonnages ;

« 5° Que ceux qui sont dans ces compagnonnages ne sont pas en sûreté de conscience, tandis qu'ils sont en volonté de continuer ces mauvaises pratiques, auxquelles ils doivent renoncer ;

« 6° Que les garçons qui ne sont pas en ces compagnonnages ne peuvent pas s'y mettre sans péché mortel. »

Délibéré à Paris, le quatorzième jour de mars 1655.

Signé : J. Charton, Morel, N. Cornet, J. Coquerel, M. Grandin, Grenet, G. Gobinet, J. Perou, Chamillard, M. Chamillard.

(*Collection Leber.* — Tome IX, p. 472 et suiv.).

SOMMAIRES ET ANALYSES

Ars Quatuor Coronatorum, Being the *Transactions of the Lodge Quatuor Coronati, London.* Volume II. — Margate, 1889.

Le tome II de l'*Ars Quatuor Coronatorum* n'intéresse que l'année 1889. Il est donc de moindre étendue que le tome I et compte 185 pages seulement.

Les articles de fond ou mémoires (*Papers and Essays*) sont au nombre de 9, ou plus exactement de 8, car nous verrons que l'un d'eux n'est pas reproduit.

1. Tout d'abord le F∴ W. Simpson consacre de longues pages (p. 7-39) à une enquête historique sur le culte de la mort (*the Worship of Death*). L'article est illustré d'un certain nombre de gravures au choix desquelles a présidé un véritable éclectisme, car elles représentent, entre autres objets, une amulette abyssine, la Kaaba de la Mecque, des monuments égyptiens, des temples grecs et hindous, des pierres chinoises, des profils de portes de cathédrales et jusqu'au tabernacle des églises catholiques. Ces images diverses témoignent de la variété du texte. A vrai dire, la dissertation de W. Simpson est peut-être trop chatoyante. L'information y apparaît considérable, mais à peine saisit-on le lien des renseignements consignés : une idée générale fait défaut. Pourtant on se rend compte que la thèse de l'auteur consiste à considérer la tombe comme l'origine et le prototype des temples et des monuments religieux. Par exemple, chez les Israélites l'arche d'alliance serait une bière symbolique ; elle serait « le type de la mort et de la résurrection ». De même, l'autel des sanctuaires catholiques serait un reliquaire, du moins en principe. « L'autel, affirme M. Simpson, est un reliquaire ou une tombe symbolique, et chaque église catholique romaine devient de la sorte un temple et une tombe tout à la fois. » On sait d'ailleurs quelle fut l'importance du culte des reliques dès les premiers temps du christianisme. Pareillement, dans les Eglises orientales, en particulier

dans l'Eglise russe, le même culte est développé. Et M. Simpson d'étendre son investigation à toutes les confessions actuelles comme à toutes les religions de jadis, ce qui ne va pas, disons-le, sans un certain désordre. C'est ainsi qu'il parle des églises abyssines, puis de l'arche de Noé, « qui a toujours été regardée comme un type de l'église ». Il nous conduit ensuite à Jérusalem, au Saint-Sépulcre. Puis il montre le symbolisme du tabernacle dans les églises catholiques : le tabernacle offre trois parties distinctes, dont l'inférieure, avec ses portes à battants, n'est autre que la tombe ou le sépulcre. Le symbolisme de la pierre de la Mecque, la Kaaba, est plus difficile à expliquer : on ne voit pas nettement les rapports de cette pierre avec la mort et la tombe, mais il n'est pas douteux qu'elle représente un temple. D'ailleurs les musulmans ont le culte des tombes, car c'est ce culte qu'on trouve au principe de leur vénération pour leurs saints. Les anciens Egyptiens pratiquaient une religion de la mort aux rites compliqués, dont les pyramides et tant d'autres monuments restent les témoignages. Il n'en n'est pas autrement de religions comme le bouddhisme avec ses *stûpas*, ces monuments de forme circulaire où sont enfermées de vénérables reliques. Il est inutile aussi d'insister sur le culte des ancêtres si développé en Chine. Enfin, il n'est pas jusqu'aux dolmens et menhirs des pays bretons qui ne rappellent les cases ou *loculi* des tombes collectives. Et de cette vaste enquête, W. Simpson conclut que la majorité des temples religieux sont en relation avec l'idée de la mort : la plupart sont, à l'origine, des tombes.

2. M. W.-H. Rylands donne (p. 52-67) la suite de l'étude qu'il avait commencée dans le premier volume sur les légendes relatives au compagnonnage (*A word on the Legends of the Compagnonnage*). On sait que sa principale source d'information est *le Livre du Compagnonnage* de Perdiguier. Dans cette seconde partie, il s'occupe d'abord de la signification du mot *Devoir*. Ce terme avait, en effet, aux temps de la Maçonnerie opérative, des acceptions assez diverses. Tantôt il était synonyme de « corps, association, ordre ». Tantôt il désignait un certificat, une commission remise aux membres de la corporation. Tantôt enfin il englobait l'ensemble des obligations auxquelles un Maçon était tenu. A ce titre, le fameux livre intitulé: *L'ordre des Francs-Maçons trahi*, à la page 63 de l'édition de 1745, en donne la plus compréhensive définition : « Le *devoir* d'un Franc-Maçon, y est-il dit, consiste à bien vivre avec ses Frères, à observer fidèlement les usages de l'Ordre, et surtout à garder scrupuleusement un silence impénétrable sur les mystères de la Confrérie. » En rapport avec cette définition, M. Rylands propose donc le mot anglais *charge* comme l'équivalent le plus adéquat au terme français *devoir*.

Il s'occupe ensuite de l'origine du Compagnonnage. C'est la ville d'Orléans, au moment où les tours de la cathédrale furent édifiées, qui aurait vu s'accomplir la division des Compagnons en trois catégories. Telle est du moins la légende. Dès lors, les *gavots* ou dissidents (ainsi appelés du fait qu'ils fuirent la persécution en descendant la Loire sur de frèles embarcations dites *gabords* ou *gavotages*) se séparèrent des orthodoxes, des *devoirants*, dont le nom se transforma assez vite en celui de *dévorants*. L'histoire maçonnique a d'ailleurs conservé le souvenir d'autres scissions. Par exemple, en 1803, il se forma une sorte d'Ordre spécial réservé aux *dignitaires* ou *affiliés*, qui constituaient, affirme Perdiguier dans son *Histoire d'une scission*, publiée en 1846, « une insupportable aristocratie ». En conséquence, la Maçonnerie comprenait trois Ordres : les anciens Compagnons *reçus* devinrent les Compagnons *du premier Ordre*, les Compagnons *finis*, ceux du *deuxième Ordre*, tandis que le *troisième Ordre* se recrutait précisément parmi les *affiliés* ou *dignitaires*. D'autres troubles se produisirent en 1823 et en 1839, que Perdiguier a également consignés dans son *Histoire d'une scission ;* mais ils furent de moindre portée et se bornèrent à des dissensions intimes dans quelques corps de métiers. L'ordre paraît s'être rétabli en 1846, grâce surtout aux efforts et au dévouement de Perdiguier. M. Rylands termine son mémoire en rappelant quelques aspects de la légende du Compagnonnage en Provence. Il est curieux de constater que cette légende est en rapports étroits avec celle de Marie-Madeleine, qui aurait achevé ses jours dans une rigoureuse pénitence au désert de la Sainte-Baume.

3. Sous le titre : *The Foundation of Modern Freemasonry* (L'établissement de la Franc-Maçonnerie moderne), M. G.-W. Speth expose (p. 86-94), les commencements de la Franc-Maçonnerie en Angleterre. Les données de son article sont aujourd'hui de connaissance courante. Mais il n'en était pas de même en 1888, et ce mémoire précisément a contribué dans une large mesure à fixer les opinions. Il est d'ailleurs conçu d'une façon extrêmement méthodique et sobre, et, par ses allures de compendium, ne devait pas manquer de laisser sa marque dans les esprits. M. Speth rappelle d'abord les Loges particulières qui existaient à Londres vers 1716, et comment ces Loges se sont fusionnées en 1717, pour donner naissance à la première Grande Loge d'Angleterre. Il donne ensuite la liste des divers Grands-Maîtres, de 1717 à 1738, qu'il poursuit d'ailleurs, en vue d'une statistique sommaire, jusqu'en 1874. Pareillement, il établit la série des éditions successives du Livre des Constitutions. Dans le même ordre d'idées, il montre l'extension progressive de la Grande Loge, par le nombre sans cesse croissant des Loges particulières soumises à sa ju-

ridiction. Après quoi, il pénètre au sein même de la Grande Loge et de ses filiales : il en énumère les divers dignitaires, en esquisse les manières et habitudes, par exemple les cérémonies d'incorporation, les droits à acquitter, le lieu de réunion, la façon dont s'habillent les membres, etc. Au point de vue historique, il signale les deux schismes qui se produisirent dans la Grande Loge, l'un au début de la seconde moitié du dix-huitième siècle, et le second en 1778. Il consigne aussi le souvenir des deux principales fondations faites par la Grande Loge : en 1724, le fonds de charité destiné à venir en aide aux Maçons dans le besoin ; en 1788, l'institution royale maçonnique pour jeunes filles. Il termine par l'énumération des princes de la maison royale, qui, depuis le prince de Galles, Frédéric-Louis, en 1737, jusqu'au duc de Sussex qui mourut en 1843, dans la dignité de Grand-Maître, ont jugé à propos de s'affilier à la Grande Loge d'Angleterre.

4. A. M. G.-W. Speth est due aussi la traduction (p. 96-101), d'un article du F ∴ J.-P. Vaillant, Grand Secrétaire de la Grande Loge des Pays-Bas, sur « la Franc-Maçonnerie à Rotterdam. il y a cent-vingt ans », c'est-à-dire, au milieu du dix-huitième siècle (*Freemasonry in Rotterdam, one hundred and twenty years ago*). Nous trouvons ici deux documents, d'intérêt très inégal. Le premier consiste en une lettre adressée, le 16 décembre 1768, au Grand-Maître de la Grande Loge néerlandaise, par le Vénérable de la Loge *La Victoire*, de Rotterdam ; il y est question des dissensions intestines dont cette Loge était le théâtre. L'autre est une pétition de quatre Loges de Rotterdam au Grand-Maître de la Loge anglaise, en vue de la création d'une Grande Loge « nationale » en Hollande ; et cette pétition est datée de 1769, soit treize ans à peine après la constitution de la Grande Loge des Pays-Bas, qui avait été fondée le 27 décembre 1756. Les quatre Loges de Rotterdam devaient donc compter pas mal de mécontents !

5. C'est encore sous la signature de M. Speth que nous trouvons la traduction anglaise (p. 102-108), d'un chapitre emprunté à l'ouvrage allemand du F ∴ Cramer, de Berlin, intitulé : *Instructions maçonniques générales*. Le chapitre en question traite de l'origine de la Franc-Maçonnerie (*The Origin of Freemasonry*), en l'espèce, de la Franc-Maçonnerie moderne. Celle-ci est un résultat du progrès de la civilisation, en Angleterre, à la fin du dix-septième siècle et dans les dix premières années du dix-huitième ; et les deux facteurs principaux de ce développement sont l'esprit de tolérance religieuse d'une part, et de l'autre l'extension de la moralité et de l'éducation parmi les masses. Si l'on cherche maintenant ce qui a produit cette évolution dans les intelligences, les tendances et les mœurs, c'est en définitive à la Réforme que l'on doit s'arrêter. La Franc-Maçonnerie est

fille de la Réforme. L'on s'en rend compte d'une façon indubitable par l'analyse des devoirs maçonniques, tels qu'ils sont formulés, dès 1723, par Anderson, dans le *Livre des Constitutions*. Il est inutile de souligner ici la valeur de ce court article : il caractérise et précise à la perfection la nature intime de la Franc-Maçonnerie, en mettant en relief ses origines protestantes.

6. Une brève notice sur la Grande Loge d'York (*The Grand Loge at York*), par M. Whytehead, occupe les pages 110-114. Le plus ancien document qui témoigne d'une organisation maçonnique à York, porte la date de 1663. Trente ans plus tard, en 1693, une Loge est constituée avec ses dignitaires et ses règles ; celles-ci, en effet, sont copiées sur un vieux manuscrit en papier, remontant précisément à cette année 1693, et qui fut remis en 1777, à la Grande Loge d'York. Quand celle-ci prit-elle naissance ? Un ancien registre de tenues, aujourd'hui perdu, mais dont copie partielle fut faite, commençait au 7 mars 1705. On ne possède plus les minutes des séances de 1705 à 1711 : la première est datée seulement de 1712. La Loge y est qualifiée, tantôt de Loge « privée », tantôt de Loge « générale ». Il faut descendre jusqu'à 1725, pour trouver l'appellation de « Grande Loge ». Charles Bathurst fut le premier Grand-Maître. Ensuite la Loge subit comme une éclipse ; il est même probable qu'elle se désagrégea. Elle fut reconstituée le 17 mars 1761, grâce aux efforts du F∴ Drake et de cinq autres. Alors elle connut une période de brillante activité et fonda des filiales, principalement dans le Nord de l'Angleterre. Puis le déclin commença. Dès 1773, il se forma à York une Loge sous l'autorité de la Grande Loge de Londres : c'était la Loge *Apollo*. En 1777, une autre Loge, dite l'*Union*, s'organisa dans les mêmes conditions. Ces deux groupements centralisèrent peu à peu l'activité maçonnique de la ville d'York, si bien qu'en 1792, l'ancienne Grande Loge s'éteignit. Le F∴ E. Wolley en fut le dernier Grand-Maître. Aujourd'hui, c'est la Loge *York*, n° 236, qui est le plus en vedette : elle est l'héritière et la continuatrice de la Loge *Union*. L'article de M. Whytehead est illustré du fac-simile d'une convocation dont faisait usage l'ancienne Grande Loge d'York. Il contient aussi la liste chronologique des Présidents ou Grands-Maîtres de cette puissance maçonnique, de 1705 à 1792.

7. Ici devait prendre place (p. 141), un mémoire du F∴ M. Williams sur « quelques erreurs d'expression scientifiques dans le rituel maçonnique » (*Some errors of scientific expression in the Masonic Ritual*). Cette communication fut lue à la séance du 4 octobre 1889 ; mais l'impression en fut jugée dangereuse, et l'éditeur de l'*Ars Quatuor Coronatorum* crut nécessaire d'en avertir ses confrères par la note suivante : « Nous regrettons vivement d'être dans l'impossibi-

lité d'imprimer cette lecture, même de la façon la plus circonspecte, conformément à la prudence et à notre devoir. Le mémoire et la discussion à laquelle il a donné lieu, seront d'ailleurs conservés en manuscrit dans notre bibliothèque, où ils pourront, à l'avenir, être consultés par des Maçons seulement.

8. M. F. Schnitger cherche (p. 141-142), à fixer la signification des mots « Franc » et « Franc-Maçon » (*Free and Freemason*). Son investigation porte sur quelques anciens documents et aboutit aux conclusions que voici : « Le mot « Franc » (*Free*) désigne une personne ayant une connaissance et une habileté particulières dans son métier... Un Franc-Maçon (*Freemason*) est ou était un Maçon ayant appris les arts secrets et les mystères cachés de sa corporation. »

9. Enfin, avec M. Harry Rylands, nous abordons (p. 146-154), une question d'art maçonnique. Il disserte, en effet, sur le tableau de Hogarth intitulé : *La Nuit* et le dernier de la série dite : *Les quatre moments du jour* (*Hogarth's picture Night*). Le principal héros de cette œuvre est Thomas de Veil, né à Londres en 1684 ; il exerça diverses professions, mais surtout celle de juge de paix. Il mourut en 1746, après avoir été marié quatre fois et avoir eu 25 enfants, dont trois ou quatre seulement lui survécurent. Il serait devenu Maçon entre 1725 et 1730. M. Rylands fixe aussi le lieu de la scène représentée : ce serait la vieille rue conduisant de Charing-Cross à Westminster. Entre autres remarques particulières, il convient de signaler celle que M. Rylands fait à propos des tabliers que portent les personnages du tableau : « Ils sont, dit-il, absolument sans ornements, et fixés autour de la ceinture à l'aide de longs rubans noués en avant ». Il y a là une indication sur la forme et la signification primitives de cette pièce de l'accoutrement maçonnique.

***

Les « Notes et Questions » (*Notes and Queries*), qui représentent autant de petites recherches et d'informations, sont nombreuses dans ce volume. Nous les rappellerons succinctement.

1. M. W. Simpson signale (p. 72), un passage relatif à la veillée de la Saint-Jean (23 juin), extrait d'un livre sur le folk-lore gaélique publié en 1880, par W. Sikes. Les coutumes de cette soirée, consistant à allumer des feux de joie, remonteraient aux temps druidiques.

2. M. G.-W. Speth parle (p. 72), d'un vieux livre, intitulé : *Remarques historiques*, par Richard Burton, qui parut en 1681. A la page 90, on y trouve les armes des « Maçons ou Francs-Maçons ».

3. Une note, empruntée à un article de K. Johnston, dans la *Fortnightly Review*, de janvier 1889, affirme (p. 72), que le cannibalisme

fait partie des cérémonies d'initiation et des rites sacrés de la Franc-Maçonnerie et des Sociétés secrètes africaines.

4. M. Speth rappelle (p. 72-73), les références au mot *Franc-Maçon*, qu se trouvent dans l'*Histoire architecturale de l'Université de Cambridge*, publiée en 1886, par MM. Willis et Clarke.

5. D'une lettre provenant du district de Queensland, en Australie, il résulte que les tribus indigènes du pays feraient usage de certains signes maçonniques (p. 73-74).

6. Le F∴ Wilkinson prouve (p. 74), l'existence de la Franc-Maçonnerie en Perse, d'après la relation donnée par un missionnaire américain, le Rév. J. Perkins, en 1843, sous le titre : *Huit ans de résidence en Perse.* Au même ouvrage, il emprunte une description de la *Kiblah* nestorienne, qui constitue une utile contribution au problème de l'orientation des temples.

7. M. R.-F. Gould signale (p. 75), quelques coutumes de compagnonnage qu'il emprunte à divers ouvrages.

8. G.-W. Speth disserte (p. 116-117), sur la *Nuit* de Hogarth ; il s'agit de l'identification des personnages principaux et du lieu de la scène. Cette note peut être considérée comme une introduction à l'article de M. Rylands signalé plus haut.

9. D'après un rapport émanant d'un consul en Chine, M. W. Simpson caractérise (p. 117-118), la Société secrète chinoise dite *Ko-lao-Hui* : c'est un groupement à tendances socialistes.

10. M. Speth donne (p. 118), quelques détails sur les Loges chinoises, d'après une lettre d'un de ses correspondants australiens.

11. W. Simpson appelle l'attention (p. 118-119), sur la grande stèle de Mendès, conservée au musée de Boulak. L'inscription qu'elle porte et qu'a traduite Brugsch est d'un grand intérêt au sujet de l'initiation chez les Anciens.

12. Un extrait du *Hong Kong Telegraph*, du 16 avril 1889, communiqué par M. Speth (p. 119-122), montre que la Maçonnerie chinoise ne présente pas les mêmes caractères que la Franc-Maçonnerie européenne. Les Loges secrètes se proposent un but surtout moral, et si l'initiation implique un certain symbolisme, celui-ci ne rappelle guère le symbolisme maçonnique. Pourtant certains objets, comme les tabliers et l'équerre, se retrouvent de part et d'autre.

13. W. Simpson donne (p. 122-128), la description de ce qu'il appelle le *Masonic Hall* mis au jour à Jérusalem, et de diverses marques maçonniques trouvées dans les murs de la ville. Deux planches illustrent cette notice.

14. Le même M. Simpson communique (p. 128-130), les statuts de l'*Institut archéologique maçonnique*, fondé à Londres en 1871, en

vue de « recherches systématiques et scientifiques » dans le domaine de la Franc-Maçonnerie, son histoire, ses symboles, ses rites et ses traditions.

15. De M. Simpson encore, une notice (p. 157), sur les assemblées religieuses des Druzes, qui sont secrètes, et une information (p. 157-158), sur le Brahmo Samaj de Lahore, qui, avec l'Arya Samaj, est une secte réformatrice de l'Inde. M. Simpson parle surtout de l'initiation à cette secte, d'après un volume de J. Oman, *La vie hindoue sous son aspect religieux et social.*

16. Le F∴ Gould signale (p. 159), un emploi du terme « Franc-Maçon » dans les *Mémoires* de J. Oglander, datant de la première moitié du dix-septième siècle, et aussi l'usage du mot *Brothering*, pour indiquer l'admission comme Compagnon, dans le *Journal* de Cunningham (fin du dix-septième siècle).

17. M. W. Speth relève (p. 159), dans la *Bauhütte* du 11 mai 1889, une curieuse note suivant laquelle des Francs-Maçons existaient à Augsbourg, au cours du dix-septième siècle.

18. D'une *Histoire des métiers à Aberdeen*, par M. Bain, M. F. Gould extrait (p. 159-161), divers passages relatifs aux guildes de marchands et d'artisans à Aberdeen. Ces corporations étaient parfaitement organisées, exigeaient le serment de la part de leurs membres, réglaient leurs différends devant un conseil particulier, formaient des apprentis et possédaient des marques distinctives.

19. Une note (p. 161-162), signée Penang, tend à prouver que les tribus indigènes d'Australie font usage de signes maçonniques.

20. G.-W. Speth, d'après l'*Idaho World*, caractérise (p. 162), la Maçonnerie chinoise. Celle-ci ne différerait pas, quant au fond, de la Maçonnerie européenne ; elle présenterait seulement un caractère *fraternel* plus marqué. Les cérémonies d'initiation durent au moins 24 heures.

21. M. J. Yarker montre (p. 162), l'étroite relation qui a toujours existé entre la Géométrie et la Maçonnerie.

22. Enfin, M. Harry Rylands reproduit (p. 163), l'épitaphe de Lawrence Sterne, telle qu'on la lit au cimetière de l'église Saint-Georges, à Londres. Il y est dit que le monument fut élevé « à la mémoire du défunt, par deux *Frères Masons ;* car, bien que de son vivant il ne fut pas membre de leur Société, ses incomparables ouvrages prouvent tous à l'évidence qu'il a toujours agi suivant la règle et l'équerre ».

∴

Sept décès parmi les membres de la Loge des *Quatuor Coronati* sont enregistrés pendant l'année 1889, à savoir :

J.-W. Edwards, mort le 8 novembre ; il était affilié à la Loge depuis le mois de mars seulement (p. 163).

E.-J. Mc Intyre, décédé le 19 septembre, à l'âge de soixante-huit ans ; il était Maçon depuis 1859, et avait rempli à la Grande Loge les fonctions de Grand Greffier (p. 163).

V.-W. Maughan, qui devint membre de la Loge en mars 1887, et mourut en juin 1888 (p. 80).

W. Natt, affilié à la Loge en août 1887, et dont le décès est annoncé à la séance du 1er mars 1889 (p. 80).

C. Portal, initié à la Maçonnerie en 1848, et promu en 1885, à la dignité de Grand Chapelain ; sa mort est de même annoncée le 1er mars 1889 (p. 80).

J. Webster, décédé le 23 août 1889, ancien Vénérable de la Loge n° 1, d'Edimbourg, et membre correspondant de la Loge des *Quatuor Coronati* (p. 163).

J.-G. Wood, naturaliste de renom, élu correspondant de la Loge, le 5 octobre 1888, et décédé le 3 mars 1889 (p. 80).

A ces notices nécrologiques, il faut en joindre trois autres, relatives cette fois à des vivants. Il s'agit d'abord de l'élection de deux membres nouveaux :

S.-T. Klein, de Stanmore, entomologiste bien connu, né en 1853, et initié à la Maçonnerie en 1888 (p. 140).

B.-W. Richardson, de Londres, hygiéniste, membre de la Société royale et de diverses Compagnies savantes étrangères. Né en 1828, affilié à la Maçonnerie en 1864, il entra, en 1868, à la Loge dite du *Roi Salomon*, dont il devint Grand-Maître en 1885 et en 1886 (p. 140).

D'autre part, à la séance du 8 novembre 1889, un toast fut porté par la Loge des *Quatuor Coronati*, en l'honneur de son nouveau Grand-Maître, le lieutenant-colonel S.-C. Pratt, connu par sa campagne dans l'Inde, en 1864-65, et dont les ouvrages sur l'artillerie font autorité (p. 155-156).

∴

Les comptes rendus d'ouvrages sont en assez grand nombre, mais assez brefs pour la plupart. Ils sont signés des noms les plus autorisés, comme ceux de Gould, Hughan, Speth. En voici la liste, par ordre alphabétique des auteurs :

E. Bain, *Merchant and Craft Guilds of Aberdeen* (Les guildes de marchands et d'artisans à Aberdeen), Aberdeen 1887. — Recension par R.-F. Gould (p. 165-168).

H. Crossley, *History of the Lodge of Probity, N° 61, Halifax* (Histoire de la Loge *Probité*, à Halifax). — Recension par G.-W. Speth (p. 135).

J.-F. Finlayson, *The Symbols and Legends of Freemasonry* (Symboles et légendes de la Franc-Maçonnerie), Londres, 1889. — Recension par G.-W. Speth (p. 79-80).

A. Flohr, *Grundsätze und Verfassung der Grossen Loge von Preussen, gen. Royal York zur Freundschaft* (Statuts et Constitution de la Grande Loge de Prusse, dite Royale York *à l'Amitié*), Berlin, 1889. — Recension par G.-W. Speth (p. 173-174).

Goblet d'Alviella, *De la croix gammée ou Svastika*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1889. — Recension par W. Simpson (p. 174-175).

J. Hawkins, *History and Records of The Harmonic Lodge, Liverpool* (Histoire et Archives de la Loge *Harmonie*, à Liverpool). — Recension par G.-W. Speth (p. 171).

W.-J. Hughan, *The engraved List of Regular Lodges for A. D.* 1734 (La liste gravée des Loges régulières de l'an 1734), Londres, 1889. — Recension par J. Lane (p. 76-78), et par R.-F. Gould (p. 78-79).

W.-J. Hughan, *History of the Apollo Lodge, York* (Histoire de la Loge *Apollon*, à York), Londres, 1889. — Recension par T. Whytehead (p. 176-178).

J. Lane, *A Handy Book to the study of the engraved, printed, and manuscript Lists of Lodges of Ancient Free and Accepted Masons of England, from* 1723 *to* 1814 (Manuel pour l'étude des listes gravées, imprimées et manuscrites de Loges d'anciens Maçons libres et acceptés d'Angleterre, de 1723 à 1814), Londres, 1889. — Recension par R.-F. Gould (p. 171-173).

T.-H. Lewis, *Scottish Masons' Marks compared with those of other countries* (Marques de Maçons écossais comparées à celles d'autres pays), communication lue au Congrès de Glasgow, le 29 août 1888. — Recension par G.-W. Speth (p. 164).

W. Logan, *History of St-John's Lodge, N°* 80, *Sunderland* (Histoire de la Loge de Saint-Jean, n° 80, à Sunderland). — Recension par G.-W. Speth (p. 174).

R. Maennel, *Ueber den* 1759 *gestifteten Societaets-Orden der redlichen Freundschaft* (Sur l'Ordre de la Loyale Amitié, fondé en 1759). — Recension par G.-W. Speth (p. 135-136).

L.-P. Metham, *Masonic Orations* (Discours maçonniques), Londres, 1889. — Recension par G.-W. Speth (p. 168-169).

J. Newton, *History of the Lodge Sincerity* (Histoire de la Loge *La Sincérité*), Londres, 1888. — Recension par G.-W. Speth (p. 170).

G. Norman, *The Royal Union Lodge, Cheltenham* (La Loge Union Royale de Cheltenham). — Recension par G.-W. Speth (p. 76).

Quatuor Coronatorum Antigrapha, Volume I, Margate, 1889. — Recension par G.-W. Speth (p. 132-136), et par J. Lane (p. 179),

avec extraits des opinions de la presse (p. 179-180). Ce volume est le premier de ceux que publie la Loge des *Quatuor Coronati*, en dehors de son journal annuel. Il contient diverses reproductions d'anciens documents maçonniques et en particulier le fac-simile du manuscrit des Anciennes Constitutions, dit Halliwell ou Regius MS.

G. ROBERTSON, *History of the New Zealand, Pacific Lodge* (Histoire de la Loge *La Pacifique*, de la Nouvelle Zélande). — Recension par G.-W. SPETH (p. 174).

F.-K. SCHWALBACH, *Geschichte des aelteren maurerischen Gebrauchtums* (Histoire de l'ancien rituel maçonnique), Berlin, 1889. — Recension par G.-W. SPETH (p. 130-132).

G.-F. TRAVERS-DRAPES, *Mark Masonry* (La Maçonnerie [du grade dit] *Mark*). —Recension par R.-F. GOULD (p. 169-170).

*
* *

La chronique est relativement peu considérable pour l'année 1889. Quelques faits seulement se sont accomplis qui présentent un intérêt retrospectif. Ce sont les suivants :

ALLEMAGNE. Le 13 février 1889, initiation du prince Frédéric-Léopold, de Prusse, cousin de l'Empereur, à la Loge berlinoise : *Frédéric-Guillaume à l'Aurore* (p. 84).

ANGLETERRE. Durant l'année 1888, la Grande Loge Unie d'Angleterre a consacré 54 Loges particulières : 7 à Londres, 23 dans les Provinces et 24 aux colonies (p. 81).

Le 26 février 1889, la constitution est décidée d'une Société littéraire maçonnique du district de Bradford (p. 82).

ESPAGNE. Liste des journaux maçonniques espagnols, en 1889 (p. 84), savoir :

à Madrid :	*Boletin del Gran Oriente de España ;*
«	*Boletin del Gran Oriente National de España ;*
«	*Gazeta del Oriente ;*
«	*El Porvenir Masonico* (L'Avenir maçonnique) ;
«	*El Simbolismo ;*
à Barcelone :	*La Concordia ;*
à Séville :	*El Taller* (L'Atelier) ;
à Cadix :	*El Cadiz Masonico ;*
à Cordoue :	*El Boletin Regional ;*
à Alicante :	*La Humanidad ;*

soit un total de 10 journaux.

ETATS-UNIS. Le 10 juillet 1889, la Grande Loge du Connecticut a célébré son centenaire à Hartford (p. 181).

Nouvelle-Zélande. Projet de formation d'une Grande Loge indépendante réunissant toutes les juridictions maçonniques de ce pays (p. 84).

⁂

Des six séances tenues en 1889, par la Loge des *Quatuor Coronati*, aucun fait général ne se dégage. Le 4 octobre, eut lieu le renouvellement des dignitaires. Le lieutenant-colonel S.-C. Pratt fut élu Grand-Maître.

D. Albrecht.

INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS ANCIENS

Les Trinosophes

I

Discours envoyé au concours ouvert par la R.·. R.·. des Trinosophes *pour l'année* 5825. — (14 *décembre* 1825).

« Le mieux est l'ennemi du bien. »

Un programme publié par la R.·. L.·. des *Trinosophes* annonçant les sujets qu'elle propose au concours pour l'année 5825, commence ainsi :

« Liée à tout ce qu'il y a d'honnête, de généreux, d'élevé dans le cœur humain, la Maç.·., si salutaire par elle-même, doit être susceptible de se perfectionner encore à mesure que l'homme et la société se perfectionnent. Frappée de cette pensée, la L.·. propose pour sujet d'un discours en prose le texte suivant :

« *De l'état actuel de la Maç.·. et de sa perfectibilité, d'après les progrès de la civilisation* ».

Ce texte semble présenterun beau sujet à traiter, et je ne doute pas que parmi les jeunes Maç.·. qui embellissent cette L.·. et qui, n'ayant eu de l'Institution Maçonnique que l'écorce, n'ont encore pu en approfondir les doctrines par un long usage de ses pratiques, par une connaissance raisonnée de ses dogmes et de ses symb.·., plusieurs ne s'en occupent avec le zèle de la ferveur naissante. Attendons-nous donc à voir éclore de brillants discours dans lesquels on exposera que la Maç.·. est loin du but qu'elle peut atteindre, et l'on tracera de magnifiques plans pour la faire arriver à son perfectionnement : les grands talents abondent dans cette recommandable L.·..

Qu'il soit permis toutefois à un vieux Maç.·. qui a fait de cette sublime Institution, l'étude d'une grande partie de sa vie, et a, par un usage long et réfléchi des travaux maç.·., acquis quelque expérience dans tous les rites et

sous toutes les formes, d'avoir une opinion contraire et de s'expliquer avec franchise à cet égard.

A ses yeux, la Fr.·. Maç.·. *est tout ce qu'elle peut être, c'est-à-dire aussi parfaite qu'elle puisse le devenir.*

Lorsqu'on entre dans la carrière Maç.·. la grande simplicité des liturgies ne frappe pas ; on se trouve bien au-dessous de l'idée qu'on s'était faite d'avance de ce qu'on devait rencontrer dans une société qui a acquis, de si longue date, tant de célébrité. Les personnes qui ont l'imagination ardente, les jeunes gens surtout, sont, pour l'ordinaire, ceux qui éprouvent cette déception au plus haut degré : alors, on songe à tout réformer, à tout perfectionner ; on veut jeter à bas tout cet édifice gothique, ridicule même [1], et élever un magnifique palais, tout neuf, conçu dans les plus larges proportions, enrichi de tout ce que l'art a de plus noble et de plus élégant, en un mot, un monument moderne, à l'unisson du goût et des connaissances du jour.

Moi-même, dans les premiers temps, je le confesse, examinant avec une sérieuse attention tout ce qui se passait sous mes yeux, j'y apercevais des éléments qui me paraissaient bons par eux-mêmes ; mais l'ensemble me laissait beaucoup à désirer. Je ne voyais dans la Maç.·. qu'un corps sans âme, et j'étais d'avis qu'il fallait lui donner cette âme, ces organes, cette vie dont il me semblait qu'elle avait si grand besoin.

Combien je revins de mes préventions lorsque, plus familiarisé avec chacune des particularités dont l'ensemble des solennités de nos Myst.·. se compose, je les eus méditées et que j'en eus approfondi l'essence ; quand j'eus aperçu que dans les trois Gr.·. Symb.·., notamment, images de la vie humaine (la naissance, la virilité, la mort), cette simplicité apparente voile les idées les plus étendues, les plus consolantes, les plus utiles à la société civile, fixées en quelque sorte matériellement dans les symb.·. qui les caractérisent et en font progressivement la base ; quand j'eus reconnu que ces mêmes symb.·. sont les types inaltérables des doctrines de l'Ordre, et que leur aspect sans cesse parlant doit rappeler des devoirs à remplir, des vertus à pratiquer : alors, sentant combien était fécond, combien était ingénieux un tel système, je m'écriai : « O sage antiquité ! Je reconnais là ton génie ! »

Je viens de prononcer le mot *antiquité !* En effet, la Maç.·. est la digne fille, l'héritière en ligne directe de l'*Initiation aux Myst.·. anciens.* Elle remonte, par conséquent, aux époques les plus reculées, et tellement reculées que l'origine en est cachée dans la nuit des temps.

Les premières traces s'en trouvent dans les souterrains de Thèbes et de Memphis; de là, nous voyons successivement les myst.·. passer en Grèce, dans le temple d'Eleusis, se réfugier ensuite en Palestine, dans les environs du temple de Jérusalem, parmi des restes d'Esséniens et chez des prêtres Cophtes ; puis, enfin, leur substance parvenir par la voie des Croisades, jusqu'à nous, avec toute la fraîcheur des temps primitifs.

Or, quand on vient nous dire que l'homme et la société se perfectionnent, n'est-il pas permis de demander de quels hommes et de quelle société l'on veut parler ?

1. C'est là ce que j'ai entendu de mes propres oreilles.

Si c'est de la société moderne sortie des épais brouillards de la barbarie qui suivit la chute de l'empire romain, si l'on nous présente nos contemporains, élevés au milieu des nuages de l'ignorance, et se débattant péniblement pour se débarrasser des langes des préjugés qui les circonviennent de toutes parts, on peut avoir raison ; leurs constants efforts ont déjà conquis, révélé de nombreuses vérités, amené d'importants perfectionnements, et promettent d'aller infiniment plus loin.

Mais, si l'on jette un coup d'œil en arrière, si l'on pénètre au delà des époques désastreuses que je viens de rappeler, on aperçoit, à la lueur des reflets de la haute philosophie des temps anciens, que les hommes avaient poussé fort loin les connaissances humaines, surtout sous le rapport moral ; on reconnaît à l'aide du flambeau des beaux-arts, qui brillait alors de tout son éclat, que la société était parvenue à un très haut degré de perfection ; degré auquel nous ne sommes peut-être pas destinés à atteindre de sitôt ; ne fût-ce qu'à cause des entraves que des corporations intéressées à propager les préjugés ne cesseront d'opposer avec acharnement à l'amélioration des institutions sociales.

Qu'on ne s'étonne donc pas de ce que l'*Initiation* à ces époques lointaines a la perfection que j'estime que nous devons lui reconnaître.

Il me paraît facile de démontrer que cette perfection est telle qu'on ne peut rien y ajouter, ni en rien retrancher, sans gâter l'harmonie du plan, semblable à ces monuments d'architecture dont la construction est si régulière et si parfaite, et dont chaque pièce est si nécessaire au soutien de l'ensemble, que si l'on en détachait la moindre parcelle, tout l'édifice s'écroulerait.

J'ai eu souvent occasion de me dire : « Si dans l'état actuel de nos connaissances, au degré où sont portées les lumières de la philosophie, on voulait créer une institution qui renfermât un code de *morale universelle* applicable à tous les temps, à tous les peuples, à tous les lieux : ne trouverait-on pas ce code tout fait et complètement tracé dans les doctrines de la F∴ M∴ [1] ?

En effet, que prescrirait la philosophie la plus étendue, la plus exempte des préjugés ?

Elle prescrirait, en premier lieu, de reconnaître un Etre supérieur à tout ce qui existe dans l'univers ; de nous abaisser devant son immensité : mais sans chercher à définir sa nature, qui est trop au-dessus de la portée de nos facultés, à expliquer son essence et ses attributs, à pénétrer son incompréhensibilité, surtout sans jamais lui prêter nos passions, ni le regarder comme un despote intolérant, jaloux et cruel, altéré de vengeance, toujours en proie au besoin de punir.

N'est-ce pas sous ces divers aspects que la F∴ M∴ nous présente le G∴ Arch∴ de l'Un∴ ?

Elle prescrirait, en second lieu, de respecter les cultes religieux, quels qu'ils soient.

N'est-ce pas un des devoirs fondamentaux qui nous sont tracés ?

1. Si nous n'avions pas le bonheur de posséder les lumières de la Révélation, une telle institution ne serait-elle pas le résumé le plus parfait de la *Religion naturelle*, de la religion par excellence ?

Où se trouverait donc la tolérance, si elle n'était pas l'un des préceptes les plus essentiels, l'un des moyens les plus puissants de notre Institution, pour produire le bien, et devenir éminemment utile à la société entière ?

Elle prescrirait, en troisième lieu, de porter respect et dévouement aux gouvernements et de se soumettre à l'ordre politique existant.

C'est encore un des devoirs qui nous sont tracés et sur lesquels reposent la tranquillité et le bonheur domestique, la sécurité de nos familles.

Il nous est à la fois défendu de jamais faire des matières religieuses et politiques le sujet de nos discussions en L∴ ; mesure sage et d'une haute prudence, qui évite les dissensions dans notre sein et à laquelle, d'un autre côté, notre Ordre doit, du moins en grande partie, sa longue conservation. Les fanatiques et les esprits pervers ont, dans tous les temps, trouvé assez de motifs de nous calomnier et de nous persécuter : que serait-ce s'ils pouvaient en rencontrer qui leur prêtassent des armes aussi dangereuses !

Elle prescrirait en quatrième lieu, de regarder les hommes comme égaux devant la nature, comme étant tous frères et enfants d'une même famille, tout en conservant les égards nécessaires pour les distinctions établies dans l'ordre social ; en un mot, d'avoir toujours devant les yeux cette sage maxime : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait.*

L'essence de nos devoirs n'est-elle pas de ne reconnaître, dans nos tenues, aucune distinction de l'espèce de celles qui sont en usage dans le monde profane ? Nous vivons entre nous comme des frères ; et pour nous en rappeler sans cesse l'obligation, nous nous en donnons habituellement le doux nom. La modération, l'indulgence, les égards, la charité frater∴ entrent habituellement dans les habitudes Maç∴.

Fraternité, Humanité, Tolérance. Voilà la devise sacrée des F∴ M∴.

Elle prescrirait en cinquième lieu, d'exercer la pratique de toutes les vertus, tant dans la vie privée, que dans les actes ostensibles de notre conduite.

La pratique des vertus étant l'objet fondamental et le but proprement dit de la F∴ M∴, ses formules et ses emblèmes ont pour sujet principal d'en rappeler sans cesse le souvenir et l'obligation. C'est là le livre vivant et toujours ouvert qui renferme le texte de son Code ; langage muet, mais sublime, qui attaque d'une manière si infaillible le cœur de l'homme et échauffe son âme ; langage que les Maç∴ expérimentés doivent s'appliquer à mettre insensiblement, et avec une sage réserve, à la portée des nouveaux initiés, en mesurant la lumière selon la force de leurs yeux, de manière à ne pas les éblouir de prime-abord. Ces symb∴, par cet ingénieux moyen, servent de types à la conduite de l'homme sage et d'enveloppes aux règles de la morale. En même temps qu'ils restent cachés à l'œil du vulgaire, ils ne deviennent lucides et palpables qu'aux sujets animés par un véritable zèle, et doués des heureuses dispositions nécessaires pour apprendre à lire cette sorte d'écriture mystérieuse, aux esprits capables d'en embrasser l'étendue, d'en sonder la profondeur.

Parmi les vertus, celle que les Maç∴ se plaisent le plus à pratiquer est la *Bienfaisance*, c'est elle qui rapproche le plus l'homme de la Providence. Ils s'empressent d'accueillir tous ceux qui réclament des secours, sans s'en-

quérir de leur pays, de leur religion, de leurs opinions sur quelque objet que ce soit ; il suffit que les réclamants soient hommes et malheureux pour exciter leur affection et leur sollicitude.

Elle prescrirait enfin, en sixième lieu, de s'emparer de l'homme, de le régénérer, de le faire naître à la vie morale et de le rendre meilleur en le remettant dans la voie de la nature qui l'a créé bon et humain, sensible et compatissant, juste et équitable, en le rendant indulgent pour les faiblesses des autres, tolérant pour leurs opinions, clément pour leurs écarts.

N'est-ce pas vers ce résultat que tend sans cesse la F.·. M.·. ?

Il est donc bien évident que nulle part on ne s'occupe de la pratique des vertus autant que dans les réunions maç.·., puisque l'objet essentiel qui doit employer tous les instants des FF.·. assemblés est de construire des *Temples à la vertu et des cachots pour le vice ;* allégorie trop facile à saisir pour avoir besoin d'explication. Qui ne sent que ces temples sont nos âmes, que nous devons orner de toutes les vertus, et enchaîner les vices en maîtrisant, en dirigeant nos passions ?

Je me borne aux principaux dogmes. Des Maç.·. aussi éclairés que ceux qui composent la R.·. L.·. des *Trinosophes* n'ont pas besoin qu'on leur dise tout. Leur sagacité n'a pu manquer non plus d'apercevoir les utiles idées qu'expriment des figures symb.·. telles que le Triangle (expression de la grandeur, de la Puissance infinies), l'Equerre, le Compas, la Règle, le Niveau, etc., etc., et cette Houpe dentelée qui règne autour de tous les Temp.·. Maç.·. [1], emblème du lien qui unit les Maç.·. répandus sur toute la surface du globe.

Tel est l'état actuel de la Maç.·., tel est l'esprit qui l'anime, telle est la direction de ses travaux.

Il demande de nouveau s'il est rien de plus complètement philosophique, de plus philanthropique, de plus parfait ?

Il demande si l'on peut l'améliorer ? sous quel rapport ? de quelle nature seraient les améliorations que l'on voudrait y introduire, et surtout de quelle utilité elles seraient ?

Il est facile d'apercevoir que cet esprit et cette direction sont, en tous points, d'accord avec le but fondamental de l'Institution Maç.·. qui est d'unir les hommes par les lois d'une douce fraternité, quelles que soient leurs croyances et leurs habitudes ; de mettre, par ce moyen, en harmonie la différence des usages ; d'effacer en quelque sorte l'influence des climats ; en un mot, d'amener le genre humain à professer partout les mêmes doctrines, celles avouées par la raison, et à ne faire sur les deux hémisphères qu'une seule famille ! Plan vaste, admirable, plein de magnanimité, digne d'échauffer tous les cœurs généreux, et de les faire brûler du vif désir de coopérer de tout leur pouvoir à son exécution !

On voit également que cet esprit et cette direction suffisent aux besoins du temps où nous vivons, comme ils ont suffi dans la haute antiquité, où, je le répète, la société était portée à un degré de civilisation pour le moins aussi élevé que celui au milieu duquel nous vivons ; comme ils suffiront dans

1. Les Temp.·. eux-mêmes sont l'image de l'Univers.

l'avenir, à quelque hauteur que la civilisation atteigne, par la raison que les doctrines de notre sublime Institution embrassent tout ce que l'esprit et le cœur humain peuvent désirer, et qu'elles prévoient tous les besoins moraux de la société, dans quelque état qu'elle se trouve.

Le Programme dont il s'agit parle aussi de rechercher la cause des encouragements et des persécutions qu'éprouve la Maç∴ en diverses contrées, et de la venger des calomnies répandues contre elle.

Les vrais M∴ savent et sont convaincus que la F∴ Maç∴ ne reçoit et ne peut recevoir d'encouragements que de la raison publique, sur laquelle elle agit d'autant plus puissamment que son action est inaperçue. Ils savent qu'elle n'a pas besoin d'autres encouragements. Elle tire sa force de la pureté et de l'étendue de ses principes, et non des dispositions mobiles des grands de la terre.

Les persécutions qu'elle a éprouvées sont venues, aux diverses époques où elles ont eu lieu, notamment vers le milieu du siècle dernier, comme elles viennent aujourd'hui, de ce que des agrégations, qui exercent une puissante influence, ont un pressant intérêt à tenir la lumière sous le boisseau et à asservir le genre humain sous une tutelle permanente. De là, les calomnies déversées sur la Maç∴. N'oublions pas, en même temps, d'y joindre celles de l'ignorance et de la sottise, toujours empressées de parler de ce qu'elles ne connaissent pas, et de chercher à y répandre le fiel de la stupidité. Souvenons-nous en même temps que l'ultramontisme ne nous pardonnera jamais d'admettre tous les cultes dans notre sein.

Le tableau que j'ai tracé semble devoir me dispenser, pour remplir toutes les conditions du même Programme, d'indiquer « les principaux résultats obtenus par les progrès des lumières et de la civilisation, de rappeler les idées utiles, les grandes vérités qui surnagent dans la société, et qui semblent devoir exercer à l'avenir la plus forte influence sur les destinées humaines. Cet exposé me paraît démontrer suffisamment « comment la Maç∴ est appelée, par son esprit et l'emploi de ses moyens, à concourir au perfectionnement social ».

N'oublions point qu'elle ne se borne pas à exercer son pouvoir bienfaisant sur ses propres enfants, mais qu'elle étend sa bénigne influence sur la société elle même, en s'y infiltrant, en quelque sorte, clandestinement, en y faisant circuler d'une manière imperceptible des filets de lumière qui, peu à peu, se développent, luttent contre les préjugés, dévoilent l'erreur, préparent le triomphe de la vérité, et surtout répandent les germes de cette divine *Tolérance*, l'honneur et le triomphe de notre époque.

La Maç∴ est, à la vérité, une population souterraine qui nage au milieu des siècles, et n'a point d'époque instantanée dans son existence ; mais chaque membre, en sortant des assemblées, rentre dans la société profane encore tout parfumé des sages maximes qu'il y a puisées. Il est impossible que les sens de ceux qui l'approchent n'en soient pas plus ou moins doucement affectés.

Vous voyez que la Maç∴, si simple, si modeste en apparence, est colossale ; qu'elle embrasse les plus hautes idées, l'univers, les temps ; qu'elle embrasse tout l'homme, ses vertus, ses passions, l'étendue des connaissan-

ces auxquelles il est susceptible d'atteindre ; qu'elle exerce sur ces grands objets, un pouvoir d'autant plus immense qu'il est inaperçu.

Gardez-vous donc, Ill∴ Trinosophes, de toucher à cet antique et respectable Institution : c'est l'arche sainte !... Gardez-vous de chercher à y apporter des perfectionnements qui, non seulement sont inutiles, mais, attendu qu'ils sont impossibles, ce que vous feriez ne pourrait que gâter, que dénaturer l'œuvre des siècles, et l'éloigner de son but, au lieu de l'en rapprocher... Ou plutôt, faites à cet égard, tout ce que vous jugerez convenable : ce sera peine perdue ; soyez assurés que les autres Maç∴ n'adopteront pas plus vos projets d'innovation qu'ils n'ont accueilli ceux des divers réformateurs qui, récemment encore, vous ont précédés dans la folle prétention de faire une Maç∴ toute neuve, toute resplendissante de rubis et d'escarboucles !

Permettez-moi de vous le rappeler : le seul moyen d'être véritablement utile à la Maç∴ n'est pas d'environner ses formes d'un grand appareil ; notre sage institution veut être cultivée dans l'ombre, et, semblable à la violette, répandre son parfum sans être aperçue ; c'est d'étudier, c'est de vous pénétrer de plus en plus de son esprit de sagesse, de l'application des emblèmes qui en consacrent les dogmes ainsi que les formules ; c'est de vous appliquer à propager ces mêmes dogmes, ce même esprit ; de leur donner une bonne direction par un enseignement graduel proportionné au degré d'intelligence et de zèle de nos néophytes. Nous devons convenir qu'un enseignement bien entendu, mesuré, et surtout habilement dirigé, manque dans presque toutes les LL∴

O∴ de Paris, le 14e jour du 10e mois, l'an de la V∴ L∴ 5825 (14 décembre 1825, E. V.).

N. B. — L'auteur demande, pour toute récompense, que ce discours soit lu en séance publique, afin que tous les membres de l'At∴ puissent en avoir connaissance, ce qui n'arrive pas toujours à la L∴ des *Trinosophes !*

II

Discours prononcé par le Fr∴ Dupin jeune, Or∴ de la R∴ ☐ des Trinosophes *à la fête de la Saint-Jean d'Hiver, le 4e jour de la 11e M∴ de l'an∴ de la V∴ Lum∴* 5826. (4 janvier 1826)

T∴ C∴ F∴,

A cette époque de bonheur et de joie pour les cœurs maçonniques, où le retour de nos fêtes solsticiales appelle et réunit sous la voûte du Temple tous les enfants de la grande famille ; lorsque ceux-là même que les affaires du monde profane ou une indifférence malheureusement trop commune éloignent habituellement de nos ateliers, viennent se retremper dans les touchantes communications de nos réunions fraternelles ; quand, de tous les points du globe s'élèvent en même temps vers le G∴ A∴ de l'Un∴ des vœux d'amour, de concorde et de charité ; quel usage plus convenable et plus digne de vous pourrai-je faire du ministère de la parole confié pour la deuxième fois à mes faibles talents qu'en vous rappelant, au milieu de ces solennités, les grands principes de notre institution philanthropique, et en

vous signalant le but où doivent tendre vos constants efforts ? N'est-ce pas ainsi que la Maç∴, nous ramenant toujours à la pensée du devoir et ne séparant jamais l'utile de l'agréable doit anoblir ses fêtes et donner de la dignité même à ses plaisirs ?

L'homme n'a pas été jeté sur la terre par la main du hasard. Son origine est plus relevée, sa filiation plus sainte ; une haute sagesse a présidé à sa naissance ; le génie d'un architecte divin a réglé tous les miracles de son organisation. Par cette puissance suprême s'est opéré l'incompréhensible assemblage d'une intelligence qui commande avec un empire absolu, et d'un corps matériel qui obéit avec tant de souplesse et de ponctuation, qu'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou de la docilité de l'agent ou de la puissance du moteur ; abîme impénétrable où se perd et se confond la faiblesse de l'esprit humain !

En nous rappelant la sublimité de notre origine, ces pensées nous révèlent la grandeur de notre destinée. Elles nous disent que nous ne sommes point faits pour végéter inutilement ici-bas ; que cette terre n'est point le terme de notre pèlerinage ; qu'une autre patrie plus grande et plus noble nous appelle, et que nous devons nous rendre dignes d'y prendre place.

Espoir du malheureux ! consolation du sage ! refuge assuré contre les misères humaines ! quelle voie nous conduira dans ce port à travers les orages de la vie ?... Une seule : celle de la science et de la vertu.

Aussi, dans son adorable Providence, le G∴ A∴ de l'Un∴ nous a-t-il donné la curiosité qui fait désirer et rechercher la science, avec l'intelligence qui peut nous la faire conquérir. Il fait parler en nous cette voix inévitable de la conscience qui nous signale le bien et le mal ; cette espèce d'instinct qui nous attire vers la vertu pour la douce sérénité qu'elle procure, et nous éloigne du vice par l'âcreté des remords qui marchent à sa suite. Oui, il a imprimé dans tout notre être le sceau de sa paternité sacrée ; il a voulu nous inculquer le sentiment de notre dignité, et par là, nous faire une loi de ne point laisser avilir son ouvrage, et de le faire respecter en nous comme nous devons le respecter dans les autres. Et comme si ce n'était pas assez de tous ces avertissements intérieurs, il a sanctionné ses lois en les mettant sous la protection de notre propre intérêt ; il a dit à l'homme : sois toi-même l'arbitre de ton sort, je t'en fais maître ; choisis d'être heureux par la vertu, la science et la liberté, ou malheureux par le vice, l'ignorance et l'esclavage.

Mais les passions étouffèrent cette voix sacrée ! Ici, l'intérêt, le cruel intérêt, sacrifia tout à la soif des richesses qui le dévore. Là, l'ambition aigrit les âmes, attisa les haines, sema les discordes, troubla les familles, les cités, les empires. Le plus doux des sentiments, celui auquel la Divinité confiant sa puissance créatrice, avait donné la mission de perpétuer son ouvrage, et d'unir les deux moitiés du genre humain, traîna plus d'une fois à sa suite les soupçons, les jalousies et tous les crimes. L'amour sacré de la patrie qui lie avec tant de force les enfants d'une même terre, les a souvent rendus ennemis de ceux qui foulent un autre sol, comme si l'union des uns n'était fondée que sur l'inimitié commune contre les autres! Partout enfin l'erreur a promené sa coupe empoisonnée, et la religion elle-même, auguste fille du ciel, s'égara à plus d'une époque dans les voies de la superstition, alluma les

bûchers, aiguisa les poignards, fit de pieux homicides, et couvrit de larmes et de sang cette terre à laquelle elle ne devait apporter que des consolations et des espérances.

Mais, au milieu de ces éléments de discorde et de trouble qui agitèrent de tout temps le monde profane, une institution s'est formée, dont le noble but et la salutaire influence devait être de rapprocher les hommes et de les rendre meilleurs.

Tandis que les nations égarées se perdaient dans le funeste labyrinthe de mille sectes différentes, alors que l'ignorance encensait sur d'immondes autels des vices déifiés, et plaçait l'adultère sur le trône de l'univers, que le fanatisme se faisait des dieux de chair et de sang auxquels il prêtait ses atroces passions et sacrifiait des victimes humaines au nom du ciel indigné, la Maç.·. élevait de modestes temples où un encens pur était offert au G.·. At.·. de l'Un.·..

Rappelant sans cesse aux hommes qu'ils sont enfants du même père, elle ne se lasse point de leur redire qu'ils doivent s'aimer comme des frères. A sa voix, les inimitiés s'apaisent, le fanatisme fuit, les barrières qui séparent les nations s'abaissent, la guerre adoucit ses fureurs, les opinions cessent d'être intolérantes, les croyances n'appellent plus de persécutions à leur secours; de tous les points du globe, les humains se répondent, se chérissent, se secourent, sans distinction de pays, de mœurs, de couleur ou de sectes.

Bien différente de ces sociétés qui s'agitent au sein de la grande famille, y sèment les troubles, y exercent une ambition remuante, et ne vivent que de haine et d'intrigue, cette belle et pacifique institution prêche l'humanité, le désintéressement, l'indulgence et toutes les vertus sociales. A ceux que l'intérêt domine, elle parle de charité; ceux que l'ambition agite ou que l'orgueil égare, n'entrent chez elle qu'en fléchissant sous le niveau salutaire d'une égalité morale, qui ne tient compte que des talents et des vertus. Vainement, elle entend gronder autour d'elle les clameurs des passions, les cris de l'intolérance; elle ne leur oppose d'autres armes que le langage de la raison et de la vérité, ne leur répond que par des bienfaits, ne les réfute que par de bonnes actions, et confie au temps le soin d'amener son triomphe.

C'est ainsi que la Maç.·. tant méconnue a semé dans les cœurs de ses enfants des germes de vertu, de légitime indépendance, d'égalité, de tolérance et d'humanité qui devaient se développer et s'étendre jusqu'au sein du monde profane; elle a préparé l'œuvre de la civilisation qu'elle doit achever un jour.

Oui, je ne crains pas de le dire : le genre humain n'est sorti des langes de la barbarie et des ténèbres de l'ignorance, qu'à mesure que les principes maçonniques se sont propagés; et l'âge d'or ne commencera que lorsque ces principes seront universellement répandus.

Mais tel est le sort de la vérité sur la terre : ses premiers pas sont environnés d'obstacles; mille fois on la repousse avant qu'elle puisse se faire jour et se produire. Cependant, elle avance insensiblement et acquiert chaque jour de nouvelles forces. Persécutée d'abord, tolérée ensuite, elle doit régner à son tour, mais sans violence, mais par le seul secours de la persuasion, mais pour le bien de l'humanité tout entière; et si quelques barbares osent

lui insulter encore, semblable à l'astre du jour outragé par les habitants des déserts, on la voit

Verser des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Pour nous, qui nous sommes voués à son culte, remplissons avec ardeur cette noble tâche : unissons nos vœux, unissons nos efforts, et ne laissons point la discorde pénétrer dans nos colonnes, car la division brise les forces les plus puissantes, tandis que l'union centuple les plus faibles.

Hélas ! il faut bien le reconnaître, toute la force des méchants est dans leur accord pour le mal, et dans le désaccord et la tiédeur des bons, alors qu'il s'agit de faire le bien ; mais que les bons aussi s'entendent, et leur triomphe est assuré ! Qu'importe leur pays, leur caste, leur secte, s'ils combattent pour la même cause, celle de la vertu et de la vérité ! Qu'ils rassemblent leurs phalanges contre l'ennemi commun qui est le vice et le mensonge ; comme on voit des armées formées de peuplades différentes par les mœurs, la langue et les habitudes, mais unies par le lien d'un intérêt identique, obéir à la même voix, suivre les mêmes impulsions, et trouver dans cette unité parfaite, le gage d'une victoire certaine !

Ah ! qu'il en soit ainsi dans le monde maç∴ ! Point de désunions au sein de nos paisibles ateliers ! Point de schismes, point d'excommunications dans les temples destinés au culte de la tolérance universelle ! elle est le premier besoin des hommes et le premier devoir du Maçon, cette tolérance qui doit réaliser le rêve du bon abbé de Saint-Pierre, et procurer à la terre une paix perpétuelle et inaltérable !

Et de quel front, je vous le demande, parlerions-nous contre l'intolérance et le fanatisme, si nous étions nous-mêmes intolérants et fanatiques ? Comment pourrions-nous réclamer contre les persécutions dont nos frères sont victimes dans d'autres contrées, si, devenant aussi persécuteurs, nous nous mutilions par nos propres mains ?

Loin de nous ces coupables erreurs ! Honneur, honneur à quiconque sait adorer Dieu et servir les hommes avec un cœur droit et pur ! Quels que soient son nom, son rite, son culte, il est notre frère ; il est Maçon ; il est digne de nos égards et de notre amitié.

Que ces pensées, toujours présentes à nos esprits, président à nos fêtes comme à nos travaux ; qu'elles contribuent à la prospérité de la Maç∴ ; qu'elles maintiennent parmi nous la paix et la charité : *charitas, fraternitas maneat in vobis !*... C'est un vœu que j'ai cru pouvoir déposer, dans un atelier où la tolérance et la philosophie sont en honneur et dans le cœur des ILL∴ V∴ que leur position met plus à portée d'influer sur les destinées maçonniques.

Archives Nationales
F7 6688.

INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la REVUE. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Pour éviter tout malentendu, nous rappelons que les nouvelles publiées sans indication d'origine proviennent toujours des organes maçonniques étrangers.

Antimaçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Les *Cahiers Romains*, n° 19, 10 mai 1914, publient l'article suivant que nous reproduisons intégralement et sans commentaires, nous réservant d'y revenir à l'occasion :

LES COURS POPULAIRES D'ANTISECTARISME

Il n'y a pas besoin d'insister sur la nécessité urgente d'une action antisectaire de la masse catholique contre les ennemis organisés de la religion et de la société chrétienne. Il est aussi inutile d'insister sur le besoin d'instruire la masse catholique quant à la nécessité et la méthode de cette action. Tout notre monde est d'accord là-dessus.

En effet, nous, les catholiques, nous sommes parfaitement d'accord sur une foule de formules et de constatations générales. Mais quand on descend à la pratique et à la vie vécue, alors...

Alors, il arrive, entre autres choses, qu'on néglige terriblement l'instruction et l'action antisectaires.

Malgré le mouvement « antimaçonnique », toujours plus organisé dans nos pays par, ou pour les catholiques, cette instruction et cette action antisectaires ne parviennent pas encore à la masse, parce que ce mouvement technique de l'antisectarisme peut aider à former des propagandistes, mais non pas à instruire directement la masse.

Pour atteindre la masse, il faut que toute l'organisation et toute l'action catholique y collaborent, selon la nature, les moyens, les circonstances de chaque organisation.

Ainsi, dans nos cercles juvéniles et populaires, on devrait organiser un « cours pratique antisectaire » afin de donner à nos jeunes gens et à nos ouvriers une idée claire et pratique de la Secte et des sectes.

Çà et là, ces cours sont organisés, mais ils ne sont que des exceptions. Il faut bien qu'ils deviennent la règle.

Afin d'apporter notre modeste contribution à cette œuvre salutaire, voici les fils d'un canevas pour ces cours de conférences dont nous venons de parler.

Première partie. — Notions techniques sur la Secte et sur les sectes, leur organisation, leur action, leur but.

Deuxième partie. — L'observation méthodique appliquée à l'information et à l'action antisectaires.

Troisième partie. — Culture et action antisectaires : essais historiques sur la Secte et sur les sectes, examen pratique des faits sectaires et antisectaires du jour.

Chacune de ces parties est subdivisée de la manière suivante :

I. La question fondamentale : les sectes forment la Secte. (Pouvoir sectaire central ; Israël et la Secte) ;

II. Sectes principales : *a*) Franc-Maçonnerie ; *b*) Carbonarisme ; *c*) Martinisme ; *d*) Illuminisme ; *e*) Théosophie ; *f*) Occultisme varié ; *g*) Sectes locales ou de race.

A. *Franc-Maçonnerie.* — La Franc-Maçonnerie moderne. La Grande Loge d'Angleterre (1717). Son expansion progressive en Europe et en Amérique. Les Papes Clément XII (1738) et Benoît XIV (1751) condamnent la Franc-Maçonnerie. Complicités conscientes et inconscientes pour empêcher les effets des mesures pontificales contre la Secte. Fusion de la Franc-Maçonnerie avec l'Illuminisme de Weishaupt : « Convent de Wilhelmsbad » (1782). Révolution française et européenne. Exploitation des révolutions du XIXe siècle en Europe et en Amérique par la Franc-Maçonnerie actuelle.

B. *Carbonarisme.* — Relations avec la Franc-Maçonnerie et l'Illuminisme. Le Carbonarisme du temps de Napoléon organisé surtout en Italie. (Murat, royaume napoléonien de Naples). Différenciation entre le Carbonarisme et la Franc-Maçonnerie : mysticisme vaguement religieux et nationalisme des carbonari. Le Carbonarisme italien jusqu'à Mazzini, organisateur du néo-carbonarisme de la « Jeune Italie », dont restent encore de vieux centres carbonari italiens. Le Carbonarisme portugais et la Révolution. Exploitation maçonnique du Carbonarisme.

C. *Martinisme.* — Maçonnisme occultistique. Son origine et son développement surtout en Russie. Coopération simultanée à l'œuvre maçonnique d'un côté, et occultistique de l'autre.

D. *Illuminisme.* — De Swedenborg à Weishaupt. Fusion de l'Illuminisme de celui-ci avec la Franc-Maçonnerie. Sa transformation au temps de Napoléon. (Tugendbund, etc.).

E. *Théosophie.* — Esotérisme du type panthéistico-bouddhiste. Son organisation moderne par Mme Blavatsky. Schismes théosophiques. Théosophisme américain dont le centre est à Point-Loma (Californie). « L'anthroposophie » de Steiner. Propagande et organisation théosophiques actuelles.

F. *Occultisme varié.* — Néo-cabbalisme, néo-gnosticisme, spiritisme, fraternisme, etc., etc.

G. *Sectes locales et de race.* — Orangisme, hiberniens, druidisme, apaïsme. (American Protective Association), sectes secrètes orientales.

II. A. — L' « observation » est faite d'intuition, d'attention, d'expérience. Elle suppose un esprit intelligent et attentif, une bonne mémoire, une culture compétente sur la matière à observer. On naît bon observateur, mais une formation rationnelle rend excellent l'observateur né, et assez apte celui qui n'est pas né observateur.

B. — Applications générales et particulières de ces constatations à notre matière. Attention spéciale aux « mystères » de la Secte et des sectes, en commençant par leur symbolisme (phonique, mimique, graphique, jargon, gestes, figures).

III. A. — Essais historiques sur la Secte et sur les sectes, depuis l'antiquité et le Moyen Age, à travers la Renaissance jusqu'à notre temps, d'avant et d'après la Révolution jusqu'à 1870.

B. — Essais pratiques sur les faits sectaires et antisectaires du jour (depuis 1870). — 1870 —. Rome et la France. Plan législatif de la Secte contre l'Eglise en France, en Italie, en Portugal. France : depuis Gambetta jusqu'à la Séparation-Persécution. Italie : le mouvement Giordano Bruno, alliance des socialistes dupés et de la Franc-Maçonnerie. Espagne : le ferrerisme et le canalejisme. Portugal : la monarchie aux mains des complices de la Secte ; la Révolution, les carbonari et les Francs-Maçons. Angleterre : l'orangisme et l'Ulster. Allemagne et Autriche : l'organisation et la lutte des monistes ; le pangermanisme et le Los von Rom. Propagande confessionnelle et interconfessionnelle. Turquie : la Secte et la Jeune Turquie ; le nouveau panislamisme. Chine : les sectes et la République chinoise : le nouvel esprit sectaire dans l'Amérique du Nord et en Australie contre l'Eglise catholique. (L'orangisme yankee et austrelien. La campagne de presse, *The Menace*, etc.).

C. — Bibliographie antisectaire. Les « incunables » : Barruel, Crétineau-Joly, Deschamps et Claudio Jannet. Etudes et documents. Revues d'aujourd'hui, etc.

C. R.

ALLEMAGNE. — Le *Badischer Beobachter* (L'Observateur badois) qui

paraît à Carlsruhe, a publié le 17 mars, sous le titre de *Signes du Temps*, un article où on lit ce qui suit :

« J'ai été très satisfait de voir le *Badische Beobachter* attirer de nouveau l'attention sur ce fait que le ministre d'Etat, M. Bohm, et son entourage ne sont nullement choqués du serment que les membres de la Maçonnerie prêtent avant leur entrée dans l'Ordre. Un grand nombre de membres de l'Enseignement qui ont fait leurs études dans les Universités, appartiennent à la Franc-Maçonnerie : c'est un fait connu. On ne trouve rien à reprendre à cela, comme on le fait pour l'Ordre si haï des Jésuites, dont les principes sont exposés aux yeux de tous, et qui n'ont point besoin de fuir la lumière. Voilà qui est singulier. Alors qu'on se permet tout contre les Ordres catholiques, et qu'on interdit à leurs membres la résidence dans leur patrie, on laisse les portes grandes ouvertes à l'Ordre secret des Francs-Maçons, qui tient cachées ses réunions et ses projets.

FRANCE. — M. l'abbé BORDRON a fait une conférence sur la Franc-Maçonnerie, à l'assemblée de la Ligue lilloise des « Catholiques français ». La *Croix du Nord*, 21 avril 1914, en a donné un compte rendu, reproduit par *la Picardie*, 30 mai, et par *la Franc-Maçonnerie démasquée*, 25 mai.

— Nous avons parlé, dans le numéro du 20 mai, p. 1258, du jugement qui concerne le *Répertoire maçonnique*. A la suite du compte rendu publié par *Le Matin*, M. l'abbé TOURMENTIN a adressé à ce journal la lettre suivante :

Paris, le 19 *mai* 1914.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans votre numéro du 13 mai, vous avez publié une partie du jugement rendu par le tribunal civil de la Seine entre le colonel de Ramel, notre président, et M. Adda, architecte.

Vous avez arrêté votre citation après la phrase suivante : « *que les défendeurs sont dans l'impossibilité de produire un document pour appuyer leur affirmation* ». Vous laissez ainsi entendre que, tout au moins en ce qui concerne M. Adda, notre association n'a pas eu le souci documentaire dont elle s'est fait une règle absolue. Cette constatation erronée est de nature à nous causer le plus grave préjudice. Nous vous prions, en conséquence, de compléter le considérant du jugement que vous avez tronqué.

Ce considérant se termine ainsi :

« Qu'ils prétendent bien avoir lu dans le *Bulletin maçonnique* du 20 novembre 1903, que la Loge *l'Unité maçonnique* devait se réunir le 23 novembre suivant, pour statuer sur l'initiation du sieur Charles Adda, architecte : qu'on pourrait tout au plus conclure de ce document que Adda avait, un certain moment, sollicité son initiation, mais on n'en peut tirer la preuve qu'il ait jamais été affilié ».

Il est indispensable d'ajouter :

1° Qu'un avis « d'initiation s'il y a lieu », n'est jamais publié sans que le candidat ait signé une déclaration et que des rapports écrits de trois commissaires au moins aient été présentés. (Article 60 et suivants du règlement général de la Fédération du Grand-Orient de France) ;

2° Que notre association a déclaré dans la préface du *Répertoire maçonnique* qu'elle poursuit exclusivement, par cette publication, un but politique et électoral, et qu'elle a prouvé ce but en disant, dans la même préface, qu'elle ne publie pas les noms des sœurs maçonnes parce que la femme n'est « pas encore admise à voter ».

Nous vous prions d'avertir vos lecteurs que le jugement porté par vous à leur connaissance sera frappé d'appel.

Veuillez agréer, etc.

Pour le président de l'Association et par délégation :

J. TOURMENTIN.

— A propos de cette affaire, nous trouvons dans la *Tunisie française*, 22 mai 1914, l'arrêt suivant :

Presse. — Injure. — *Franc-Maçon.* — *Attaques contre la Franc-Maçonnerie en général.* — *Discussion doctrinale.* — *Constatation de l'affiliation.* — *Absence de délit.*

« La qualification publique de Franc-Maçon ne constitue en soi ni le délit de diffamation, ni celui d'injure.

« Le journal qui reproche à un candidat son affiliation à la Franc-Maçonnerie, ne commet point de délit, alors même que, dans le numéro contenant l'allégation, ou dans les numéros précédents, il aurait fait, en termes injurieux, le procès de la Franc-Maçonnerie en général.

« Le délit ne saurait exister que s'il était établi que les critiques injurieuses adressées à la Franc-Maçonnerie n'avaient d'autre but que d'atteindre indirectement la personne désignée ensuite comme affiliée à cette secte.

« Cour d'appel de Montpellier, Chambre correctionnelle, 6 novembre 1902. — Affaire Lacombe c. *l'Aveyron républicain* (*le Droit*, 1er mars 1903) ».

— Le XIe Congrès de la Fédération Jeanne d'Arc a tenu ses séances, les 18, 19 et 20 mai, à l'Institut catholique.

Parmi les questions traitées, signalons : « La destruction de la famille, d'après les documents maçonniques », magistralement développée par M. le COLONEL DE RAMEL, président de l'Association antimaçonnique de France.

Mme Courtépée a parlé de « l'Œuvre de l'Union Jeanne d'Arc », pour combattre la F∴ M∴.

— L'*Action Française*, 29 mai, publie la note suivante :

Saint-Etienne. — Une réunion aura lieu, à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc et de la Saint-Philippe, le dimanche 7 juin, à 4 heures de l'après-midi, salle d'audition, 2, rue du Palais de Justice, sous la présidence du comte de

Villechaize. M. Santo, ouvrier typographe, ancien conseiller municipal de Nancy, fera une conférence avec projections sur le sujet suivant. *Les Francs-Maçons. Ce qu'ils sont. Ce qu'ils ont. Ce qu'ils font.*

— *Le Petit Oranais*, 16 mai 1914, publie la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de rectifier les erreurs qui se sont glissées dans votre compte rendu de la Conférence de Saint-Cloud. En commentant le rôle des divers partis qui se disputent le Pouvoir, j'ai été amené à examiner celui des Loges dans la République. Je ne sache pas que la Franc-Maçonnerie soit intangible. Elle est soumise à la critique comme toutes les institutions humaines. Sur une interruption, où j'étais mis en cause *personnellement*, j'ai dû expliquer ma conduite à l'époque des Fiches.

J'ai dit que ce procédé d'investigation des consciences m'avait révolté ; qu'il me rappelait la délation sous l'Empire et qu'il était contraire au génie de la France fait de clarté, de franchise et de loyauté. C'est ainsi, du reste, qu'il fut jugé par le général André, lui-même, qui donna l'ordre de brûler les fiches, par la Chambre.dans un vote de flétrissure,et par le pays républicain tout entier. Mon frère était d'accord avec moi sur ce point. Il m'a plu alors de démissionner de la Loge d'Oran dont je faisais partie, n'ayant été affilié à aucune autre...

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

Louis Giraud.

— L'*Avenir Briard*, de Lagny, 15 mai 1914, reproduit la lettre ci-dessous :

Meaux, le 30 *avril* 1914.

Monsieur le Directeur du journal *La Libre Parole*,

On m'affirme que dans l'un de vos récents numéros vous m'avez désigné comme appartenant à la Franc-Maçonnerie.

Or, je n'ai fait partie de cette organisation que pendant quelques semaines; il y a vingt-cinq ans.

Rapidement édifié sur la mentalité des Francs-Maçons, je n'ai pas insisté et je me suis empressé de leur tirer ma révérence.

Depuis, je n'ai pas cessé d'être, de leur part, l'objet d'attaques perfides, inspirées par une haine qui s'accroît de jour en jour.

Leur procédé le plus habituel consiste à me faire accuser d'être encore membre de leur organisation.

Ils savent bien que cette accusation diffamatoire doit me causer le plus grand préjudice moral, et ils n'hésitent pas à m'en accabler à toute occasion.

J'ai beau les démasquer et les fustiger d'importance, rien ne les rebute, rien ne les décourage.

Ils veulent que je sois des leurs, et, de temps à autre, font figurer mon nom dans leurs annuaires maçonniques, parmi ceux des « fils de la Veuve ».

Le 12 mai 1906, ils sont allés jusqu'à annoncer dans leur Bulletin officiel

une conférence que je devais soi-disant faire dans une Loge, et, malgré la protestation que j'ai publiée le lendemain, dans le journal *La Liberté*, ils continuent encore à se servir contre moi de cette information fausse.

Le F.·. Raphaël Perrissoud, député sortant, que les électeurs ont à moitié sorti le 26 avril et qu'ils sortiront complètement le 10 mai, de la 1re circonscription de Meaux, — n'a même pas craint, la veille du premier tour de scrutin, de rappeler par affiches, cet incident, en se gardant bien de faire la moindre allusion à ma protestation indignée.

Je commence tout de même à en avoir assez, et je suis bien décidé à mettre un terme à cette invraisemblable manœuvre, qui dure depuis trop longtemps déjà.

C'est pourquoi je vous serai obligé, Monsieur le Directeur, de bien vouloir me faire connaître le titre de la publication maçonnique dans laquelle vous avez puisé le renseignement inexact que vous avez — de très bonne foi — mis sous les yeux de vos lecteurs.

Je m'empresserai de poursuivre devant les tribunaux l'auteur responsable de cette publication, car il m'est infiniment pénible de voir accoler à mon nom l'épithète de Franc-Maçon, qui est synonyme de délation et de sectarisme.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Félix Gaborit,

Conseiller général de Seine-et-Marne, Meaux.

— M. l'abbé Tourmentin écrit dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 mai 1914 :

L'Association Antimaçonnique de France s'abstient des discussions oiseuses, mais elle déteste tout ce qui prête à confusion. Elle ne se mêle jamais aux différends qui peuvent surgir dans d'autres organisations et sur lesquels son organe a constamment gardé le silence.

Mais ce qu'elle tient à affirmer, c'est que, depuis son organisation, elle est restée une, fidèle à l'esprit qui a présidé à sa fondation, parfaitement homogène, et nullement hostile aux alliances qui paraîtraient justifiées et réellement profitables.

Armée

France. — De *La Libre Parole*, 31 mai 1914 :

Nous avons annoncé que le général Montignault venait d'être appelé au commandement de la 1re brigade d'infanterie coloniale, à Brest. Ce général était, au commencement de cette année, en instance d'initiation à la Loge *La Justice*, du Grand-Orient de France. Un général !

Bibliographie

Allemagne. — Un des Maçons les plus considérables de l'Allemagne, le Fr :. Diedrich Bischoff, président de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, vient de publier un ouvrage ayant pour titre : *Volk*-

serziehungsgedanken eines deutschen Freimaurers (Idées d'un Franc-Maçon allemand sur l'éducation du peuple), Iéna, 1914 ; en voici le compte rendu d'après un journal maçonnique :

« Le travail sur l'esprit du peuple, ce travail indispensable à la guérison et à la renaissance de la vie nationale, doit se faire conformément aux idées qui font partie du plan de culture maçonnique... En face de la tendance à tout mettre sous une forme légale, à encadrer tout le monde dans le fonctionnarisme, à étatiser tous les actes de la vie ordinaire, il faut donner au peuple un idéal de vie sociale ; il faut que cet idéal soit international ».

C'est une œuvre considérable que de faire comprendre cet idéal et sa nécessité, et le Fr∴ Bischoff en montre le moyen dans une refonte totale de notre système d'éducation. Un mariage de l'idée religieuse et de l'idée sociale lui semble nécessaire, d'une nécessité pressante. (Ces choses-là, dites en allemand, ont un air de profondeur ; mises en français, elles font un effet bien différent). Il veut que ce travail de formation de l'esprit populaire se fasse dans le sens maçonnique, et il nous dit que c'est là un devoir qui incombe au particulier autant qu'à l'Etat. Telles sont les idées de notre Franc-Maçon allemand : il prêche « cette religion de l'activité honnête et sincère qui travaille à la vraie divinisation de la société humaine, et qui tend à établir « entre les peuples une concurrence pacifique dans le domaine de l'éducation et de la civilisation, à la place de la haine et de la guerre, qui ne sont « que des principes de destruction. Ce livre est indispensable à tous les FF∴ « qui veulent travailler à la construction du Temple de l'Humanité ».

— Le Fr∴ Louis Edderbuttel, de la Loge *Saint-Georges*, Hambourg, vient de publier un petit ouvrage intitulé simplement *Freimaurerei* (Franc-Maçonnerie), où il attribue le vaste développement et la grande influence de la Maçonnerie anglaise, à l'existence de Loges professionnelles, c'est-à-dire, de Loges qui groupent des gens exerçant la même profession. Il croit que la Maçonnerie allemande gagnerait beaucoup à suivre cet exemple, et que cela lui permettrait de s'emparer des postes stratégiques, d'où l'on domine et d'où l'on règle la vie publique. Bien entendu, il ne montre pas trop clairement cet avantage, quoiqu'il ne dissimule pas qu'il voudrait voir la Maçonnerie allemande s'engager dans cette direction de la Maçonnerie professionnelle, mais la tradition allemande est orientée autrement.

Etats-Unis. — Le Révérend Martin L. Wagner, de Dayton, Ohio, pasteur de l'Eglise luthérienne de Saint-Jean-Baptiste, a publié un livre ayant pour titre *Freemasonry ; an Interpretation*, qui a scandalisé les Francs-Maçons, surpris de rencontrer un adversaire parmi les clergymen protestants, alors que ceux-ci se comptent au moins par centaines dans les Loges.

— Une des bibliothèques maçonniques les plus riches du monde, et qui espère même occuper bientôt le premier rang, est celle du Suprême Conseil de la

Juridiction du Sud, pour le Rite Ecossais Ancien et Accepté qui a son siège à Charleston. Elle doit son origine au Fr∴ Grand Commandeur Albert Pike. Il vendit la bibliothèque qu'il avait formée au Suprême Conseil, pour une somme déterminée, 28.000 dollars, dit un de ses amis, somme qui devait lui être payée par annuités. La construction de l'édifice même a eu lieu pendant que le Fr∴ Richardson remplissait les fonctions de Grand Commandeur.

Boy Scouts

France. — De l'*Agence Roma*, 14 mai 1914 :

Le 19 avril 1913, trente-cinq évêques de France se sont prononcés contre les Boy-Scouts, les reconnaissant nuisibles aux intérêts catholiques. Le Pape, par lettre du cardinal Merry del Val fait savoir à Mgr de Cormont, évêque d'Aire et Dax, qu'il approuve pleinement son interdiction aux fidèles d'entrer dans les rangs des Boy-Scouts.

— Après beaucoup d'autres évêques de France et de l'étranger, S. G. Mgr Gieure, évêque de Bayonne, vient d'adresser une lettre aux prêtres de son diocèse pour leur signaler le danger que présente pour les jeunes gens cette invention mâtinée de Maçonnisme et de Protestantisme. *La Croix* en donne une longue analyse dans son numéro du 12 mai 1914, et la *Picardie*, dans celui du 18 mai.

— *Le Petit Patriote*, 6 juin 1914, publie la note suivante :

Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, vient de prononcer une nouvelle condamnation contre les Boy-Scouts.

« Nous apprenons que les groupements connus sous le nom de « Boy-Scouts » ou d' « Eclaireurs de France » continuent leur propagande dans le diocèse.

« Nous espérons qu'ils n'obtiendront l'adhésion ni le concours d'aucun jeune homme chrétien. Ils en sont manifestement indignes : car ils sont sous l'influence maçonnique, qui les laïcisera de plus en plus et s'en servira pour déchristianiser les jeunes âmes ; ils opposent une foule d'obstacles à la sanctification du dimanche et habituent peu à peu leurs adhérents à remplacer l'assistance aux offices par des exercices ou des concours de gymnastique ; enfin ils leur laissent une liberté qui, vu leur âge, peut être gravement funeste à la plupart d'entre eux.

« Pour ces motifs, nous prions les familles chrétiennes de maintenir leurs enfants à l'écart de ce mouvement ».

— Les adversaires de l'Eglise ne sont pas contents : ils espéraient s'emparer sournoisement de la jeunesse, sous prétexte de sports, et voici que les vigilants pasteurs des âmes élèvent la voix pour dénoncer le péril. Voici un exemple qui montre la déconvenue des Sectaires, c'est l'*Action* (20 mai 1914), qui parle :

A peine remis des blessures reçues dans la lutte électorale, voici que l'épiscopat français, décidément plus remuant et plus belliqueux que jamais, se lance dans une nouvelle campagne. Et on nous assure que mitres et crosses seront cette fois d'accord pour pulvériser et anéantir sur le territoire français une secte redoutable et dangerouse connue sous le nom de *Boy-Scouts...*

Eh oui, pour aussi extraordinaire que cela paraisse, cette excellente institution de développement physique, moral et intellectuel, va voir se dresser contre elle tous les princes de l'Eglise, elle va se voir mise à l'index à chaque prône, et malheur aux parents catholiques des jeunes *boy-scouts !...*

Qu'importe à tous ces messieurs le développement des vertus physiques et morales de notre race ! Qu'importent à l'Eglise catholique la santé et l'avenir moral de milliers d'enfants ! Le plein air, les distractions saines et viriles, les générations sauvées de l'alcoolisme et du crime, MM. les archevêques ignorent tout cela et veulent l'ignorer toujours. Une seule chose importe à leurs consciences étroites et aigries : la grandeur de l'Eglise catholique...

Ne laissons pas la rapace Eglise étendre son emprise sur notre jeunesse et arrêter le bel élan de renaissance sportive qui est en train de sauver la race française.

Pour nous, messieurs les évêques, la santé et la moralité des enfants ne doivent pas être sacrifiées à de ridicules et criminelles questions de boutiques et de monople.

Que vous le vouliez ou non, les enfants de chœur deviendront des boy-scouts pour... le plus grand avantage de la France.

A défaut d'autre chose, ces lignes suffiraient pour montrer combien les évêques ont raison de prémunir les familles catholiques contre les entraînements du scoutisme.

Crémation

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Nous lisons dans le *Temps*, 19 mai 1914 :

La Société pour la propagation de l'incinération publie son rapport annuel. Il en résulte que l'incinération est en progrès en France comme à l'étranger. A Zurich, on a compté jusqu'à une incinération pour deux inhumations. En quelques villes d'Allemagne, les deux tiers des décédés ont été incinérés. Actuellement, il existe 41 monuments crématoires en Allemagne, 12 en Suisse, 13 en Grande-Bretagne, 30 en Italie, 42 aux Etats-Unis.

La France possède 5 monuments crématoires à Paris, Marseille, Rouen, Reims et Lyon.

A Paris, 5.673 incinérations ont été effectuées en 1913; dans ce nombre figurent celles du général Picquart et de notre regretté collaborateur Max de Nansouty.

ALLEMAGNE. — De l'Agence *Roma*, 29 mai 1914 :

Le four crématoire de Karlsruhe ne fonctionnant pas assez, la majorité du Conseil communal a supprimé la taxe de crémation pour la troisième

classe. C'est un moyen de propagande en faveur de l'incinération si chère à la Secte.

BAVIÈRE. — De l'Agence *Roma*, 19 mai 1914 :

La Fédération des sociétés de crémation de Bavière a tenu son assemblée générale à Ulm. Les 25 sociétés dont elle se compose comptent 9.600 membres. Le patrimoine de la Fédération a triplé depuis l'année dernière. Elle publie un bulletin mensuel dont le premier numéro a paru en janvier.

Enseignement

ALLEMAGNE. — De l'Agence *Roma*, 2 juin 1914 :

La Ligue pour la réforme de l'enseignement religieux dans les écoles secondaires et primaires, dont les chefs sont les professeurs de théologie protestante NIEBERGALL, de Heidelberg et WEINEL, d'Iéna, publie une protestation contre le Consistoire de Westphalie qui a retiré l'autorisation pour l'enseignement religieux à un M. MUNZLER, auteur d'une étude théologique estimée trop outrée par le Consistoire. Les protestataires terminent par ces paroles : « Nous demandons que les forces religieuses et éducatrices de la théologie moderne soient reconnues officiellement et que les rapports entre les autorités scolaire et ecclésiastique soient réformés ».

— Le n° 6 du supplément littéraire de la *Kölnische Volkszeitung*, du 15 février, donne la fin d'un essai ayant pour titre : « La moderne école ouvrière et le mouvement de la réforme scolaire », dû à la plume d'un Directeur d'Ecole primaire, M. E. GRUNHOLZ, de Hamm, en Westphalie. L'auteur arrive, dans son exposé, aux idées de Kerschensterner et de Scherer, qui coïncident sur plus d'un point avec les idées maçonniques, et il ajoute :

« Il est un fait certain : c'est que, dans ces dernières années, l'on remarque que la Franc-Maçonnerie allemande s'occupe activement de l'éducation populaire ; c'est que, dans les écrits que propage l'*Union des Francs-Maçons allemands* dans le but avoué d'éclairer les profanes, on trouve l'opposition de principe contre le Christianisme traditionnel, et que l'*Ecrasez l'infâme* se fait entendre nettement de temps à autre. Jusqu'à quel point les Loges maçonniques ont-elles acquis une influence directe sur la marche du mouvement moderne de réforme scolaire, et spécialement sur l'éducation par l'Etat ? C'est une question que, naturellement, le secret maçonnique, si bien gardé, ne permet pas de résoudre, et qui échappe à la critique populaire. Mais il est un autre fait certain : c'est que l'on recommande à tous les Francs-Maçons de concourir avec ardeur, quoique d'une manière méthodique et ordonnée, aux travaux de toutes les « Unions sociales, éthiques et éducatives ». Dans quel sens MM. les Francs-Maçons voudront-ils bien consacrer à notre école populaire leur aimable attention ? On le comprendra par cette assertion si souvent citée d'un Fr∴ : « Enfin, dernier point,

mais non le moins important : Avec tout le travail que nous nous donnons pour l'éducation du peuple, nous demandant si ce travail doit être individuel ; ou collectif, direct ou indirect, libre ou réglé par les Loges, nous n'arrivons pas à sortir du cercle vicieux, et nous n'en sortirons pas tant que l'école populaire ne sera pas soustraite à toute influence de gens qui ne voient dans les écoliers que de futurs membres d'un troupeau docile. C'est dans cette direction: qu'il faut travailler pour sauver le moderne Petit Chaperon Rouge ».

« Dans les Ecoles supérieures, le même effort maçonnique, la même influence maçonnique se font sentir dans la fondation d'alumnats, où sont reçus les enfants étrangers, où on les élève, où on les forme selon les idées maçonniques. Il y a une Union d'Alumnat particulière, dont les membres doivent être uniquement des Francs-Maçons ; elle vise la création de pensions de ce genre. Or, il n'est point dit dans les Statuts de cette institution, que les places de pensionnaires seront réservées aux seuls fils de Francs-Maçons. Au contraire, il semble que ces alumnats ont une destination plus générale, qu'ils doivent recevoir les Elèves des Ecoles supérieures qui ne peuvent pas vivre dans leur famille, et qui y trouveront un entretien matériel confortable, sain et soigné, un milieu agréable; ils y seront élevés dans un esprit religieux, patriotique, et formés de manière à acquérir, avec des sentiments religieux, une parfaite santé intellectuelle et physique ». Ce langage est fort propre à tromper un lecteur superficiel sur les tendances de l'Union des alumnats. Voici un texte qui nous éclairera sur ce point : c'est une citation empruntée à une conférence faite à la deuxième assemblée régulière des membres de l'Union d'Alumnat, de Potsdam : « Dans les prières en commun et les actes de dévotion, on exclura tout ce qui a un caractère dogmatique confessionnel, et eschatologique, pour ne conserver que ce qui a un caractère général de religion. En ce qui concerne les visites dans les églises, le surveillant se conformera d'abord au désir exprimé par les parents ; puis, il laissera à lui-même le jeune homme arrivé à la maturité intellectuelle. Dans les détails, on doit s'en rapporter aux mesures que prendra la Direction ».

Ces faits, reprend le journal catholique, ne sont-ils pas de nature à faire réfléchir, et à nous imposer le devoir de redoubler de zèle pour la conservation de nos écoles chrétiennes ?

Angleterre. — Le 16 mai, les Loges maçonniques qui se recrutent dans les grandes Ecoles publiques, ont célébré leur fête annuelle sous les auspices de la Vieille Loge Shirburnienne, n° 3304, à Sherborne, sous la présidence du comte de Shaftesbury, Grand-Maître de la Province de Dorset. Les écoles en question, sont celles de Westminster, Charterhouse, Cheltenham, Sherborne, Clifton, Wellington, Marlborough, Winchester, Bradfield, Rugby et Repton. Presque toutes ces écoles sont d'anciennes fondations monastiques et épiscopales, que la Réforme anglaise a confisquées, et refaites d'après ses idées.

Australie. — Nous lisons dans la *Civilta Cattolica*, 16 mai 1914, p. 506 :

— La lutte au sujet de l'éducation religieuse est déjà engagée en Australie, et l'on prévoit qu'elle deviendra de plus en plus vive. Les ministres des différentes sectes protestantes ont fait plusieurs tentatives, dans l'Etat de Victoria, pour obtenir un referendum favorable à leur prétention de transformer le système d'éducation scolaire en une espèce de propagande protestante, en introduisant dans les écoles les leçons sur la Bible (mais une Bible à laquelle sont ajoutés des cantiques et des prières). Ces leçons seraient données par les instituteurs des écoles publiques. En novembre dernier, l'on a fait tout le possible pour que la question fût discutée par l'Assemblée législative de l'Etat de Victoria, et il fut présenté un projet de loi pour interroger le peuple par la voie du referendum sur l'introduction des leçons sur la Bible dans les écoles. Cette proposition de referendum a été rejetée par 30 voix contre 23. Ce fut une grande victoire pour la cause catholique. Le meilleur discours qui ait été prononcé dans la discussion a été celui du député catholique Duffus, qui a exposé avec clarté les idées catholiques sur la question, et montré combien il serait injuste de contraindre les catholiques à payer l'entretien d'un système d'enseignement primaire qui serait en même temps un système de prosélytisme protestant.

Autriche-Hongrie. — De l'Agence *Roma*, 27 mai 1914 :

La Franc-Maçonnerie hongroise et tous les autres éléments libre-penseurs et sectaires ont engagé une campagne contre l'enseignement religieux dans les écoles. Cette campagne a été ouverte officiellement le 2 avril dernier, dans une réunion des instituteurs de Budapest où la majorité était dans les mains des Juifs et des Francs-Maçons. On a demandé la transformation des écoles relevant des autorités religieuses, qui sont les plus nombreuses, en écoles publiques neutres. Et, en outre, la suppression de l'enseignement religieux à l'école et son remplacement par une morale « humanitaire ». Les catholiques organisent la résistance. Le 21 mai, l'union populaire catholique a tenu deux réunions à ce sujet.

— Le Comte Albert Apponyi, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, a adressé la lettre suivante d'adhésion à un Congrès d'instituteurs catholiques, réunis à Budapest, pour prendre la défense de l'enseignement religieux, que la Maçonnerie veut chasser de l'Ecole.

« L'accomplissement de mes autres devoirs m'empêchant de prendre part à cette assemblée de protestation, je vous adresse ces lignes pour vous faire connaître mon adhésion, avec l'affection sincère que je porte aux instituteurs; je ne vois pas sans une grande peine qu'une partie d'entre eux consente à devenir l'instrument de ce travail destructeur dont les conséquences ne sont guère prévues de ceux même qui y participent. Le mouvement direct contre l'enseignement religieux dans les écoles cache sa véri-

table nature sous ses idées confuses. Ses promoteurs parlent de « neutralité religieuse », de « liberté de conscience des enfants », etc.

« La « neutralité religieuse » ne me plaît pas beaucoup en principe ; je ne veux pas que mes enfants soient élevés dans l'indifférence, je dois aussi constater le fait qu'en Europe, *partout où l'on a tenté d'introduire la neutralité religieuse, elle a dégénéré en hostilité à l'égard de la religion ;* d'autre part, je dois affirmer que cette idée appliquée à l'éducation, n'est pas seulement dépourvue de valeur éducative, mais, qu'en outre, elle est une chimère. L'esprit de l'enfant est plein de ces questions qui demandent une réponse, et c'est la religion qui lui donne ces réponses. S'il n'en reçoit pas, ou si on lui fait une réponse qui n'en soit pas une, l'Ecole cesse d'être neutre, puisqu'elle enseignera l'agnosticisme.

A l'Ecole, nous ne pouvons pas laisser l'enfant sans direction morale, et alors il faut lui dire pourquoi on lui impose un frein. D'où viendrait le devoir de combattre ses passions? L'enfant veut qu'on réponde à cette question, il veut qu'on lui montre clairement le motif pour lequel on lui impose de la gêne ; il faut encore lui enseigner la manière de combattre des passions dont l'ardeur s'accroît avec l'âge. La morale indépendante n'a pas de quoi répondre ; dans son système, l'éducation morale est bâtie sur le sable. Ce système conduit à une vie déréglée, cela est prouvé par l'augmentation épouvantable des crimes de l'enfance, partout où on veut essayer l'école neutre... Je ne veux pas m'étendre trop longuement sur ce vaste sujet dans une lettre ; je me borne à exposer mon point de vue : c'est que l'Ecole doit, dans beaucoup de cas, remplir une tâche dont la famille ne s'acquitte pas toujours ; or, selon la logique et l'expérience, l'éducation de la famille ne peut se concevoir sans l'instruction religieuse, sans l'influence de la religion. C'est rendre, consciemment ou non, un très mauvais service aux générations futures, et par conséquent à notre chère patrie, que de vouloir détruire, faire disparaître ce principe fondamental de toute éducation.

« Budapest, 14 avril 1914.

« Comte Albert APPONYI ».

— Le *Temps*, 16 mai 1914, publie la dépêche suivante de son correspondant particulier à Bruxelles :

La majorité catholique du Sénat a voté vendredi après-midi le projet scolaire qui crée, en faveur des écoles libres congréganistes, le droit aux subsides de l'Etat. Ainsi se termine une lutte qui n'a pas duré moins de trois années. Ce fut sur le principe de cette réforme, présentée avec la formule du « bon scolaire », que M. Schollaert dut abandonner le pouvoir en 1911 et céder la place au cabinet de Broqueville. La victoire électorale du parti catholique en 1912 permit au cabinet de Broqueville de reprendre l'idée d'une réforme scolaire en faveur des écoles libres. La formule du « bon scolaire » fut abandonnée, mais le projet nouveau s'inspirait, comme le premier, du principe de l'égalité des subsides aux écoles officielles et aux écoles libres, et créait, en faveur de ces dernières, le droit aux subsides de l'Etat que les libéraux considèrent comme une violation de l'esprit et de la lettre de la Constitu-

tion, celle-ci n'imposant de charges aux pouvoirs publics qu'en ce qui concerne l'enseignement public.

Les lecteurs du *Temps* connaissent les principales dispositions du projet scolaire que les gauches ont combattu avec acharnement. Commencées à la Chambre, le 14 octobre 1913, au début d'une session extraordinaire, elles n'ont été terminées qu'au mois de mars. Avant le vote sur l'ensemble à la Chambre, les deux gauches constatant que la droite avait systématiquement repoussé tous les amendements, déclarèrent ne pas vouloir s'associer, fût-ce par un vote négatif, à l'élaboration d'une loi inconstitutionnelle. Elles se retirèrent de la salle des séances, laissant à la droite seule la responsabilité de la loi.

Les libéraux et les socialistes ont adopté la même attitude au Sénat. Après avoir, pendant deux mois, discuté le projet,et après avoir cherché à en amender les dispositions essentielles, les deux gauches se sont retirées de la haute Assemblée avant le vote sur l'ensemble. La déclaration au nom des libéraux, lue par M. Hanrez, sénateur de Bruxelles, dit que les représentants du libéralisme refusent de « participer au scrutin final et d'honorer d'un vote, même négatif, un projet de loi inconstitutionnel et antipatriotique ». La déclaration socialiste, lue par M. Coppieters, sénateur de Gand, constate que la loi scolaire est, au point de vue de la nation, une « loi de schisme et de séparation », et elle met le gouvernement catholique en garde contre le fait de pousser à bout la Wallonie industrielle et démocratique.

Le projet scolaire a donc été voté au Sénat comme à la Chambre par les seuls représentants du parti catholique.

— Voici le texte de la loi, publié au *Moniteur*, décrétant l'instruction obligatoire et apportant des modifications à la loi sur l'enseignement primaire. Nous l'empruntons à la *Gazette de Liège*, 26 et 27 mai 1914 :

Titre 1er. — De l'obligation scolaire

Article premier. — Les chefs de famille sont tenus de faire donner à leurs enfants une instruction primaire convenable, conformément aux dispositions de la présente loi. Ils s'acquittent de cette obligation :

1. En faisant instruire leurs enfants dans une école publique ou privée du degré primaire ou moyen ; 2. en les faisant instruire à domicile.

Art. 2. — L'obligation imposée à l'article précédent est suspendue :

1. Lorsqu'il n'y a pas d'école dans un rayon de quatre kilomètres de l'habitation de l'enfant ;

2. Lorsque les parents ou tuteurs opposent des griefs de conscience à l'envoi de leurs enfants ou pupilles dans toute école située dans un rayon de quatre kilomètres de leur résidence ;

3. Lorsque les parents ou tuteurs n'ont aucune résidence fixe. Toutefois, lorsqu'ils séjournent au moins vingt-huit jours consécutifs dans une commune, leurs enfants doivent, jusqu'au jour où ils quittent la commune, recevoir l'instruction dans une école publique ou privée, dans leur famille ou chez des maîtres particuliers ;

4. Lorsque l'enfant est atteint d'infirmités physiques ou intellectuelles entraînant l'incapacité de fréquenter l'école primaire, ou les classes pour enfants anormaux établies dans un rayon de quatre kilomètres de son habitation.

Art. 3. — L'obligation s'étend sur une période de huit années. Cette période commence après les vacances d'été de l'année pendant laquelle l'en-

fant accomplit sa sixième année et se termine après que l'enfant a consacré huit années aux études. Le début des études peut être retardé d'une année, au gré des chefs de famille.

Art. 4. — Par mesure transitoire, l'obligation ne s'étendra, pour les enfants nés avant le 1er janvier 1905, que sur une période de six années, et, pour les enfants nés en 1905 et en 1906, que sur une période de sept années.

Art. 5. — Il est institué un certificat d'études primaires, dont la forme et les conditions de délivrance sont réglées, sans distinction entre les établissements publics ou privés, par arrêté royal. Ceux qui auront obtenu le certificat d'études primaires sont dispensés à partir de l'âge de 13 ans révolus, du temps de scolarité obligatoire qu'il leur restait à accomplir.

Art. 6. — Les chefs de famille qui font instruire leurs enfants dans une école sont tenus de veiller à ce que ceux-ci suivent régulièrement les cours, c'est-à-dire n'en soient absents sans motif légitime pendant plus de trois demi-journées scolaires par mois. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres circonstances exceptionnellement invoquées seront appréciées par l'inspection scolaire et éventuellement, par le juge de paix.

Art. 7. — Dans les écoles soumises à l'inspection de l'Etat, deux cent trente-cinq jours au moins doivent être consacrés à l'enseignement.

Les administrations communales et les directions des écoles soumises à l'inspection de l'Etat peuvent, sous l'approbation de l'inspection scolaire, arrêter un règlement établissant dans quelles conditions les chefs d'école ont le droit d'accorder aux élèves du 3e et, sous la réserve ci-dessous indiquée, aux élèves du 4e degré, des congés pour participer aux travaux saisonniers. Ces congés sont octroyés par écrit. Ils ne peuvent excéder annuellement un total de trente-cinq jours pleins, ni être accordés aux élèves du 4e degré là où cet enseignement est organisé sur la base du demi-temps.

Dans les régions agricoles, les vacances et les jours de congé seront fixés, autant que possible, aux époques où c'est la coutume d'employer les enfants aux travaux des champs.

Art. 8. — Tous les ans, dans la seconde quinzaine du mois d'août, les administrations communales délivrent à l'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire la liste des enfants d'âge scolaire.

Dans la première quinzaine de septembre, l'inspecteur cantonal adresse, par la poste, à chacun des chefs de famille intéressés, un avertissement lui rappelant les obligations qui pèsent sur lui en vertu de la présente loi. Il y ajoute autant de cartes que ce chef de famille a d'enfants d'âge scolaire. L'avertissement et les cartes rappellent expressément la liberté du chef de famille d'envoyer ses enfants dans l'école qu'il préfère et l'interdiction d'user à son égard d'aucun moyen de pression pour lui imposer une école qui ne serait pas celle de son choix.

Si les chefs de famille font instruire leurs enfants dans une école primaire, les cartes sont renvoyées à l'inspecteur cantonal par l'intermédiaire du chef d'école, après que celui-ci aura attesté par sa signature que l'enfant suit les cours de l'établissement qu'il dirige. Quand les enfants sont instruits à domicile, le chef de famille renvoie lui-même la carte à l'inspecteur après avoir attesté sous sa signature qu'il instruit ou fait instruire ses enfants chez lui.

Un arrêté royal règle la forme et la teneur de la liste des avertissements aux chefs de famille et des cartes.

Art 9 — Les cartes doivent être renvoyées à l'inspecteur cantonal avant le 15 octobre. L'inspecteur cantonal adresse, par la poste et sous pli recommandé, aux chefs de famille n'ayant pas répondu, un duplicata de l'avertissement et des cartes. Si dans la quinzaine de ce second envoi, il n'a pas été répondu, l'inspecteur cantonal dénonce au juge de paix le chef de famille

qui se trouve en défaut et on enjoint celui-ci de remplir l'obligation qui lui est imposée en vertu de l'article premier.

Art. 10. — Tous les deux mois, les chefs d'école transmettent à l'inspecteur cantonal la liste des élèves qui, sans excuse valable, n'ont pas régulièrement suivi les classes aux termes de l'article 6 de la présente loi. L'inspecteur cantonal fait connaître aux chefs de famille négligents qu'en cas de récidive, au cours de la même année scolaire, ils seront dénoncés au juge de paix.

Art. 11. Le chef de famille négligent, dénoncé en vertu des articles 9 et 10, est convoqué devant le juge de paix, qui usera de tous moyens de persuasion pour amener l'intéressé à l'accomplissement de son devoir. S'il ne défère pas à cette invitation, il sera cité à comparaître. Si le chef de famille ne comparaît pas sur la citation, s'il s'obstine dans sa négligence pendant plus de quinze jours après le premier avertissement, ou, s'il récidive, dans les douze mois qui suivront cet avertissement, le juge de paix constatera le fait relevé contre lui, et ses nom, prénoms et qualités seront affichés, pendant un mois, à la façade de la maison communale du lieu de sa résidence

Dans les mêmes cas, s'il y a mauvais vouloir, le juge prononcera, en outre, une amende de 1 à 10 francs. Toutefois, il sera sursis à l'exécution du jugement condamnant à l'amende pendant un délai de six mois à compter de la date du jugement. La condamnation sera considérée comme non avenue si, pendant ce délai, le condamné ne récidive pas en matière scolaire La décision du juge de paix est rendue en séance publique. Elle est sujette à opposition et appel.

Si le juge de paix constate l'inefficacité des sanctions appliquées, ou s'il ne peut atteindre ceux qui ont la garde de l'enfant, celui-ci pourra être déféré au juge des enfants de l'arrondissement, qui s'efforcera de lui faire fréquenter régulièrement l'école et, en cas de mauvaise volonté, pourra prendre les mesures prévues par la loi du 15 mai 1912.

Art. 12 — Sera puni d'une amende de 50 à 500 francs quiconque, pour déterminer un chef de famille à placer son enfant dans une école ou à le retirer d'une école, aura usé à son égard de voies de faits, de violences ou de menaces, ou lui aura fait craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune. Si le coupable est fonctionnaire, officier public ou chargé d'un service public, l'amende pourra être portée au double.

Titre II. Programme de l'enseignement primaire (4e degré)

Art. 13. — Les alinéas 1, « in-fine », et 2 de l'article 4 de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 sont rédigés comme suit :

Elle comprend de plus, pour les filles, le travail à l'aiguille, l'économie domestique, les travaux de ménage et, dans les communes rurales, des notions d'agriculture et d'horticulture ; pour les garçons, des notions d'agriculture et d'horticulture dans les communes rurales et des notions de sciences naturelles dans les autres communes.

Ce programme sera progressivement complété par l'enseignement de matières à tendances pratiques, qui formeront un degré d'études complémentaires, préparatoire à la formation technique et professionnelle des jeunes gens.

Les grandes lignes du programme du 4e degré sont fixées par arrêté royal. Elles seront adaptées aux nécessités locales par les règlements particuliers que les communes et les directions d'écoles adoptables et adoptées pourront édicter.

Art. 14. — Le 4e degré ou les cours de perfectionnement à tendances professionnelles prévus à l'article précédent seront, dans un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la présente loi, organisés dans toutes les communes du royaume. Au besoin, le régime du demi-temps pourra être établi.

En cas de nécessité également, deux ou plusieurs communes pourront être autorisées par arrêté royal, à se réunir pour l'organisation en commun du degré complémentaire.

Art. 15. — Dans toutes les écoles communales, adoptées ou adoptables, la langue maternelle des enfants est la langue véhiculaire aux divers degrés de l'enseignement.

Dans l'application de la règle ci-dessus, certains tempéraments pourront être autorisés, selon les besoins des écoles, dans l'agglomération bruxelloise et dans les communes de la frontière linguistique. Ces tempéraments ne peuvent avoir pour effet de nuire à l'étude approfondie de la langue maternelle. Les arrêtés ministériels d'autorisation seront publiés au *Moniteur*.

La langue maternelle ou usuelle est déterminée par la déclaration du chef de famille. Si le chef d'école juge que l'enfant n'est pas apte à suivre, avec fruit, les cours dans la langue désignée par le chef de famille, un recours est ouvert à ce dernier auprès de l'inspection. L'inspection présente chaque année un rapport spécial sur l'application des dispositions ci-dessus.

Titre III. — Traitement des instituteurs

Art. 16. — L'article 13 de la loi organique est remplacé par la disposition suivante : Le Conseil communal fixe le traitement des instituteurs communaux, qui comprendra nécessairement les éléments suivants :

1. Un traitement de base de 1.200 francs pour les instituteurs et de 1.100 francs pour les institutrices ;

2. Une indemnité de résidence fixée comme suit : Dans les communes de 5.000 habitants et moins, 150 francs; de 5.001 à 40.000 habitants, 200 francs; de 40.001 à 100.000 habitants, 300 francs ; de plus de 100.000 habitants, 400 francs. Cette indemnité sera doublée :

a) Pour les instituteurs mariés ainsi que les veufs et les veuves avec enfants ; *b*) Pour les instituteurs et les institutrices chefs d'école.

Les communes sont classées d'après la population de droit constatée par le dernier recensement décennal.

Lorsqu'une commune de plus de 5.000 habitants est composée de deux ou plusieurs sections bien distinctes, le Roi peut, sur la proposition du Conseil communal, la députation permanente entendue, décider que l'indemnité de résidence à accorder aux instituteurs d'une ou plusieurs de ces sections sera fixée d'après la population de la section dans laquelle est établie l'école. N'ont pas droit à l'indemnité de résidence, les instituteurs et les institutrices qui ont la jouissance d'un logement scolaire.

Lorsque le mari et la femme sont attachés à une école de la même commune, ils ne peuvent prétendre qu'à un seul logement ou à une seule indemnité double de résidence. Les qualifications de sous-instituteur et de sous-institutrice sont supprimées.

Art. 17. — L'article 14, §§ 1 à 4, de la loi organique est remplacé par la disposition suivante :

A. Le traitement des membres du personnel enseignant des écoles adoptées est à la charge des communes. B. Le traitement des membres du personnel enseignant des écoles adoptables est à la charge des directions de ces écoles. C. Sauf la réserve formulée au *littera* D ci-après, ce traitement ne peut, si les agents sont diplômés ou dispensés de l'examen, être inférieur aux taux résultant des articles 13 et 15.

D. Le traitement des agents non mariés et vivant en commun, qui exercent leurs fonctions dans les écoles adoptées et adoptables est réglé par les conventions librement débattues entre les directions de ces écoles et ces instituteurs.

Toutefois, lorsque ces instituteurs sont diplômés ou dispensés, l'Etat accordera aux communes et aux directions d'écoles adoptables le subside de 50 francs par période biennale ou triennale d'années de services prévu à l'article 15, litt. F.

Art. 18. Il est ajouté à la loi organique un article 14 *bis* ainsi conçu :

A l'effet de permettre aux communes où le produit d'un centime additionnel dépasse 250 francs, un subside complémentaire de 200 francs par classe desservie par un instituteur, et un subside de 100 francs par classe desservie par une institutrice.

B. Aux communes où le produit d'un centime additionnel ne dépasse pas 250 francs, un subside complémentaire de 300 francs par classe desservie par un instituteur, et un subside de 200 francs par classe desservie par une institutrice.

C. Aux directions d'écoles adoptables, un subside complémentaire de 600 francs par classe desservie par un instituteur, et 500 francs par classe desservie par une institutrice, quand il s'agit d'instituteurs ou d'institutrices ne vivant pas en commun.

Art. 19. — L'article 8, § 6, de la loi organique est complétéc omme suit :

Cependant, ils seront, le cas échéant, réduits du montant des subsides prévus à l'article 14 *bis*, *littera* A et B ci-après, avec lesquels ils ne peuvent se cumuler.

Art. 20. — L'article 15 de la loi organique est remplacé par la disposition suivante :

A. L'instituteur a droit à une augmentation de 100 francs à l'expiration de chaque période de deux années de bons services, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour majorer de 1.500 francs le minimum légal prévu à l'article précédent. L'institutrice a droit à une augmentation de 100 francs à l'expiration de chaque période de trois années de bons services, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour majorer de 1.000 francs le minimum légal prévu à l'article précédent. Ces augmentations prennent cours au 1er janvier de chaque année.

B. Dans la supputation des années de service seront compris tous les services rendus même à titre temporaire, dans les écoles primaires communales, adoptées et adoptables, en qualité d'instituteur, d'institutrice, de sous-instituteur et de sous-institutrice. Il en sera de même des services rendus avant la mise en vigueur de la loi du 15 septembre 1895, dans une école primaire privée non subsidiée, mais organisée conformément à la loi.

Seront pareillement compris dans la supputation des années de service, les services rendus postérieurement à l'obtention du diplôme d'instituteur primaire, dans les écoles gardiennes inspectées, dans les écoles de bienfaisance dépendant du ministère de la justice, dans les écoles normales de l'Etat, ou agréées, dans les écoles primaires payantes et dans les classes préparatoires d'un établissement d'enseignement moyen, public ou privé ou dans tout autre établissement analogue.

C. Sur la proposition du Conseil communal, après avoir pris l'avis de l'inspection et celui de la députation permanente et avoir entendu l'instituteur dans ses explications, le ministre compétent peut, par décision motivée, déclarer pour des motifs d'ordre professionnel, qu'il n'y a pas lieu d'accorder à un instituteur l'augmentation périodique.

L'instituteur qui aura été frappé d'une peine disciplinaire plus grave que celle que le Conseil communal peut prononcer sans l'approbation de la députation permanente, sera privé de l'augmentation se rapportant à la période pendant laquelle la peine a été infligée.

Le ministre compétent pourra, dans l'un et l'autre cas, relever l'instituteur de la déchéance encourue, après avoir entendu le Conseil communal et la députation permanente.

D. Les augmentations facultatives de traitement allouées par anticipation peuvent être déduites des augmentations obligatoires subséquentes.

E. Les traitements actuels des instituteurs, comme ceux qui leur seront accordés ultérieurement, ne pourront subir aucune réduction pendant la durée des fonctions des titulaires dans la même commune.

Les suppléments de traitement que les intéressés recevaient lors de la mise

en vigueur de la présente loi, sur le crédit de quatre millions figurant au budget du ministère des sciences et des arts pour l'exercice 1913, leur seront conservés aussi longtemps que le revenu auquel ils auront droit en vertu des dispositions légales nouvelles, n'atteindra pas leur revenu actuel, suppléments compris. Ces suppléments feront partie intégrante des traitements ordinaires.

F. Dans les communes où le produit d'un centime additionnel au principal des contributions directes ne dépasse pas 100 francs et dans les écoles adoptables, l'Etat supportera les trois quarts des augmentations périodiques obligatoires quand il s'agit d'instituteurs ou d'institutrices ne vivant pas en commun, et l'augmentation prévue à l'article 14, *littera* D, quand il s'agit d'institutrices ou d'instituteurs vivant en commun et appartenant à des écoles adoptées ou adoptables ; il en supportera la moitié dans les autres communes.

Art. 21. — Une indemnité de direction, à concurrence des trois quarts à charge de l'Etat, calculée à raison de 50 francs par classe, est attribuée aux chefs d'école titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins. Cette indemnité ne peut être inférieure à 100 francs, ni supérieure à 300 francs.

Art. 22. — Une indemnité spéciale, à charge de l'Etat, est accordée aux instituteurs et aux institutrices qui, outre le diplôme ordinaire, seront porteurs d'un certificat spécial d'aptitude aux fonctions de chef d'école ou de capacité pour l'enseignement de certaines branches à déterminer par arrêté ministériel. Cette indemnité, dont le taux sera fixé par arrêté royal, ne pourra dépasser un maximum de 100 francs.

Art. 23. — Des bourses spéciales d'études, à charge de l'Etat, pourront être accordées, à partir de leur 14e année, aux enfants d'instituteurs qui fréquentent ou qui se disposent à fréquenter les écoles normales de l'Etat ou les écoles normales agréées.

Titre IV. — Gratuité de l'enseignement.

Art. 24. — L'article 3 de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 est remplacé par la disposition suivante :

L'instruction primaire est gratuite pour tous les enfants dans les écoles communales, adoptées et adoptables. Toutefois, là où il est pourvu aux nécessités de l'enseignement gratuit par un nombre suffisant d'écoles ou de classes gratuites, des enfants payants peuvent être admis dans les classes ou les écoles à déterminer, le cas échéant, par les autorités communales pour les écoles communales, et par les directions des écoles adoptées et adoptables pour ces écoles.

La commune veille à ce que tous les enfants qui ne fréquentent pas les écoles privées puissent recevoir l'enseignement, soit dans une école communale, soit dans une école adoptée.

La gratuité comporte la fourniture des objets classiques aux enfants dont les parents payent en principal et en additionnels au profit de l'Etat : dans les communes au-dessous de 5.000 habitants, moins de 10 francs ; dans celles de 5.000 à 20.000 habitants, moins à 15 francs ; dans celles de 20.000 habitants, moins de 30 francs de contribution personnelle.

Art. 25. — L'article 7, § 2, de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895, relatif à l'intervention des provinces dans les frais de l'instruction primaire, est remplacé par la disposition qui suit :

La province intervient dans la dépense résultant de la délivrance gratuite des fournitures classiques dans les écoles communales, adoptées et adoptables, à concurrence de 2 francs par garçon et de 3 francs par fille, sans, toutefois, que la charge totale annuelle puisse dépasser le produit de 4 centimes additionnels au principal des contributions directes. Le montant de cette intervention est remboursé aux communes et aux directions d'écoles adoptables, sur états certifiés exacts par l'inspection scolaire.

Art. 26. — L'article 76 de la loi communale et l'article 86 de la loi provinciale sont complétés comme suit :

Les délibérations des conseils provinciaux et communaux relatives à l'organisation de réfectoires scolaires, de colonies scolaires, de distributions d'aliments ou de vêtements aux enfants des écoles, de subsides pour ces œuvres, sont soumises à l'approbation du Roi.

Le Roi veille à ce qu'il ne soit fait, entre les enfants appelés à bénéficier de ces délibérations, aucune distinction suivant la catégorie d'écoles qu'ils fréquentent. Les délibérations déjà prises relativement aux objets qui précèdent seront soumises à revision dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi.

Titre V. — Dispositions diverses

Art. 27. A. Le § 2 de l'article 1[er] de la loi organique est rédigé comme suit :

La commune peut adopter une ou plusieurs écoles privées ; dans ce cas, le Roi, après avoir pris l'avis de la députation permanente, peut dispenser la commune d'établir ou de maintenir une école communale ; cette dispense ne peut être accordée si un nombre de chefs de famille ayant ensemble au moins vingt enfants d'âge scolaire réclament la création ou le maintien de l'école pour l'instruction de leurs enfants, et si la députation permanente émet un avis conforme à leur demande.

B. Les dispositions suivantes sont insérées dans l'article 1[er] de la loi organique à la suite de l'alinéa 1 :

Les enfants dont l'habitation est notablement plus éloignée de l'école de leur commune que de celle d'une commune voisine peuvent être autorisés à fréquenter cette dernière par décision de la députation permanente, les conseils communaux intéressés et l'inspection scolaire entendus. Cette admission a lieu moyennant une indemnité mise à la charge de la commune qui doit l'instruction aux dits enfants. Le montant en est fixé par la députation permanente en cas de désaccord entre les communes. Lorsque les deux communes ressortissent à des provinces différentes, il sera statué par le Ministre des Sciences et des Arts.

Art. 28. — L'article 2 de la loi organique est complété par un alinéa final conçu comme suit :

Là où l'importance de la population le permet, les communes sont tenues d'organiser des classes pour enfants faiblement doués ou arriérés ou pour enfants anormaux.

Art. 29. — Les alinéas 2 et 3 de l'article 18 de la loi organique de l'instruction primaire sont remplacés par la disposition suivante :

Le Conseil communal fixe le taux de l'indemnité à payer à l'intermédiaire, d'après les bases admises pour les instituteurs pourvus d'une nomination définitive ; elle est calculée d'après le nombre de jours pendant lesquels l'intérimaire a exercé ses fonctions comparé au nombre de jours pendant lesquels l'école est ouverte au cours d'une année.

La dépense résultant de l'intérim est supportée par l'Etat, la commune, la province et le titulaire malade dans les proportions suivantes : 2/5 à charge de l'Etat, 2/5 à charge de la commune, 1/10 à charge de la province et 1/10 à charge du titulaire.

La dépense résultant de l'intérim dans les écoles adoptables est supportée par l'Etat à concurrence de 3/5 du traitement, calculé d'après les dispositions légales.

Art. 30. — L'article 19, n[os] 2° et 4° de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 est modifié comme suit :

2° Sous réserve des situations acquises au 1[er] janvier 1914, les membres du personnel enseignant devront être Belges. Ils devront être diplômés ou avoir subi l'examen dont il est fait mention à l'article 9.

Sont dispensés de l'examen, les agents qui étaient en fonctions avant la

mise en vigueur de la loi du 15 septembre 1895 et qui n'ont pas interrompu leurs services scolaires depuis cette époque.

Dispense du diplôme ou de l'examen peut être accordée, par arrêté ministériel sur l'avis de l'inspection scolaire, en faveur des instituteurs âgés de plus de trente ans et en fonctions depuis plus de cinq ans dans le courant de l'année 1914.

Il est accordé aux instituteurs non diplômés, en fonctions dans les écoles adoptées ou adoptables à la date du 1er janvier 1914, et qui ne bénéficient pas des dispenses prévues ci-dessus, un délai de cinq ans, à partir de la promulgation de la présente loi, pour acquérir le titre requis.

La dispense peut également être accordée dans les mêmes conditions en faveur des instituteurs qui ont professé pendant cinq ans au moins dans l'enseignement libre moyen ou primaire, et qui sont porteurs d'un certificat homologué d'humanités complètes ou d'études moyennes du degré inférieur.

4° Le programme d'enseignement comprendra les matières énumérées à l'article 4.

Le n° 6° de l'article 19 est supprimé.

Art. 31. — La dernière phrase de l'article 6 de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895 est modifiée comme suit :

Il s'abstient, dans son enseignement, de toute attaque contre les personnes ou contre les convictions religieuses des familles dont les enfants lui sont confiés.

Art. 32. — L'article 27, § 2, de la loi du 20 septembre 1884-15 septembre 1895, est rédigé comme suit :

L'article 1er de la loi du 15 juin 1881 est modifié en ce sens que le nombre des athénées et collèges royaux ne pourra dépasser vingt-quatre, le nombre des écoles moyennes pour garçons cent, le nombre des écoles moyennes pour filles, cinquante.

Art. 33. — L'article 27, § 3, de la loi du 1er juin 1850, est rédigé comme suit :

Le gouvernement pourra, si l'utilité en est reconnue, prolonger la durée des études des écoles moyennes, créer d'autres cours ou modifier les cours ci-dessus indiqués suivant les besoins des localités.

Art. 34 — Toute commune est tenue d'établir un service gratuit d'inspection médicale scolaire, comprenant un examen des élèves au moment de leur entrée et au moins une visite mensuelle à l'école. Ce service s'étend à toutes les écoles soumises au régime de la présente loi. Un arrêté royal réglera les conditions générales dans lesquelles s'exerce cette inspection.

Les médecins-inspecteurs des écoles communales sont nommés par le Conseil communal ; les médecins-inspecteurs des écoles adoptées et adoptables sont nommés par la direction de ces établissements et agréés par le collège échevinal, sauf recours au Roi en cas de refus d'agrégation.

A la suite de chaque visite, le médecin-inspecteur adresse au bourgmestre un rapport dont copie est transmise à l'inspecteur d'hygiène, à l'inspecteur de l'enseignement du ressort et à la direction de l'école intéressée.

Par dérogation à l'article 68, 6°, de la loi du 15 septembre 1895, les membres du Conseil communal et les bourgmestres pourront être appelés à remplir les fonctions de médecin-inspecteur, moyennant l'approbation, par le Roi, de la délibération du Conseil communal nommant l'intéressé et fixant son traitement.

Art. 35. — Le gouvernement est autorisé à constituer pour les écoles communales un ou plusieurs Conseils d'appel dont l'organisation et la compétence, en matière disciplinaire, seront réglés par arrêté royal.

Les écoles adoptées et adoptables, desservies en tout ou en partie par des agents autres que ceux visés à l'article 17, *littera*. D, doivent établir un ou plusieurs Conseils d'appel. La compétence de ces Conseils et le mode de nomination de leurs membres sont réglés par l'acte qui les institue.

ART. 36. — Les dispositions contenues dans les articles 16 à 21 sont rendues applicables à partir du 1er janvier 1914. Celles qui font l'objet des titres I et IV entreront en vigueur pour la rentrée des classes de l'année scolaire 1914

Par mesure transitoire, les bureaux de bienfaisance dont le budget pour l'exercice 1913 prévoyait une allocation en faveur du service de l'instruction primaire, pourront maintenir semblable allocation jusqu'à la fin de 1916. Toutefois, leur intervention ne pourra dépasser, en 1915, les deux tiers et en 1916 le tiers du montant liquidé pour 1913.

Disposition additionnelle

ART 37. — Le gouvernement fera coordonner les dispositions de la présente loi avec celles des lois des 20 septembre 1884 et 15 septembre 1895 qui restent en vigueur.

Le texte des dispositions coordonnées, formant la loi organique de l'enseignement primaire, sera inséré au *Moniteur*.

— La *Correspondance hebdomadaire*, 26 mai 1914, a publié le commentaire suivant :

Malgré l'opposition violente des partis de gauche, la Chambre et le Sénat belges viennent de faire aboutir la réforme scolaire depuis longtemps à l'étude. Cette réforme a pour objet principal, après avoir établi l'obligation scolaire, de corriger l'inégalité entre les diverses sortes d'écoles et d'assurer l'égalité des enfants au regard de la gratuité scolaire.

Pour apprécier la portée de cette réforme, il est nécessaire de connaître sommairement l'organisation de l'instruction primaire résultant de la loi des 20 septembre 1884 et 15 septembre 1895.

Ancienne législation. — L'enseignement est entièrement libre, mais la loi reconnaît trois sortes d'écoles : 1°) *les écoles communales* proprement dites, fondées et entretenues par les communes ; la province et l'Etat leur donnent un concours financier obligatoire ; 2°) *les écoles adoptées*, fondées par des particuliers, mais auxquelles la commune accorde patronage et subsides ; cette adoption par la commune entraîne le concours financier obligatoire de la province et de l'Etat ; 3°) *les écoles adoptables* ou écoles privées subsidiées ; ce sont aussi des écoles fondées par des particuliers et entretenues par eux, avec le concours financier de l'Etat ; les communes et provinces peuvent leur donner des subsides, mais elle n'y sont pas tenues.

Ainsi, l'Etat n'a pas d'écoles primaires à lui ; il laisse aux communes le soin d'en créer, et les oblige à avoir au moins une école communale ; exceptionnellement, celle-ci peut être remplacée par une école adoptée. Les écoles communales sont dirigées par les communes ; les écoles adoptées et adoptables par leurs fondateurs ou administrateurs.

L'Etat impose un minimum de traitement pour les instituteurs des écoles communales ; dans les écoles adoptées, les instituteurs laïcs (non les religieux) ont droit au même minimum ; aucune garantie légale de traitement n'est assurée aux instituteurs des écoles adoptables. Règles parallèles pour les augmentations de traitements.

Ce que réclamaient les catholiques. — Les catholiques se plaignaient de l'insuffisance des subsides accordés aux écoles libres, c'est-à-dire aux écoles

adoptables, insuffisance frappant le traitement des instituteurs. Ils se plaignaient aussi que certaines communes, dans leurs distributions de secours aux enfants, favorisassent exclusivement les écoles officielles.

La réforme. — Le titre premier de la loi nouvelle est consacré à l'obligation scolaire, qui s'étend sur une période de huit années. Le contrôle et les sanctions ressemblent assez aux nôtres, mais elles en diffèrent sur un point essentiel. Qu'en en juge : « L'obligation est suspendue, dit la loi lorsque les parents ou tuteurs opposent les griefs de conscience à l'envoi de leurs enfants dans toute école située dans un rayon de quatre kilomètres de leur résidence ». Ainsi la loi entend-elle respecter la liberté de conscience

Voyons maintenant, comment elle répond à cette revendication de justice que nous poursuivons en France sous le nom de la R. P. scolaire.

Elle impose d'abord un minimum de traitement pour toutes les catégories d'instituteurs (sauf les congréganistes, qui font l'objet de dispositions spéciales), mais aussitôt elle règle l'échelle des subsides qui permettront d'assurer ce minimum, de manière à rétablir en partie l'équilibre entre les écoles libres que l'absence de subventions communales mettait en état d'infériorité, et les écoles officielles ou subventionnées par les communes ; pour les unes et les autres, l'Etat fournit la même part des augmentations légalement prévues.

Ces garanties légales de traitement constituent un progrès sur le projet Schollaert, qui ne les comportait pas pour les écoles adoptables. Par contre, le projet Schollaert imposait aux communes et aux provinces une participation dans les frais des écoles adoptables ; cette participation, en vertu de la nouvelle loi, reste facultative, et ainsi, les catholiques conservent le poids d'une partie des frais des écoles libres : on considère cette charge comme la rançon de la liberté dont ils jouissent dans le choix des maîtres et l'organisation de l'école [1].

La R. P. scolaire doit être envisagée en second lieu sous le rapport des secours attribués aux enfants indigents. La nouvelle loi édicte la gratuité de l'enseignement, qui existait déjà en fait presque partout ; mais elle étend cette gratuité aux distributions de fournitures scolaires et de secours, qui n'étaient pas faites également à toutes les écoles par les provinces et les communes. Désormais, les fournitures classiques seront payées par la province même pour les écoles adoptables ; et dans la distribution des secours aux enfants il ne devra être fait « aucune distinction suivant la catégorie d'écoles qu'ils fréquentent ».

Enfin, il faut noter que, élargissant la possibilité que donnait l'ancienne loi de remplacer une école communale par une école adoptée, la nouvelle loi permet à la commune de demander la suppression de l'école communale (il lui faut pour cela une autorisation par décret, facultative), sauf si un nombre de pères de famille ayant au moins vingt enfants d'âge scolaire s'y opposent.

Que d'utiles leçons le législateur français ne pourrait-il prendre en Belgique !

1. On se souvient que le projet Schollaert fondait les subsides sur le système du « bon scolaire », par tête d'élève ; les subsides de la nouvelle loi sont basés sur le nombre des classes.

— La *Gazette de Liège*, 4 juin 1914, publie ce qui suit :

La Libre-Pensée belge a mis à l'ordre du jour de son prochain Congrès l'étude des moyens propres à saboter la nouvelle loi scolaire. Dès à présent, elle proclame dans *La Pensée* son organe officiel :

Défendons les écoles communales qui nous restent. Aux administrations communales anticléricales, nous laissons le soin de trouver les moyens de tourner, de « saboter » la loi. Ils sont nombreux et ce n'est pas ici qu'il convient de les examiner.

Nous avons déjà relevé des déclarations de ce genre formulées dès avant le vote de la loi. Nous les transmettons à qui de droit, persuadés que le Gouvernement aura l'énergie nécessaire pour faire respecter les décisions législatives.

— Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 29 mai 1914 :

Dans sa dernière séance, le Conseil communal d'Ans a prononcé à l'unanimité la révocation d'un membre du personnel enseignant

Cet éducateur de la jeunesse était un bon socialiste, ancien secrétaire d'un syndicat rouge. Quoique marié et père de famille, il manifestait ses sympathies pour l'amour libre avec un sans-gêne scandaleux. C'est cela qui a motivé sa révocation.

Nous applaudissons chaleureusement à la décision prise par le Conseil communal d'Ans, et nous souhaitons que d'autres édiles s'inspirent de cette sage décision. L'instituteur doit être un modèle, tant dans sa vie privée que dans sa vie publique ; celui qui, à un point de vue quelconque, est un objet de scandale doit être impitoyablement écarté.

Malheureusement, les conseillers communaux socialistes n'ont pas toujours, comme à Ans, le courage de désavouer leurs amis...

— Du même journal, 24 mai 1914, sous le titre : « Neutralité scolaire » :

Ce samedi matin, au tribunal de police, un professeur à l'école normale de la ville de Liège, comparaissant comme témoin, a demandé, au nom de ses convictions, de ne pas prêter serment en ajoutant « ainsi m'aide Dieu ». Il a fini toutefois par se résigner à prêter le serment pour se conformer à la loi.

On sait que, dans le Hainaut, les professeurs des écoles normales de la province sont tous choisis uniquement parmi les anticatholiques.

Canada. — Le *Devoir*, de Montréal, 13 mai 1914, publie la dépêche suivante :

Winnipeg, 13. — La controverse qui se poursuit au sujet des écoles du Manitoba va peut-être entrer dans une nouvelle phase. Les directeurs de l'école catholique Sainte-Marie ont adressé une lettre au bureau des écoles publiques de Winnipeg leur demandant d'en prendre possession et de la gérer conformément à l'acte des écoles publiques. Le président du bureau a

nommé une Commission pour étudier l'affaire. On ignore quelle décision prendra le bureau.

Etats-Unis. — De l'Agence *Roma*, 15 mai 1914 :

La législature de l'Etat de Massachussetts veut placer sous son contrôle les écoles libres, sous le prétexte qu'on n'y enseigne pas suffisamment l'anglais. Tous les catholiques, ceux de langue anglaise comme ceux de langue française, se dressent contre cet assaut sectaire.

— Ce qui suit est emprunté au *Risveglio*, de Fiume, 4 mai 1914, p. 84 :

— Le principe de la neutralité religieuse est appliqué dans les Ecoles publiques des Etats-Unis. L'exemple de ce pays si progressiste est souvent invoqué par les partisans de la neutralité scolaire en Europe. Mais, pendant que sur ce dernier continent on multiplie les efforts pour propager ce régime, les Américains avouent déjà les graves préoccupations qu'ils éprouvent. Dès 1912, M. Taft, l'ex-président, disait que l'éducation religieuse est la meilleure garantie de l'ordre social ; M. Eliot, président de l'Université d'Harvard, déclare que le pays est désabusé des résultats de l'éducation populaire.

M. Stanley Hall, président de l'Université Clark dit : « Quoique protestant, je suis persuadé que le succès de l'éducation morale ne peut se concevoir sans l'élément religieux. Aujourd'hui, je donne raison aux catholiques qui affirment que ce fut une erreur de séculariser l'école, et qu'ainsi on en fit un foyer d'impiété ». Le pasteur protestant Franck de Witt Talmage affirma que l'Eglise catholique est la seule en Amérique qui ait réussi à résoudre convenablement, par les écoles paroissiales, le problème de l'éducation de l'enfance. Un fait qui a attiré l'attention des hommes d'Etat, des sociologues, des médecins, est la grande criminalité que l'on constate aux Etats-Unis. On l'attribue généralement à l'Ecole publique, semence d'impiété et d'immoralité. Ce fait est établi par une statistique de l'Etat de Pensylvanie. En 1903, parmi les délinquants, 350 avaient fréquenté les Ecoles publiques ; 5 les Ecoles confessionnelles ; en 1904, les chiffres étaient de 460 et 8 ; en 1905, de 399 et 9; en 1907, de 367 et 8. Dans les autres Etats, les chiffres sont analogues. C'est pourquoi on réclame de tous côtés l'introduction de l'instruction religieuse dans le programme des Ecoles publiques.

— Les Loges maçonniques de Centerville ont pris une initiative qu'un journal de la secte voudrait voir imiter. Elles ont fait l'acquisition de drapeaux de l'Union et les ont distribués aux Ecoles publiques du Comté dont Centerville est le chef-lieu. Des groupes de Fr∴ ont parcouru le pays en auto ; l'un deux, en remettant le drapeau aux maîtres d'école, faisait aux enfants une courte conférence sur le drapeau, sur ce qu'il représentait. Le journal maçonnique commente ainsi cette initiative :

« Il est opportun de déployer le drapeau de notre pays au-dessus de nos « écoles, pour enseigner aux enfants le patriotisme, en ce jour et en ce siècle « où tant d'étrangers abordent sur nos rivages, et où nos institutions amé- « ricaines sont attaquées de tous côtés ».

— Le *Tyler Keystone*, journal maçonnique des Etats-Unis, fait connaître un Ordre composé d'étudiantes, qui porte le nom d'*Achosh Sorority;* on n'y admet que des jeunes personnes faisant déjà partie de l'Ordre de l'Etoile d'Orient. C'est donc la contre-partie de la Fraternité de l'Acacia, Ordre d'étudiants qui n'admet que des Francs-Maçons.

France. — Le *Bulletin de la Société Générale d'Education et d'Enseignement* publie, dans son numéro du 15 mai 1914, une étude de M. Maurice Perrier, qui traite de l'*Action maçonnique sur le Parlement en matière d'enseignement et la législation scolaire de 1904 à 1914*.

— Le *Cœnobium*, de Lugano, publie dans son numéro du 30 avril 1914, p. 80, un article, signé Lisa Scopoli, sur une nouvelle école agnostique qui doit s'ouvrir à Paris, grâce à l'initiative de l'*Union pour la vérité*.

— Nous lisons dans l'*Eclair*, 22 mai 1914 :

Le Congrès des éducateurs populaires a tenu, hier, sa séance plénière, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne.

M. Lapie, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, présidait, assisté de MM. Edouard Petit, président du Comité ; Rotival, secrétaire général, et Fleurot, conseiller municipal.

M. Petit a fait l'éloge des Associations d'enseignement populaire.

M. Lapie a assuré le Comité de toute la bienveillance du ministre.

A la suite d'une discussion, à laquelle a pris part M. F. Buisson, le Congrès a adopté un vœu, dans lequel il demande que l'instruction primaire obligatoire soit poussée jusqu'à l'âge de quatroze ans ; la majorité des congressistes est d'avis que l'année supplémentaire soit en grande partie occupée par la préparation de l'apprentissage.

Dans un autre vœu, le Congrès demande que les Associations, avec l'aide de l'Etat, des départements et des communes, fassent des cours obligatoires pour les adolescents de plus de quatorze ans.

Ces cours auraient lieu, soit le soir, soit le matin, suivant les contrées.

— Les journaux du 10 mai 1914, annoncent que M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, a reçu le 9 mai, M. Marcel Cotet, secrétaire de la Fédération des Syndicats d'instituteurs. On se rappelle que le Gouvernement a dissous les Syndicats d'instituteurs à la suite des déclarations antimilitaristes du Congrès de Chambéry.

— *Le procès de l'instituteur de Blajan.* — Devant la 1re chambre de la Cour d'appel de Toulouse est revenu le procès intenté par deux pères de famille à M. Escazeaux, instituteur public de la commune de Blajan.

C'est le 23 mai 1913, que MM. Fabas et Aurignac, propriétaires, avaient assigné M. Escazeaux devant le tribunal civil de Saint-Gaudens, lui réclamant chacun 5.000 francs de dommages pour avoir, au cours de son enseignement, violé la neutralité scolaire en matière religieuse et choisi divers sujets de dictées qui constituaient, affirmaient-ils, des outrages à la morale.

Le 23 juillet 1913, le tribunal de Saint-Gaudens prononçait la nullité de la citation, et MM. Fabas et Aurignac interjetaient appel devant la cour de Toulouse ; mais, devant cette même cour le préfet de la Haute-Garonne présentait un déclinatoire de compétence que les magistrats du siège repoussaient, le 26 janvier dernier. Le préfet se pourvut, on le sait, devant le tribunal des conflits contre cet arrêt qui fut confirmé le 16 mai.

Dans les considérants de son arrêt, la Cour de Toulouse exprimait l'opinion que:

... « l'école laïque se désintéresse des questions religieuses, laissant aux parents le soin de diriger comme ils l'entendent l'éducation de leurs enfants ; que l'instituteur est donc tenu à une grande prudence à cet égard, sous peine de froisser les convictions de ses élèves ou de leurs parents ; que les principes établis par la loi du 28 mars 1882, et développés par la circulaire du 17 novembre 1883, recommandent aux instituteurs de parler aux enfants avec une grande réserve, dès qu'ils risquent d'effleurer un sentiment religieux dont ils ne sont pas juges ».

— Voici les principaux considérants de l'arrêt du tribunal des Conflits :

Considérant que lesdits passages ne sauraient être regardés comme se rattachant à un titre quelconque à l'enseignement que l'instituteur a mission de donner à ses élèves ; qu'en termes inconvenants, grossiers et injurieux, les passages no 12, 13, etc., sont la violation caractérisée du principe de neutralité scolaire en matière religieuse et une atteinte grave au droit d'éducation des parents ; qu'en outre, les passages ci-dessus cités, s'adressant à des enfants sont contraires à la morale.

Considérant que, dès lors, le fait d'avoir dicté ces passages aux élèves dans les circonstances ci-dessus spécifiées constitue une faute personnelle au sieur Escazeaux et se détachant de ses fonctions d'instituteur.

Considérant d'autre part que l'exercice éventuel de l'action disciplinaire par l'autorité administrative ne saurait mettre obstacle à l'action du père de famille.

Qu'ainsi, la Cour d'appel de Toulouse n'a pas méconnu les règles de sa compétence.

L'arrêt de conflit, pris par le préfet du département de la Haute-Garonne à la date du 12 février 1914 est annulé.

A quatre mois d'intervalle, le débat vient d'être repris sur les faits que nous venons de rappeler en les résumant. La question qui se pose est de savoir si les actes visés dans l'arrêt du 26 janvier sont suffisamment graves et caractérisés pour constituer des fautes personnelles capables d'engager la responsabilité civile de l'instituteur. C'est précisément la thèse qu'a développée Me Roger Teule, avocat des deux pères de famille de Blajan. Il a soutenu que MM. Fabas et Aurignac contraints, l'autorité académique ayant refusé de sévir, de retirer leurs enfants de l'école publique de Blajan et de les placer dans une école privée de Lombez, ont, de ce fait, subi un préjudice matériel et moral et ont droit, dès lors, à des dommages-intérêts. L'ancien bâtonnier a déclaré que l'âme de l'enfant et son salut n'ont pas de prix, et qu'aucun dommage alloué par la cour ne pourra couvrir le préjudice causé par M. Escazeaux, mais une sanction s'impose.

Me Eydoux a plaidé ensuite pour l'instituteur de Blajan, convenant que ce maître a, sans doute, employé des expressions déplacées, mais il estime aussi que l'instituteur, ayant la mission de faire des citoyens, doit prémunir ses élèves contre les attaques des adversaires du Gouvernement dont il tient ses pouvoirs. Me Eydoux a contesté la réalité du dommage éprouvé par les parents et a conclu en demandant à la cour de rejeter la demande de MM. Fabas et Aurignac.

Dans son intérêt, la cour retient les passages incriminés, les uns comme portant atteinte à la neutralité religieuse et à la morale, les autres comme contenant des précisions de réalisme injurieux.

La cour conclut à la faute personnelle de l'instituteur, M. Escazeaux, et au préjudice porté aux deux pères de famille, demandeurs au procès, qui ont dû envoyer leurs enfants dans une école du Gers. En conséquence, la cour condamne M. Escazeaux à 500 francs de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs.

— Sous le titre : « Les Mauvais Maîtres », le *Temps*, 13 juin 1914, publie, à ce propos, un article intéressant à enregistrer, étant donné sa source. Nous le reproduisons en entier :

La Cour d'appel de Toulouse vient de rendre un arrêt qui intéresse l'école et la famille.

L'instituteur public de Blajan fut assigné devant le tribunal de Saint-Gaudens, par deux pères de famille catholiques pour avoir, dans son enseignement, violé la neutralité scolaire en matière religieuse et touché des sujets contraires à la morale. Les premiers juges commencent par prononcer la nullité de la citation. Appel devant la première chambre de la Cour. Intervention du préfet qui présente un déclinatoire de compétence que la Cour re-

jette par un avis motivé. Et le préfet de prendre un arrêté contre cet arrêt, et de porter l'affaire devant le tribunal des conflits, qui annule l'arrêté préfectoral. Enfin, retour de l'affaire devant la première Chambre de la Cour, qui, se fondant sur le droit commun, condamne l'instituteur à cinq cents francs de dommages et intérêts envers chacun des pères de famille et aux frais.

En fait, personne ne peut tolérer les écarts qui ont donné lieu au procès. Les cahiers des enfants, remis d'ailleurs à la défense, en font foi. Quand la Cour y relève une série d'injurieuses offenses aux prêtres, lorsque, dans les dictées, la neutralité religieuse est gravement violée par tels passages où ceux qui pratiquent la religion catholique sont traités de « mangeurs de bon Dieu » et de paresseux, et où il est dit que c'est dans l'Eglise qu'on trouve les plus grands empoisonneurs, les plus grands menteurs, les hommes les plus injustes, lorsqu'enfin, sous prétexte d'hygiène et sur des sujets qui exigent une extrême prudence, l'instituteur entre en des détails d'un réalisme grossier, « qui sont de nature à offenser la pudeur des jeunes enfants, et en profite pour attaquer la religion », ce maître est un mauvais maître et peut-être un apôtre dangereux.

Et alors ?... Depuis dix-neuf ans, paraît-il, l'école publique et obligatoire le souffre — celle de Blajan ou une autre ; et l'on s'étonne qu'en pareil cas, elle en puisse pâtir. Certes, une hirondelle ne fait pas le printemps, non plus que l'inconscience d'un mauvais berger ne condamne le personnel de l'école laïque. Mais, voyez d'abord le trait essentiel de cette affaire. L'arrêt de la Cour a déclaré qu'à de nombreuses reprises, l'instituteur de Blajan avait reçu des avertissements de ses supérieurs, qui critiquaient son enseignement et lui demandaient de faire un meilleur choix de ses dictées. Il n'en a tenu compte, et il a continué, comme le nègre, en dépit de ses supérieurs et de leurs avis. Ici, la crise de l'autorité se voit à plein. Il a pu continuer, des années durant, à « manger du curé » qui « mange du bon Dieu » et à enseigner l'hygiène malproprement. Et sans doute, quelques difficultés antérieures furent nécessaires pour qu'il reçût la visite et les conseils « paternels » de son inspecteur primaire communément absorbé dans la paperasse. Et les ayant reçus, il a encore continué. Ainsi éclatent aux yeux les deux dangers qui menacent en ce moment l'école. L'indiscipline, encouragée par les pouvoirs publics, fait que l'autorité d'en haut cède à celle d'en bas. Et comme, d'autre part, c'est aujourd'hui une fureur d'isoler l'école dans la commune par lois et décrets, l'autorité d'en bas se trouve livrée à elle-même, et il peut arriver que voilà ce qu'elle y fait.

Et les familles ? Elles aussi supportent le mauvais maître — obligatoirement. Le recours qui leur est réservé par la prochaine loi scolaire consiste en un droit de plainte touchant l'enseignement, qui pourra être adressée, avec motifs à l'appui, au ministre de l'Instruction publique, lequel statuera en dernier ressort, dans le délai de quatre mois, après avis de la section permanente du Conseil supérieur. Droit hasardeux et précaire, qui fait de toute plainte une affaire politique. D'autre part, l'arrêt de Toulouse sera-t-il le point de départ d'une jurisprudence ? Il va sans dire que les instituteurs s'y opposent, et ne veulent relever que de la juridiction universitaire. Vraiment,

il se fait temps de trancher la question. Un projet de M. Doumergue tendant à substituer la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public..,etc., est pendant, lui aussi, et, en des cas comme celui-ci, peut être contestable. Il faudrait légiférer sans passion, dans l'intérêt de l'école même. Sera-ce possible ?

Féminisme

ETATS-UNIS. — Le *Caffaro*, de Gênes, 16 mai 1914, publie l'article suivant :

«Au Conseil des dames de Rome a pris part la Vénérable (*Veneranda*) Anna Shaw, la première dame qui avait été admise au sacerdoce dans l'Eglise américaine méthodiste. Elle est une des propagandistes les plus zélées du vote des femmes. Miss Anna Shaw est née en Angleterre, mais elle est venue à New-York à l'âge de quatre ans. Elle s'est rendue à Rome pour la première fois, il y a vingt-six ans, puis quatre jours après son ordination sacerdotale ; une troisième fois, la dernière, pour prendre part au Congrès féministe. Le 16 mai, elle a fait une conférence à l'Université de Rome « sur la valeur économique du travail de la femme » ; le dimanche suivant, elle a prêché dans l'église protestante méthodiste. Miss Shaw a prêché non seulement dans sa paroisse de New-York, mais encore à Londres, dans la chapelle de Westminster, et à Berlin ; elle est inscrite parmi les oratrices du Congrès suffragiste qui se tiendra au Théâtre National le vendredi 15 mai. Toute jeune, elle a vu la condition abjecte où tombent certaines femmes, et elle veut travailler à leur relèvement. Pour cela, elle a jugé à propos d'étudier la théologie et de se faire missionnaire. Dans une réunion à l'*Albergo del Quirinale*, après la séance matinale du Congrès, elle a raconté à Mme Bianca Paolucci, reporter de la *Tribuna*, comment lui était venue sa vocation religieuse.

Franc-Maçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Les pensées suivantes sont dues à la plume d'un Franc-Maçon :

Un groupement maçonnique ne doit pas être et n'est pas une communauté s'occupant uniquement du rituel, des cérémonies et des grades à conférer. Elle (la F.·. M.·.) doit être plus que cela et déborder hors des limites de ses adhérents pour s'étendre plus loin.

La bienfaisance ne doit pas être le but réel de la secte :

Une main fraternelle tendue à un Fr.·. en détresse, à une veuve, à des orphelins, ce n'est pas assez, ce n'est qu'une faible part de ce qu'une Loge comme corps peut et doit faire, considérant la valeur et la qualité des hommes qui constituent chaque Loge, hommes appartenant à tous les domaines de l'activité humaine, artisans, marchands, auteurs, journalistes, éducateurs, professeurs, médecins, magistrats, en un mot, les meilleurs éléments d'une ville ou d'un district. A peu d'exceptions près, ils appartiennent aux

hommes de pensée et de culture, hommes de lumière et d'énergie, hommes de bonne éducation et de hautes aspirations, hommes sur lesquels leurs FF.·. peuvent compter, hommes toujours droits, quelque faux que puissent être les autres.

Mais à ce portrait si peu conforme à la réalité, l'auteur ajoute une restriction :

S'ils n'ont pas toutes ces qualités, ils sont supposés les avoir, ou du moins chercher à les acquérir, en fidèles Maçons.

Le bon F.·. pose ensuite cette question :

Comme membres d'une Eglise, comme citoyens honorables, les Maçons font-ils œuvre utile ? Comme corps, comme groupement capable d'un appoint incalculable, que fait la Maçonnerie ?...

Elle pourrait agir sur le monde avec une force mille fois plus grande qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. En ce faisant, elle n'aurait pas à céder un pouce de son individualité et de son inviolabilité. Cette dernière qualité est une de ses conditions de vie. Elle doit simplement sortir de sa réclusion sans sacrifier le moins du monde ses règlements et sa discipline.

Alors, la Fraternité verrait sa faveur s'accroître dans le public... Son heureuse influence sur la vie publique la ferait estimer, et on dirait d'elle : « On reconnaît l'arbre à son fruit ».

On le dit déjà, certes, mais pas dans le sens où l'entend l'auteur que nous citons. Et ce, avec d'autant plus de raison, que le secret, « condition de vie » pour la Franc-Maçonnerie, n'est utile que pour les œuvres mauvaises. Les bonnes ne demandent pas les ténèbres et ne craignent pas la lumière du grand jour.

— Les critiques suivantes émanent aussi d'un Franc-Maçon. Elles ont été prononcées en Loge :

Consultons au hasard un de mes collègues, un postier, demandons-lui ce qu'il pense des quelques postiers Fr.·. M.·.; la réponse ne se fait pas attendre : « Pour arriver plus vite à un grade, nous sommes de vulgaires ambitieux ! ».

La réponse est à peu près la même pour ce qui vous concerne, mes FF.·. : entrepreneurs, vous cherchez du travail chez vos FF.·. architectes ; négociants, vous cherchez des cautions; avocats et hommes d'affaires, vous ferez le signe de détresse, et vos plus mauvaises causes seront gagnées.

Voilà la situation qui vous est faite dans le monde profane. Peu fortunés, vous cherchez des fonds à la Loge ; riches..., vous venez vous amuser et assister à de plantureux banquets...

Pour être juste, il faut dire que l'orateur maçonnique ajoute que ce sont là des calomnies. Nous ne sommes pas du même avis, et nous pensons que l'orateur a dit la vérité — une fois n'est pas coutume.

— L'entente maçonnique universelle de la secte, aux Etats-Unis, se fera-t-elle ? Un important journal la réclame en ces termes :

« La coopération internationale est une nécessité pour l'Ordre maçonnique. Nous ne devons pas oublier que la machine qui voudrait réduire notre Fraternité en poussière, si elle le pouvait, est internationale. L'ennemi présente un front uni, dans le monde entier. Dès lors, en face de l'ennemi commun, ne devons-nous pas mettre de côté nos particularités de tempérament, nos différences locales, qui sont si peu de chose ? Pourquoi ne pas offrir à un ennemi international une ligne de bataille internationale ? La Franc-Maçonnerie française nous dit, dans les Etats-Unis, avec une cordialité vraiment fraternelle :

« Quand vous aurez besoin de nous et de notre expérience, faites-nous signe ; nous pensons d'ailleurs qu'un jour vous aurez besoin de nous. »

— Par contre, le Fr :. Ludwig Keller, fort connu par ses travaux d'histoire maçonnique, a publié tout récemment un article intitulé : « Le rapprochement entre les Grandes Loges de tous les pays civilisés », auquel nous empruntons quelques passages intéressants :

« Après l'échec de la grande entreprise taxilienne, on se rendit compte que la lutte contre la Franc-Maçonnerie ne pouvait être efficace qu'à la condition d'être organisée par une direction centrale assez forte pour entraîner par son initiative toutes les nations, et l'on s'efforça, au moyen de Congrès antimaçonniques, de convaincre les gouvernements que la Franc-Maçonnerie est dangereuse, qu'elle est l'Etat dans l'Etat. Et, comme ces Congrès avaient été, à des degrés divers, des insuccès, il a été fondé, sous le nom de Ligue antimaçonnique, une organisation internationale qui puisse surveiller les adversaires et utiliser comme alliée, la sixième « Grande Puissance », la Presse de tous pays.

Bien que les ennemis (de la Maçonnerie) aient ainsi organisé avec succès leur œuvre internationale, ils ont cru pouvoir influencer d'une manière efficace, l'état d'esprit de tous les nationalistes, en parlant de l'Internationalisme maçonnique, en le représentant comme aboutissant au Cosmopolitisme, comme une tendance dangereuse pour le sentiment patriotique. Ils oublient qu'aucun grand mouvement intellectuel, que ce soit le Catholicisme, que ce soit le Protestantisme, le Positivisme ou l'Humanisme, ne s'est laissé enchaîner par les limites d'un Etat ou d'une nation. Oui, ce qui fait la force de tout mouvement, c'est justement ce qu'il a de général, de commun à toutes les races et à tous les peuples, et il serait ridicule de reprocher à l'Eglise catholique son organisation internationale ; de même, c'est une sottise que de qualifier les Francs-Maçons de Frères sans Patrie, parce qu'il y a en tous pays des Grandes Loges et des Loges.

« On s'explique que la force des liens internationaux qui unissent la Franc-Maçonnerie des divers pays, gêne ceux qui veulent obtenir, non point de tel ou tel Etat, mais de tous les Etats, la dissolution des Loges ; on s'explique aussi que la Franc-Maçonnerie tienne à conserver intactes ces relations, et

même à les rendre plus intimes. Ainsi que ses contradicteurs, la Franc-Maçonnerie voit sa sécurité dans la chaîne fraternelle qui entoure le globe. Dans le cours des siècles, les persécuteurs de la Maçonnerie ont toujours réussi à la détruire dans le pays où ils étaient arrivés au pouvoir suprême.

Ils sont arrivés aussi à faire périr bien des fleurs et à rompre un certain nombre de branches, mais la Maçonnerie ne s'est jamais trouvée en face d'un adversaire qui ait pu abattre le vieil arbre lui-même. Plusieurs siècles d'histoire prouvent que les idées maçonniques sont semblables au feu, qui, à l'instant où l'on étouffe sa flamme dans un endroit, reparaît plus ardent et plus haut dans un autre ; au feu qui ronge sans éclat et sans bruit et gagne de proche en proche jusqu'à ce qu'il trouve une issue pour se développer en des proportions grandioses.

— Nous passons ici sur quelques considérations chimériques où l'auteur essaye de nous convaincre que la Maçonnerie a toujours existé depuis Platon, mais il insiste avec raison sur un fait bien établi qu'il expose en ces termes :

Une des raisons les plus propres à nous encourager dans nos espérances, c'est que la Franc-Maçonnerie, qui s'est faite la gardienne de la pensée humanitaire, est une chaîne universelle qui entoure le monde, c'est qu'elle est une institution mondiale. Même quand elle a eu, dans certains pays, de mauvais chefs, même quand des hommes incapables ont laissé tomber l'édifice, on a pu espérer que, dans les pays voisins, les parties saines aideraient la partie malade à se rétablir.

Au contraire d'autres grandes organisations, qui ont jugé bon de se donner un chef unique, qui donne même à l'extérieur, avec une discipline rigide, un air d'unité et relie solidement les parties entre elles, la Maçonnerie a toujours attaché une grande importance à l'indépendance des Grandes Loges; elle tient beaucoup à ce que chaque pays ait sa Grande Loge nationale; elle s'est toujours refusée à l'institution d'une autorité centrale. Dans ses milieux dirigeants, on a la conscience bien nette qu'il n'est pas besoin d'un lien extérieur pour arriver à un rapprochement intime, et on doit se féliciter des échecs subis par toutes les tentatives de ce genre.

— Sous le titre : « Entente cordiale » et la signature O. H., *l'Express du Midi*, 24 mai 1914, publie un article dont voici le début :

Une dépêche de Londres annonce que la première escadre britannique, composée des quatre plus grands dreadnoughts de l'Angleterre, escortés de trois croiseurs, se rendra, du 23 au 30 juin, à Kiel. Cette manifestation de sympathie est une victoire pour la « Grande Loge d'Angleterre » qui, depuis deux ans, ne cesse de travailler au rapprochement des deux gouvernements. Cette démonstration navale souligne la note que le cabinet Asquith fit insérer dans les journaux, dès le retour de Georges V à Londres, note où il était dit que la Grande-Bretagne n'était liée à la France par aucune convention militaire.

— Le *Daily Telegraph*, de Londres, a publié le compte rendu suivant dans son n° du 12 mai 1914 :

— Les six Loges anglo-étrangères de Londres se sont réunies le 11 mai au Freemasons'Hall, sous les auspices de l'une d'elles, la ***Deutschland*** (Allemagne) n° 3315. Ces Loges sont, outre la ***Deutschland***, la ***Pilger*** (Pèlerin) n° 238 ; la ***France***, n° 2060 ; l'***Italia***, n° 2687 ; l'***Entente Cordiale***, n° 2796 ; enfin, l'***America***, n° 3368. Ces Loges ont présidé tour à tour ces réunions, en sorte que, cette année, c'est la ***Deutschland*** qui devait célébrer le cinquième anniversaire de cette fête des Loges anglo-étrangères.

Les principaux personnages qui figuraient à cette réunion étaient les trente Maçons allemands venus de Berlin et de Hambourg pour passer huit jours en Angleterre ; le Pro-Grand-Maître, lord AMPTHILL ; le Grand-Maître délégué, Très Honorable T.-F. HALSEY ; le Grand-Maître provincial du Comté de Durham, lord BARNARD ; celui de l'île de Man, lord RAGLAN ; celui du Comté de Cambridge, colonel R. TOWNLEY CALDWELL ; le Grand Archiviste, M. T. LEAN WILKINSON ; le Président du Bureau des affaires générales, M. Alfred ROBBINS ; le Grand Secrétaire, Sir Edward LETCHWORTH ; le Président du Bureau des œuvres de bienfaisance, M. James STEPHENS, et d'autres Grands officiers. La Maçonnerie d'Ecosse était représentée par son Grand-Maître, colonel R.-K. STEWART DE MURDOSTOUN ; le Grand-Maître délégué, colonel R.-D. GORDON GILMOUR DE CRAIGMILLAR ; le Grand-Maître supplémentaire (*substitute*), Sir Henry DUNDAS D'ARMISTON, baronnet ; le premier Grand Surveillant, comte de DALHOUSIE, et le second Grand Surveillant, M. J. INGLIS.

La Maçonnerie d'Irlande avait envoyé son Grand Aumônier, le lord-Primat d'Irlande, ARCHEVÊQUE (ANGLICAN) D'ARMAGH ; les Fr∴ WHITAKER, et H.-L. HOMER, dont nous ignorons les charges maçonniques.

D'Allemagne étaient venus le Grand-Maître de la Grande Loge de Hambourg, Fréd. UHRBACH ; le Vénérable de la Loge des ***Trois Clefs d'Or***, à Berlin, Fr∴ Dr Phil.-Eug. MULLENDORF, et plusieurs autres membres de cette Loge.

De France, le Grand-Maître de la Grande Loge Nationale de France, Fr∴ Dr E. DE RIBAUCOURT, et le Grand Trésorier de cette Grande Loge, Fr∴ H. de MONDEHARE.

Les Fr∴ qui assistaient à cette réception étaient au nombre d'environ 400 ; ils étaient présidés par le Fr∴ WALTER OSTERMANN, Vénérable de la Loge *Deutschland* ; la cérémonie eut lieu en langue allemande. Plusieurs des invités furent nommés membres d'honneur de la Loge ***Deutschland***, entre autres le Grand-Maître d'Ecosse ; celui de Hambourg et celui de France, ainsi que M. A. BEYERLEIN, garant d'amitié de la Grande Loge d'Angleterre auprès de la Grande Loge de Bayreuth.

Au banquet qui a suivi, on a félicité le Fr∴ VAN DUZER qui a conçu le plan de ces réunions annuelles des Loges anglo-étrangères de Londres, réunions propres à favoriser des ententes maçonniques.

— Le Bureau international des relations maçonniques de Neuchâ-

tel a reçu les deux propositions suivantes, inspirées par l'approche de la date 1917, où sera célébré le bicentenaire de la première Grande Loge, à Londres.

1° Publication d'un album dans chaque centre maçonnique, album qui rappellera les événements les plus saillants de son histoire, de celle de sa Grande Loge ou de son Grand-Orient. Ces essais historiques seront illustrés de gravures représentant les édifices maçonniques les plus intéressants et de portraits des personnages qui se sont le plus distingués par leur activité maçonnique.

2° Création dans chacune des Puissances maçonniques d'un établissement de bienfaisance, dans le genre de ceux qu'ont créés les Fr∴ anglo-saxons: un asile, un orphelinat.

— Le F∴ Jos.-E. Morcombe a publié dans l'*American Freemason*, mai 1914, p. 336, l'article suivant sur la nouvelle Grande Loge créée par le F∴ de Ribeaucourt, en France.

« Les journaux maçonniques forment un chœur de louanges et d'actions de grâce à ce sujet. Mais l'observateur désintéressé, qui souhaite avant tout voir la Fraternité prospérer et se fortifier dans le monde, trouvera bien des choses à dire sur cette *prétendue* « Entente », si bruyamment annoncée. Si une fraction de la Maçonnerie anglaise avait rompu avec l'autorité constituée et s'était arrogé le droit de conclure un traité avec la France, cette même presse aurait jeté les hauts cris. Et les journaux maçonniques américains, suivant, à la façon des moutons, la route montrée par les Anglais, allaient disserter savamment sur la Maçonnerie régulière ou clandestine, comme on le fait quand on a des formules toutes prêtes pour cacher l'ignorance des réalités. Mais en Maçonnerie, comme en politique, comme en d'autres choses, il n'est pas indifférent de savoir « à qui est le bœuf qui a été saigné ». L'œuvre splendide de la Maçonnerie française n'a jamais été comprise par les Fr∴ de langue anglaise. Ces derniers se sont tenus à l'écart, pendant que le conflit passait à l'état aigu ; ils ont grossi et fait valoir de menus détails, alors qu'on se battait pour les conditions essentielles de la liberté humaine, — pour la liberté de la conscience individuelle. Et maintenant, les Fr∴ de langue anglaise encouragent un corps schismatique qui n'a d'autre droit à être reconnu que son consentement à accepter certaines formules, et les autorités maçonniques anglaises et américaines font plus grand cas de ces formules que de l'œuvre la meilleure que des hommes puissent accomplir pour leurs semblables. Il ne reste plus qu'à attendre qu'une ignorante Commission de Correspondance recommande à sa Grande Loge, avec quelques citations poétiques et quelques passages de l'Ecriture, de reconnaître cette Grande Loge de France, qui est « absolument irrégulière ».

— Le *Symbolisme*, mai 1914, p. 203, a reproduit cet article sous le titre : « Une opinion autorisée ».

Allemagne. — Les Grandes Loges d'Allemagne ont eu leur 39e réu-

nion annuelle, le 31 mai. Voici quelles étaient les questions à l'ordre du jour :

1° Commémoration du Très Respectable Fr∴ Gerhardt.

2° Compte rendu financier.

3° Décisions à prendre au sujet des demandes d'admission, et de la comptabilité de la fondation Victoria pour 1912-1913, établissement des frais d'administration pour 1914-1915, secours à accorder, échange de terrains.

4° Election d'un membre du Conseil d'administration et autres affaires relatives à cette fondation.

5° Décision définitive sur la proposition des trois Grandes Loges de la Vieille Prusse sur l'Union Libre des Cinq Loges Indépendantes d'Allemagne, qui veulent entrer dans la Ligue des Grandes Loges d'Allemagne.

6° Rapport de la Commission sur la proposition faite par les trois Grandes Loges de l'Ancienne Prusse, au sujet de la confection du Répertoire des noms et adresses de Maçons.

7° Propositions relatives à la reconnaissance de Grandes Loges non allemandes (Suprême Conseil de Serbie, à Belgrade, — Supremo Consejo y Gran Oriente de la République Argentine, à Buenos, — Grande Loge du Venezuela, — Grande Loge de Panama).

8° Proposition des trois Grandes Loges de la Vieille Prusse, ainsi formulée :

Le Convent est invité à adopter la déclaration qui suit : L'une des tâches de la Maçonnerie consiste à établir l'équilibre et l'accord dans toutes les formes de l'existence humaine ; sa tâche est aussi de faire en sorte que tout peuple civilisé comprenne la manière d'être, le caractère des autres peuples, et s'efforce d'en tenir compte ; elle est enfin d'obtenir que toutes les difficultés qui surgissent entre eux, reçoivent une solution pacifique. L'activité des Corps maçonniques doit cependant se borner à former leurs membres dans l'esprit de la Société maçonnique, et à répandre cet esprit dans une sphère aussi vaste que possible par le moyen de leurs membres. Tout autre mode d'action amènerait à créer des tendances politiques, dont la Société doit se tenir éloignée ; ainsi que le lui prescrivent ses antiques principes. Un encouragement direct au mouvement pacifiste moderne, à ce qu'on appelle le Pacifisme *n'est pas* dans le plan du travail maçonnique, et le Convent invite présentement les Grandes Loges, Loges et réunions d'Allemagne, ainsi que les groupements divers de caractère non officiel, composés de Francs-Maçons, tels que l'*Union des Francs-Maçons allemands*, les Unions des Loges, etc., à s'abstenir d'une action dans le sens pacifiste. On ne doit pas interdire aux FF∴ qui sont partisans de ce mouvement, de continuer à agir en sa faveur, mais ils ne doivent pas s'autoriser de la Franc-Maçonnerie allemande en déclarant qu'ils en font partie, lorsqu'ils travaillent dans le but pacifiste.

9° Proposition de la Grande Loge de Bayreuth *Au Soleil:* A., compléter le § 14 de la loi relative aux visites, de manière à permettre une enquête plus complète, par la communication des noms des visiteurs de Cercles maçonniques, aux Loges qui les protègent. — B. Compléter le § 15 de la manière suivante : « Si un visiteur a son domicile dans une localité dans laquelle ou aux environs de laquelle se trouve un Cercle ou une Loge, c'est dans cette

Loge ou ce Cercle qu'on devra prendre d'abord les informations réglementaires.

10° Proposition de la Grande Loge de Hambourg. Elle est aussi relative aux formalités exigées pour les visites de FF.·.

— La Loge de Cobourg dénommée *Ernest à la Vérité, à l'Amitié et au Droit*, publie avec l'autorisation de la Grande Loge (l'*Eclectique*), l'appel suivant :

« Depuis trois ans, des ouvriers, sous la direction du professeur Bodo, de Berlin, sont occupés à notre forteresse. La conservation de ce remarquable édifice et sa restauration sur son plan primitif, tel est le but que se propose le possesseur du château, Charles-Edouard de Saxe-Cobourg-Gotha. Le travail coûtera des millions, il marche avec entrain, et il sera terminé dans trois ans. L'événement historique qui donne une importance capitale à notre citadelle, c'est le séjour que Luther y fit en 1530. C'est de là que, par ses lettres énergiques, il inspira à ses fidèles la confiance dans l'issue de la lutte engagée dans la Diète d'Augsbourg. C'est là qu'il écrivit le sermon où il enseignait « qu'il faut tenir ses enfants à l'école » ; c'est le premier écrit où l'on ait réclamé l'école pour tout le peuple allemand. C'est là aussi qu'il travailla à la traduction de la Bible, traduction qui donna à l'Allemagne l'unité de la langue... *Sans la Réforme allemande, pas de Franc-Maçonnerie ; sans la date de 1517, pas de 1717. Aussi, est-ce à nous, Francs-Maçons, d'élever un monument à Luther comme à un ancêtre*, et nous sommes convaincus de rendre un véritable service à la cause maçonnique, en faisant appel à toutes les Loges de la Ligue éclectique, pour obtenir leur concours, et élever ce monument à Luther, à l'occasion du centième anniversaire de notre Loge, le 16 août 1916. Le monument sera un présent fait par la Maçonnerie. Il faut un monument grandiose, digne du peuple allemand. Les meilleurs juges en fait d'art des hommes tels que W. Schott, et B. Eberhardt, de Berlin, H. Grassel et A. Jansen de Munich font partie de la Commission qui jugera les modèles présentés au concours On compte récompenser quatre projets, sur 150 environ, on estime à 100.000 marks la dépense totale. Envoyer les souscriptions au Fr.·. Gutbier, à Cobourg. Les noms des souscripteurs seront publiés lors de la fête du centenaire de la Loge, et par le Comité du Monument.

Cette pièce est datée de Pâques 1914, et signée B. Stetefeldt, Vénérable, et S. Gutbier, Vénérable d'honneur représentant la Loge ; Schilling, Grand-Maître de la Grande Loge Eclectique, Kesselring, Grand-Maître délégué, et Fiesing, Grand-Secrétaire.

— Une section régionale de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, celle de Sarre-Moselle-Nahe, a tenu sa quatrième session, à Trèves, les 25 et 26 avril, dans le local de la Loge l'*Union des Philanthropes* ; elle a été présidée par le Fr.·. Von Madai, de Dessau ; un grand nombre de Loges de la région y étaient représentées. Le Fr.·. Steigelmann, de Pirmasens, y a fait une conférence sur « les questions

sociales de la Franc-Maçonnerie ». Le Fr∴ Feistkorn a lu un rapport sur l'organisation de conférences maçonniques.

— Les *Dantziger-Neueste Nachrichten* (Dernières nouvelles de Dantzig), dans le nº du 20 avril, rendent compte de la réunion régionale de l'*Union des Francs-Maçons allemands* tenue à Dantzig dans le local de la Loge *Eugénie au Lion Couronné*, où il a été traité de la Franc-Maçonnerie et de la jeunesse. Le journal dit : « Les Loges d'Allemagne ont reconnu avec plus de « clarté que jamais la nécessité de travailler à leur manière, à la solution des « questions sociales, à la moralisation du peuple, et avant tout à la formation de la jeunesse, sur laquelle repose l'avenir du pays. A cette réunion « étaient représentées les Loges de la Province de Prusse Occidentale et de « Poméranie. »

— Le Fr∴ Joh. Tiedje a publié dans la *Hartungsche Zeitung*, de Kœnigsberg, du 23 avril, un assez long article sur *le Kulturkampf dans les Loges réformistes*, dans lequel il fait la lumière sur le prosélytisme agitateur qu'ont entrepris certaines sociétés qui se qualifient de Loges. Il discute surtout les assertions du Grand-Maître de la Ligue maçonnique *Au Soleil Levant*, le Dr Weigt, de Hanovre ; le Fr∴ Tiedje montre clairement la différence qui existe entre ces réformateurs et les FF∴ des Loges reconnues, et en quoi consiste l'Art Royal. Il termine ainsi : « Ce n'est point contre le libre-penseur et le « partisan du Kulturkampf que notre protestation est dirigée, mais contre « l'abus qu'il fait du nom de Franc-Maçon dans un but qui peut être noble « et bon, mais qui ne doit point avoir pour effet de troubler la paix des Loges. « Le Dr Weigt tombe dans cette erreur parce qu'il méconnaît absolument « la solidarité maçonnique. Elle ne devient jamais un esprit de lutte socia- « liste ; elle reste un lien entre tous les hommes de bonne volonté ; elle n'est « jamais la solidarité entre membres d'une secte de libres-penseurs ; elle n'est « possible que par cette affection qu'a enseignée le Galiléen, et que le Dr « Weigt ne veut pas comprendre ».

— Nous apprenons, par un article d'un journal maçonnique, que deux éducateurs célèbres ont appartenu l'un à l'Illuminisme, c'est Pestalozzi ; l'autre à la Maçonnerie, c'est Friedrich Froebel, le créateur des jardins d'enfants.

— D'après la *Zirkel correspondenz* du 8 mars, le Comité des Grandes Loges, dans une réunion extraordinaire, a délibéré sur le Code maçonnique, et pris des décisions sur les changements proposés. 3 Loges provinciales, 28 Loges de Saint-André, et 28 Loges de Saint-Jean ont envoyé leur adhésion, tandis qu'une Loge de Saint-Jean s'est prononcée contre. Mais 12 Loges de Saint-Jean, et 47 Loges de Saint-André ne se sont pas prononcées. La proposition comportant des changements a été adoptée à l'unanimité.

— Nous empruntons les renseignements ci-dessous à une revue maçonnique allemande :

La Maçonnerie allemande avait organisé une excursion en Orient, avec arrêts à Budapest, à Bukarest, et terminus à Constantinople. Les excursionnistes, au nombre de cinquante, devaient être reçus par les Loges et Grandes Loges qui se trouveraient sur leur itinéraire, en sorte que cette excursion fut un voyage d'affaires autant que d'agrément. Le rendez-vous du départ était Vienne ; on en partit le 6 avril, pour s'arrêter à Budapest. Les Maçons allemands furent reçus en une tenue de fête dans un local de la Grande Loge Symbolique de Hongrie, situé dans la rue Podmanicky. Après l'introduction des FFr∴, la Loge fut ouverte en langue hongroise par le Fr∴ Moritz Gelleri, Vénérable de la Loge *Demokratia*, et le Grand-Maître, Fr∴ Dr Arpad Boka von Bokay, conseiller de Cour, fut introduit solennellement. Il fit son remerciement en langue allemande. On chanta des hymnes maçonnico-nationaux, puis le Fr∴ Gelleri reprenant le maillet, déclara que la Maçonnerie hongroise était fière de recevoir la Maçonnerie allemande, qui, comme chacun sait, est la première à porter la civilisation sur tous les points du globe. Un certain temps fut employé à des congratulations réciproques, dont l'exposé serait dépourvu de tout intérêt ; aussi, passons-nous sans transition au discours du Fr∴ Conseiller secret de guerre et Vénérable de la Loge *Aux Trois Poutres*, de Münster, le Fr∴ docteur en droit H. Simon ; son discours contient quelques faits.

« Nous connaissons du moins, grâce au Fr∴ Gelleri, les noms sonores de vos guides et prédécesseurs, des Fr∴ qui les premiers levèrent le drapeau de l'Art Royal, particulièrement ceux de notre temps ; je mentionnerai seulement Franz von Pulozky, Georges von Joannovicz, Stefan von Rakorsky, Enrich von Tvaukd, et Johann von Bokay. En 1867, lors de la fondation de la Grande Loge de Hongrie, la Grande Loge Nationale Mère *Aux Trois Globes*, lui apporta son concours le plus actif.

Après que les applaudissements provoqués par ce morceau d'éloquence se furent apaisés, le Fr∴ Stela Wenczel, qui fait partie de la troupe d'Opéra de Budapest, chanta magnifiquement l'air d'Isis, dans la *Flûte enchantée*.

Ensuite, la parole fut donnée à un personnage important de la Maçonnerie allemande, le Fr∴ Alfred Belian, docteur en droit, Vénérable de la Loge *la Chouette en sentinelle*, il prononça lui aussi un discours dont il égaya les longueurs par une anecdote : « Il y a cent ans, à l'époque où l'Allemagne souffrit sa plus grande humiliation, un préfet français écrivit à son gouvernement qu'il fallait avoir l'œil sur les Francs-Maçons, parce qu'ils étaient de la graine de Frédéric le Grand et parce que l'Allemagne est vaincue, mais non domptée ». Cette historiette finie, il reprit la suite de ses considérations générales, auxquelles succédèrent deux chansonnettes composées et chantées par l'auteur de cette relation.

Le lendemain, départ pour Bukarest. A la frontière roumaine, examen minutieux des passeports, abrégé néanmoins, grâce à la bonne réputation de l'Orient-Club, entrepreneur de voyages maçonniques. Il est tard, on est fatigué, et notre reporter ne nous promet la suite que dans son prochain numéro, c'est-à-dire dans un mois.

— Le bureau de la présidence et du travail de l'*Union des Francs-*

Maçons allemands, dans leurs séances des 20, 21 et 22 mars, tenues à Nuremberg, ont pris quelques décisions dont nous allons mentionner les plus importantes :

La 53[e] Assemblée plénière annuelle aura lieu à Nuremberg, les 5, 6 et 7 septembre 1914. Les propositions et vœux doivent être transmis au Bureau central avant le 15 mai. L'Assemblée plénière aura à discuter sur une organisation plus étendue de la Commission pour la jeunesse, et sur la tâche de cette Commission. Le bureau vote un crédit de 1.500 marks pour organiser à l'Exposition du Livre et des Arts graphiques, qui aura lieu à Leipzig cette année, une exposition spéciale des ouvrages de la littérature maçonnique ; il est spécifié qu'il s'agit des ouvrages maçonniques qui se vendent dans les librairies.

Dans une séance de section régionale tenue à Berlin, le 19 avril, dans le local de la Grande Loge provinciale de Hambourg, le Fr∴ Berendt a fait une conférence sur « le Christianisme, le Bouddhisme et la Franc-Maçonnerie ».

— La *Presse associée*, 11 mai 1914, publie la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

D'après les journaux allemands, le prince et la princesse Henri de Prusse ont été partout très cordialement accueillis dans les villes qu'ils achèvent de visiter dans l'Amérique du Sud. Les Loges maçonniques de ces divers pays : Brésil, Argentine, Chili, ont largement contribué aux fêtes données en leur honneur et l'on y a constaté la présence de nombreux membres des colonies allemandes des diverses régions. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de remarquer que les trois Grandes Loges de Berlin, particulièrement la *Royal-York*, ont suivi attentivement les incidents de ce voyage princier et semblent avoir efficacement contribué à préparer ces cordiales réceptions. Cette entente entre la famille royale de Prusse et les Loges est du moins à constater et explique bien des choses.

— Voici comment un Franc-Maçon allemand envisage l'entente franco-allemande :

« L'ordre du jour de la Grande Loge de France mérite une attention spéciale parce qu'il se place sur un terrain qui rend possible une solution pratique des différends entre la France et l'Allemagne. Auparavant, quand on parlait d'une réconciliation entre les deux grandes nations romane et germanique, on parlait de cette idée qu'il fallait neutraliser la province d'Alsace-Lorraine, cette pomme de discorde, de telle sorte qu'elle n'appartînt à aucun des deux pays. Même le fameux apôtre de la paix, D'Estournelle de Constant soutint cette manière de voir, lorsqu'il écrivit, il y a peu de temps dans la *Gazette de Francfort*, que « l'Alsace-Lorraine a deux mères, que « l'enfant est enfin arrivé à sa majorité, et qu'on doit lui laisser la liberté de « choisir entre elles. » Il est certain qu'aujourd'hui encore l'Alsace-Lorraine

regarde l'Allemagne comme une marâtre, et un enfant ne consent à rester auprès d'une marâtre qu'aussi longtemps qu'il y est contraint.

La proposition de résoudre ainsi le problème ne trouverait certainement pas une majorité en Allemagne pour la soutenir, car l'Alsace-Lorraine est devenue une partie de l'Empire, et une partie que nous avons payée cher par les sacrifices de la guerre de 1870 et 1871. Il faut donc en revenir au *statu quo*, c'est-à-dire, à laisser les deux provinces à l'Empire allemand. On se figurera peut-être que le nationaliste le plus invétéré peut s'accommoder de cette solution, mais il n'est pas certain que ce langage pacifique doive trouver chez nous l'écho qu'il mérite, et auquel il a tant de droit. Un très grand nombre de Fr.·. estimeront qu'il est extrêmement inopportun de mettre cette question à l'ordre du jour, parce que sa discussion les porterait *nolens volens* sur le terrain de la politique, et que ces sujets doivent être tenus en dehors des Loges.

Une autre partie des FF.·. se montreront sceptiques sur ce point ; ils affirment qu'il y a eu des guerres en tout temps, qu'il y en aura toujours, quoi que puissent faire les Congrès Pacifistes ; ils ajoutent que ces assurances éternelles et mutuelles de paix n'ont pas d'autres résultats que de rendre inapte à la guerre le peuple qui les accepte, que de remplacer le courage et l'endurance par la pusillanimité et l'égoïsme.

Une troisième partie, et nous sommes de ceux-là, estiment qu'un appel qui nous est adressé en termes aussi empreints d'amitié fraternelle, ne doit pas rester sans réponse, et que la Maçonnerie allemande doit prendre vis-à-vis de la Maçonnerie d'au-delà des Vosges une attitude exactement équivalente. Quand des deux côtés l'opinion publique aura été préparée à admettre que le temps des malentendus est passé, que, dans l'avenir, une rivalité pacifique entre les deux nations produira les meilleurs fruits, alors on trouvera dans la grande masse des deux peuples, l'entente nécessaire pour un rapprochement.

Les FF.·. français nous ont déjà donné un bon exemple à ce point de vue. L'introduction du service de trois ans, ***ainsi que nous le savons des*** FF.·. ***allemands qui visitent les Loges Françaises, n'a été nullement encouragée par les Francs-Maçons français, et presque tous les FF.·. qui font partie de la Chambre ont voté contre.*** La Loge parisienne *Gœthe*, consciente d'être un moyen de rapprochement entre la Franc-Maçonnerie de France et celle d'Allemagne, a organisé cette mémorable séance du 18 octobre 1914, dans laquelle le F.·. Heinrich Krafft, de Dresde, Loge *Le Cerf Blanc*, a parlé à ce sujet. Comme la Grande Loge de France est en rapports fraternels avec toutes les Grandes Loges allemandes, il serait à désirer que les Grandes Loges allemandes, y compris les trois Loges de la Vieille Prusse, prennent position en face de cette question.

Nous regardons comme parfaitement possible une discussion de ce genre, que je maintiendrais dans les limites de l'idée pacifiste (c'est-à-dire qui ne servirait à rien), d'ailleurs depuis le méprisant et insolent discours du Fr.·. Krafft, il n'a plus été question de cela (*N. de la R.*). Les Loges qui doivent leur existence à des FF.·. français ont un devoir d'honneur, celui de tra-

vailler à une entente entre les deux nations qui se trouvent de chaque côté des Vosges.

— La *Germania*, du 12 février, reproduit l'annonce de la Maçonnerie schismatique (et même hérétique) de la Ligue *Au Soleil Levant* et insiste sur un passage de cette annonce, où il est dit que « La pensée fondamentale de la Maçonnerie était d'affranchir l'humanité des liens étroits de la confession et de la conception dogmatique du monde. »

Le *Donauzeitung* (Journal du Danube), qui paraît à Passau, et le *Fuldaer Zeitung* (Gazette de Fulda), ont publié le premier à la date du 19 février, le second à la date du 26 février un même article ayant pour titre : « Les Jacobins français à l'œuvre ». Voici le début :

« Plus activement que jamais, mais avec moins de bruit, l'anticléricalisme « et la Maçonnerie travaillent en France contre l'Eglise catholique. Jamais « la Maçonnerie ne fut plus puissante qu'aujourd'hui dans le gouvernement « français Il n'y a pas moins de huit francs-maçons officiellement connus « dans le Ministère C'est l'Ecole, que visent en première ligne, la Maçon- « nerie, la Libre-Pensée et le radicalisme ; c'est donc une lutte pour con- « quérir la jeunesse, et, par la jeunesse, l'avenir de la France ».

Le *Westfalische Volkszeitung* (Journal populaire de Westphalie), qui paraît à Bochum (Westphalie), publie dans son numéro du 30 mars un article intitulé : « Le Rôle de la Franc-Maçonnerie au xxe siècle », qui contient des extraits du *Bulletin du Grand-Orient de Belgique* de 1908, t. II, p. 180.

La *Kölnische Volkszeitung* (Gazette populaire de Cologne), du 2 avril, contient un article intitulé : « Les avocats libéraux et révolutionnaires de la Franc-Maçonnerie », article qui a trait aux débats dans les Chambres belges, du 31 mars et du premier avril.

Le *Märkische Volkszeitung* (Journal populaire de la Marche de Brandebourg), qui paraît à Berlin, a publié le 2 avril sous le titre : « Brillante justification des Missionnaires dans le territoire du Congo belge », contre les calomnies des Francs-Maçons et des Socialistes belges.

Le *Donau-Zeitung*, de Passau, du 5 avril, a publié un article intitulé : « Importante protestation des Catholiques américains contre la Franc-Maçonnerie ». La protestation du comité exécutif de la Fédération des Unions catholiques contre l'envoi de l'ex-grand-maître Nathan, à l'Exposition de Panama.

La *Germania* du 9 avril, contient un article intitulé : « Eglise Evangélique et Franc-Maçonnerie », qui reproduit un article du

nº 45 de la revue *Evangelisch Lutherischen Kirchenzeitung*, sur l'entrée du Pasteur principal D. Hunzinger, de Hambourg, dans la Loge de cette ville, le *Pélican*, et elle ajoute ce commentaire :

« Il est intéressant d'apprendre que peu de temps auparavant, dans une réunion de la Ligue Evangélique, on a déclaré que le Franc-Maçon est un allié bienvenu dans la lutte contre l'intolérance et pour l'idéal noble de l'humanité. Si nous comprenons bien cette attitude des gens de la Ligue Evangélique, nous devons en prendre note comme d'un signe caractéristique de ce temps-ci, et qui prouve que même les milieux protestants qui croient, ne sont plus à l'abri de la Maçonnerie ».

Le *Bayerische Vaterland* (la Patrie bavaroise) du 11 avril, donne des indications statistiques sur les progrès de la Maçonnerie, et les commente ainsi :

« En réalité le nombre des Loges et de leurs membres dépasse encore les données de la statistique officielle. Il est de fait que dans les pays latins la Franc-Maçonnerie gouverne toute la vie politique, et que, même en Angleterre, et en Allemagne, elle exerce du fond de coins obscurs, une influence qui se fait sentir partout. A Munich même, où les maîtres, compagnons et apprentis renversent non pas le trône et l'autel, mais de simples chopes, on marche de temps à autre sur leurs pattes (*sic*) dans les affaires municipales.

Le *Pforzheimer Anzeiger* (Annonces de Pforzheim), du 1er avril donne un long article sur la conférence du Fr.·. Ernst Horneffer à Carlsruhe. De même la *Wormser Zeitung* (Gazette de Worms), du 1er avril, sur la conférence faite à Worms par le Fr.·. Bode.

La *Vossische Zeitung* (Gazette de Voss), du 10 avril, contient sous la rubrique : Répertoire des Francs-Maçons allemands, un article où on lit :

« En ces derniers temps a été faite dans les milieux dirigeants de la Maçonnerie allemande, la proposition d'un répertoire de la maçonnerie allemande tout entière. La Diète des Grandes Loges allemandes, qui représente la totalité de la maçonnerie allemande, doit prendre une décision définitive à ce sujet lors de sa réunion de la Pentecôte à Francfort-sur-Mein. Mais des réserves se sont produites dans certaines Loges, et elles sont assez justifiées. D'abord on a dit que ce répertoire n'est pas nécessaire, puisque chaque loge a la liste de ses propres membres et peut obtenir d'une autre Loge une liste analogue, ou l'adresse d'un membre déterminé. Ensuite on a objecté que ce répertoire serait nécessairement inexact parce que les listes des loges paraissent à des époques très différentes ; c'est un défaut commun à tous les répertoires. Enfin on craint que cet ouvrage ne tombe

entre des mains profanes, et l'on dit qu'un Fr∴, qui vit au milieu d'une population catholique, subira des préjudices, si l'on sait qu'il appartient à une Loge. Ces réserves méritent qu'on en tienne compte, mais il serait fâcheux qu'elles empêchassent l'exécution d'un livre qui sera un instrument d'union entre les Francs-Maçons allemands. Les buts nobles, moraux et patriotiques des Loges recevraient d'un tel projet une impulsion favorable. Il faut donc souhaiter que la décision de la Diète des Grandes Loges soit affirmative.

— La Maçonnerie allemande emploie les journaux quotidiens à se faire une active propagande. Un article ayant pour titre : « Sur la Franc-Maçonnerie au temps présent », a été envoyé par des Francs-Maçons aux journaux suivants : le *Breslauer Zeitung* (J. de Breslau) ; le *Kœnigsberger Zeitung* (J. de Kœnigsberg) ; le *Darmstadter Anzeiger* (l'Annoncier de Darmstadt) ; l'*Anhaltischer Staatsanzeiger* (Moniteur officiel d'Anhalt) ; le *Koburger Tageblatt* (Quotidien de Cobourg) ; le *Naumburger Tageblatt* (Quotidien de Naumburg) ; le *Brandenburger Anzeiger* (l'Annoncier de Brandebourg) ; le *Merseburger Kreisblatt* (la Feuille du Cercle de Merseburg) ; tous ces journaux ont publié l'article en janvier et en février. L'article a pour but de prouver qu'on ne saurait, en notre temps, se passer d'une société comme la Franc-Maçonnerie, qui est une école de tolérance et de religion.

ALSACE. — Le journal de Strasbourg, *Strassburger Neuer-Nachrichten* annonce que le Convent maçonnique universel aura lieu dans cette ville, du 18 au 22 septembre 1914.

ANGLETERRE. — Nous trouvons l'article suivant dans *The Westminster Gazette*, de Londres, 9 mai 1914 :

Les gens qui sont en dehors de la Maçonnerie, sont disposés à regarder les Frères du Lien mystique comme une réunion de personnes qui organisent des banquets, ou tout au plus comme une société de bienfaisance. Mais il leur sera malaisé de se méprendre sur certains indices qui montrent les chefs de la Maçonnerie anglaise occupés à en diriger les forces vers une entente internationale qui imposera la paix. La plus récente manifestation de cette tendance est la présence actuelle à Londres d'une trentaine de Francs-Maçons de Berlin, qui sont des personnages représentatifs, et qui viennent passer une semaine dans notre capitale. Le premier objet de leur visite est d'assister au travail des deux Loges de langue allemande qui existent à Londres et dépendent de la constitution anglaise, ce sont les Loges *Pilger* et *Deutschland*, mais on ne s'est point tenu là. Lord AMPTHILL, agissant comme Pro-Grand-Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre, a souhaité la bienvenue dans Freemasons'Hall, aux FF∴ allemands, qui y étaient les invités de la Loge *Jubilee*, la plus nombreuse et la plus représentative des

Loges de Londres ; l'on a fait également honneur aux toasts du roi et de l'empereur ; le *Wacht am Rhein*, y a été chanté avec autant d'entrain que le *God save the King*. Si les sentiments comptent pour quelque chose dans les relations internationales, cette réception aura quelque portée.

— D'autre part nous lisons dans la *Gazette de Cologne*, 13 mai 1914 :

« Les principaux représentants de la Société des Voyages des Francs-Maçons allemands, qui étaient arrivés à Londres il y a quelques jours, ont été samedi dernier les hôtes du Lord-maire, à Mansion-House, où un lunch leur a été offert par l'élite de la Maçonnerie londonienne. Le représentant suprême de la cité est en effet un haut dignitaire de la Maçonnerie. Le matin même, les Maçons allemands avaient visité les monuments historiques : la Tour de Londres, la cathédrale de Saint-Paul, Guildhall. Le dimanche fut employé à une excursion dans l'île de Wight : le lundi fut consacré à une visite au Parlement, où lord AMPTHILL, Pro-grand-Maître, leur montra la Chambre des Lords ; ils furent guidés dans la Chambre Basse par le colonel et membre du Parlement LOCKWOOD, Grand-Maître provincial du comté d'Essex ; le chanoine PEARCE, grand chapelain de la Grande Loge leur fit parcourir l'Abbaye de Westminster. Le soir, les voyageurs furent reçus par la Loge *Deutschland*, qui travaille en langue allemande. Au nombre des invités se trouvait le Grand Maître de la Grande Loge Indépendante pour la France et les Colonies Françaises, le docteur de RIBAUCOURT.

— Le mercredi 29 mai a eu lieu une séance solennelle de la Grande Loge d'Angleterre. Cette réunion, qui s'est tenue au Temple Maçonnique était présidée par le Pro-Grand-Maître, lord AMPTHILL, avec le concours du Grand-Maître délégué, d'autres dignitaires des provinces maçonniques, d'un grand nombre de grands officiers honoraires ou en charge. On y remarquait une députation d'Ecosse, composée du Grand Maître, de son délégué, du Grand Maître auxiliaire (substitute Grand Master), des deux grands surveillants et du grand secrétaire. Son Altesse Royale, le DUC DE CONNAUGHT, a été proclamé comme réélu, et réinstallé par le Grand Directeur des Cérémonies, le Fr.·. J.-S. GRENFELL ; ensuite le nouveau Grand Maître a désigné les Grands Officiers. Lord AMPTHILL a pris occasion de la présence de la délégation écossaise pour remercier ces Fr.·. d'être venus donner à la cérémonie plus d'éclat et d'importance. Puis la Grande Loge a été close en bonne forme, et l'on est passé dans la salle du banquet. Le Pro-Grand-Maître a porté les toasts usuels.

— Le 25 avril dernier, jour de la fête de Saint-Marc a été posée, avec tout le cérémonial maçonnique la première pierre de l'église de Saint-Marc, à Basford. Ce fut un événement important : il paraît qu'on l'attendait depuis vingt ans. Le comte de DARTMOUTH, Grand-Maître provincial du comté de Stafford était entouré d'un grand nombre de grands officiers actifs et honoraires. L'ÉVÊQUE DE LICHFIELD, avait autour de lui la plupart des membres

de son clergé qui sont francs-maçons. La cérémonie a eu lieu sous les auspices de la Loge l'*Unité Sutherland*, de Newcastle. Dans la cavité de la pierre a été déposée une plaque portant l'inscription dont voici la traduction: « La pierre fondamentale de cette église a été posée avec le cérémonial maçonnique par le Right Honourable Comte de Dartmouth, très respectable Grand-Maître provincial du comté de Stafford, Lord Lieutenant du Comté, ce jour de Saint-Marc, l'an du Seigneur 1914, l'an de la lumière (A. L.) 5914.

Le marteau employé dans cette cérémonie a servi à Georges IV, pour inaugurer les nouvelles constructions du château de Windsor, en 1824, puis au prince de Galles pour inaugurer l'Hôpital du comté, en 1866, l'Hôtel de Ville de Newcastle, et nombre d'autres édifices publics.

— Sous le titre « L'Angleterre inconnue » et la signature « Waverley » l'*Eclair*, 18 mai 1914, a publié un article où nous relevons le passage suivant :

Le Révérend H. Curtis, Recteur de Babworth, dans le Notts, enlevait une dame fort connue, Mrs Mason, femme d'un magistrat du Comté, belle-sœur, d'ailleurs, d'un chanoine. Le « séducteur » est marié, père de famille, a passé la cinquantaine et a une grande réputation comme prédicateur. Il est Fellow de Christ Church., Université d'Oxford, et, comme beaucoup de membres de la Church, était fort intéressé dans les choses de la Franc-Maçonnerie. Au moment de son aventure amoureuse, il était « Worshipful Master » (Honorable Maître) de la Loge de Vernon, Retford, et avait été précédemment Grand Chapelain Provincial de la Maçonnerie du Hertfordshire.

— Un journal maçonnique officiel a publié récemment un article d'une grande violence, contre Lord Ampthill, le Pro-Grand-Maître de la Grande-Loge d'Angleterre, qu'il accuse d'avoir « dans les meilleures intentions du monde » voulu renverser un des *Landmarks* les plus respectables de la Maçonnerie, celui qui a pour formule :

« Il n'est point au pouvoir d'un homme, ou d'une réunion d'hommes de « faire une innovation dans le corps de la Maçonnerie. »

Voici quelques passages de cet article :

Plus nous examinons les effets de la malheureuse invasion de la Franc-Maçonnerie anglaise par la funeste et sotte mode moderne d'innovations, plus nous sommes convaincu que le meilleur parti à prendre dans l'intérêt de notre Art est de le laisser tranquille. Il semble chaque jour plus évident que les hommes qui guidèrent les premiers pas de l'Art encore enfant, savaient bien mieux ce qu'il lui fallait que ses chefs actuels, et sans contredit le meilleur de leur travail a été de mettre au nombre des devoirs essentiels cette règle-ci :

« Il n'est au pouvoir, etc. »

Nous voudrions que le Pro-Grand-Maître pût se rendre compte de l'importance de cet Ancien Devoir, et qu'il prenne hardiment le parti de retirer son projet de réforme. Le grand avantage qu'il trouverait à agir ainsi, serait d'en finir avec une affaire qui menace d'amener des ennuis interminables et qui pourrait aboutir à un échec et à des ruptures. Lord Ampthill a causé tous les embarras dans lesquels l'Art se débat, il a agi avec les meilleures intentions du monde, en alléguant que la Grande Loge est devenue un bloc impossible à manier à raison de sa masse. C'est une assertion erronée. Même lors de la dernière assemblée, alors que les intérêts les plus graves étaient en jeu, lorsque les propositions les plus révolutionnaires étaient avancées, et s'offraient à la discussion, il n'y eut aucun désordre ; les débats furent calmes et loyaux, malgré leur aspect sévère et résolu.

Le Pro-Grand-Maître a sous les yeux les propositions relatives à la constitution d'un Comité représentatif de la Grande Loge. Toutes ces propositions ont un défaut commun ; elles accordent une trop large place aux Grands Officiers. (Ces propositions partent de ces Grands Officiers eux-mêmes). Nous ne pouvons demander à la Chambre maçonnique des Lords de travailler à sa propre réforme. La prochaine réunion plénière de la Grande Loge doit avoir lieu le 3 juin; il est nécessaire que tous ceux qui auront le droit d'y voter soient présents. L'Art se trouve en face de questions vitales, et il n'y a d'autre moyen de les connaître que l'expérience personnelle. Vingt candidats sont proposés pour le Bureau des Intérêts généraux, et il faudra en élire six. Afin de faciliter l'élection et d'assurer le confortable aux Fr∴, les registres de la Grande Loge seront transportés au Hall de Westminster, et le vote aura lieu de 2 à 6 heures du soir, savoir: de 2 à 5 heures en face du trône, et de 5 à 6 dans un endroit voisin, car il est question de discuter en Grande Loge sur les affaires générales, à partir de 5 heures ; si tout se passe comme nous le désirons, le scrutin peut être terminé de bonne heure, mais, quoi qu'il en soit, les Fr∴ doivent s'attendre à une longue séance de nuit.

Autriche-Hongrie. — Le *Zirkel*, journal officiel de la Maçonnerie autrichienne, annonce dans son numéro du 22 mars 1914, que le Fr∴ conseiller de commerce, Heinrich Mendl, se propose de construire sur un terrain acquis par lui dans la Denisgasse, un Institut où seront appliquées rigoureusement les règles de l'hygiène et de la Pédagogie sociale et qui sera consacré à l'éducation de 300 enfants pauvres. Les locaux serviront le soir à des cours gratuits pour études, divertissements ; ces locaux peuvent recevoir 500 adultes. Les frais de construction et d'installation sont évalués à 200.000 couronnes ; ceux de l'entretien à 25.000 couronnes par an.

L'*Orient*, journal officiel de la Maçonnerie hongroise, dans son n° 2 de cette année, nous met au fait des travaux de la Maçonne-

rie de ce pays, l'une des plus actives et des plus malfaisantes du continent européen. Voici cet exposé :

Le 17 janvier, le Conseil de la Grande Loge symbolique de Hongrie a approuvé la proposition de la Loge de Pest, la *Kônyves Kalman*, ayant pour but de créer un bureau mondial (international) pour la protection de l'enfance ; et celle de la Loge *Arpad*, de Szegedin, pour la création d'emplois de professeurs ambulants qui enseigneraient l'hygiène ; ce même Conseil a accordé des subventions à diverses pensions d'étudiants, à l'Ecole Orientale supérieure, au journal hongrois qui est l'organe de l'Union des Instituteurs. Il a accordé une subvention de 10.000 couronnes à une Loge pour se construire un local indépendant. Le 14 février le Conseil a voté, sur la proposition de la *Loge Marcius*, un secours de 1.000 couronnes aux sans-travail ; il a engagé les autres Loges à suivre cet exemple, et à discuter la question du chômage. Sur la proposition de la Loge *Resurrexit*, de Kaschau, il a été décidé que la direction des Ecoles spéciales où se forment les praticiens du droit et les candidats aux fonctions d'avocat, serait confiée à des Fr.·.. La publication dite *Galilée* et l'*Union des Libres-Penseurs* sont recommandées à la faveur des Loges ; 200 couronnes de subvention sont attribuées à la Pension des Etudiants (de Budapest). Enfin, on nomme la Commission littéraire qui sera chargée de composer la liste des livres pour les bibliothèques populaires.

La Loge de Budapest, qui porte le même nom que la ville, a institué un prix de 1.000 couronnes pour le meilleur ouvrage qui apprécierait l'œuvre humanitaire de la Maçonnerie hongroise. Ce travail doit passer en revue tout ce que les Loges de la ville ont fait depuis quarante ans dans le domaine de la philanthropie et pour la diffusion des lumières, et tout ce que les œuvres profanes déjà existantes doivent au concours de la Maçonnerie.

—La *Bonifatius-Korrespondenz* du 15 avril a publié un intéressant article sur les tendances révolutionnaires de la Franc-Maçonnerie.

—Le numéro du 1er avril de la même revue contient une bonne étude sur le secret maçonnique et l'idée inexacte qu'en donnent les journaux de la secte.

Canada. — Nous recevons la note suivante de notre collaborateur M. L. Hacault :

La Revue Internationale des Sociétés secrètes du 20 avril a cité, (*Index documentaire*, p. 1074), des extraits de revues maçonniques anglaises, relatifs à la Loge *Golden Rule*, (La Règle d'Or), nº 5 du Canada. Il est réservé à un simple profane de rectifier, documents en mains, des passages de ces extraits. La Loge en question existe en réalité à Stanslead, province de Québec, mais son origine remonte à plus de cent ans et non pas à un demi-siècle. Elle a célébré son centenaire en 1913. Nous possédons le volume Jubilaire.

impression de luxe, reliure couleur bleue, intitulé: *History of Golden Rule Lodge*, 1803-1903, par un clergyman franc-maçon. (Vol. in-8°, 219 pp.), tiré à 500 exemplaires seulement, et orné du portrait photo de l'auteur, outre celui du Très Vén.·. feu Joseph Martin, 33e degré (de perfection « Ecossaise »), 14e maître de cette loge.

Le livre est dédié « à la mémoire vénérée des pères de la Maçonnerie à Stanslead et dans les environs », notamment à celle du F.·. Martin et du F.·. Juge S. W. Foster, un des vétérans de la Loge. L'ouvrage contient 47 illustrations photographiques dont font partie les portraits de tous les anciens Vénérables. C'est une collection rare de types des plus significatifs et dont les physionomies constituent un véritable musée contenant des spécimens qui ont peu de chose de commun avec le beau idéal esthétique. On y trouve les marques les plus curieuses de certains instincts, de certaines passions, de certaines dégénérescences qui n'occupent pas précisément les sommets de l'individualité humaine. Beaucoup de ces types fourniraient au peintre humoriste des modèles du laid idéal. Pour le profane ordinaire, ces illustrations maçonniques appartiennent plutôt à la catégorie des gens qu'on préférerait ne pas rencontrer au coin d'un bois.

Cette collection contient 36 nos. Ce qui étonne un peu le profane, c'est que l'auteur n'ait pas cru devoir pratiquer un triage sévère, de façon à ne donner que les types les plus présentables. Mais la collection aurait dû subir une forte réduction ! Et dans son enthousiasme historique il aura voulu, sans doute, faire une exposition documentaire complète. Si nous pouvions envoyer en France ce musée de grands ancêtres de la maçonnerie canadienne anglaise, appartenant à une des plus anciennes Loges du pays! — pour servir, par projections lumineuses « dans quelque soirée instructive, il ferait, j'ose l'assurer, une intéressante suite à l'exhibition des *facies* des grands apaches de la Révolution française.

Parmi les autres illustrations du volume se trouve la photographie d'une *tenue* des FF.·. de la *Règle d'Or*, qui eut lieu le 24 juin 1901 sur les rochers de la *Tête de Hiboux* (quelle trouvaille!), dans un ravin qui domine le lac Memphremagog, non loin de Stanstead, localité située près des frontières des Etats-Unis. La même tenue, à 2.480 pieds au-dessus du niveau de la mer, eut lieu le 24 juin 1903, pour fêter le centenaire de la Loge. Comme le dit la Revue maçonnique, citée par la Revue catholique de Paris, ce ravin assure une retraite absolue contre tout indiscret. Il conviendrait parfaitement à un conciliabule secret de brigands. On y compte 75 FF.·., tous *maîtres*, revêtus de leurs tabliers en peau de cochon et porteurs de leurs *regalia*. Le groupe éparpillé est dominé par des FF.·. surveillants placés sur des pointes de rochers. Chaque physionomie mériterait une étude à la loupe. Avec un grossissement, grandeur nature, cela formerait un curieux tableau d'exposition profane ! Les FF.·. *maîtres* de tous grades, photographiés dans ce groupe, venaient d'un peu partout, des Etats-Unis et du Canada. Ils appartenaient à la Maçonnerie internationale. Elle fut représentée à Stanstead par 800 FF.·. qui ont défilé, le même jour, en cortège dans les rues avec escorte militaire et musiques...

On ne s'attend pas à ce que nous analysions, ici, le volume Jubilaire, mais

nous tenons à signaler que les cérémonies maçonniques, — conformément aux traditions tartufesques de la secte impériale, dont le *culte* « religieux » est si bien disséqué par Preuss. — ont débuté par un *Sermon* (21 juin), auquel la Loge assista en corps (*divine service, sic*), dans l'église protestante (*Congregational church*); ce sermon fut prêché par un ancien F.·. Chapelain, *clergyman*, qualifié de révérend. Pour montrer qu'il était un parfait *initié* au 32e degré de perfection *écossaise* (« Prince du Royal secret », voir *Preuss*), le prédicant insista sur ce passage principal du sermon :

« Par notre présence ici et notre qualité de FF.·. Maçons nous déclarons que nous avons foi *dans le triomphe ultime de la divinité qui est enveloppée dans notre humanité*. Cette déclaration de notre foi (maçonnique), « contient certains principes fondamentaux qui, s'ils ne sont pas tous explicitement affirmés dans les enseignements de la Maçonnerie, sont impliqués dans sa large conception (*sic*) de nos relations avec notre Père infini, « éternel, à nous tous. »

C'est, comme on voit, le dogme ésotérique de la déité de l'homme, constituant le *royal secret* du 32e degré de perfection, expliqué par F.·. Pike, dans *Morals and dogma of the Scottish Rite of Masonry* (voir Preuss). Et cette déité se confondant, par immanence, avec celle du « Père Infini », — le *Grand Tout* — est le dogme Kabbalique qui inspira le *Royal secret*.

Rapprocher cette déclaration de celle que, jadis fit, à Amiens, en 1905, le F.·. Viviani, l'éteigneur d'Etoiles, — alors et aujourd'hui « ministre de l'Instruction publique », maçonnique, en France.

« L'homme dont le cerveau est désobstrué des ténèbres et des superstitions (catholiques), C'EST LUI LE DIEU... » (Discours prononcé au Congrès de la Ligue, maçonnique, de l'Enseignement, en présence de milliers d'instituteurs *neutres* de la République, « fille de la Maçonnerie »).

Rapprochez le *Sermon* du F.·. Chapelain prononcé à Stanstead en 1903 du texte suivant cité dans l'Index documentaire de la *Revue Internationale* (p. 1073), extrait d'un organe maçonnique anglais :

Loge Golden Rule, n° 21, à Londres : Le F.·. Burnside a montré que la « Maçonnerie est chose spirituelle (??) et que la vraie Loge, c'est l'homme, « lui-même (libéré de Dieu, N. B.), que le grand secret (le « Royal secret » « N. B.) est caché profondément dans les derniers replis de son cœur, qu'à « force de persévérance, de courage, d'endurance, il peut l'amener au jour, « et qu'alors on (la Maçonnerie N. B.) lui donne les outils nécessaires pour « libérer le *Dieu qui est en lui* ».

Comme quoi FF.·. américains, anglais et français se valent — tous des dieux...

— Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, 23 avril 1914 :

Nous tenons à rappeler que, d'après les plus récentes statistiques, il y a au Canada *un* franc-maçon sur vingt de nos concitoyens non-catholiques.

Sur une population de 7 millions, il y a 945 Loges et 92.016 francs-maçons. On calcule qu'il y a environ 4 millions, de non-catholiques; sur ce nombre, en déduisant 2.300.000 femmes et enfants, on trouve un franc-maçon sur vingt non-catholiques.

Il faut ajouter de plus tous ceux qui appartiennent à diverses sociétés non maçonniques mais qui agissent sous l'influence des Loges. Notre pays est pourri de Loges et de francs-maçons. Le péril maçonnique est donc très grave et très menaçant chez nous...

Le Canada est un des pays où il y a le plus de francs-maçons. Il est pourri de Loges de Sociétés secrètes, maçonniques ou filles de la maçonnerie. L'action maçonnique est assez active et militante chez nous pour constituer un très grave péril. Il suffira de citer quelques exemples.

N'est-ce pas par l'action et l'influence des Loges maçonniques et orangistes que nos coreligionnaires de l'Ouest ont été frustrés de leurs droits scolaires? N'est-ce pas à l'heure actuelle les sectaires des Loges maçonniques et orangistes qui font une guerre féroce, dans Ontario, à la langue française, à l'école bilingue, pour atteindre l'âme catholique de nos compatriotes de la province sœur ?...

Un catholique sérieux, qui n'ignore pas les encycliques des papes sur les sociétés secrètes et qui connaît la question maçonnique, sait que la franc-maçonnerie est une *société internationale*, qu'il n'y a qu'une franc-maçonnerie anglaise, comme la franc-maçonnerie française et toutes les autres...

Le péril maçonnique est menaçant chez nous parce que les francs-maçons sont innombrables, actifs et sectaires. Il faut craindre la franc-maçonnerie anglaise comme la franc-maçonnerie française. C'est en somme la même secte, mieux déguisée, voilà tout. JULES ROMAIN.

— Les Loges de la province de Manitoba accomplissent actuellement la cérémonie qu'on nomme le *Voyage de l'Equerre*. Il y a trois ou quatre ans, une Loge de cette province, l'*Ionic*, de Winnipeg, dans le but de faire naître un sentiment de solidarité plus fort entre Loges, et de rendre les visites entre Loges plus fréquentes, imagina et réalisa l'idée d'une Equerre voyageuse, qui fut mise en route aussitôt, et de Loge en Loge arriva à la Loge ***Brandon, n° 19***, d'où l'Equerre est passée à la Loge ***Hartney, n° 52***. Il est convenu que chaque Loge transmet l'Equerre à sa voisine dans les trente jours qui suivent sa réception.

— Le 15 juillet de cette année aura lieu à Niagara-Falls la réunion annuelle de la Grande Loge de la province canadienne d'Ontario. On se propose de faire de cette réunion une grande fête à laquelle seraient invités tous les Grands-Maîtres des Etats-Unis, du Canada, d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Cette fête aurait pour but principal la commémoration de la paix conclue, il y a un siècle, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, paix qui n'a jamais été interrompue depuis lors. On compte sur le zèle maçonnique du Pro-Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, LORD AMPTHILL pour donner à cette cérémonie tout l'éclat nécessaire.

Etats-Unis. — *Les FF.·. du Sanctuaire Mystique.* — Les 13 et 14 mai, cette secte secrète internationale qui concentre dans ses rangs, sous le nom fantastique de *Ancient Arabic Order of the Mystic Shirne*, des FF.·. parvenus au 32° degré de perfection dite *Ecossaise* — rite *rouge*, — a tenu, à Atlanta, en Georgie, Etats-Unis, une convention monstre des « Shriners » de l'Amérique du Nord, Mexique et Canada compris. Ce Congrès a, paraît-il, réuni 30.000 FF.·. MM.·. de haut degré.

Qu'est-ce que le 32e degré de perfection? C'est celui des « princes du royal secret ». Qu'est-ce que ce « royal secret ? » C'est le degré suprême de l'initiation Kabbalo-maçonnique, en vertu duquel lesdits « princes » sont élevés, mystérieusement, à la divinité de l'humanité libérée de Dieu, le Dieu de la Bible, de l'Evangile, du Christianisme.

Autant de « princes », autant de « dieux ».

Le « Sanctuaire mystique » est celui où ces dieux s'adorent.

Les origines de cette divinisation de l'homme satanisé, anarchisé, sont Kabbaliques. Le fait a été reconnu[1] par le F.·. Pike, l'un des « Souverains Pontifes » de la haute Maçonnerie dite « Ecossaise », organisée aux Etats-Unis, par des Juifs Kabbalistes dont les noms sont connus.

L'Ecosse n'a rien à voir dans cette superstructure qui occupe le sommet de la pyramide Kabbalo-maçonnique, dont la base est constituée par la basse Maçonnerie, rite bleu. Celle-ci sert d'école préparatoire et fournit des recrues, par sélection, à la haute maçonnerie.

Pour déguiser aux profanes l'origine judaïque du *Mystic Shrine*, ses créateurs l'ont affublé d'un masque arabe. Le mahométisme est, lui aussi, d'origine Kabbalique. Mahomet était fils de Juive et Kabbaliste. Au lieu de s'intituler : « Princes du Royal secret », ils se qualifient de « nobles ». Ils constituent, en effet, ce qu'on pourrait appeler la « noblesse » maçonnique, par opposition au *vulgum pecus* de la Maçonnerie inférieure. Pour se donner plus de prestige encore ils se sont fabriqué une ancienneté mythique, comme celles des *ancient, free, and accepted masons* qui remontent, en réalité, à 1717 (Londres).

Ces « nobles » ne viennent pas plus de l'Arabie que les FF.·. *Ecossais* ne viennent d'Ecosse, pas plus que les *ancient, free and accepted masons* impériaux ne descendent des Maçons-francs du moyen âge catholique, bâtisseurs de cathédrales gothiques ! La

1. Voir Preuss ; *Etude sur la Franc-Maçonnerie en Amérique*, Ch. VIII-IX. *Le Dieu de la M.·.* — *Le Jéhovah Kabbalistique.*

Maçonnerie, partout, dès ses origines est le mensonge poussé à sa 33e puissance.

Pour compléter le *truc*, — histoire de mystifier les « profanes », — les FF.·. « divins » portent le fer rouge des turcs, avec, sur ledit fer, un petit cimeterre oriental auquel est suspendu le croissant de Mahomet. Ce croissant porte au centre la clef de voûte maçonnique (*Ashlar*, mot hébraïque), à la place de l'*étoile* Kabbalistique, ajoutée, au croissant par Mahomet II après la prise de Byzance, dont l'emblème symbolique était un croissant ; ceci en mémoire d'une nuit, où après avoir solennellement invoqué la Sainte Vierge, représentée déjà alors debout sur la lune, les habitants de Byzance avaient miraculeusement repoussé un premier assaut des turcs.

On a donc pu voir, les 13 et 14 mai dernier, défiler, dans les rues d'Atalanta 30.000 « princes du royal secret », en costumes militaires, coiffés du fez, armés du cimeterre. Les « dieux » de l'Amérique du Nord ont voulu se donner en spectacle aux 250.000 habitants — avec 70 musiques.

J'ai sous les yeux le programme illustré de cette manifestation, programme cliché aux Etats-Unis, avec illustrations appropriées. Il a été publié en Amérique par un grand nombre d'organes au service de la Maçonnerie. Mon exemplaire est celui que la *Free Press* de Winnipeg, « la ville la plus maçonnique de l'Ouest » (*Masonic Square*, Winnipeg, 1905) a reproduit le 2 mai dernier. Il occupe une page entière. On y voit notamment le portrait du F.·. 32e Forrest Adair, « potentat (*sic*) du temple *Yaral* » d'Atalanta, coiffé du fez, muni des emblèmes ci-dessus décrits.

Parmi les musiques faisant partie du cortège des 30.000 « dieux » américains, il y en avait une uniquement composée de millionnaires yankees. Les adorateurs de Mammon, de l'*Almighty dollar*, du Veau d'or Judaïque, devaient naturellement rehausser de leurs cuivres et de leurs grosses caisses le « pageant » des FF.·. « Princes du Royal Secret », dont la *Kabbalah* Juive est la progénitrice.

On a même vu défiler de véritables chameaux et des FF.·. affublés de vraies robes orientales, ornés de vraies bijouteries, le cimeterre au clair ! Il y eut une musique de *cowboys*, à cheval.

Il n'a manqué que le cirque de Buffalo Bill, avec ses bisons. Par contre, les « dieux », avaient fait venir une musique indienne de vrais peaux-rouges maçonnisés, munis de leurs *tom-toms* (tambours) exécutant, avec *squaws* et *papoose* (femmes et enfants), les danses payennes du Serpent et du Soleil. Ces pauvres pieds noirs

avaient été recrutés par les FF.·. du « Sanctuaire Mystique *Algeria Temple* d'Helena » (Montana).

Inutile de dire qu'Atalanta, aux mains des 30.000 « dieux », leur a prodigué les drapeaux et les illuminations électriques. Tous les Clubs de la ville ont été ouverts à tous ces dieux et demi-dieux, mâles et femelles. Voilà pour le spectacle, qui fut suivi de bals monstres.

***

Cette grotesque et colossale exhibition de carnaval fut le décor profane d'une manifestation profondément impie, antichrétienne, satanique, anarchiste de l'Olympe maçonnique, rappelant les Saturnales, les Bacchanales, les Lupercales des mystères antiques [1].

A côté de cette manifestation significative du paganisme *Yankee*, il y a eu des conventions secrètes dont le programme ne souffle mot. Conciliabules mystérieux tenus par l'Etat-major de l'armée des *Shriners*, qui ne pronostiquent rien de bon pour les chrétiens des Etats-Unis.

LUMEN.

— La neuvième convention annuelle de la Ligue des Clubs maçonniques a eu lieu dans le Local du Club *le Craftsman*, à Ithaca (Etat de New-York), le 16 avril 1914. Les rapports ont prouvé que la Ligue continue à prospérer, car dans l'année dernière seize clubs nouveaux représentant 30.000 Maçons des Etats de New-York, Pensylvanie, Ohio, Massachussets, Minnesota, Connecticut, Missouri, Maine, Virginie Occidentale et Texas, — ont demandé leur affiliation. Des plans ont été votés pour donner encore plus d'étendue à la Ligue.

1. C'est un argument de fait qui corrobore parfaitement les révélations saisissantes de M. Ch. Nicoullaud, l'éminent occultiste de Paris, dans son ouvrage approfondi sur l'*Initiation Maçonnique*, (Paris, Perrin 1913), Les FF.·. du *Mystic Shrine* avec une audace propre à la Secte, ressuscitent en Amérique paganisée aux deux tiers, les cortèges de l'antiquité satanique. On sait qu'aux Etats-Unis, sur 100 millions environ d'habitants, 33 millions seulement pratiquent un culte religieux, plus ou moins chrétien, à part les 3 millions de Juifs. Il y a 15 millions de Catholiques. Les « Princes du Royal Secret » attestent ainsi le Kabbalisme originaire de l'*Ecossisme* moderne. La *Kabbalah* est le réservoir pharisaïque des secrets de l'Occultisme payen, recueillis 600 ans avant J.-C. par des prêtres, des rabbins des scribes apostats du Mosaïsme, initiés aux mystères de Babylone, durant les 70 ans de la captivité Juive. Les rabbins paganisés, continuateurs de la *Kabballah* — sous prétexte de tradition ésotérique, datant d'Abraham, de Moïse, même d'Adam, — ont mêlé aux mystères babyloniens ceux d'Egypte, de Perse, etc.

Telles sont les vraies sources du Maçonnisme ; qui est le Kabbalisme habillé à la moderne, au point de vue doctrinal, moral, philosophique, rituélique et liturgique. Preuves de plus des origines profondément Judaïque des Sectes secrètes, dont le but véritable est de rétablir sur la terre, contre le règne de Dieu, contre le règne du Christ, celui du Paganisme qui était le Satanisme. Détruire l'œuvre de la Rédemption, tout est là.

Son but est de créer des relations fraternelles entre les membres des Clubs maçonniques qui la composent et d'assurer un accueil empressé aux Fr.·. en visite.

— Un des clergymen qui écrivent dans le journal *The Congregationalist*, organe *protestant*, écrit à un maçon de ses amis :

« Je n'ai jamais rien trouvé dans votre journal qui soit hostile aux Loges chrétiennes. J'ai été élevé dans la croyance que la Franc-Maçonnerie est ennemie de l'Eglise, et que souvent elle s'est rendue coupable d'actes barbares. Après des années d'observation et de réflexion, mes préjugés ont diminué si bien que j'ai demandé à entrer dans une Loge du Rite Ecossais ancien et accepté. L'enseignement est tout à fait biblique et plus orthodoxe que dans bon nombre d'églises. Quand la Loge, a pour chapelain un ministre de l'Evangile, le travail des grades est sérieux et néanmoins fort beau, et il éveille tous les éléments latents du caractère viril. Le chapelain a toute liberté dans ses prières, et le troisième grade peut être présenté de manière à surpasser la plupart des offices du dimanche dans l'Eglise du Christ. Je voudrais pouvoir disposer de toute une page pour développer cette vérité.

Les lecteurs de la Revue ne se laisseront pas abuser par ce langage : au contraire, c'est dans ces Loges Chrétiennes que la Maçonnerie des Etats-Unis puise les sentiments les plus haineux contre le catholicisme ; mais d'ailleurs, ce clergyman parle ici de l'église protestante.

— Nous lisons dans *la Fortnightly Review*, 1er avril 1914, p. 216:

Voici une déclaration faite par M. Charles A. Blanchard, Président du collège de Wheaton, Illinois, dans le Magazine *The Christian Cynosure*, t. XLVI, n° 11, p. 325 :

« Des Maçons qui ont quitté l'Ordre depuis des années m'ont dit qu'ils « n'osent pas faire connaître la vérité au sujet de la Maçonnerie de peur « de voir leurs biens ou même leur vie en péril. Les gens des Loges disent « bien que ce sont là de sottes craintes, mais ce sont des craintes fort natu- « relles, et motivées par le langage et les actes des Loges. Que signifie le « serment par lequel on accepte d'avoir la gorge tranchée, la langue arra- « chée, le corps coupé en deux, le crâne ouvert, la tête coupée, si cela ne « signifie rien. Il est aisé aux gens qui font prêter ces serments, de dire que « ce sont de simples formules, mais ceux qui les prêtent, ceux qui appellent « sur eux ces châtiments, prennent souvent peur, et ils ont raison d'avoir « peur. »

— Il y a déjà des probabilités pour qu'il se construise un édifice maçonnique à l'Exposition de Panama-Pacifique, (nom que l'on donne à l'Exposition de San Francisco). Certains membres enthousiastes de la Maçonnerie, habitant des Etats de l'Est, et notamment le Fr.·. E Chapin, de Chicago, ont proposé la construction sur les terrains de l'Exposition, d'un édifice où

seraient reçus les Maçons visiteurs et leurs familles. Ils se sont mis en relation avec les FF.·. de Californie, représentés par le Grand-Maître MURPHEY et le Grand Secrétaire WHICHER, afin de s'assurer le concours des FF.·. de l'Etat de l'Or, pour la construction et l'aménagement. Une réunion a été tenue pour décider sur la réponse à faire, et on a envoyé aux promoteurs du projet le télégramme suivant :

« San Francisco, 13 avril 1914 : Une réunion des représentants de la Maçonnerie a été tenue aujourd'hui. Les Maçons de Californie ne croient pas avoir le droit de charger quelqu'un d'organiser une souscription dans les Etats de l'Est, mais ils apprécient l'esprit fraternel des FF.·. de l'Est, et ils approuveraient avec empressement l'idée d'un édifice maçonnique sur le terrain de l'Exposition, si les Fr.·. de l'Est prenaient l'initiative de cette construction. »

Cela peut signifier que les Fr.·. Californiens, qui ont fait des dépenses considérables pour la construction de leur somptueux temple de San Francisco, ne sont pas en mesure de les renouveler pour construire l'édifice proposé, mais qu'ils insinuent aux Fr.·. de l'Est d'en prendre l'initiative. Et comme ceux-ci n'attendent que cette suggestion encourageante, il est probable que l'Exposition Universelle de San Francisco s'embellira d'un édifice propre à faire honneur à la Maçonnerie.

— Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, 9 mai 1914 :

A son assemblée trimestrielle, qui a eu lieu la semaine dernière, le Bureau Général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, comme protestation contre l'envoi de Ernest Nathan en qualité de représentant de l'Italie à l'Exposition de San Francisco, a adopté la résolution suivante :

« Au nom des 26.000 membres de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, et de leurs familles, nous, les directeurs de ladite société, protestons énergiquement et avec la plus vive indignation contre la venue officielle, à l'exposition Panama-Pacifique du Juif, Franc-Maçon et socialiste Ernest Nathan, à titre de commissaire spécial de l'Italie.

« Etant maire de Rome, cet homme néfaste, dans un discours cynique et blasphématoire, prononcé au 40e anniversaire de la prise de la susdite ville, insulta publiquement les catholiques du monde entier. Il lança les dérisions et les outrages les plus odieux contre la doctrine catholique, l'Eglise, le Pape Pie X. Il nia l'autorité spirituelle de celui-ci et dénonça son ministère. Il poussa l'audace jusqu'à commettre les calomnies les plus noires envers la religion catholique et proféra d'infâmes blasphèmes en niant dans des termes méprisants l'essence divine de l'Eglise.

« Les catholiques des Etats-Unis, à l'égal des catholiques de l'univers ressentirent vivement ces insultes. Et voilà qu'un nouvel affront leur est préparé pour 1915, par l'envoi officiel, en notre république, de ce même Nathan ! C'est un défi. Nous en sommes profondément indignés.

« Nous protestons donc à nouveau et de toutes nos forces contre la visite officielle de l'ex-maire de Rome. »

La *Vérité*, de Québec, 2 mai 1914, publie d'autre part, sous la

signature de notre collaborateur Lumen, un article intitulé : « Nathan en Amérique », où nous relevons l'important passage ci-dessous :

C'est évidemment un coup monté par les Loges que ce voyage significatif du vrai chef occulte de la grande conspiration antichrétienne, anticatholique, antipapale.

Les FF.·. d'Europe savent parfaitement que ce voyage cache une mission correspondant à celle dont, il y a quelques années, fut chargé en Europe, et particulièrement à Rome, le F.·. Théodore Roosevelt, ex-président de la République des Etats-Unis, où la Maçonnerie exerce une si forte influence.

Quand le F.·. Roosevelt, après avoir été écarté du Vatican, reçut les félicitations des chefs nominaux de la Secte et de son chef judaïque, au Capitole de Rome, où un banquet solennel lui fut offert par le maire de Rome, on se souvient qu'avant de repartir pour l'Amérique, le F.·. Roosevelt et les FF.·. d'Italie firent savoir qu'il était chargé d'un message mystérieux pour les FF.·. des Etats-Unis. C'était à la veille de l'exposition ratée, organisée à Rome pour fêter l'anniversaire de la prise de Rome en 1870. Roosevelt revint avec son message.

Depuis lors, s'est produite aux Etats-Unis une agitation dans les rangs de la Maçonnere, dirigée contre l'Eglise catholique, contre la Papauté. La résurrection de l'A. P. A. (*American Protective Association*), qui avait échoué il y a plus de 20 ans, la circulation d'organes comme la *Menace*, les manifestes — *call to horse* (boute-selle) — d'organisations maçonniques comme les *Knight Templars*, composés de FF.·. de haut grade, triés sur le volet, voilà autant de faits, postérieurs au voyage de Roosevelt, qui indiquent un mot d'ordre apporté de Rome-Capitole, en vue de préparer un mouvement hostile dont l'arrivée triomphale de Nathan, l'homme de la Juiverie et de la Maçonnerie, semble destinée à être le couronnement.

La mission officielle n'est qu'un trompe-l'œil, un prétexte.

Il s'agit de pousser contre l'Eglise et le Pape les millions de FF.·. des Sociétés secrètes qui pullulent aux Etats-Unis, afin d'aboutir, *per fas et nefas* à créer, dans cette république, elle-même d'origine maçonnique, une situation de persécution analogue à celle que les Sectes ont réussi à créer en France, en Portugal, en Italie. Si cette situation persécutrice s'organise un jour, aux Etats-Unis, elle aura son retentissement en Canada, par l'action de la Maçonnerie Impériale, dont le F.·. Nathan de Londres est un affilié pour ainsi dire de naissance, grâce aux relations occultes de Mazzini avec les FF.·. de la Grande Loge et du Suprême Conseil d'Angleterre. Et le mouvement, sous l'impulsion nathanesque, s'étendrait à tout l'Empire anglais, peu à peu.

France. — Dans notre numéro du 20 mai dernier, p. 1260, nous avons annoncé, d'après un journal maçonnique anglais, que M. Castillon de Saint-Victor, s'était fait initier à la Franc-Maçonnerie en Angleterre.

Quoique le journal anglais ait ajouté comme nous l'avons reproduit, qu'il s'agissait de « l'aviateur bien connu », nous n'avons jamais pensé, et personne n'a pu croire un seul instant que cette nouvelle, du reste très sujette à caution, étant donné son origine, concernait M le comte GEORGES DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, ancien président des comités royalistes de Paris. Ni ses amis, ni nos lecteurs n'ont pu se laisser tromper par la similitude, très incomplète d'ailleurs, de nom et de qualification, puisque chacun sait, en effet, que le COMTE GEORGES DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR est au noviciat de la compagnie de Jésus depuis le mois d'août 1913.

— Sous le titre « Graves accusations de M. Sembat contre M. Caillaux », M. OSCAR HAVARD écrit dans le *Soleil*, 12 avril 1914 :

Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, le texte du *compte rendu* du dernier Convent maçonnique qui a tenu ses assises à Paris, rue Cadet, entre le 15 et le 20 septembre 1913. C'est un document secret des plus importants. Un faux-frère a livré son exemplaire à la *Revue*. De ce *compte rendu* officiel, nous nous contenterons de détacher les paroles prononcées par le F.·. Sembat, député de Paris, au sujet de « la revision de la Constitution ».

« J'ai proposé un jour, à la Chambre, dit l'orateur, de réunir une sorte de Comité consultatif officieux des anciens ministres des affaires étrangères pour renseigner leurs successeurs sur la situation, — ce qui aurait évité, par exemple, à M. Caillaux de se trouver, au moment d'Agadir, engagé au milieu d'une situation dont il ne connaissait ni les débuts, ni les antécédents. Je ne puis pas tout dire, ni au dehors, ni ici, mais, enfin, vous savez combien de fois il est arrivé que nous blessions inutilement une Puissance étrangère, en laissant tomber des négociations en cours, en ne donnant pas les réponses précises, en feignant d'ignorer ce qu'un prédécesseur a fait. Vous vous demanderez par quel défi nous avons continué si longtemps des errements semblables et par quelle bonne fortune la République et la France y ont résisté. » M. Sembat ne s'explique pas davantage. Mais comme on voit qu'il sait tout — et autre chose encore !

Quelques semaines auparavant, avait paru le célèbre livre du même Sembat : *Faites un roi, sinon faites la paix !* Or, voici ce que nous lisons, au sujet des mêmes négociations (p. 36) : Il s'agit du « Coup d'Agadir », déterminé par l'avortement des négociations engagées au sujet de la N'Goko Sangha. La N'Goko Sangha — qu'on nous permette de le rappeler — était un territoire situé sur la frontière du Congo français et du Cameroun allemand, territoire que devait exploiter en commun un consortium de capitalistes allemands et français. Un arrangement avait été signé par M. Pichon, alors ministre des affaires étrangères, et par M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Pourquoi M. Caillaux, devenu ministre des

affaires étrangères, rompit-il l'arrangement ? Oui, pourquoi ? Voilà ce qu'il faudrait savoir.

Toujours est-il que les Compagnies lésées par le *veto* de Caillaux ne perdirent pas leur temps. Ecoutons là-dessus M. Sembat : « On voit ces grandes Compagnies comprendre très vite qu'il est infiniment plus fructueux d'exploiter l'Etat que les lointains territoires, et qu'il y a plus d'or à tirer de la faiblesse des ministres que des sauvages d'Afrique. » Alors, qu'arrive-t-il ? Interrogeons plus que jamais M. Sembat. Voici comment notre franc-maçon s'explique :

« Enfin l'exigence de ces Compagnies tournant au scandale, on les voit menacer les ministres, leur faire sommation, dans leur propre cabinet, au nom « de la presse française et de deux cents députés », engager des négociations avec l'Allemagne, traiter à Berlin, en dehors du gouvernement d'abord, et puis *à la demande du gouvernement.* » Quel compromettant aveu dans cette confession ! Ainsi, d'après M. Sembat, M. Caillaux connive avec les financiers qui invitent Berlin à réclamer de la France une forte compensation pour l'arrangement annulé !

Mais continuons : « On entrevoit pis encore, dit Sembat, on entrevoit, et jusqu'à la *haute trahison*, jusqu'aux instigateurs français, courant après la rançon extorquée, l'« indemnité » qu'ils croyaient tenir et qui va leur échapper, furieux et *provoquant* le « *coup de sonnette* » et le « *coup de poing sur la table* » qui s'appelle dans l'histoire « le *Coup d'Agadir.* »

Avez-vous un peu pesé tous les termes de ce formidable réquisitoire ? Jamais Delahaye n'en a dit autant ! Sembat accuse les banquiers du consortium et le gouvernement leur complice, c'est-à-dire M. Caillaux lui-même, d'avoir fait envoyer par M. de Kiderlen, le *Panther* devant le port d'Agadir, afin d'obliger la France à capituler, c'est-à-dire à livrer la moitié de notre Congo à l'Allemagne. Je ne m'étonne pas que M. Sembat prononce le mot de « haute trahison ». Jamais félonie ne fut, en effet, plus éclatante. Mais comment se fait-il que le même Sembat n'ait rien révélé de ces secrets à la Chambre ? Pourquoi n'a-t-il point réclamé le châtiment des traîtres ? Parlant de la « cause » et de la « preuve » de cette ignominie, M. Sembat, conclut comme il suit : « Je l'ai tenue sous mes yeux, cette preuve, et j'ai vu s'étaler cette cause, aux séances de la commission du budget pendant l'enquête sur la N'Goko Sangha. A loisir, et longuement, on les pouvait contempler.

***

Et, malgré cette évidence, M. Sembat n'a rien dit. La solidarité maçonnique lui défendait de mettre les points sur les *i* et de dénoncer les traîtres ! Cette solidarité l'empêchait de nous faire savoir, sans doute, que si la cession de la moitié de notre Congo a été préférée au consortium, c'est que cette cession procurait aux artisans de la négociation un bénéfice supérieur. Le mystère s'éclaircit maintenant. On comprend pourquoi M. Calmette fut tué. Il fallait mettre obstacle à la divulgation des pièces diplomatiques où se manifeste le rôle de M. Caillaux, rôle si bien défini par M. Sembat dans les lignes que voici : « Pendant toute la durée des négociations avec l'Alle-

magne, il y eut deux diplomaties françaises : celle du quai d'Orsay et celle de Caillaux qui était aussi celle de la N'Goko Sangha ! »

Malgré les complaisances criminelles du juge d'instruction Boucart, les « documents verts » finiront par sortir des portefeuilles où ils se dissimulent.

— Nous lisons dans l'*Algérie*, Alger, 10-17 mai 1914 :

Il y a quelque temps, la Loge écossaise des *Hospitaliers* avait donné une fort belle fête-conférence au début de laquelle M. Kalafat, professeur au lycée, un des plus fermes, des plus anciens, des plus vénérés Francs-Maçons de Constantine, avait, en termes excellents, indiqué le but essentiellement humanitaire de la Franc-Maçonnerie.

La Loge française *Cirta* vient de faire une manifestation semblable, par l'organe de son Vénérable, M. Vignon.

— L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 30 avril 1914, (LXIX, 548), publie des réponses à la question posée (LXIX, 439): les Sociétés populaires et la Franc-Maçonnerie.

— Le *Petit Troyen*, 29 mai 1914, publie le compte rendu d'une manifestation maçonnique à Arcis-sur-Aube. Nous en extrayons ce qui suit :

Samedi dernier 23 mai, un important groupement de F.·. M.·. délégués au Congrès que tenaient à Troyes les Loges du G.·. O.·. D.·. F.·. de la région de l'Est, est venu effectuer un pèlerinage fraternel à la statue de Danton, qui orne une place de notre ville, pour y perpétuer le souvenir du grand tribun auquel Arcis s'honore d'avoir donné le jour.

Le F.·. Bernardin, ancien membre du Conseil de l'Ordre, a fait une conférence sur Danton.

— La *Franc-Maçonnerie démasquée*, 25 mai 1914, publie le document ci-dessous :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O.·. de Paris, le 4 mars 1914 (E.·. V.·.).

OBJET :

Au sujet de l'Office mutuel du Travail

CIRCULAIRE N° 5

LE CONSEIL DE L'ORDRE aux Loges du Grand Orient de France

S.·. S.·. S.·.

T.·. CC.·. FF.·.

Un certain nombre d'At.·. ont demandé au Conseil de l'Ordre des ren-

seignements au sujet des rapports du Grand Orient de France avec l'Office mutuel du Travail.

Désireux d'éviter tout malentendu, nous tenons à rappeler dans quelles conditions nos prédécesseurs ont proposé à l'Assemblée générale, depuis 1906, de subventionner cette œuvre et à dire les raisons de l'attitude que nous croyons devoir prendre pour l'avenir.

Le Convent de 1904 avait adopté, après de longs et intéressants débats, la résolution suivante, qu'il est utile de replacer sous vos yeux :

ARTICLE PREMIER. — Il sera créé, à partir du 1er janvier 1905, au Grand Orient de France, sous le titre d'Office du Travail, un organe qui aura pour mission :

1° De centraliser les renseignements relatifs aux œuvres de solidarité sociale et d'organisation ouvrière qui seront tentées par les Loges ou le monde profane et sur les résultats de leur fonctionnement ;

2° De les signaler aux Loges, avec toutes indications de nature à provoquer leurs initiatives et à éclairer leurs efforts.

ART 2 — Chaque Loge nommera, tous les ans, une Commission du Travail chargée d'étudier les propositions qui lui seront soumises, soit par l'Office central, soit par les Loges ou autres organisations.

Elle s'occupera aussi du placement des FF.·. sans emploi.

Chaque Loge règle le fonctionnement de sa Commission.

Les Loges correspondant librement entre elles se concerteront, si elles le jugent utile, pour échanger leurs propositions et pratiquer entre elles la solidarité maçonnique à l'égard des FF.·. sans emploi.

Toutes les Loges transmettent au Grand Orient, avant le 1er juin de chaque année, un rapport sur les résultats obtenus par leur initiative. Un rapport d'ensemble sera présenté au Convent par le Conseil de l'Ordre.

En exécution de cette délibération, le Conseil de l'Ordre fit connaître à toutes les Loges, par Circulaire du 6 novembre 1905, que l'Office du Travail fonctionnerait au Secrétariat général à partir du 1er janvier suivant et il invitait les At.·. à transmettre à cet Office, c'est-à-dire au Secrétariat de l'Ordre, les renseignements qu'ils pourraient posséder sur les œuvres de solidarité sociale existant dans leur région.

L'Office du Travail, dans cette conception, n'était donc pas une œuvre de placement, mais uniquement un bureau d'études et de renseignements. Le Conseil ne peut que rappeler à toutes les Loges l'existence de cet Office en leur demandant à nouveau de lui adresser les indications qui permettront de rendre les services attendus. Ces services peuvent être considérables et le Conseil étudiera s'il n'y a pas lieu de compléter l'organisation ébauchée en 1905.

Quant au placement, l'Assemblée générale de 1904 n'avait pas voulu, pour des raisons faciles à comprendre, l'organiser sous forme d'un bureau central. Elle avait invité les Loges à créer des Commissions du travail et à se concerter au besoin dans chaque région pour rendre plus effective la solidarité maç.·. vis-à-vis des FF.·. sans emploi.

Néanmoins, le Conseil s'est trouvé, en 1905, en présence d'une œuvre créée en dehors de son intervention par des FF.·. dévoués et qui, sous le

titre « d'Office mutuel du Travail », se donnait pour but principal d'aider les Maçons sans travail à trouver des emplois.

Cette œuvre, ainsi que nous venons de le voir, n'a aucun rapport avec l'Office du Travail créé par le Convent de 1904, et n'a avec ce dernier que la similitude du nom.

Cependant, en raison des services que l'œuvre nouvelle pouvait être appelée à rendre, le Conseil appela sur elle l'attention des At.·. et proposa aux Convents successifs de lui accorder une subvention annuelle qui, depuis 1909, s'élevait à 3.000 francs.

Le Conseil, après une étude approfondie de la question, vient de prendre, pour l'année 1914, une décision différente. Sans porter aucun jugement sur l'Office mutuel du Travail, nous ne pouvons que constater que cette œuvre n'a pas toujours su conserver son caractère d'organe de solidarité maçonnique, si même elle n'a pas perdu ce caractère par certains concours recherchés et obtenus en dehors de la Maçonnerie.

Il nous a semblé, dans ces conditions, qu'il était préférable et prudent de supprimer une subvention qui ne s'explique plus, et de laisser à l'Office mutuel du Travail sa complète indépendance, le Conseil de l'Ordre ne voulant accepter sous une forme quelconque ni patronage sur cette association, ni responsabilité dans son administration.

Au surplus, d'autres groupements, poursuivant un but analogue à celui de l'Office mutuel du Travail, ont été créés depuis quelques années. Ces groupements, qui s'attachent plus spécialement à organiser le placement des Maçons, n'ayant aucune subvention du Grand Orient de France, nous estimons, qu'il est impossible de laisser subsister pour l'un d'eux un traitement de faveur.

Le Grand Orient de France reste donc dans l'avenir *complètement étranger* à l'Office mutuel du Travail, comme il l'a toujours été aux autres associations poursuivant le même but.

Ce n'est pas que le Conseil de l'Ordre entende se désintéresser des efforts que tentent de nombreux FF.·. pour organiser pratiquement la solidarité maçonnique. Tout en rappelant aux At.·. les décisions du Convent de 1904, dont l'application complète donnerait le plus heureux résultat, nous sommes disposés à étudier toutes les propositions qui pourront être faites en ce sens et à prendre, après mûr examen, les initiatives qui nous paraîtraient utiles.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
G. Corneau.

Les Vice-Présidents,
Mollard, Groussier.

Les Secrétaires,
Courcenet, André Lebey.

Le Garde des Sceaux,
Tinière.

— Nous lisons dans le *Nouvelliste*, de Bordeaux, 24 mai 1914 :

On comprend que de l'autre côté du Rhin, on ait conçu une large satisfaction en voyant revenir à la Chambre les radicaux combistes avec un contingent grossi de socialistes unifiés. On parle d'une nouvelle réunion franco-allemande qui rassemblerait, à Bâle, un certain nombre de parlementaires des deux pays. Le scandale de Berne va donc être renouvelé. C'est la franc-maçonnerie souveraine de la République qui l'exige.

Il y a huit jours, il s'est tenu, à Paris, à la loge *les Précurseurs*, une assemblée des loges du nord-ouest et de la Seine. Il y avait là l'*Etoile polaire*, l'*Espérance fraternelle*, le *Lien des peuples*, les *Réformateurs unis*, et autres clubs. Le T.·. Ill.·. F.·. Sicard de Plauzolles présidait et le F.·. Gustave Hervé y a préconisé un rapprochement franco-allemand...

Les loges préparent les lois de la République et les députés les votent. Il importe de rapprocher la campagne des loges et les desseins des radicaux alliés aux socialistes. Tout cela se tient. On a constaté cette solidarité étroite, cette ignominieuse complicité dans la guerre à l'Eglise ; on les constate dans la guerre à la propriété et dans la guerre à l'armée. Et pour qui, en fin de compte, travaillent tous ces gens-là ? Pour le roi de Prusse.

— La *Tunisie Française*, 22 mai 1914, reproduit le document ci-dessous :

UNION AMICALE DE SOLIDARITÉ
Fondée en 1896
Siège social : Taverne Gruber
18, Boulevard Saint-Denis. — Paris

U
A S T.·. C.·. F.·.

« Vous savez que les noms de la plupart des FF.·. MM.·. viennent d'être livrés à la publicité par un journal à la solde des partis de réaction.

« Ces divulgations faites sous le fallacieux prétexte de dénoncer un prétendu parti politique, avaient en réalité un autre but parfaitement défini : celui d'atteindre chacun de nous dans ses intérêts matériels. Malheureusement, depuis l'apparition de ces listes, plusieurs des nôtres ont été victimes de ces machinations jésuitiques et ont éprouvé des représailles dans leur emploi ou dans leur commerce. Il est urgent de réagir. C'est seulement par la pratique d'une solidarité effective entre tous les maçons que nous pourrons parer utilement les coups de nos adversaires.

« Il est donc plus indispensable que jamais de nous grouper nombreux, en dehors de nos ateliers (où nous n'avons que le temps de traiter les graves questions philosophiques et sociales), pour défendre nos intérêts les plus vitaux.

« Notre *Union Amicale de Solidarité* a précisément pour but de réunir tous les Maçons réguliers dans une étroite solidarité entretenue dans des relations constantes empreintes de la plus grande cordialité et de la plus parfaite fraternité.

« Elle existe depuis 16 ans, compte plus de 400 membres auxquels elle rend les plus grands services, tant au point de vue économique qu'au point

de vue commercial, et nous serions heureux de vous compter parmi nos membres.

« A cet effet, nous tenons à votre disposition les statuts de notre Union ainsi que des bulletins d'adhésion.

« Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·., l'assurance de nos sentiments les plus frat.·. et les plus dévoués.

« Le Secrét.·., Deraye, 45, avenue de la République, Paris ; le Président, Lambert, 74, rue de Cormeille, Levallois-Perret ; le Trés.·., Busson, 27, rue Popincourt, Paris.

« Apéritif tous les jeudis, au Siège social, de 6 à 8 heures. »

CONFÉRENCES DANS LES LOGES DE LA RÉGION PARISIENNE

Union Fraternelle. — L'aviation.

Les Zélés Philanthropes. — L'Education physique.

Isis-Montyon. — La Revision de la Constitution.

Les Amis Philanthropes et discrets réunis. — Le mariage.

Les Neuf Sœurs. — Le Lait.

La Justice n° 133. — Le rapprochement franco-allemand.

Jean-Jacques Rousseau (Montmorency). — Le rapprochement franco-allemand.

La Jérusalem Ecossaise. — La morale laïque.

La Réforme. — La loi de trois ans et les milices.

France et colonies. — Quelques mots sur le Congo.

Force et Matière. — La Revision de la Constitution.

L'Indépendance. — Les formes efficaces de la solidarité maçonnique.

L'Acacia. — Les Allemands ne connaissent et ne respectent que la force.

Le Mont Sinaï. — Le génie de l'espèce.

Enseignement mutuel. — La question de la propriété commerciale.

La Lumière. — Relations de voyage et de séjour dans le bled marocain.

L'Equité. — Les lois sociales sous la République.

L'Effort. — Impressions maçonniques d'Amérique.

Fécondité. — L'art et la démocratie.

Les Rénovateurs. — L'art et la démocratie.

La Nouvelle Jérusalem. — Une œuvre maçonnique de protection de l'enfance.

Emmanuel Arago. — Impressions de voyage.

L'Avenir. — L'art d'être heureux.

Liberté. — Etude des moyens de production au point de vue de l'application du collectivisme.

L'Expansion française. — Le Mariage.

Les Philanthropes réunis. — De l'amitié vers l'amour.

L'Equerre. — Le Rapprochement franco-allemand.

La Libre-Pensée. — L'organisation du travail.

L'Alsace-Lorraine. — Impressions sur le rapprochement franco-allemand.

Les Vrais Amis. — La France sur la voie de la banqueroute.

L'Education coopérative et Le Progrès. — Le Rapprochement franco-allemand.

La Solidarité Nogentaise. — Revision de la Constitution.
Philosophie. — La crise théâtrale.
Les Amis de la Patrie. — La Revision de la Constitution.
Voltaire. — L'art dans la démocratie.
Les Précurseurs. — La question d'Alsace-Lorraine.
La Démocratie Maçonnique. — La Revision de la Constitution
Union Socialiste. — La Libre Pensée.
Le Chantier des Egaux. — La revision de la Constitution.
L'Alliance. — La Morale.
La Jérusalem Ecossaise nº 99. — Le rapprochement franco-allemand
La Rose Ecossaise. — Rapport sur la loi du 30 mars 1912.
331. — *Qui ?... Vérité !...* — Le rapprochement franco-allemand.
Garibaldi. — Tenue blanche : Le Féminisme, conférence par Mlle Agathe Dyvande, avocat.
La Lumière. — La poésie de l'Océan.
L'Evolution économique. — Revision de la Constitution.
La Chaine d'Union. — L'impôt sur le revenu.
L'Etude sociale. — Du bugdet familial au budget national.
Ernest Renan. — L'art et la démocratie.
Arts et Métiers. — Revision de la Constitution.
L'Education civique. — Le rapprochement franco-allemand.
Germinal. — Tenue blanche : Les paradis artificiels.
Espérance. — La morale laïque.
La Fédération Universelle. — Le travail à domicile.
La Raison. — Le cas du soldat Péan.
La Justice. — Le mariage.
La Fraternité des Peuples. — L'Education sociale dans la profession.
Droit et Justice. — La morale dans le mariage.
L'Internationale. — Revision de la Constitution.
La Défense laïque. — Le Pacifisme.
Cnothi Seauton. — L'autodémocratie.
Les Amis Bienfaisants. — L'Ethiopie.
Cosmos — Les Symboles maçonniques.
La Philosophie sociale. — Le rapprochement franco-allemand.
La Semence. — Le Parlement économique.
L'Avant-garde Maçonnique. — La morale et les morales.
L'Union de Belleville. — L'art et la démocratie.
La France Maçonnique. — La morale familiale.
L'Action Socialiste. — L'art et la démocratie.
L'Etoile Polaire. — L'art et la démocratie.
Germinal. — La préparation militaire.
La Clémente Amitié. — Le Mariage.
Famille et Travail. — La liberté individuelle.
Les Trinitaires. — De la meilleure distribution des sources de richesse.
Union de Bienfaisanec. — Raspail.
Les Cœurs unis indivisibles. — La transformation du mode de production et d'échange.

Héros de l'Humanité. — Lakanal.
La Parfaite solidarité. — Le mariage.
Unité Maçonnique. — La reconstruction du Grand-Orient.
La Philosophie positive. — La morale dans le mariage.
Les Zélés Philanthropes. — L'Impôt sur le revenu.
Les Forgerons de l'Avenir. — La Revision de la Constitution.
Les Amis Philanthropes et discrets réunis. — Le mariage.
Galileo-Galilei. — De Passau à la mer Noire.
Les Neuf Sœurs. — Art et collectivisme.
La Perfection écossaise. — Les rêves et leurs causes.
Le Niveau social. — La question d'Alsace-Lorraine.
La Semeuse. — Le Pacifisme.
Le Réveil Maçonnique. — Le Rapprochement franco-allemand.
Liberté par le Travail. — Modification au Règlement général.
Admirateurs de l'Univers. — La morale laïque.
Force et Matière. — L'art et la démocratie.
L'Emancipation. — L'art et la démocratie.
Le Mont Sinaï. — L'honneur.
France et Orient. — Une méthode de colonisation.
Art et Travail. — Une alliance franco-allemande.
Minerve. — La nouvelle Chambre.
Inséparables du Progrès. — Le problème moral.
Thélème. — La grammaire politique.
Conscience et Volonté. — Du Conseil d'Etat comme organe législatif.
Le Libre Examen. — Dans le silence de la nuit.
La Fédération Maçonnique. — Le Parlement économique.
Le Portique. — La Psychologie du sport.
Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis. — La Revision de la Constitution.
Temple de l'Honneur et de l'Univers. — Le mariage.
Les Vrais Experts. — La Revision de la Constitution.
La Lumière. — Le Mariage
Les Rénovateurs — La morale du mariage. Etude sur le collectivisme.
Travail et Solidarité — Revision de la Constitution.
Marcelin Berthelot. — Le Recul de l'idée républicaine dans l'armée
Osiris. — L'impôt sur le revenu.
Travail et Lumière. — Les Conseils de guerre.
L'Homme Libre. — La Revision de la Constitution.
L'Economie Sociale. — Le rapprochement franco-allemand.
Etienne Marcel. — Auguste Comte.
La Prévoyance. — Eveil de la raison chez l'homme primitif.
Alsace-Lorraine. — Le rapprochement franco-allemand.
Les Fidèles Ecossais. — Nécessité de la guerre.
Diderot. — Le rapprochement franco-allemand.
La Fidélité. — L'affaire Péan.
L'Equerre. — Le rapprochement franco-allemand.
Le Libre Examen. — Loge d'adoption. Tenue blanche. Conférence par Mme Marianne Rauze : La tradition religieuse et la femme.

L'Union de Belleville. — Le Congo français et la dernière mission de De Brazza.

Etoile Polaire. — Les relations de l'art et de la démocratie.

Science et Travail. — Art et démocratie.

L'Equité. — L'historique de la déclaration des Droits de l'homme.

La Clémente Amitié. — La Revision de la Constitution.

Franchise. — L'art dans la démocratie.

Les Droits de l'Homme. — La Revision de la Constitution.

Hospitaliers Ecossais. — Le rapprochement franco-allemand.

L'Amitié. — Au Maroc.

La Raison. — La Conférence de Berne.

Athéna. — L'Evolution du syndicalisme en France.

La Fédération universelle. — La morale laïque.

Droit et Justice. — Le cas du soldat Péan.

Aurore sociale. — La morale dans le mariage.

Victor Hugo. — Relations de l'art et de la démocratie.

La France Socialiste. — Le cas du soldat Péan.

Le Foyer Maçonnique. — Relations de l'art et de la Démocratie.

Arts et Métiers. — L'affaire du soldat Péan.

La Nouvelle Jérusalem. — La morale d'un scrutin.

L'Espérance Fraternelle. — Le rapprochement franco-allemand.

HOLLANDE. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 23 mai 1914 :

Lorsque Mme Caillaux commit son lâche meurtre sur le directeur du *Figaro*, plusieurs journaux libéraux et socialistes ont tâché de créer une atmosphère de sympathie autour d'elle et de décrier sa victime comme un homme qui avait abusé du pouvoir que lui donnait son grand organe. Cela semblait un mot d'ordre, comme nous en avons entendu lors des affaires Dreyfus et et Ferrer, lorsque la presse internationale de la Libre-Pensée se rua sur tous ceux qui ne partageaient pas sa vénération pour ses sinistres héros. Heureusement, cette fois, on n'a pas réussi ; le bon-sens du peuple hollandais voyait trop clairement toute l'horreur d'un acte qui n'a été qu'un guet-apens, et après avoir pris connaissance de tous les détails de l'affaire, le peuple a senti croître son dégoût pour le crime dont la femme d'un ministre s'est rendue coupable.

Aussi, un périodique féminin, que personne n'accusera de tendances chrétiennes ou réactionnaires, a ouvert une souscription de signatures parmi les femmes hollandaises, dont voici le texte. (L'adresse sera envoyée au nouveau directeur du *Figaro* et est écrite en langue française) :

« Monsieur,

« Les femmes de la Hollande, indignées de l'infâme assassinat commis sur la personne du directeur du *Figaro*, vaillant champion de la vérité, protestent avec la dernière véhémence contre l'acte aussi lâche que peu féminin de Mme Caillaux. Elles présentent leurs condoléances les plus sincères au *Figaro* et à la famille de la malheureuse victime, Gaston Calmette, dont le nom, synonyme de patriotisme et de courage, ne sera point oublié par les femmes du petit, mais noble royaume des Pays-Bas ».

Cette adresse est signée par nombre de femmes de tout âge, de tout rang, de toute couleur religieuse et politique.

La presse maçonnique fait la moue.

— L'organe maçonnique l'*Union fraternelle* donne les indications suivantes sur la Maçonnerie hollandaise ; ces indications diffèrent un peu de celles qui ont été publiées dans un autre périodique maçonnique :

Hollande............	53	Loges avec	2.610	membres
Indes néerlandaises..	17	—	700	—
Indes occidentales....	2	—	116	—
Afrique du Sud......	33	—	1.462	—
Total	105	Loges —	4.888	—

— Un journal maçonnique allemand met Joh. Amos Komensky, ou Comenius, au nombre des fondateurs de la Maçonnerie, et d'ailleurs, le nom de ce pédagogue est devenu un symbole de l'éducation dans le sens maçonnique ; aussi nous croyons intéressant de relever les indications qui se rapportent à ce personnage.

« Le Fr∴ Carl Baar est un des présidents de la Société de jeunes gens *la Comenius*, fondée en commun à Amsterdam par les sept Loges de cette ville. Il écrit à l'*Amsterdamer Handelsblad*, à l'occasion de la fête anniversaire de la mort de Comenius (dont la sépulture se trouve dans la petite place forte de Naarden) les détails suivants :

« Le 28 mars, l'Union Bohémienne Joh. Amos Comenius a porté d'Amsterdam à Naarden une couronne destinée au monument de Comenius. Le drapeau tchèque flottait au haut de l'Hôtel de Ville, et un cortège imposant se dirigea vers le monument, auprès duquel une foule nombreuse s'était déjà réunie. M. Maas, ancien conseiller communal, prit la parole pour souhaiter la bienvenue aux « pèlerins » et rappela les grands services que Comenius avait rendus à la science de l'éducation. Puis, le chef de la délégation tchèque s'adressa à ses compagnons dans leur langue maternelle et remercia M. Maas de son accueil. La cérémonie se termina par une visite au Musée Comenius ».

— De la *Gazette de Liège*, 4 juin 1914 :

Les mots peuvent provoquer des associations d'idées bizarres... Je parlais d'un Vénérable. Cela me rappelle un autre « Vénérable », cette fois en argot maçonnique.

La Franc-Maçonnerie dans les Indes néerlandaises se trouve sous la juridiction du Grand-Orient des Pays-Bas, de sorte qu'elle est gouvernée par un Gr∴ Maître Député. Or, on vient de nommer comme tel un colonel de l'armée coloniale, dont le nom, M. Faubel, ne dit rien, mais qui a la réputation d'être un antagoniste du mystère et des secrets dans la Loge. A vrai dire, je ne le crois guère. Le Grand Orient sait trop bien que, s'il levait franchement le voile, tout son édifice s'écroulerait.

— Dans son n° 16 du 18 avril, le journal maçonnique *l'Union Fraternelle*, parle de l'action exercée par la Ligue antimaçonnique en Belgique ; dans son numéro de mars, le Bulletin de cette Ligue a publié les noms des membres de la Loge *l'Union Royale*, Orient de La Haye, pour l'année 1898-1899. Un journal maçonnique commente ce fait en disant que de telles précautions causent aux intéressés les torts les plus graves dans les pays catholiques. Le *Maçonnick Weekblatt* dit : « La feuille antimaçonnique poursuit son travail en publiant les listes des membres de Loges hollandaises ».

Italie. — Nous donnons, à titre documentaire, la pièce suivante dont nous possédons la photographie.

Texte italien :

A∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴ L∴ U∴ F∴

Sup. Cons. Gen. della Fed∴ Mass∴ Ital∴ di Rito Scozz∴ Ant∴ ed Acc∴
Or∴ di Palermo il∴ XII del Mese VII∴

H∴ V∴ L∴ 5894
E∴ V∴ 12 settembre 1894.

Ill∴ e P∴ Fr∴ Domenico Margiotta 33∴ All'Or∴ di Palmi.

Questo G∴ Maestro legge (?) col Massimo Cordoglio la decisione da voi presa discostarvi dalla nostra famiglia e subito mi incaricó di presentarvi la sua piu fervida preghiera per ricedere dalla presa deliberazione. Voi, P∴ F∴ vero valore della nostra famiglia non potete ne dovete allontanarvene. Voi Giovasti starvene con noi e vi starete ne sono sicuro. Voi avete combattuto, ed ora che ci troviamo al principio della fine, non potete voi arrestarvi, dovendo presto raccoggliere i frutti dell' indefesso labore.

Recedete, recedete, tutti vi preghiamo, dalla dimissione perche tutti saremo vindicati, vene assicuro. Tempo addietro erami dimesso a causa di strane combinazioni voluti introdurre nel nostro sistema, ma inseguito ravveduta la maggioranza dell'errore, il P∴ G∴ M∴ stato sempre meco in perfetto accordo, obbligommi a riprendere il lavoro.

Nello scorso luglio la Diana Vaughan ci scrisse da Parigi pel collocamento di talluno (deux mots illisibles).

Accettate P∴ F∴ il tripl∴ Fr∴ Amplesso.

Il Gr∴ *Secret∴ Gen∴*
Gugl. Milicello, 33∴.

Traduction française :

A∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴
L∴ U∴ F∴

Suprême Conseil général de la Fédération Maçonnique italienne du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Orient de Palerme, le XIIe jour du VIIe mois, année de la Vraie Lumière 5894. *Ere Vulgaire*, 12 *septembre* 1894.

Illustre et puissant Fr∴ Domenico Margiotta, 33e, à l'Orient de Palmi.

Ce Grand-Maître a lu avec la plus grande douleur la décision prise par vous de vous séparer de notre famille, et il m'a chargé immédiatement de

vous présenter ses plus vives prières pour que vous renonciez à la détermination que vous avez prise. Vous P.·. F.·. une (des) valeurs de notre Famille, vous ne pouvez ni ne devez vous éloigner. Il vous a plu d'être avec nous, et vous y resterez, j'en suis sûr. Vous avez combattu, et maintenant que nous nous trouvons au commencement de la fin, vous ne pouvez vous arrêter, alors que vous devez bientôt recueillir les fruits d'un travail infatigable.

Retirez, retirez, nous vous en prions tous, votre démission, parce que nous serons tous vengés, je vous l'assure. Il y a quelque temps, je m'étais démis à cause d'étranges combinaisons qu'on avait voulu introduire dans notre système, mais par la suite la majorité s'étant ravisée, le P.·. G.·. M.·. a toujours été en parfait accord avec moi, et il m'a obligé à reprendre le travail.

Dans le courant du mois de juillet, Diana Vaughan nous a écrit de Paris. (mots illisibles). Recevez, P.·. F.·. la triple accolade fraternelle.

Le Grand Secrétaire général,
GUGL. MITITELLO, 33.·.

Sceau du Suprême Conseil
du Grand Orient de Sicile,

(Au milieu, le symbole de la Sicile, trois jambes partant d'un même centre, surmonté du triangle flamboyant).

— **A propos du 12e Congrès national des républicains italiens, qui s'est tenu à Bologne le mois dernier, l'*Eclair* écrit dans son numéro du 29 mai 1914 :**

Ils affirment qu'ils sont 30.000 inscrits dans 400 sections, répartis dans toute la péninsule, et non plus seulement dans les anciens Etats pontificaux ; ils insistent sur leur irrédentisme ; ils cherchent à se distinguer des socialistes qui leur enlèvent toutes leurs chances de succès dans les masses, et ne savent s'ils doivent pencher vers les syndicalistes révolutionnaires ou les réformistes plus malins ; finalement, ils adoptent, eux aussi, une potilique intransigeante, même jusqu'à un certain point vis-à-vis de la Maçonnerie, dont ils goûtent peu le dévoûment opportuniste à la monarchie.

— **Le *Cri du Peuple*, 14 mai 1914, publie la lettre suivante de son correspondant :**

Rome, 13 *mai.*

La Franc-Maçonnerie italienne vient de se faire une raison. Institution bourgeoise elle était, institution bourgeoise elle reste. Quatorze ans durant, elle a essayé par ses apparences démocratiques, de leurrer le prolétariat. Les socialistes et les syndiqués viennent de dénoncer ses manœuvres, elle s'en indigne et s'isole. Sa colère est inoffensive, sa résolution est méritoire. Les travailleurs sont enfin à même de défendre leurs intérêts hors de l'influence de conseillers suspects.

C'est hier que la Franc-Maçonnerie a pris position. Elle a convoqué à Rome sa Constituante. Après plusieurs délibérations d'ordre intérieur, elle a examiné la question des socialistes Maçons.

Aussitôt, deux courants se manifestèrent. « Nos frères socialistes peuvent,

disent les opportunistes, se retrancher derrière le secret maçonnique et rester dans nos rangs sans quitter leur parti ».

Mais ni le Grand-Maître Ettore Ferrari, ni la majorité ne pouvaient admettre cette manière de voir. Et pour cause, car ces jours-ci, l'état-major franc-maçon a étudié la situation. S'étant persuadé que toute possibilité d'exercer de l'influence sur les travailleurs est écartée, il a décidé de donner un coup de barre à droite.

C'est pourquoi M. Ettore Ferrari apparut, beau et terrible, dans son indignation de circonstance :

« Aucune transaction n'est possible, s'écria-t-il, les socialistes Francs-Maçons doivent choisir ».

Parmi les aveux intéressants qui ont été faits à la réunion de la Constituante maçonnique, je crois utile de citer celui qui suit :

— Ce n'est pas nous, les Maçons authentiques (lisez « bourgeois »), qui avons essayé d'entraîner la classe ouvrière. Ce sont des jeunes Maçons socialistes qui, dans leur ardeur d'apostolat, ont essayé d'enrôler dans nos rangs quelques ouvriers intelligents. C'est à tel point que certaines Loges sont devenues des succursales des sections socialistes.

Il vaut mieux que cela cesse. L'expérience de la Franc-Maçonnerie ouvrière a fait faillite. Ne le regrettons pas. Les cléricaux en riront. Laissons-les rire.

On affirme, d'autre part, que les députés socialistes Francs-Maçons sortiront des Loges. Mais ils publieront une déclaration de principe où ils se plaindront vivement de ce que la qualité de Franc-Maçon soit incompatible avec l'idéal socialiste en Italie, alors qu'elle n'apparaît pas telle en Belgique, ni surtout en France. Dans la naïveté de leurs cœurs, ils se disent certains que les unifiés s'insurgeront en leur faveur et en appelleront à l'Internationale. « Car, disent-ils, les socialistes n'auraient pas gagné plus de cent sièges à la Chambre française, si la Franc-Maçonnerie n'avait pas fait son devoir. C'est le moment ou jamais, pour nos camarades, de prouver leur reconnaissance en prenant fait et cause pour nous ».

Les mauvaises langues disent que cet appel ne sera pas entendu.

Le Gouvernement maçonnique. — Italie. — En Angleterre, la Grande Loge paraît beaucoup trop nombreuse, et l'on travaille actuellement à en faire un organisme plus maniable, plus souple. En Italie, la tendance contraire se manifeste. Voici comment un organe officiel définit la situation actuelle et les mesures à prendre pour l'améliorer.

« Les propositions faites par la Loge Roumaine, le *XX Septembre*, en vue de la Constitution du Grand-Orient et de la composition de la Commission du Grand-Orient ont notre approbation entière ; d'une part, on fait intervenir d'une manière plus directe le peuple maçonnique dans la désignation des membres du Grand-Orient ; d'autre part, on pourvoit à ce que l'élection se fasse avec la sérénité, la conscience et la liberté nécessaires; enfin, on organise un Grand-Orient plus nombreux, capable de distribuer d'une façon plus rationnelle entre ses membres les fonctions multiples qui lui incombent.

Nous recommandons vivement ces propositions aux représentants des Ateliers dans l'Assemblée, et nous espérons qu'elles y obtiendront la majorité.

Voici les propositions de la Loge, le *XX septembre* :

« *Rome*, 23 *avril* 1914.

« Illustre et cher Fr.·. Vénérable,

« Vous avez reçu du Grand-Orient une planche qui vous soumet plusieurs propositions pour la prochaine Assemblée de mai.

« La Loge *XX Septembre*, Orient de Rome, partage les opinions du Gouvernement de l'Ordre, et croit avec lui que, pour le moment, l'institution de Collèges Provinciaux sera, selon toutes probabilités, rejetée par la prochaine Assemblée, et qu'il en sera de même de la proposition tendant à diminuer le nombre des membres qui composent le Grand-Orient.

« Nous sommes d'avis que l'Assemblée devrait examiner l'utilité d'augmenter le nombre des membres de la Commission du Grand-Orient, et surtout qu'elle devrait étudier le mode d'élection du Gouvernement de l'Ordre.

« Aujourd'hui, cette élection d'un nombre considérable de Frères auxquels incombent les soucis les plus graves, est faite dans une assemblée composée de Vénérables qui ne sont point préparés à ce choix, parce que, vivant de la vie de leurs vallées, ils ne peuvent connaître tous les Fr.·. qu'ils sont appelés à élire. De plus, cette élection se fait dans la dernière séance, alors que, fatigués par un immense labeur, les Vénérables ont hâte de partir, bien que beacuoup d'entre eux ne soient obligés à ce départ.

« Pour éviter des inconvénients dont l'expérience a démontré la gravité, nous vous proposons quelques légères modifications aux articles 62 et 72 des Constitutions.

« Le but principal de ces modifications est de garantir aux Loges une participation plus directe et plus effective dans le choix des membres du gouvernement de l'Ordre, de donner aux graves fonctions du Grand Orateur et du Grand Secrétaire, la possibilité d'obtenir une aide efficace, d'assurer à la Commission le concours des conseils de Fr.·. distingués auxquels il n'a pas été confié d'emploi déterminé ; enfin, de procurer au Gouvernement de l'Ordre la collaboration d'hommes qui ne seront point embarrassés par d'autres graves responsabilités profanes.

« Les réformes proposées par nous sont légères en apparence, mais nous espérons que dans leurs effets elles seront des plus utiles, parce que, par elles-mêmes, elles sont de nature à donner au Gouvernement de l'Ordre une plus grande force, et à notre Institution plus de sécurité dans le développement de son programme. En conséquence..

« *Signé :* Giulio PROVENZAL, 32.·..

« *Vénérable de la Loge, XX Septembre, Orient de Rome.*

Voici le texte de l'article 62, modifié selon le projet de la Loge, *XX septembre* :

« Le Grand-Orient est nommé par l'Assemblée de la manière qui suit :

« A. Il est composé : 1° des membres de droit qui sont : le Grand-Maître, le Grand-Maître Adjoint, les Grands-Maîtres Emérites, les Grands-Maîtres honoraires, les Grands-Maîtres Adjoints honoraires, le Souverain Grand Commandeur, le Lieutenant Grand Commandeur du Suprême Conseil des 33e, le Président et le Vice-Président de la Grande Loge du Rite Symbolique italien ; 2° de membres délégués du Suprême Conseil des 33e, à raison de dix membres par Rite ; 3° de membres élus suivant les formes ci-dessous :

« B. Les membres élus du Grand-Orient sont et restent pour toute la période de six ans en nombre proportionnel à celui des FF∴ qui constituent la Communion maçonnique nationale au moment de l'Assemblée, à raison d'un membre de l'un et de l'autre Rite (de chaque Rite) pour 300 FFr∴ ou fraction de 300 de chaque Rite.

« C. Une ordonnance du Grand-Maître, faisant suite à une délibération du Grand-Orient, et affichée dans le Temple, détermine le nombre des membres du Grand-Orient qui doivent être élus par l'Assemblée.

« D. Un mois avant l'Assemblée, les Loges de la Communion, convoquées en Chambre de Maîtres, désignent chacune deux FFr∴ dont un résidant à Rome, comme candidats à la dignité de membres du Grand-Orient, et elles en donnent communication à celle qui désigne le délégué à l'Assemblée.

« E. Dans sa première séance, l'Assemblée nomme au scrutin secret une Commission de huit membres, quatre écossais et quatre symboliques, auxquels sont joints deux autres membres de chaque Rite, délégués par leurs autorités rituelles respectives, Commission qui sera présidée par le Grand-Maître adjoint.

« La Commission ainsi élue choisit au scrutin secret entre les candidats proposés par les Loges, en tenant compte de la proportion établie par le paragraphe *b*, pour la représentation des deux Rites, en tenant compte aussi de la représentation des régions sans limitations suggérées par les indications reçues du candidat, mais en subordonnant ses choix aux intérêts supérieurs de l'Ordre. Elle forme une liste augmentée de moitié, avec des noms pris proportionnellement dans les deux Rites, afin de pourvoir aux vacances qui se produiraient pendant les six années.

« Dans la première séance qui suit l'ouverture des travaux, le Grand-Maître adjoint, au nom de la Commission, remet aux Vénérables ou représentants, membres de l'Assemblée, copie de la liste ainsi formée, et, depuis ce moment jusqu'à l'avant-dernière séance, restent ouvertes les urnes où les représentants des Loges, après s'être fait reconnaître par les scrutateurs, déposeront leur bulletin, sur lequel ils auront effacé autant de noms qu'il sera nécessaire pour réduire la liste aux proportions établies dans l'ordonnance du Grand-Maître.

« Le vote étant déclaré clos, et la Commission ayant fait le recensement, seront déclarés élus pour chaque Rite les FF∴ qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages, et en cas d'égalité, le plus ancien dans le grade de Maître. La liste des élus sera complétée par la liste des FF∴ qui, après ceux-là, auront obtenu le plus grand nombre de voix, selon la proposition indiquée au second alinéa du paragraphe *e*.

« Le Grand-Maître adjoint fera connaître le résultat des élections dans la dernière séance de l'Assemblée.

« Le Grand-Maître, par décret spécial, et d'après les résultats des élections et sur l'avis du Suprême Conseil des 33e et de la Grande Loge du Rite symbolique italien promulgue le nombre et les noms de tous les FF∴ qui composent le Grand-Orient. »

Comme disposition transitoire, et pour cette première élection, la liste des candidats sera formée d'après la désignation faite par les membres de l'Assemblée représentants de leurs Loges. L'élection de la Commission sera faite dans la séance qui suivra immédiatement l'approbation de ce projet, avant le nº 8 de l'ordre du jour, et le vote sera clos avant la discussion du budget provisoire, en changeant l'ordre des nos 9 et 10 de l'ordre du jour:

Voici maintenant l'article 72 dans sa rédaction :

« Dès sa première séance, le Grand-Orient nomme une Commission de 18 membres qui a le gouvernement de l'Ordre. Cette Commission est composée du Grand-Maître, du Grand-Maître adjoint, des deux Grands Surveillants, du Grand Orateur, du Grand Secrétaire, d'un Grand Orateur adjoint, d'un Grand Secrétaire adjoint, d'un Délégué du Suprême Conseil des 33e, d'un Délégué de la Grande Loge du Rite symbolique italien, et de sept assesseurs.

« Les membres de la Commission du Grand-Orient en fonction n'ont pas le droit de remplir des emplois exécutifs, administratifs, et politiques dans le monde profane.

« La Commission se réunit au moins une fois par semaine pour délibérer sur toutes les affaires relatives au gouvernement de l'Ordre, qui ne sont point de la compétence exclusive du Grand-Maître et du Grand-Orient.

« En cas d'urgence absolue, la Commission peut prendre aussi des décisions de la compétence du Grand-Orient, sauf à en référer à celui-ci, dans la réunion prochaine, et à obtenir son approbation ».

— La Maçonnerie italienne redouble d'efforts pour établir qu'elle a travaillé de 1820 à 1860, à l'œuvre de l'unité italienne ; l'*Osservatore Romano* lui a fourni de nouvelles occasions de recommencer sa démonstration. Un des organes maçonniques les plus importants, reproduit un article de *l'Osservatore Romano* (nº 72, du 14 mars dernier), ayant pour but, sous le titre significatif de l'*Alibi maçonnique détruit*, de reprendre la thèse de l'inaction maçonnique pendant la période en question. Voici la partie de cet article qui contient des faits, des dates, des noms :

« Nous devons à la *Vita* une révélation intéressante, au sujet du célèbre Costantino Nigra, — célèbre par les relations qu'il eut avec l'Empereur Napoléon III, à l'époque où le Piémont travailla avec le plus d'ardeur et de succès à la création du Royaume d'Italie, tel que le concevait et le voulait Cavour, alors Grand-Maître de la Maçonnerie [1] ; cette circonstance est à elle seule plus que suffisante pour donner tort aux publicistes qui ont écrit de longs articles dans les journaux, dans le but de prouver que la Maçonnerie ne prit qu'une faible part, si même elle prit une part quelconque, à l'œuvre du Risorgimento.

1. Le Journal Maçonnique qui reproduit l'article de l'*Osservatore Romano* dit que cette assertion aurait besoin d'être prouvée.

« Non seulement cette part fut des plus considérables (dans cette révolution), mais encore elle en eut le principal profit moral et matériel... La Maçonnerie, qui fut toujours opportuniste, voyant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, *maçonnisa*, si l'on peut employer ce mot, les conseillers de la monarchie de Savoie, et ceux-ci lui persuadèrent de se mettre à la tête de l'entreprise unitaire italienne ; cela résulte clairement d'une lettre de Costantino Nigra datée de Paris, portant l'en-tête de la Légation d'Italie, avec la date 3 octobre 1861, et adressée « aux honorables Dignitaires du Grand-Orient ; par cette lettre, tout en déclinant la nomination de Grand-Maître, qu'on lui offre, il donne les instructions suivantes : « ...1° Je demande que « vos seigneuries portent leur attention sur la manière de procurer à l'association les fonds qui lui sont nécessaires pour accomplir sa haute mission. Il « est extrêmement important que l'Ordre maçonnique italien puisse disposer de ressources suffisantes par des souscriptions populaires (*sic*) de tous « ses membres; 2° Il n'est pas moins important que le nombre des Loges s'accroisse autant que possible, et surtout qu'il s'en organise à Rome et dans les « villes de la Vénétie, du Frioul et du Tyrol; 3° Il ne faut pas oublier que l'association, outre son but général, doit avoir celui d'aider le mouvement politique de l'Italie et de tout autre pays qui tendra d'un côté, à l'unité et à « l'indépendance nationales, et d'autre part, à la liberté dans l'ordre politique, religieux et social ; 4° Il faut donc que la Société appuie franchement et par tous les moyens dont elle dispose, le gouvernement du Roi, « tant que celui-ci marchera comme il le fait actuellement dans la voie de « l'Unification et de la liberté ; 5° Il est indispensable que la discipline la « plus rigoureuse soit observée dans toute la hiérarchie maçonnique ; si cette « discipline n'est pas universellement observée, on ne pourra rien faire ni « tenter de grand. En conséquence, tout ordre qui partira du Grand-« Orient devra être exécuté avec cette docilité qui prouve la confiance à « l'égard des chefs, des intentions pures et de la bonté de l'institution ».

« Je prie Nos Seigneuries de m'annoncer en temps opportun les nominations faites et de m'envoyer la liste de toutes les Loges italiennes, et je vous « prie d'agréer, etc. (signé) Costantino Nigra ».

La *Vita* dit, avec raison que ce document est précieux; elle a reproduit la lettre entière, et elle ajoute :

« Cette lettre est d'une importance capitale, à raison des précieuses instructions maçonniques données par Nigra. Ces instructions écrites au temps où Ricasoli, successeur de Cavour, redoublait d'insistance auprès de l'Empereur pour le décider à résoudre la question romaine. Elles démontrent comment Nigra, ambassadeur du Roi d'Italie à Paris, entendait employer la force latente de la Maçonnerie, redevenue active pour amener à bonne fin l'œuvre de l'unité italienne.

Nigra oubliant ou dédaignant les statuts de l'Ordre qui en bannissent la politique, voulut au contraire donner à la Maçonnerie une empreinte unitaire et monarchique ; il prêcha surtout la création de Loges dans les pays non encore affranchis, et comme le parti de l'action taxait de faiblesse et de pusillanimité la direction gouvernementale, et persistait à reconstituer les Comités de prévoyance, Nigra, de son côté, exhortait la Maçonnerie à ap-

puyer le parti gouvernemental, tant que « celui-ci cheminerait, comme il « l'avait fait jusqu'alors, sur la route de l'unification et de la liberté ».

L'autographe de la lettre se trouve dans la correspondance Govean, et est enfermé, dit la *Vita*, dans une enveloppe qui porte l'adresse : « Sign. Cav. Borani, orfèvre, Turin, via Doragrossa ; Borani était affilié à la Loge *Ausonia*.

Cette révélation s'est produite à temps pour mettre fin aux traditions qui commençaient à se former sur l'innocence de la Maçonnerie dans les ténébreuses affaires de la révolution italienne, et qu'on a voulu accréditer après la campagne antimaçonnique. Ces propos étaient colportés avec insistance pour créer à la Maçonnerie un *alibi* dans une affaire que nous avons déclarée être des plus troubles. Nous ne serions pas éloignés de croire que la Maçonnerie elle-même n'a point été étrangère à cette idée créatrice, et que la Maçonnerie arrive assez fréquemment à surprendre la bonne foi de tel ou tel publiciste.

Nous ne voulons pas non plus diminuer le moins du monde la responsabilité de certains auteurs qui atténuent la grande influence maçonnique dans l'entreprise unitaire, organisée par la Secte, moins dans un but national que dans le but de déchristianiser l'Italie.

— Les Constitutions de la Maçonnerie italienne prescrivent à toutes les Loges de rappeler chaque année, à la date du dix mars, dans une tenue de deuil, la mémoire des FF∴ défunts ; ce jour-là est l'anniversaire de la mort de Giuseppe Mazzini. A Rome, c'est le Grand-Maître en personne qui préside à cette commémoration ; elle a lieu dans le Grand Temple du Grand-Orient, et les Grands Dignitaires y prennent part. Cette année-ci, le discours commémoratif a été fait par le Fr∴ Carlo Scimonelli, de la Loge avocat et orateur *Rienzi*, désigné par le collège des Vénérables. Ce discours, que nous avons sous les yeux, est un chef-d'œuvre de l'art oratoire maçonnique, vide, sonore, pompeux, déclamatoire ; il nous est impossible d'en extraire une idée, un fait. Qu'on en juge par la péroraison.

« Nous ne révérons pas les hommes, mais les manifestations des énergies humaines ; nous accordons la première place aux idées, aux sentiments, aux actes sublimes.

« A travers la nuit des temps et la marche de l'humanité, ce sont là les seules choses qui demeurent comme patrimoine commun ; les noms mêmes disparaissent, proie inexorable du temps et de la mort, en sorte que les véritables constellations de la pénible route du progrès humain ne sont plus des étoiles individuelles de première grandeur, ni de pâles planètes ; les vraies constellations sur lesquelles la lumière définitive de la tâche longue et formidable de la mort jette son rayon fulgurant, au profit de la vie individuelle et collective de l'avenir, ce sont les idées fondamentales, les sentiments qui s'élèvent graduellement jusqu'au sublime, et les actions de plus en plus complexes, puissantes et difficiles. — Cette conception que nous croyons adéquate aux fins si nobles de l'Institution maçonnique, à laquelle nous

avons voué notre existence ; cette conception, dis-je, nous nous sommes fait un devoir de conscience de l'exprimer.

« En ce moment d'émotion intense, devant les tombes à peine fermées, devant le mystère de la mort et le problème de la vie, en cette heure solennelle, les hommes disparaissent, et seule, haute, radieuse resplendit la flammme du pur idéal ».

— Nous apprenons par un journal dévoué à la Maçonnerie italienne, que la Maçonnerie de Fera continue à se désagréger. Les FF.·. Pascoli, Meille, Armissoglio, chefs reconnus du groupe Fera, à Turin, ont conscience de la dissolution qui menace leur schisme ; ils veulent consolider l'édifice, et ils viennent de convoquer, dit avec un dédain manifeste l'organe maçonnique, une espèce de Convent pour demander au Grand Chef, à Fera en personne, des explications sur sa manière de gouverner, et pour le juger. On ne sait pas encore si cette espèce de Convent aura lieu, et si Fera daignera venir s'y disculper, s'il dissoudra la commission nommée par lui dans un but ignoré, s'il permettra que le Vénérable de la Loge *Lux*, le très Sage du chapitre et le président de l'Aréopage, qui prennent une attitude aussi insolente à son égard, ne soient pas expulsés de l'Ordre par un simple décret. Voici l'ordre du jour dudit Convent :

« Proposition de nommer une Commission mixte avec pleins pouvoirs, et ayant pour but :

1° de pourvoir à ce que les termes de la délibération prise par le Congrès des S.·. C.·. de Washington en ce qui a trait à la reconnaissance de notre Rite en Italie, soient fixées d'une manière officielle, complète ;

2° De déterminer la direction que notre Rite peut et doit suivre dans la solution des problèmes qui intéressent le plus l'avenir de la civilisation dans notre pays, de fixer les points sur lesquels, il est possible et désirable de s'entendre avec les membres des autres organisations maçonniques en une action commune, tout en sauvegardant à tous autres égards, le principe de l'autonomie de notre Rite ;

« C. d'examiner la situation organique, morale et administrative de l'Ordre, et d'adopter les mesures susceptibles, selon le jugement de la Commission, d'assurer le fonctionnement normal et le développement harmonique du Rite, conformément aux principes sublimes dont il s'inspire et aux moyens dont il dispose.

« Il a été décidé en outre d'envoyer copie du présent ordre du jour à tous les Corps maçonniques du Rite, en les invitant à s'associer à l'œuvre ci-dessus expliquée, en lui donnant leur appui formel.

« Dans l'attente, etc... Pour la Chambre du XVIII[e] grade pour la Loge *Lux*, P. Pascoli ; L. Meille ; F. Armissoglio.

— En Italie et sans doute ailleurs, une Loge qui veut s'adresser au grand public, ne le fait pas comme Loge, mais comme association littéraire, sociale, patriotique, politique. Cela nous est démontré par une affiche placardée à Rome, par les soins de la Loge *Giovanni Bo-*

vio, à l'Orient de Rome. Or, cette affiche est signée : l'*Associazione Giovanni Bovio.*

L'affiche en elle-même n'a qu'une importance relative : elle rappelle à la population romaine, dans des termes d'une grandiloquence bouffonne, que le 15 avril, est mort Giovanni Bovio, et que cette mort fut une perte douloureuse pour la philosophie, la poésie, les mathématiques, l'histoire et enfin pour la biologie.

Quant à la cérémonie à laquelle la population romaine était appelée à se joindre, en voici la description :

« Le cortège commémoratif, presque entièrement composé de FF∴ sortit le 19 avril 1914, à 10 heures du matin du local de la Loge. Deux FF∴ le précédaient portant une grande couronne de laurier avec des baies dorées ; une bande de ruban aux couleurs maçonniques portait l'inscription : *Al Maestro, l'Associazione Giovanni Bovio* (au Maître, l'Association G. B.). Le cortège traversa la Place du Collège Romain, pour suivre ensuite la Via Lata, puis le Corso, tourner par la Via di Pietra et s'arrêter sous le balcon de l'hôtel Cesari, dans lequel est fixée une plaque commémorative. On y suspendit la couronne, puis le F∴ Aurelio Caponetti, avocat, compara le F∴ G. Bovio à la plupart des grands hommes de l'antiquité et des temps modernes, et le proposa comme modèle aux générations futures. Voici le passage le plus émouvant de cette pièce :

« Nous sommes sur une terre où les penseurs furent trop grands : ici, Papinien scella de son sang la tragédie juridique. Ici, Lucain récitant la Pharsade disputa le laurier à l'empereur scélérat, abrégeons; il énumère : Galilée, Bruno, Filangiéri, Giannone, Mario Pagano, puis il s'écrie :

« Oh ! écoutez le chant de Simonide et du *Carmen sæculare*, côtoyez l'Hellespont ou l'Adriatique, évoquez Dante et Leonard, vous entendrez toujours la même voix, la sienne (celle de Bovio Giovanni) qui est comme la voix de l'Univers.

— Le F∴ Nathan a quitté Rome le 14 mai, pour aller s'embarquer à Naples et se rendre aux Etats-Unis, où il doit représenter l'Italie à l'Exposition universelle de San Francisco. Avant de partir, il a prononcé, le 7 mai, un grand discours politique au théâtre Costanzi. Le *Messagiero*, du 8 mai, reproduit presque intégralement ce morceau d'architecture maçonnique.

La salle contenait un millier de personnes.

Parmi les assistants, l'on remarquait la majorité du Conseil municipal, les conseillers républicains qui avaient donné leur démission avant les élections générales, les députés Bissolati, Bonomi, Gasparotto, Lipari, Amici, La Pegna, Chiaraviglio, les conseillers provinciaux, Resetti, Orrei, Levi ; puis la famille Nathan, c'est-à-dire, le Docteur Joe Nathan, Mesdames Annie, Savina, Levi della Vida, avec son mari, le Dr Mario Levi della Vida.

Dans ce discours, Nathan s'est attaché à démontrer que l'œuvre di-

rigée par lui, a été un modèle de probité, de compétence, etc. Cela regarde les Romains. Le passage suivant a un intérêt plus général :

« Que les cléricaux organisent un groupe politique, soit, c'est leur droit : tout leur effort tend à investir d'une puissance souveraine, supérieure au pouvoir civil, le pouvoir représenté par le chef de l'Eglise ; c'est une question politique par excellence, surtout ici, à Rome ; elle filtre, comme concept politique, jusque dans le criterium fondamental de l'administration municipale

« Contre cette conception, la nouvelle association libérale doit s'insurger aussi bien que nous, mais de là à déclarer la guerre à tous ceux qui, pour le bon gouvernement de la ville, sont disposés à s'associer avec d'autres de nuance différente, il y a loin.

« ...On nous a qualifiés de sectaires : Nous, des sectaires ! Nous qui portons le respect de la tolérance des convictions d'autrui jusqu'à des limites qui ont été jugées excessives et dangereuses par des gens qu'on n'accusera pas d'être des sectaires.

« Bon nombre de gens regardent la monarchie constitutionnelle comme une forme transitoire de gouvernement qui est destinée à disparaître un jour ; mais ils la conservent par respect pour la volonté de la majorité, tout en faisant de la propagande pour que, dans un avenir plus ou moins éloigné, on adopte la forme de gouvernement qu'ils jugent la plus parfaite. Devons-nous fermer brutalement la porte à cette école de penseurs, repousser leur collaboration dans les affaires publiques d'aujourd'hui ? Devons-nous fermer la porte aux gens qui professent des cultes divers, parce que l'article 1er du Statut est ainsi conçu : « La Religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'Etat ? A cet égard, nous n'avons aucune hésitation ; nous ouvrons notre porte à tous ceux qui croient au progrès. Et pour cela, on nous qualifie de sectaires ! »

L'opinion publique en Italie et à l'étranger a été à peu près unanime à refuser au Fr∴ Nathan toute espèce de sens artistique ; on lui a reproché d'avoir voulu faire de Rome une ville moderne, une rivale de Berlin, de Buenos-Ayres, de New-York. Il semble que le Fr∴ Nathan ait été sensible à ce reproche, qui le montre comme un Juif Maçon affolé de destructions artistiques et religieuses. Il précise mieux encore que ne l'ont fait ses adversaires le reproche de vandalisme.

« Nous avons, dit-il, jalousement conservé l'art antique, et fait plus que le passé en faveur de l'art moderne. Nous avons voulu *encadrer la Rome antique, la Rome médiévale, dans la Rome moderne, pour que l'une et l'autre restent l'enseignement d'une tradition immortelle, sans toutefois que le passé puisse étouffer l'avenir. Nous avons voulu ouvrir à deux battants les portes aux étrangers du monde entier, et leur offrir la plus large hospitalité*, sans toutefois admettre qu'ils aient à dicter la loi dans nos affaires. (Allusion aux protestations indignées du monde artistique).

« Et pouvons-nous, reprend-il, oublier la cité d'art que nous avons créée dans la vallée Julia ? »

D'après le *Messaggiero*, le F∴ Nathan resterait une douzaine de jours tout au plus à San Francisco, pour installer le bureau de la section italienne. Puis il reviendra en Italie, et c'est à Rome qu'il dirigera le mouvement destiné à assurer la participation italienne à l'exposition.

Le F∴ Nathan redouterait-il les manifestations annoncées par les catholiques américains, qui n'ont pas la résignation de leurs frères d'Europe ?

— De l'*Agence Roma*, 15 juin 1914 :

Une agitation des catholiques des Etats-Unis s'est prononcée menaçant de boycotter l'Exposition Internationale de San Francisco, si le haut émissaire de la Secte judéo-maçonnique, Ernest Nathan, nommé par ordre de la même Secte, délégué italien à l'Exposition accomplissait le mandat sectaire pour lequel il était parti pour les Etats-Unis. En face de cette légitime agitation contre un choix qui était une vraie provocation, Mister Nathan vient de se réembarquer à New-York pour rentrer en Italie. Belle leçon qui démontre une fois de plus combien souvent vouloir c'est pouvoir.

— Il est assez curieux de savoir de la bouche du Fr∴ Nathan lui-même, l'impression que lui a causée l'accueil des catholiques américains. Dans une lettre de lui, publiée par un magazine maçonnique, on lit entre autres choses :

« J'ai lu un grand nombre d'extraits de journaux ecclésiastiques, qui condamnent, en termes peu mesurés, ma nomination comme représentant de l'Italie à l'Exposition internationale. Mais je ne m'en sens pas atteint, et je ne m'en alarme pas, car cela ne représente que les efforts d'une petite minorité désireuse de s'attirer la faveur de la hiérarchie romaine. Quand on dit une vérité déplaisante et qu'on en donne la preuve par des faits indiscutables, on doit s'attendre à être représenté sous un aspect faux, à être insulté par ceux qui voient leur intérêt à mentir. Mais on doit faire bon accueil à la calomnie et à l'hostilité, quand il s'agit de défendre la vérité ».

Le magazine maçonnique qui publie cette lettre plus résignée que fanfaronne, se proposait d'organiser une manifestation en faveur de Nathan. Il aurait dû se hâter, car, Nathan sachant à quoi s'en tenir, s'est empressé de quitter les Etats-Unis, sans tambour ni trompette.

Mexique. — Notre collaborateur « Lumen » publie dans la *Vérité* de Québec, 23 mai 1914, sous le titre : « Brins de Vérité sur le Mexique », un intéressant article dont nous extrayons les passages suivants :

Pourquoi je m'intéresse au Mexique ? Parce que c'est un pays dont les Sociétés secrètes se font une proie. Parce que les Loges maçonniques sont

au fond de toutes les révolutions du Mexique, comme au fond de toutes les révolutions de la pauvre France. Parce que, depuis le XVIIIe siècle, ces révolutions incessantes ont été fomentées par les Loges des Etats-Unis et du Mexique, comme en France, la Révolution a d'abord été fomentée par la Maçonnerie Impériale d'Angleterre, s'attaquant d'abord à la première nation catholique d'Europe.

L'attitude actuelle des Etats-Unis, sous des impulsions occultes, vis-à-vis du Mexique catholique, est une suite de leur politique à l'égard de l'Espagne catholique. Je n'ai pas plus oublié la guerre odieuse de Cuba, avec le concours des Loges espagnoles, que je n'ai oublié la guerre odieuse de l'Impériale Angleterre contre les Boers du Transvaal, avec l'appui moral des Etats-Unis, et des Juifs dont l'*auri sacra fames* poussa l'Angleterre à écraser une poignée de paysans, combattant pour leur indépendance.

Tout le monde sait que les richesses inexploitées du Mexique excitent les convoitises des *Yankees*. Cette excitation se double d'une hostilité invétérée contre les peuples catholiques coupables de vouloir rester libres. L'Impérialisme américain et l'Impérialisme anglais sont frères siamois. Les deux formes d'exploitation mondiale se servent des mêmes armes, des mêmes *trucs*. Le moindre prétexte leur suffit. Même hypocrisie *civilisatrice*...

Les ambassadeurs des puissances européennes au Mexique, ont été unanimes à déclarer que Huerta était innocent de la mort de Madero.

On serait curieux de connaître, à ce sujet, le rapport de l'ambassadeur des Etats-Unis, à Mexico. Mais, là-dessus, la presse *Yankee* a gardé un profond silence. Elle répandit, au contraire, une accusation contre Huerta du chef de complicité dans l'assassinat de Madero. Presse de mensonge. Presse aux mains de la Maçonnerie.

Pourquoi cet acharnement, dont le président Wilson, j'aime à le croire, est plutôt dupe que complice ? C'est qu'au fond, on sait chez les FF∴ en Loges qu'Huerta n'est pas des leurs, comme le fut ce malheureux Madero, spirite par-dessus le marché !...

F∴ Madero faisait les affaires des Loges, pour le compte des *Yankees*. Huerta fait les affaires du Mexique contre les *Yankees*. C'est pour cela que sous main, même ouvertement ceux-ci n'ont cessé d'appuyer, contre Huerta, les rebelles « constitutionalistes » comme l'estimable Sancho Villa.

« La République américaine préfère appuyer Villa, bandit et tyran, moitié indien, moitié nègre, qui veut ramener la barbarie dans ce pays civilisé et qui assassina beaucoup de citoyens américains ».

— De la *Fornightly Review*, 1er mai 1914, p. 274 :

Le *Times* de Los Angeles (Californie) a publié dans son numéro du 15 février 1914, une dépêche reçue par lui de El-Paso (Texas) qui contient le passage suivant :

« Arthur Mac-Arthur, Grand-Maître du Grand Campement (des Templiers) a passé ici toute la journée comme hôte de la Commanderie des Templiers d'El-Paso. Il arrivait de Troy (Etat de New-York) ; il s'est rendu à Juarez,

où il a rencontré Villa, et a discuté au sujet de la mort de deux Maçons du 33e grade, Madero et Pino Suarez, dont Villa venge la mort ».

Pologne. — *La Croix*, 3 juin 1914, publie une lettre de son correspondant particulier en Pologne. Nous y relevons, à titre documentaire, le passage suivant :

La Pologne a-t-elle des Loges maçonniques comme la plupart des pays voisins ou bien est-elle préservée de cette peu enviable organisation ? C'est un sujet qui a été très discuté depuis quelques mois, en même temps que la question de la Maçonnerie en général, dans les journaux de Cracovie, de Varsovie et de Lemberg.

La discussion a été amorcée par un journal catholique de Varsovie, qui a accusé certains milieux conservateurs de Cracovie de subir des influences maçonniques. Ce parti a été l'objet de vives critiques par suite de l'alliance qu'il a contractée récemment avec les partis d'extrême-gauche. Il ne peut pas être considéré, à proprement parler, comme un parti catholique. Quoique la plupart de ses adhérents soient très dévoués à l'Eglise, on y rencontre aussi quelques libres-penseurs. Mais cette situation n'est pas particulière à la Pologne, et c'est peut-être aller un peu loin que d'en conclure à l'existence d'influences maçonniques.

Les journaux conservateurs de Cracovie et de Varsovie ont aussitôt protesté en disant qu'il n'y a pas de Francs-Maçons en Pologne. Les journaux radicaux et socialistes, qui doivent être très compétents sur ce sujet, ont répété les mêmes affirmations. D'après eux, la Franc-Maçonnerie n'existerait plus en Pologne. Il n'y aurait que des Libres-penseurs.

Cet empressement à nier l'existence des Loges a paru suspect à beaucoup. Quelques-uns ont rappelé qu'un grand journal conservateur polonais avait eu longtemps pour correspondant romain un Franc-Maçon. D'autres ont fait remarquer qu'il y a 300.000 Juifs à Varsovie et près d'un million en Pologne autrichienne. Pour ceux qui connaissent le rôle important que les Israélites ont joué dans les Sociétés secrètes, il semble probable que des organisations de ce genre doivent exister parmi les Juifs polonais. Enfin, il est certain que, parmi les deux millions de Polonais qui ont émigré aux Etats-Unis, les nombreuses Sociétés secrètes américaines ont recruté des adeptes. Certaines organisations polonaises sont dominées par des influences maçonniques. Parmi les nombreux émigrants qui reviennent dans la mère-patrie, il doit se trouver un certain nombre de Maçons.

La Secte ne paraît pas avoir joué en Pologne un rôle très important. La première Loge a été fondée dans ce pays en 1742. Après cette fondation, due à l'initiative de trois Polonais, on voit apparaître d'autres ateliers établis par des Français ou des Allemands résidant en Pologne. Le Français Longchamps suscite une Loge à Varsovie en 1744 et à Léopol en 1747. En 1794, l'action de la Secte paraît cesser pour renaître en 1804. Elle aurait eu ensuite une certaine influence dans quelques milieux patriotiques. En 1821, le gouvernement ordonne la fermeture des Loges. Depuis cette époque, il n'existe plus, officiellement du moins, d'organisation maçonnique.

Actuellement, la Franc-Maçonnerie n'a pas d'existence légale en Russie. Il ne semble pas qu'elle se soit développée en Pologne russe. Mais il y a à Varsovie beaucoup de Libres-penseurs et de socialistes. La situation est la même en Autriche, la Hongrie étant mise à part. Les diverses tentatives qu'on a faites pour organiser secrètement des Loges en Pologne autrichienne paraissent avoir échoué. En Allemagne, les Sociétés secrètes sont très nombreuses. Mais elles sont trop favorables au protestantisme et à la germanisation pour avoir la sympathie des Polonais. J'ai cité ici même, l'an dernier, un document d'une Loge allemande qui montrait bien le caractère antipolonais de la Franc-Maçonnerie en Allemagne.

Les nombreux articles parus depuis quelques mois dans la presse polonaise ont eu cet avantage d'attirer l'attention du grand public sur les agissements de la Secte. Beaucoup de Polonais ne connaissent guère la Franc-Maçonnerie que de nom. Ils ne l'ont pas vue à l'œuvre. Ce qu'ils ont pu lire récemment sur l'organisation des Loges, leur diffusion dans les pays protestants, le rôle néfaste qu'elles jouent dans les nations latines, contribuera à les mettre en garde contre ces dangereux adversaires.

Certains journaux nationalistes qui ne traitent guère les questions religieuses ont excellemment fait remarquer que la Franc-Maçonnerie, dans les pays voisins, est dominée par des influences juives ou allemandes. L'introduction de ces organisations en Pologne serait, au point de vue patriotique une calamité. Le vague humanitarisme, le pacifisme à outrance, l'anticléricalisme borné de cette secte, deviendraient une cause d'affaiblissement et de division. Ce n'est qu'en restant fidèles à leurs traditions, en se plaçant sur le terrain catholique et national que les Polonais peuvent préparer la renaissance de leur patrie.

RUSSIE. — De l'*Agence Roma*, 16 mai 1914 :

La Ligue russe antimaçonnique vient d'envoyer un appel signé par les hauts dignitaires du gouvernement adressé à la Ligue antimaçonnique française, afin de l'engager de marcher ensemble dans la lutte contre les éléments antipatriotiques. Certains documents très importants furent annexés à cet appel.

— Nous reproduisons cette nouvelle telle qu'elle est donnée par l'*Agence Roma*, mais il y aurait intérêt à savoir de quelle ligue française il s'agit, puisque malheureusement les antimaçons sont très divisés en France (et ce pour le plus grand bien de la Secte).

SUISSE. — Le *Bureau international des Relations maçonniques* est toujours en déficit, toutefois, son déficit a été un peu plus faible en 1913, que les années précédentes : il a reçu 25.085 fr. et dépensé 24.992. Son déficit de 2.126 fr., s'est réduit à 2.033 fr. Toutefois, ses ressources sont bien précaires, car elles consistent pour une bonne moitié en subventions des corps maçonniques et dons, soit 6.126 fr. des premières, et 5.556 fr. de dons. Il ne retire de la vente

de son *Annuaire* et son *Bulletin* qu'une somme de 7.219 fr. L'édition française de son *Bulletin* est tirée à 10.000 exemplaires ; et elle a 845 abonnés, dont 317 de la Belgique, elle coûte 2.950 fr. de frais. On voit que le *Bulletin* du Fr∴ Quartier-la-Tente, est loin de constituer une bonne affaire.

— Le samedi 23 mai, a eu lieu la 62e Assemblée annuelle de la Grande Loge de Suisse l'*Alpina*. Le rendez-vous était le local de la Loge de Lausanne, *Espérance et cordialité*, temple de l'Acacia, 26, avenue Ruchonnet. Voici le programme de cette réunion : 1° Communications du Grand-Maître ; 2° Rapport du Grand Secrétaire pour 1913 ; 3° Compte rendu de la situation financière ; 4° Propositions du Conseil d'administration, au sujet de la cotisation annuelle; maintien de la somme de 3 fr. 50 par membre; 5° Rapport sur l'activité maçonnique. Bureau de renseignements ; 6° Règlement pour la caisse de la vieillesse ; 7° Proposition Christoffel ; 8° Enquête sur le projet de fondation d'une nouvelle Loge à Lausanne, Loge qui sera dénommée le *Progrès* ; 9° Divers.

La seconde partie du programme a trait au cérémonial maçonnique : Ouverture rituelle de la Grande Loge, allocution du Grand-Maître ; discours du Grand Orateur ; Quête et fermeture. Puis, banquet, excursions, etc.

— Le 25 avril a eu lieu une réunion de personnages importants de la Maçonnerie suisse, à la Loge génevoise *Fidélité et Prudence*. Le Fr∴ Aubert, Vénérable de la Loge d'Aubonne, et membre du Conseil administratif de l'*Alpina*, a prononcé une allocution. Il a parlé de son enthousiasme pour les belles cérémonies de l'Ordre et pour l'idéal qu'elles symbolisent en Maçonnerie :

« L'enseignement de nos Rites, n'est-il pas tout entier résumé en ces deux mots : fidélité et prudence ? Le Maçon prend à tâche le devoir civique ; il se pique d'être fidèle au pays, aux lois, au progrès. Mais il lui faut de la prudence dans sa mission. Pas de jactance. Le bavardage, la présomption risqueraient de tuer la Maçonnerie. Le travail du Maçon parfait ne s'accomplit pas autour d'un demi-litre (*sic*), mais dans le Temple et dans les Conseils du canton. Preuve en soit cette Loge de *Fidélité et Prudence* où se formèrent tant d'illustres magistrats. Les progrès, voilà la leçon de vos cœurs comme de l'histoire des Maçons magistrats.

Travaux dans les Loges suisses

4 mai. — Coire, Loge *Libertas et Concordia* : Tenue d'Apprenti avec tracé du F∴ Conrad ; souvenirs de voyage à Jersey ; projections.

6 mai. — Berne, Loge *l'Espérance* : Conférence avec projections par le F∴ professeur, docteur E.-A. Gœldi : Sur la vie domestique des Indiens des deux Amériques. Les S∴ sont invitées.

id. — Bienne, Loge *l'Etoile du Jura* : Discussion sur les sujets proposés par la Grande Loge.

id. — La Chaux-de-Fonds, Loge *l'Amitié* : Fixation de la promenade de l'Ascension.

id. — Lausanne, Loge *la Liberté* : Discussion des sujets proposés par la Grande Loge.

id. — Neuchatel, Loge *la Bonne Harmonie* : Conférence du F∴ S**, sur Gœthe Franc-Maçon.

9 mai. — Zurich, Loge *Modestia cum Libertate* : Conférence du F∴ Hafner, sur le monastère de Rheinau.

id. — Bale, Loge *Amitié et Constance*: Tracé du F∴ A. Vuilleumier : La nouvelle société helvétique et l'initiative de la roulette (2e partie).

10 mai. — Yverdon, Loge *la Fraternité* : Discussion des sujets proposés par la Grande Loge.

12 mai. — Davos, Loge *Humanitas* : Tenue d'Apprenti avec tracé.

id. — Zurich, Loge *In Labore Virtus* : Conférence du F∴ F. Zollinger : Le symbole de l'Architecte des Mondes et la pensée humanitaire maçonnique à la lumière du progrès.

12 mai. — Montreux, Loge, *Les Amis Discrets* : Discussion des sujets donnés par la Grande Loge.

13 mai. — Berne, Loge *l'Espérance* : Même travail.

id. — Bienne, Loge *l'Etoile du Jura* : Conférence du F∴ Lévy ; Questions d'hygiène.

id. — Lucerne, Loge *Fiat Lux* : Conférence du F∴ Bühler, sur l'Espagne.

id. — Neuchatel, Loge *la Bonne Harmonie* : Conférence du F∴ Ed. Guinand, de Lausanne, sur Gênes.

16 mai. — Bale, Loge *Amitié et Constance* : Tracé par le F∴ Alphonse Burckhardt, sur la Paix et la Franc-Maçonnerie.

id. — Zurich, Loge *Modestia cum Libertate* : Conférence du F∴ Veith, sur ses voyages dans l'Inde.

17 mai. — Fleurier, Loge *l'Egalité* : Fête de la Paix, Loge de Sœurs.

18 mai. — Aarau, Loge *la Fidélité Fraternelle* : Tracé du F∴ H. Staübli, sur les questions de tarifs et d'échanges.

id. — Coire, Loge *Libertas et Concordia* : Tracé par le Vénérable : Un voyage en Russie, il y a 32 ans.

19 mai. — Montreux, Loge les *Amis Discrets* : Causerie, « Impressions de Russie », par le F∴ Simon Magny, fraîchement revenu d'un séjour d'une année dans l'empire des Tzars ; Discussion sur la Saint-Jean d'Eté.

id. — Zurich, Loge *In Labore Virtus* : Conférence du F∴ Hiller, sur l'empereur Julien.

20 mai. — Bienne, Loge *l'Etoile du Jura* : Conférence du F∴ Frey, sur le mouvement pacifiste.

id. — La Chaux-de-Fonds, Loge l'*Amitié*: Tenue au premier grade; Conférence du F∴ Abram Soguel, sur le rapprochement franco-allemand. Le lendemain, course de l'Ascension avec les Sœurs et les familles.

id. — Le Locle, Loge *les Vrais Frères Unis* : Tenue blanche, fête de la Paix ; planche du F∴ Orateur ; rapport du Comité de couture ; les filles et sœurs des FF∴ non mariés peuvent assister à la cérémonie au Temple.

id. — NEUCHATEL. Loge *la Bonne Harmonie* : Fête de la Paix, suivie d'un souper.

21 mai. — BERNE, Loge *l'Espérance* : Excursion en commun des Loges d'Aarau, de Berne et d'Olten.

23 mai. — BALE, Loge *Amitié et Constance* : Conférence du F∴ Strudel, sur Raphaël, avec projections.

id. — BERNE, La *Grande Loge l'Alpina* va célébrer sa grande fête à LAUSANNE. A cette fête sont présentes les délégations des Loges de BIENNE, de la CHAUX-DE-FONDS, de DAVOS, de SAINT-GALL, de LAUSANNE, du LOCLE, de MONTREUX, des deux Loges de ZURICH.

26 mai. — MONTREUX, Loge *les Amis Discrets* : Causerie du F∴ E. Vionnet, « Souvenirs de la Légion Etrangère » ; rapport de la Commission de la Saint-Jean d'Eté.

27 mai. — LE LOCLE, Loge *les Vrais Frères Unis* : Rapport des délégués à la Grande Loge.

id. — NEUCHATEL, Loge *la Bonne Harmonie* : Conférence du F∴ docteur Jean Hurni, sur les Négociations diplomatiques au sujet de Neuchâtel, en 1856.

id. — BERNE, Loge *l'Espérance* : Conférence du F∴ professeur et docteur O. Rubeli, sur le lait et sa séparation en produits liquides et solides.

30 mai. — BALE, Loge *Amitié et Constance* : Conférence du F∴ Félix Maire, sur les Hauts grades en Suisse.

1er juin. — LAUSANNE, Loge *la Liberté* : Conférence par le T. C. F∴ A. Junod, sur les Fiords de Norvège ; souvenirs de voyage, avec projections.

Date non indiquée. — AUBONNE, Loge *la Constance* : Election des délégués à la Grande Loge ; Conférence par le F∴ F. Grandjean, professeur à Genève, sur la jeunesse de Robespierre.

Réunions hebdomadaires sans objet déterminé dans les cercles maçonniques de BADEN, BRUGG, DÉLÉMONT, HÉRISAU, INTERLAKEN, MARTIGNY, SAINT-MORITZ, OLTEN (qui possède aussi une Loge), PORRENTRUY, RHEINFELDEN, RHEINTAL, THUN.

TURQUIE. — L'article suivant de M. Alberto Carasso, israélite de Salonique, est extrait d'un journal maçonnique italien :

« On a écrit bien des choses contradictoires sur le travail de la Maçonnerie en Turquie. Certains ont exalté la Maçonnerie turque, l'ont comblée d'éloges ; d'autres, plus nombreux, lancent contre elle mille accusations plus ou moins graves, et dépeignent sous les plus noires couleurs son orientation actuelle et ses actes passés...

« Il serait difficile de préciser la date où la Maçonnerie fut introduite en Turquie, mais il est certain qu'elle y trouva un terrain favorable pour sa propagande, à cause de la triste situation politique où se trouvait le pays, et du régime despotique sous lequel gémissaient les populations. Les Loges, représentant le principe du progrès humain, apparurent bientôt comme des agents de réforme politique. Le grand obstacle contre lequel se brisait alors tout projet élaboré par les partis avancés, c'est-à-dire, ré-

volutionnaires, en vue d'exiger et d'obtenir un régime politique en rapport avec les aspirations progressistes du pays; cet obstacle, disons-nous, consistait dans la diversité des races qui forment la population de l'Empire Ottoman. Entre ces races, se dressent des barrières ; de très hautes barrières, que, jusqu'à ce jour, nul n'a pu abattre, ni même ébranler.

« C'est à la Maçonnerie que revient le mérite d'avoir groupé, intensifié, et dirigé vers un but unique les énergies qui, faibles par suite de leur dissémination, tendaient toutes vers une liberté plus grande dans les divers domaines de la vie politique, énergies qui se neutralisaient mutuellement, faute de s'entendre. Avec ses doctrines humanitaires, la Franc-Maçonnerie, qui impose à ses adhérents le devoir de se donner le nom de frères, qui les oblige à se promettre aide mutuelle, qui grave en leur cœur l'amour du prochain, etc., la Maçonnerie, dis-je, fit peu à peu disparaître entre les membres des Ateliers établis dans ces contrées, tout antagonisme de race et de religion, antagonisme qui y atteint des proportions inconnues ailleurs.

« Et ces efforts ayant convergé vers un seul but, la propagande contre la tyrannie, contre le despotisme, contre l'intolérance d'Abdul-Hamid, se fit avec système, avec vigueur. Elle fit des progrès rapides, s'étendit à tout le pays, l'agita de sa parole ardente, que partout on attendait avec anxiété, qu'on accueillait avec enthousiasme. L'idée marcha dès lors, à pas de géant.

« Il ne faut pas croire malgré cela, que le travail ait été facile... Les FF∴ auraient rencontré des obstacles insurmontables, si leur tâche n'avait pas été aidée par la haine contre le « Sultan Rouge » par le désir unanime d'une ère de calme, de liberté et de justice.

« L'Institution maçonnique triompha donc et avec elle, triomphèrent les idées de réforme que les FF∴ avaient été les premiers à exprimer dans le silence des temples maçonniques...

« S'il est vrai que la Révolution turque doit beaucoup à la Maçonnerie, il est vrai aussi que la Maçonnerie doit beaucoup à la Révolution turque. Qu'on observe que si, d'une part, certains reprochent à la Maçonnerie turque de s'occuper exclusivement ou peu s'en faut, de politique, si beaucoup de gens attribuent à cette tendance trop exclusive les erreurs du nouveau régime constitutionnel turc, — erreur dont il ne faut demander compte qu'aux Jeunes-Turcs, seuls responsables devant l'histoire, — c'est justement parce que les uns et les autres basent leur appréciation sur la grande part que les Maçons ont prise à la Révolution turque, et surtout parce que beaucoup de Jeunes-Turcs sont Maçons. Un grand nombre de ceux-là (les J.-T.) sont entrés dans les rangs de la Maçonnerie, qui les attirait par la beauté de l'idéal de notre Institution, et bon nombre de nos FF∴ entrés en contact avec les Jeunes-Turcs dans les Loges, donnèrent leur adhésion au groupe Jeune-Turc, qui les fascinait par ses principes patriotiques et humanitaires, dont la mise en pratique paraissait, à cette époque, constituer l'unique objet dudit parti Jeune-Turc. Mais ce ne sont pas là des faits qui autorisent à faire du mot *Jeune-Turc*, le synonyme de *Franc-Maçon*, ainsi que le font certaines personnes, et il ne serait

pas exact de croire, d'affirmer que ceux qui, depuis la Révolution, ont pris plus ou moins visiblement les rênes du pouvoir se sont inspirés de conceptions, d'enseignements, de suggestions maçonniques dans leur attitude et leur action.

« En tout cas, les Jeunes-Turcs n'ont point justifié les espérances qu'on avait fondées, à bon droit, sur eux, et le prestige de la Maçonnerie en a été terni. Mais bientôt les Maçons se reprirent, et se remirent au travail.

« Actuellement, le nombre des Loges est relativement restreint, mais que l'on considère que ce malheureux pays s'est toujours trouvé dans une situation difficile, qu'on se souvienne que depuis bien des années et jusqu'à ce jour, il a été bouleversé par des révolutions, infesté par les dynamiteurs, et dévasté par les guerres. Cette situation rend la pénétration maçonnique très difficile, et ne lui permet d'avancer que d'une allure lente, d'un pas court et irrégulier.

« C'est surtout pendant la dernière guerre, la guerre balkanique, que les Maçons turcs ont déployé une certaine activité dans l'application des enseignements si magistralement donnés par nos symboles, par nos traditions sacrées.

« Dans cette guerre, où les alliés ont mis le pays à feu et à sang, et ont fait des hécatombes de victimes humaines, rivalisé de férocité, et commis des atrocités qui resteront tristement célèbres dans l'histoire, les Maçons turcs ont protesté contre les abus, contre les cruautés commises, ont organisé des secours aux blessés, ont travaillé sans repos, malgré le nuage qui voilait le croissant turc ; malgré l'anéantissement momentané de toutes les forces de l'Empire, la foi et l'espérance des jours meilleurs sont restées vivantes dans les cœurs des soldats Ottomans.

« Et maintenant que les armes sont déposées, que les flammes de l'incendie allumé par la guerre sont éteintes, que la voix du canon s'est tue, la Maçonnerie va reprendre d'une main sûre et ferme la torche de la sagesse, pour montrer à ses partisans le chemin de la vérité ».

— La Maçonnerie redevient prospère en Turquie. Un Fr :. de ce pays écrit :

« Peu de temps après la formation du Gouvernement constitutionnel,
« nous pûmes respirer plus librement ; les Loges fermées furent rouvertes,
« de nouvelles Loges se fondèrent,et dans ma propre ville natale, à Zahlen,
« dans les montagnes du Liban, où il y a 30.000 habitants, il y a depuis
« moins de deux ans, trois Loges, qui comptent ensemble plus de 500
« membres. Je n'oublierai jamais la belle cérémonie de reconstitution de la
« Loge de Nour, ou *Lumière de Damas*. Cette Loge était restée close pen-
« dant trente ans ; la cérémonie eut lieu dans la magnifique demeure d'un
« noble Musulman, qui avait été le dernier Vénérable, trente ans aupara-
« vant : il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. La cérémonie l'émut et le
« fatigua au point qu'il s'évanouit avant qu'elle fût terminée ».

Histoire de la Franc-Maçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — L'Ordre oriental maçonnique de Memphis remonterait, d'après sa propre légende, à l'année 46, de notre ère — il aurait été fondé par un païen que Saint Marc aurait converti au christianisme ; les Chevaliers de Palestine auraient, en 1150, porté à Edimbourg, la science maçonnique. Bien entendu, aucune de ces assertions n'est prouvée, ni même susceptible de preuve. Pour entrer dans la période historique, nous passons de l'année 46, et même 1150 de notre ère, à l'année 1815, où un certain Samuel HONIS, venu du Caire, en France, aurait fondé, à Montauban, une Loge de ce système et aurait appelé ses adeptes, les Disciples de Memphis. Le Grand-Maître était qualifié de Grand Hiérophante ; l'Ordre s'éteignit en 1816, mais il fut ressuscité par un certain MARCONI, en 1838. Les statuts qui restent de lui, établissent que ce système était organisé avec une grande pompe orientale, qui le rendait assez attrayant ; ses adeptes devaient rester en bons termes avec les Francs-Maçons de tous les autres systèmes. L'Ordre prit quelque développement, mais en 1843, il fut supprimé par la police. En 1848, il ressuscita à Paris, avec un système de 90 grades scientifiques, répartis en 3 séries, de 30 grades chacune. Le grade supérieur, le Sanctuaire, ne devait avoir aucune part au gouvernement de l'Ordre, mais se rapporter exclusivement à la doctrine secrète. Les événements politiques firent disparaître de France cet Ordre en 1851 ; il s'établit à Londres, où il trouva un milieu plus favorable. Peut-être doit-il, ce succès à ce que les 90 grades furent ramenés à 30. En 1861, des envoyés de cet Ordre firent quelques tentatives de propagande, à Berlin, en utilisant le concours des Loges ordinaires.

« Le système de Memphis est un composé bizarre, une promenade curieuse à travers des civilisations d'époques variées. En 1868, lorsque les « Disciples de Montauban » passèrent au Rite français, l'Ordre disparut définitivement de France, mais il existe encore en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en Espagne, dans l'Inde, la Roumanie, l'Egypte, les Indes Orientales, le Canada, les Etats-Unis et en Australie.

ANGLETERRE. — Jusqu'à ce jour, la date la plus ancienne à laquelle apparaît dans la langue anglaise le mot de *Freemason*, était 1376. Un chercheur vient de la reculer jusqu'à 1324 ou 1325, grâce à un document public qui nous apprend qu'un certain nombre de malfaiteurs détenus dans la prison de Newgate trouvèrent, grâce à des complices du dehors, le moyen de percer le mur de leur prison, et de reprendre la clef des champs ; que parmi ces complices se retrouvait un certain Nicholas le Freemason.

— « La première Loge de Tempérance, porte le numéro d'ordre 739 ; elle fut consacrée à Birmingham, en avril 1858. Pendant 24 ans, elle fut la seule de son genre en Angleterre ; en 1882, le Fr∴ Thomason et d'autres membres de la Loge 739, fondèrent, à Manchester, la seconde Loge,

qui porte le n° 1993, et le nom de *Loge du Field-Marshall Wolseley*, car le vicomte Wolseley a été son premier Vénérable.

« Depuis lors, le mouvement de la tempérance s'accéléra dans la Maçonnerie, et il existe actuellement quarante ou cinquante Loges en Angleterre. En 1910, leur nombre exact était de 37.

Jésuites

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Le *Journal de Bruxelles* a publié, dans son numéro du 9 mai 1914, la lettre suivante de son correspondant en Italie :

Rome, 6 mai.

Un des faits les plus caractéristiques du mouvement religieux à l'heure actuelle, c'est peut-être l'attitude qu'a prise la Compagnie de Jésus dans la question du catholicisme « intégriste ». Nous ne pensons pas que jamais personne ait mis en doute l'orthodoxie des fils de Saint Ignace, leur inébranlable dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège. Or, depuis quelque temps, presque partout les Jésuites et leurs organes les plus autorisés prennent ouvertement parti contre le catholicisme « intégriste » et n'hésitent pas à le dénoncer comme un péril pour l'Eglise.

Nous avons eu, d'abord, l'intéressant article des *Etudes* de Paris, que vous avez en partie reproduit et qui était un réquisitoire très serré contre les procédés des « intégristes ». A cet article a fait pendant celui qu'a publié dernièrement l'organe allemand de la Compagnie de Jésus, les *Stimmen aus Maria Laach* et qui s'inspirait du même esprit que l'article des *Etudes*. Après l'Allemagne et la France, ç'a été le tour de l'Autriche. Le P. Kolb, un des Jésuites autrichiens les plus estimés et les plus populaires (il se trouvait dernièrement ici, où il est venu donner un cours de prédications dans l'église de l'Anima), a prononcé dans une réunion du *Pius Verein* autrichien, un discours où il dit vertement leur fait aux catholiques « intégristes ».

Enfin, l'Italie vient d'entrer à son tour dans le courant : le provincial des Jésuites a interdit, ces jours-ci, au directeur d'une feuille intransigeante de Gênes, la *Liguria del popolo*, de franchir le seuil des maisons de l'ordre, et on assure que la même prohibition vient d'être signifiée au directeur d'un autre journal intransigeant. Ces mesures, naturellement, ne sont pas du goût des « intégristes » ; mais un Jésuite des plus autorisés, le P. Tacchi Venturi, qui vient précisément d'être nommé secrétaire de la Compagnie de Jésus, les a publiquement justifiés dans une interview publiée par le *Corriere d'Italia*.

On peut donc affirmer sans crainte de se tromper qu'il y a comme un mouvement d'ensemble de la Compagnie de Jésus contre les adeptes et les doctrines du catholicisme « intégriste » ; ce mouvement est d'autant plus significatif que les Jésuites n'ont jamais pu être accusés de « modérantis-

me » coupable [1] et qu'il ne faudrait pas connaître la discipline rigoureuse qui est imposée aux membres de la Compagnie de Jésus, pour supposer que toutes ces manifestations successives n'aient pas obtenu l'approbation, implicite ou explicite, du général des Jésuites, le P. Wernz. Ceux qui sont au courant de la situation ne conservent, du reste, pas le moindre doute à ce sujet : le P. Wernz, un religieux de grande expérience, passe même pour être l'inspirateur direct de cette campagne anti-intégriste.

Je mentirais, d'ailleurs, si je disais que cette attitude des Jésuites ne produit pas quelque mécontentement dans certaines sphères ecclésiastiques. Le bruit a même couru, ces derniers jours, que le P. Wernz allait être éloigné de la haute charge qu'il occupe et recevrait bientôt un successeur. Cette information tendancieuse ne doit être accueillie que sous bénéfice d'inventaire, ceux qui la répandent supposent qu'il existe une sorte de conflit déclaré entre le Souverain Pontife et le général de la Compagnie de Jésus. Mais ce prétendu antagonisme me paraît très problématique. Le P. Wernz est un homme de trop de sens et d'expérience pour ne pas savoir jusqu'où il peut aller ; et s'il a cru devoir encourager la campagne entreprise contre les « intégristes », c'est sans doute qu'il a de bonnes raisons de supposer qu'il ne sera pas désavoué par le chef suprême de l'Eglise. Ce serait, du reste, la première fois qu'on verrait les Jésuites être l'objet d'un rappel à l'ordre pour cause de modérantisme doctrinal, et vraisemblablement, malgré les désirs et les intrigues de certains, cette éventualité ne se produira pas.

— L'*Agence Roma*, 6 mai 1914, publie la note suivante, de Rome :

Depuis quelque temps, des journaux anticléricaux de Rome et de la province, s'intéressent beaucoup à la campagne des Jésuites contre les catholiques intégraux. Cette presse donne des nouvelles et des explications qu'il serait difficile de croire inventées de toute pièce. Un jour, c'est le *Giornale d'Italia* qui parle des exploits anti-intégraux du P. Kolb, à Rome ; un autre jour, c'est le *Messaggiero* [2] qui explique comment la défense faite à Don Boccardo, de visiter les maisons des Jésuites, a été un simple acte de défense de la discipline intérieure de la Compagnie contre les Jésuites réfractaires. Un autre jour, c'est le *Corriere della Sera* qui chante le « renversement des alliances » de la Compagnie. Ce soir, enfin, c'est encore le *Giornale d'Italia*, annonçant que l'exclusion dont a été frappé Don Boccardo, vient d'être appliquée aussi à Don Cavallanti, et que la lecture de la *Liguria del Popolo* et de l'*Unita Cattolica* a été défendue aux Jésuites italiens. On nous avait déjà raconté que la même défense de lecture avait été

1. *Note de la Rédaction du Journal de Bruxelles.* Il nous faut cependant signaler qu'une publication « intégriste », qui paraît à Trèves, vient d'imputer l'invention de l'interconfessionnalisme syndical à un jésuite, le P. Lehm-Kuhl, si réputé pour sa science et auteur de tant d'ouvrages de doctrine hautement estimés dans le monde catholique. La publication « intégriste » ajoute que l'interconfessionnalisme en matière syndicale ne peut être profitable qu'à la franc-maçonnerie. Qui sait ? le R. P. Lehm-Kuhl « en était peut-être ».

2. Organe officieux de la Franc-Maçonnerie, N. D. L. R.

faite aux Jésuites de France, pour la *Vigie* et pour la *Critique du libéralisme.* De cette façon, la presse catholique intégrale est désormais à l'Index de la Compagnie de Jésus.

A ce propos, une remarque surgit spontanément, et nous ne l'enregistrons que pour compléter cette chronique imprévue. Il existe toujours en vigueur, un ordre de la Sacrée Congrégation des Religieux, défendant à tous les religieux l'abonnement et la lecture des journaux du trust S E R. Or, le nouveau Secrétaire de la Compagnie vient de donner au premier de ces journaux du trust une interview très officieuse pour la défense des directions actuelles de la Compagnie. Sans doute, celle-ci jouit de nombreux privilèges que nous ne connaissons pas, et par conséquent, nous devons penser que le décret de la S. C. des Religieux ne touche pas la Compagnie.

Pourtant, tout le monde n'aurait pas prévu, il y a seulement quelques années, que la Compagnie de Jésus, même en Italie, même à Rome, aurait mis à son index la presse catholique intégrale et aurait donné des interview officieuses à la presse catholique libérale.

Italie. — La Loge *Bovio*, Orient de Naples, cherche à organiser un petit referendum sur la question des Jésuites en Italie, et, pour donner l'exemple, elle envoie à un bon journal maçonnique un travail composé sur ce sujet par un de ses membres ; en voici quelques extraits :

« Les Jésuites méritent-ils la haine dont ils sont l'objet ? Quand on cherche la vérité dans ce pêle-mêle d'attaques et de défenses, on conclut en donnant raison aux attaques, tout en faisant une large part à l'exagération. Les qualités mêmes qui rendaient l'Ordre si apte aux vues de la réaction catholique démontraient son incompatibilité avec les conquêtes de la civilisation dans le monde de l'intelligence, de la morale, de la politique. Il s'était formé entre la Papauté et les Jésuites ce lien étroit, ainsi défini par Hubert : « L'Eglise catholique porte aujourd'hui tout entière l'empreinte du Jésuitisme, et le Jésuitisme n'est que le Papisme amené jusqu'à ses dernières conséquencs. » De même, Pommery a dit : « Tant que « l'Eglise ne sera pas régénérée par une réforme radicale, le Jésuitisme en « sera la fidèle expression, au point que, s'il venait à être aboli de nou- « veau, il reparaîtrait sous un autre nom. En fait, la théocratie catholique « est fondée sur l'asservissement absolu de la conscience et de la raison, « sur l'obéissance passive des fidèles. Une loi divine a été donnée aux hom- « mes ; l'Eglise en est la seule interprète ; il n'y a plus rien à dire, rien « à chercher, il n'y a qu'à écouter sa voix et obéir. Le succès des Jésuites « dans l'Eglise et hors d'elle vient de ce qu'ils ont été les plus logiques, « les plus rudes et les plus habiles soldats de cette doctrine ». La monarchie absolue du général favorisait la monarchie absolue de la Papauté, et même du pouvoir princier, à la grave condition toutefois, que le général fût l'*A Latere* du Pontife et du Prince ; si le Pape ne s'en doutait pas, il y avait des moyens pour amener un nouveau Conclave ; si le Prince ne s'y pliait pas, les Jésuites n'hésitaient pas à prêcher la démagogie et le ré-

gicide. Labanca rappelle qu'en 1886, Léon XIII leur rendit tous les privilèges incroyables obtenus de Paul III, privilèges qui les rendaient supérieurs aux moines, à l'Episcopat, à l'Etat ; il dit que cela prouve combien les Papes redoutaient de perdre l'appui des Jésuites ; cela prouve le mutuel compromis par lequel ils soutiennent leurs envahissantes prétentions... Il n'est pas douteux que la Compagnie de Jésus a été traitée par la Législation italienne avec une rigueur particulière ; elle visait à leur suppression avec plus de soin que pour les autres ordres religieux, à raison des dangers que le Jésuitisme contient pour l'organisation civile. Mais où en est arrivée cette suppression ? Nous voulons dire : au point de vue du droit. En effet, il est de notoriété générale que la Compagnie de Jésus a revécu parmi nous sous mille formes secrètes, qu'elle va pénétrant de plus en plus intimement dans la vie économique, sociale, politique et intellectuelle du pays. Il est de fait que la loi piémontaise du 25 août 1848, à la différence des lois de suppression promulguées plus tard relativement aux autres Ordres, ne se borne pas à dissoudre la Compagnie, mais en interdit l'existence comme simple association libre ; cette loi répond à l'intention de la Bulle Pontificale du 21 juillet 1773, qui supprimait la Compagnie, et elle est encore en vigueur, à défaut de lois nouvelles, en Lombardie, en Vénétie et dans la Toscane, où cette Bulle reçut dès son apparition l'autorisation des Princes, qui la rendait exécutoire. Cette loi fut étendue par le décret du 25 septembre, aux Marches, et son esprit inspira les décrets du 15 juin 1859, pour Modène, du 20 novembre, pour la Romagne, du 11 septembre 1860, pour le territoire napolitain ; celui du 17 juin 1860, pour la Sicile est plus rigoureux encore...

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher dans le Code pénal : il suffit d'appliquer une loi ou des lois existantes qui ne sont pas abrogées. Et s'il se trouve une âme trop abstraitement éprise d'une liberté abstraite, et qui estime que vraiment l'application de pareilles lois, ou le vote d'un loi nouvelle qui les unifie, soit une négation partielle de la liberté, il convient de faire remarquer que, malgré tant de lois analogues qui figurent sur la carte et sont pareillement mises en oubli par ceux qui devraient en assurer l'exécution, les bons petits clercs savent se lamenter, prendre des attitudes de victimes, et que, selon Machiavel, le Prince doit accomplir, dès le début de son règne, sans trembler, sans hésiter, d'une forte et rude poigne, les actes qui lui assureront un long règne dans la paix et la tranquillité ; l'oubli ensevelira bien des actes de cette sorte.

Libéralisme

Généralités internationales. — Il est d'autant plus surprenant de voir la compagnie de Jésus se faire l'apôtre du libéralisme que le Saint-Père a nettement condamné, une fois de plus, cette doctrine dans le dernier consistoire. Nous empruntons le texte des deux discours qui suivent à la *Correspondance hebdomadaire*, 2 juin 1914[1] :

1. La *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris a également publié ces discours. T. CXXI, n° 3152, 6 juin 1914, p. 856.

Au cours du Consistoire tenu pour la création des nouveaux cardinaux, S. S. Pie X a prononcé deux discours importants, le premier au Consistoire secret du 25 mai, le second lors de la cérémonie de la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux, en Consistoire public, le 27 mai.

Dans le premier, le Saint-Père a évoqué la situation présente de l'Eglise, qui continue à connaître des temps très troublés, pendant lesquels toutefois les fêtes constantiniennes ont été une source de consolations ; le monde catholique a paru alors présenter au genre humain tourmenté la croix du Christ comme l'unique source de la paix.

« Aujourd'hui plus que jamais, continue le Saint-Père, cette paix est désirée. Nous voyons de toutes parts les classes diverses de la société se lever les unes contre les autres, les nations aussi contre les nations. Les conflits d'intérêts toujours plus âpres font éclater souvent entre eux, et d'une façon soudaine, des luttes affreuses. Ils répondent à coup sûr au besoin général, et sont dignes de haute considération les hommes qui, se dévouant au bien des peuples et de la société humaine tout entière, s'appliquent ensemble à chercher les moyens d'empêcher les calamités des émeutes et les massacres des guerres et à assurer dans l'intérieur des nations et dans les rapports extérieurs des peuples, le bien perpétuel de la paix bienfaisante.

« Dessein excellent, en vérité, mais qui restera stérile si on ne s'applique en même temps à enraciner profondément dans les cœurs les prescriptions de la justice et de la charité chrétienne. La tranquillité ou le trouble de la société civile ou de l'Etat ne dépendent pas tant de ceux qui gouvernent que de la multitude, mais quand les esprits ont été privés de la lumière de la révélation divine et qu'ils perdent l'habitude d'être contenus par la discipline de la loi chrétienne, quoi d'étonnant si les multitudes enflammées par des désirs aveugles courent à leur ruine commune, là où les poussent les habiles meneurs qui songent à leurs seuls intérêts personnels ?

« L'Eglise, constituée par son divin Fondateur, gardienne de la justice et de la charité et maîtresse de vérité, est capable à elle seule d'assurer le salut commun. N'est-il pas conforme à la sagesse sociale, non seulement de la laisser librement remplir sa fonction, mais encore de l'aider de toutes façons ? On tient une conduite bien différente, car la plupart du temps on se comporte à l'égard de l'Eglise comme si elle n'était pas la mère de la civilisation, comme si elle était, au contraire, l'ennemie du genre humain.

« Mais nous ne devons pas nous en émouvoir ; nous savons par l'exemple du Christ que l'Eglise, née pour faire du bien, est destinée aussi à recevoir des injures en retour de ses bienfaits..... »

En terminant, Pie X rappelle le retour de Pie VII à Rome, il y a cent ans : preuve que le secours divin ne fait jamais défaut à l'Eglise, même dans l'adversité.

***

Le discours du 27 mai, proclame surtout la nécessité de rester fermement unis au Pape dans la profession de la pure doctrine catholique.

Les nouveaux cardinaux, dit le Saint-Père, l'aideront à maintenir intact le dépôt de la Foi. Il n'a peut-être jamais été aussi nécessaire de maintenir l'intégrité et la pureté de ce dépôt sacré.

Et le Pape s'exprime en ces termes :

« Nous appartenons pourtant beaucoup trop à une époque, où, avec beaucoup de facilité, on accueille volontiers et on adopte certaines idées tendant à concilier la Foi avec l'esprit moderne, idées qui conduisent beaucoup plus loin qu'on ne pense, non seulement vers l'affaiblissement, mais vers la perte totale de la foi. On ne s'étonne plus de ressentir du plaisir en entendant des paroles assez vagues d'aspiration moderne, de forces de progrès et des paroles de politesse affirmant l'existence d'une conscience laïque, opposée à la conscience de l'Eglise, contre laquelle on prétend avoir le droit et le devoir de réagir pour la corriger et la redresser.

« Il n'est pas extraordinaire de rencontrer des personnes qui émettent des doutes et des incertitudes sur la vérité, et aussi des affirmations obstinées sur des erreurs manifestes cent fois condamnées, et qui, nonobstant, se persuadent qu'elles ne sont pas éloignées de l'Eglise, parce qu'elles ont parfois suivi les pratiques chrétiennes. Oh ! combien de navigateurs, combien de pilotes, et — que Dieu ne le permette pas ! — combien de capitaines ont fait confiance aux nouveautés profanes, et, avec la science menteuse de notre époque, ont fait naufrage avant d'arriver au port !

« Au milieu de tant de périls, dans toutes les occasions, je n'ai pas manqué de faire entendre ma voix pour rappeler les égarés, pour signaler les erreurs et pour tracer aux catholiques la route à suivre. Mais mes paroles n'ont pas été toujours comprises et interprétées (comme il fallait), bien qu'elles fussent claires et précises. Ainsi, beaucoup, suivant l'exemple funeste de Nos adversaires, qui répandent la zizanie dans le camp du Seigneur, pour y apporter la confusion et le désordre, n'ont pas eu honte de leur donner des interprétations arbitraires, en leur attribuant une signification en réalité contraire à celle voulue par le Pape, et en gardant comme sanction un prudent silence... »

Les cardinaux sont unis au Pape et proclament ses exactes volontés.

« Vous prêchez à tous, mais spécialement aux Ecclésiastiques et aux autres Religieux, que rien ne déplaît tant à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son Vicaire, que la discorde sur des sujets de doctrine, parce que, dans la désunion et dans les contestations, Satan triomphe toujours et domine ceux qu'il a attirés. Pour conserver l'union dans l'intégrité de la doctrine, mettez spécialement les prêtres en garde contre le grand nombre de personnes de foi suspecte, et contre la lecture des livres et des journaux, je ne dirai pas très mauvais, dans lesquels il ne se trouve rien de ce qui est honnête, mais aussi de ceux qui ne sont pas en tout approuvés par l'Eglise, parce que l'air qu'on y respire est meurtrier et qu'il est impossible de toucher la poix et de ne pas rester souillé.

« Si vous vous rencontrez avec ceux qui se flattent d'être croyants et veulent être catholiques, mais tiennent pour la plus grande insulte d'être traités de cléricaux, dites solennellement que les fils dévoués du Pape sont ceux qui obéissent à sa parole et qui le suivent en tout, et non ceux qui

étudient les moyens d'en éluder les ordres, ou de l'obliger, avec une insistance digne d'une meilleure cause, à des exemptions ou à des dispenses d'autant plus douloureuses qu'elles causent plus de dommages et de scandales. Ne cessez jamais de répéter que, si le Pape aime et approuve les associations catholiques, qui ont pour but aussi le bien matériel, il a toujours enseigné que le bien moral et religieux doit avoir la préférence, et que, à la juste et louable intention d'améliorer le sort de l'ouvrier et du paysan, il faut toujours unir l'amour de la justice et l'usage des moyens légitimes de maintenir entre les diverses classes sociales l'harmonie et la paix. Dites clairement que les associations mixtes, les alliances avec des non-catholiques pour le bien-être matériel dans certaines conditions sont permises, mais que le Pape aime mieux ces unions de fidèles, qui,laissant de côté tout respect humain et fermant leurs oreilles à toute louange ou à toute menace adverse, se serrent autour de leur drapeau, qui est d'autant plus splendide et glorieux qu'il est plus combattu, parce qu'il est le drapeau de l'Eglise. »

Prions Notre-Seigneur, conclut le Saint-Père, de coordonner toutes les intelligences et les volontés dans une telle concorde que tous les fils de l'Eglise soient une seule chose entre eux.

— Le *Temps*, 2 juin 1914, publie la lettre suivante de son correspondant de Rome, sous le titre : « La véritable pensée de Pie X ».

Le bruit fait par le discours de Pie X est loin de s'apaiser. Il nous vient à Rome l'écho des commentaires formulés en Autriche et en Allemagne, et vous devez savoir mieux que moi ce qui se dit en France. Pour ce qui est de l'Italie, on y parle autant du pape, même dans les journaux populaires, que de la question albanaise. Les journaux libéraux reprochent amèrement au Pape son intransigeance qu'ils qualifient d' « anachronique ». Les partisans de la conciliation sont décontenancés et vont même jusqu'à accuser le Saint-Siège de manquer de suite dans les idées. Les curés disent que le Pape a dû agir ainsi « pour des raisons internationales » ; d'autres prétendent même qu'il a agi en désaccord avec son entourage et que, par exemple, le cardinal Merry del Val n'avait pas été mis au courant de l'allocution pontificale, laissant entendre par là qu'il l'eût blâmée s'il l'eût connue.

J'ai voulu savoir ce qu'on pensait de la nouvelle et retentissante manifestation papale dans l'entourage même du Saint-Siège, et voici ce que m'a dit, en un langage empreint d'une sobre énergie, un des personnages qui. par ses fonctions, est à même de connaître la pensée du Pape et l'impression de ses collaborateurs les plus directs :

« Jamais peut-être la parole pontificale n'aura suscité plus de bruit, car jamais le Pape n'a parlé avec autant de sérénité, d'universalité et de hauteur.

« Aucune préoccupation de temps et de lieu, aucun souci des petites préoccupations particulières et des contingences du moment. C'était vraiment la doctrine infaillible et immuable du vicaire du Christ. Vous rappe-

lez-vous tous les bavardages que suscita le congrès purement rhétorique de la semaine sociale de Milan, où des gens sans autorité ni mandat, proposaient je ne sais quels accommodements avec le siècle ? Nous laissâmes dire alors, et on se contenta de remettre les choses en place dans une brève note de l'*Osservatore romano*, mais nous vous avons annoncé que tôt ou tard le Pape parlerait de haut et pour toujours. Il se réservait en effet pour le Consistoire. Les esprits superficiels, habitués aux hâtes fiévreuses de la presse moderne supposaient que le Saint-Siège était indulgent pour les fabricants de conciliations et de concessions, parce qu'il ne les reniait pas sur-le-champ ; et on aurait voulu sans doute quelque démenti télégraphique, comme font les ministères et les chancelleries modernes. On oublie que l'Eglise n'est jamais pressée. *Patiens quia æterna ;* et quelques mois de plus ou de moins, pendant lesquels les hannetons s'agitent, ne sont rien pour ceux qui comptent le temps par siècles. Enfin, la parole papale a retenti. C'est le plus grand acte du règne jusqu'à maintenant. Espérons que désormais tous les joueurs de guitares modernistes, quel que soit l'air spécial qu'ils puissent jouer, qu'il soit politique, social, philosophique ou humanitaire, cesseront de mêler leurs fades romances à l'orgue universel de l'Eglise, seule infaillible.

« Ceux qui veulent flatter à la fois l'Eglise et l'esprit moderne, être catholiques jusqu'à un certain point, et ont peur de passer pour cléricaux, qu'ils s'éloignent ! On est catholique seulement avec le Pape, en obéissant à l'autorité du Pape, en se soumettant à la chaîne indissoluble de l'harmonieuse hiérarchie de l'Eglise romaine, et en acceptant intégralement la doctrine et la discipline. Hors de là, on n'est qu'un tiède, et comme disent énergiquement les Ecritures, les tièdes seront vomis.

« Quant aux ingénus, qui croient que le Pape a parlé pour leur seul groupe ou leur seul pays ; quant aux malins, qui reprochent au Pape d'avoir dérangé par son discours les combinaisons éphémères de telles nations, de tels partis ou de telles écoles, ils sont purement ridicules. Quand tombe de haut la parole du successeur de saint Pierre, elle ne connaît ni Allemagne, ni France, ni Italie, ni Amérique ; elle ne connaît que le monde entier, elle est catholique, c'est-à-dire universelle. Jamais n'a été mis aussi heureusement en pratique la glorieuse devise de Pie X : *Omnia instaurare in Christo*. Le discours du Consistoire a exprimé, soyez-en sûr, la pensée profonde et essentielle du Pape. Dites bien cela aux lecteurs français qui, quelles que puissent être leurs passions et leurs erreurs personnelles, aiment et admirent en général tout ce qui est précision et clarté. »

J'ai cru devoir, sans rien ajouter, reproduire les déclarations de mon éminent interlocuteur qui, loin d'atténuer l'idée pontificale, en font au contraire ressortir toute l'énergique netteté.

FRANCE. — De l'*Agence Roma*, 25 mai 1914, à propos des élections :

Il fallait en croire plutôt les catholiques intégraux et avoir partout des candidats à soi, ne voter nulle part pour des sectaires à la manière douce

ni à la manière forte, mais seulement pour des hommes résolus à souscrire ouvertement aux revendications épiscopales. Le résultat immédiat n'eût pas été grand ; il eût été net et fécond. Et que peuvent nous faire à présent les jérémiades de notre gauche ou de l'aile droite de la Fédération ?...

Le grand péril, c'est la « fièvre rouge », qui travaille de plus en plus tout ce monde anémié et sans principes.

Mais nos catholiques parlementaires préfèrent de beaucoup accuser de trahison leurs frères que d'essayer du moindre effort, d'arborer leur véritable drapeau et de se concentrer sur un terrain solide.

ITALIE. — De l'*Agence Roma*, 30 mai 1914 :

Nous constatons le sabotage habituel dans la presse catholico-libérale et démo-chrétienne, de la parole du Pape. Sous prétexte de donner un abrégé ou des passages du discours papal du 27 mai, beaucoup de ces journaux-là ont tout à fait supprimé les passages les plus marquants du discours, de façon que les catholiques naïfs, qui se fient à cette presse-là, ignorent la vraie pensée et la vraie parole du Pape. La presse catholique intégrale ne manquera pas, sans doute, de remédier le mieux possible à ce truc malhonnête ; elle fera une œuvre hautement salutaire en répandant, même par des tirages à part, toute la parole du Pape, la parole intégrale de Pie X.

Libre-Pensée

FRANCE. — Nous lisons dans le *Journal de Mantes*, 13 mai 1914 :

La Libre-Pensée de Mantes, adhérente à l'Union Fédérative Nationale et à la Fédération Départementale de Seine-et-Oise, organise une conférence publique, le dimanche 17 mai 1914, à 14 heures précises, salle Banès, rue d'Alsace, à Mantes. Le citoyen Paul Dobelle, secrétaire administratif de l'Union Fédérative Nationale, traitera de : L'Action Républicaine par la Libre-Pensée.

Cette conférence sera suivie d'une assemblée générale du groupe qui procédera à sa réorganisation.

— La *Lanterne*, 14 mai 1914, publie l'avis suivant :

La prochaine assemblée générale de l'Association des libres-penseurs de la région de Saint-Maur aura lieu le samedi 16 mai, à 21 heures, salle Sautet, place du Théâtre, à Adamville.

1° Conférence éducative sur les diverses formes d'action cléricale ;

2° L'éducation physique de la jeunesse, par le citoyen Bolender ;

3° Proposition d'une section à Joinville-le-Pont ;

4° De la propagande anticléricale par le journal.

Tous les membres de l'Association recevant *La Lanterne*, le présent avis tiendra lieu de convocation.

Le secrétaire général,
Etienne LEGRET.

République Argentine. — *El Diario Espanol*, 14 avril 1914, publie le compte rendu suivant :

Le 10 avril a eu lieu, à Rosario, le VIme Congrès de la Libre-Pensée. Le matin, sous la présidence du Dr M. Eliçabe, a eu lieu une séance d'un caractère purement administratif. Puis un meeting a été organisé pour demander le divorce et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A cette réunion, ont pris part les 107 délégués, venus au Congrès. La seconde séance a eu lieu le même jour. Le Comité national a été autorisé à organiser les Comités de quartier dans la capitale, et a délibéré sur le projet d'un Congrès Panaméricain, qui se tiendrait pendant les fêtes commémoratives de 1817-1917. M. Antonio Zalcagnini a prononcé sur ce sujet un discours enthousiaste. Le lendemain ont eu lieu deux séances. Dans la première on a décidé : 1° que la Ligue de la Libre-Pensée apporterait son concours aux lois libérales qui seraient proposées aux Chambres ; 2° que, sans toutefois se constituer en parti politique, la Ligue de la Libre-Pensée doit intervenir dans les luttes électorales, pour appuyer les groupes locaux qui sont le plus en harmonie avec son programme ; 3° elle a demandé la création de Collèges nationaux et d'Ecoles normales mixtes, en nombre suffisant pour suffire aux besoins actuels, et l'augmentation du nombre des écoles primaires ; 4° elle a envoyé un salut affectueux à tous les citoyens persécutés ou privés de leur liberté, pour avoir défendu les idées démocratiques et combattu les erreurs dogmatiques ; 5° elle a émis un vœu pour une active propagande anticatholique ; 6° un autre vœu pour que le gouvernement supprime l'enseignement religieux dans les écoles publiques, et 7° pour que les adhérents de la Ligue reçoivent une carte de citoyen. La seconde réunion a été la séance de clôture, sous la présidence du Dr Eduardo Holmberg. Le prochain Congrès aura lieu à Parana, pendant les fêtes de Pâques.

— La *Mañana* (le Matin), de Buenos-Ayres, 16 avril 1914, publie la nouvelle suivante :

— Le Comité national de la Ligue de la Libre-Pensée a fait connaître les noms des délégués qui prendront part au septième Congrès de la Libre-Pensée, qui aura lieu prochainement, et les adhésions collectives. Ces noms sont ceux de gens peu connus en Europe ; quant aux adhésions collectives, elles sont plus significatives. Ce sont les adhésions des Loges suivantes : *Sarmiento*, à Tornquist ; *Lautaro*, à Rufino ; le groupe Libre-Penseur de Tre Morros, à Jujuy ; le Comité des Lievres (las Liebres), la Loge *Etoile d'Orient*, de Buenos-Aires, la Loge *Savonarola*, de Mercedes de San Luis ; la Loge *Ameghino*, de San Urbano, et les Comités de Loberia et de Las Flores. En attendant, on organise des conférences de libre-pensée à Buenos-Ayres.

Malthusianisme

Etats-Unis. — De l'*Agence Roma*, 14 mai 1914 :

Dans l'Etat de Massachussetts, le projet de loi établissant le mariage « eugénique » obligatoire a été repoussé par 134 voix contre 87.

— Nous lisons dans le *Morning Star*, de la Nouvelle Orléans, 9 mai 1914 :

Au cours de la séance de clôture de l'Assemblée tenue à la Nouvelle Orléans par la Fédération des Sociétés catholiques, le Rév. J.-D. Foulkes, parlant de l'éducation sexuelle, a attiré l'attention de ses auditeurs sur une pièce intitulée *Damaged Goods* (marchandises gâtées), qui a pour but de propager l'enseignement de l'hygiène sexuelle.

France. — Sous le titre : « Une face du danger socialiste » et la signature E. le Breton, l'*Indépendance Bretonne*, de Saint-Brieuc, 8 mai 1914, publie un article sur le Néo-Malthusianisme. Voici le début :

Un jeune démocrate brestois m'assure que dans sa ville si accueillante, comme on sait, aux barbares, les socialistes, tant « goudistes » que libertaires, se livrent présentement, et de façon presque exclusive, à une propagande effrénée des « idées » néo-malthusiennes. Leurs orateurs poussent l'audace jusqu'à distribuer, aux réunions et dans les chantiers du port, des tracts néo-malthusiens et des catalogues d'objets innommables... avec échantillons. Leur volonté, déclarent-ils, est de « saboter la vie ».

Suisse. — Sous le titre : « Néo-Malthusianisme et Christianisme », le *Cœnobium*, de Lugano, publie un article, signé S. Bridget, dans son n° du 30 avril 1914, p. 9. L'auteur étudie la question au point de vue de la doctrine catholique.

Nécrologie

Suisse. — Un journal maçonnique daté du 10 mai, nous apprend sans indiquer de date précise, la mort du Fr∴ Dr Otto Henne am Rheyn, un des érudits les plus estimés du monde maçonnique, et aussi l'un de ses apologistes les plus déterminés. Ainsi que le Fr∴ Wolfstieg et le F∴ Ludwig Keller, il était chargé de la garde d'archives publiques, pour sa part, le F∴ Otto Henne avait sous sa garde celles du canton de Saint-Gall. Il était âgé de 85 ans.

Pacifisme

Généralités internationales. — Les pacifistes allemands et français se sont réunis à Bâle, le 30 mai. La conférence a duré une heure. Le Dr Conrad Haussmann présidait la délégation allemande et M. d'Estournelles de Constant celle des parlementaires français. Les vingt députés allemands appartenaient à tous les partis sauf aux conservateurs. Voici le texte de l'ordre du jour voté, tel que l'a publié le *Temps*, 31 mai 1914 :

Le comité permanent interparlementaire franco-allemand, institué par la conférence de Berne, constate que cette conférence, qui a eu dans les deux pays le plus heureux retentissement, a déjà produit des effets utiles. Il a accru chez tous les citoyens éclairés de France et d'Allemagne l'espoir d'un rapprochement durable entre les deux nations et la volonté d'y coopérer. L'heure est propice pour une action méthodique en ce sens.

Les peuples souffrent d'un régime de défiance réciproque et d'incessantes alarmes qui se traduisent partout par les lourdes surenchères d'armements, menacent d'aboutir aux crises économiques et financières les plus graves et paralysent l'effort de la civilisation.

Le jour approche où l'opinion publique dans tous les pays demandera des comptes à la presse chauvine et à ses inspirateurs qui aggravent tous les incidents et cherchent sans cesse à créer des malentendus. Le comité franco-allemand est résolu à redoubler d'efforts pour mettre en pleine lumière la volonté pacifique de l'immense majorité des citoyens des deux peuples.

Pour cela, il décide d'abord, d'organiser un service de correspondances pour que Français et Allemands soient mutuellement renseignés sur la réalité des faits que déforment trop souvent des informations tendancieuses et des commentaires passionnés.

Il décide en outre, qu'il y a lieu de rappeler d'un commun accord et avec insistance si des difficultés se produisaient pour le règlement d'un litige, que la procédure de l'arbitrage, notamment avec les moyens de conciliation prévus par les conventions de La Haye, est celle qui convient le mieux à la dignité et aux biens des peuples civilisés.

Enfin il croit qu'il y a lieu, pour que la volonté de paix de chacune des deux nations apparaisse nettement à l'autre de tenir désormais en France et en Allemagne, des assemblées plénières des parlementaires adhérant à l'œuvre de la conférence de Berne.

Il sait que cette conférence a assumé une grande et difficile tâche ; qu'il ne suffira pas pour la mener à bien, de quelques manifestations isolées, mais qu'il y faudra un travail continuel, persévérant et prolongé.

Pour assurer la paix définitive et confiante entre deux grandes nations qui se sont si souvent heurtées au cours de leur glorieuse et douloureuse Histoire, un immense effort d'éducation et de bonne volonté réciproques est nécessaire.

Cette œuvre n'est pas au-dessus du génie des deux peuples.

Dès maintenant, la France et l'Allemagne peuvent aborder les difficultés que suscite la marche du monde avec le respect réciproque que se doivent deux grands peuples, nécessaires tous deux à la civilisation humaine et dans un esprit de paix et d'équité

C'est dans cet esprit, c'est pour cette œuvre que le comité permanent organisa cette année, et le même jour, en France et en Allemagne, deux réunions interparlementaires auxquelles participeront, dans chacun des deux pays, les membres français et allemands adhérant à la conférence de Berne.

Belgique. — La lettre ci-dessous est empruntée à *La Franc-Maçonnerie démasquée*, 25 mai 1914, p. 156 :

Le F∴ Lafontaine, ancien Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, s'est vu attribuer, cette année, le prix Nobel pour la paix. En réponse aux félicitations qui lui furent adressées par la Grande Loge de France, le F∴ Lafontaine a répondu par la lettre qu'on va lire :

« Or∴ de Bruxelles, Square Vergote, 9.

« Au Cons∴ Féd∴ de la G∴ L∴ de France.

« T∴ Ill∴ M∴ et TT∴ CC∴ FF∴,

« J'ai été tout particulièrement sensible aux félicitations si cordiales et frat∴ que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de l'attribution qui m'a été faite du Prix Nobel.

« Si j'ai pu mériter cette distinction, elle n'a été que la consécration des idées qui sont celles de la Maç∴ Univ∴, bien que la Maç∴ n'ait pas toujours compris l'importance et la nécessité de son action continue et persistante en faveur de ces idées. Il faut espérer qu'elle comprendra le rôle admirable qui lui est dévolu. Déjà des signes certains témoignent de cette renaissance. Les résolutions votées par les grands corps maç∴ de certains pays, celles des Congrès maç∴ intern∴ et cette manifestation maç∴ annuelle commencée à la Schlucht et si admirablement couronnée par la réunion de La Haye l'année dernière, sont les premières étapes dans la voie à suivre.

« Les prochaines étapes doivent être la nouvelle manifestation qui aura lieu cette année à Francfort (il faut, comme on dit, que nous soyons là-bas des milliers de FF∴ de toutes les Obédiences et de tous les Rites), et puis la réconciliation de toutes les maç∴ latines, germaniques, en anglo-saxonnes, lors du bi-centenaire de l'adoption des constitutions d'Anderson. Il faut qu'en face de toutes les puissances de regrès, d'obscurantisme et de guerre se dresse la force invincible de millions de FF∴ formant autour du globe la chaîne d'union pour le mieux-être de l'humanité et le triomphe de la vraie fraternité. Cela nous le pouvons, et c'est pourquoi nous le devons faire.

« Si j'ai eu la joie de puiser dans les traditions de la Maç∴ les principes qui m'ont guidé, ma joie sera centuplée de voir la Maç∴ sortir de ses temples pour éclairer le monde et le conquérir à nos principes.

« Croyez, T∴ Ill∴ M∴ et TT∴ CC∴ FF∴ à mes sentiments les meilleurs et les plus frat∴.

« H. La Fontaine ».

Presse

Canada. — Nous empruntons ce qui suit au *Devoir*, de Montréal, 30 avril 1914 :

M. Pelletier, le ministre des Postes, lit une lettre qu'il adressait ces jours derniers aux membres d'une Loge orangiste de Montréal ; cette Loge

lui a envoyé des protestations contre l'interdiction qu'il avait d'abord faite à la *Menace*, édition canadienne, du service postal du Canada. M. Pelletier est revenu sur ce refus ces jours-ci, et il explique dans cette lettre les raisons qui l'y ont amené.

Il commence par répondre aux membres de la Loge protestataire que la loi postale interdit au service canadien des postes de transporter entre autres choses « des publications, imprimés, ou autres abjets d'un caractère immoral, indécent, séditieux ou calomniateur ». « Je dois obéir à la loi telle qu'elle est », ajoute-t-il. « Elle existe, je dois m'y conformer. Il y a deux journaux appelés *Menace*, l'un expédié au Canada de Aurora, Missouri, et qui a demandé au ministère des postes l'usage du service des postes canadiennes pour une publication analogue, édition canadienne, publiée à Aurora, Ontario. M. Coulter, le sous-ministre des postes, s'est fait soumettre cette pnblication, comme c'est l'usage ; et il en est arrivé à cette conclusion-ci que l'édition américaine publie des articles immoraux, indécents et calomniateurs. Et il a refusé le permis de circulation demandé. La *Menace*, avec des titres furibonds, a dénoncé ce refus et écrit, — M. Coulter, le sous-ministre des Postes, est un protestant, — que « la Hiérarchie et le Pape de Rome ont dicté ce refus à M. Coulter ». C'est alors que j'ai pris connaissance de l'affaire ; et j'ai approuvé du tout au tout la décision de M. Coulter ».

Un peu plus loin, M. Pelletier rappelle que, le 2 avril dernier, il a distribué aux journalistes un mémoire communiqué à la Chambre, au sujet de cette interdiction de circulation de la *Menace*, mémoire renfermant des citations abondantes de cette feuille ; et dit-il, « presque tous les journaux, sans distinction de partis politiques, ont publié ce mémoire. Mais tous, si je ne me trompe, ont supprimé les citations ; et il m'ont dit qu'ils l'avaient fait par respect pour leurs lecteurs. Des députés, après avoir lu ces citations aux *Débats*, m'ont dit qu'il vaudrait mieux les en faire disparaître. Voilà l'espèce de littérature que certaines gens m'invitent à laisser distribuer parmi les Canadiens, au nom de la liberté de parole et de presse. Certaines des lettres que j'ai reçues à ce propos contenaient même des menaces de toutes sortes. Ma réponse à ces tentatives d'intimidation, c'est que j'obéirai à la loi et que je ferai mon devoir, quelles qu'en soient les conséquences. Voilà, pour l'édition américaine de la *Menace*. Quant à l'édition canadienne de cette feuille, nous en avons notifié le propriétaire que la même règle s'appliquerait. Et les éditeurs de cette feuille ont accusé réception de notre avis en publiant en caractères gras un article où ils admettent que nous avons raison, et où ils promettent de ne pas publier, à l'avenir, de littérature obscène et immorale. Nous leur dîmes alors que nous lèverions l'interdit, mais que s'ils ne tenaient pas leur parole, il leur serait de nouveau appliqué. » M. Pelletier conclut ainsi : « Si j'oubliais que je suis ministre des postes pour tous les Canadiens, tant catholiques que protestants, et si j'étais assez étroit pour penser à refuser la circulation par la poste aux feuilles protestantes, des publications bien plus importantes que la *Menace* tomberaient sous le coup de mon interdiction. Mais la loi ne dit pas qu'il faut refuser le service des postes à un journal

parce qu'il est à fond catholique ou protestant. Et je n'ai pas le droit de prononcer une telle interdiction contre l'un quelconque de ces journaux, pour cette seule raison. Mais la loi dit que nul journal, protestant ou catholique, n'a droit de publier de la littérature obscène, immorale ou calomniatrice. Et il ne me semble pas que nous puissions différer d'avis à ce propos ». Il résulte donc de cette lettre que, jusqu'à nouvel ordre, l'édition canadienne de la *Menace* aura le libre accès du service des postes, à condition toutefois de respecter la morale et la vérité.

— La *Vérité*, de Québec, 9 mai 1914, donne le texte de la protestation adressée au ministre par la Loge orangiste, dont il est question ci-dessus. Le voici :

« Résolu. — Que la *Montreal County Lodge of the Loyal Orange Association* ayant appris que l'honorable M. Pelletier, ministre des Postes, a interdit la circulation de la *Canadian Menace* par le service postal, voit cette mesure avec alarme et considère que si on laisse passer l'incident ainsi, la libre circulation d'autres revues pourrait être aussi prohibée ; et qu'il soit résolu, en conséquence, que cette Loge proteste contre la mesure prise par le ministre des Postes, comme attentatoire à la liberté du sujet et de la presse, et invite toutes les Loges orangistes du pays à adopter des résolutions dans le même sens ; résolu, de plus, que copies de la présente résolution soient adressées au très honorable M. Borden, premier ministre, à l'honorable L.-P. Pelletier, ministre des Postes et aux députés locaux du parlement fédéral » ?

France. — De l'*Agence Roma*, 18 mai 1914 :

Une revue parisienne d'affaires, *Le Précurseur*, a cru bon de changer son titre en celui de *Vigie française*. Tous nos amis sont avertis, et priés d'en avertir les autres, que cette revue n'a rien à voir avec notre vaillant confrère la *Vigie*, de Paris, dirigée par M. Merlier.

La Vigie avait publié une note à ce sujet, dans son numéro du 15 mai.

Turquie. — Chérif-Pacha annonce que le *Mécheroutiette*, édition française cesse sa publication. La cause déterminante de cette suppression est l'appui financier prêté par la finance française au Comité *Union et Progrès*. Le dernier numéro porte la date d'avril 1914. Il est le cinquante-cinquième de cette intéressante publication.

Protestantisme

Espagne. — De l'*Agence Roma*, 7 mai 1914 :

Dimanche dernier, 3 mai, un Congrès évangélique a eu lieu à Barcelone. La Catalogne, pays industriel et commercial, est particulièrement visée par la propagande protestante, comme l'Andalousie et la Galicie, pays où le commerce étranger domine.

Religion

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 12 mai 1914 :

Nous signalions, la semaine dernière, l'hostilité du cabinet badois aux revendications de la « religion libre » et de ses défenseurs socialistes et progressistes. Or, dans la discussion du budget de l'Instruction publique et des Cultes, le ministre Boehm a fait d'autres déclarations singulièrement désagréables aux oreilles de la gauche avancée.

Dans une Chambre dominée par le bloc bleu-rouge, ce national-libéral repoussa énergiquement toute mesure tendant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour la grande majorité du peuple, affirma-t-il, l'Eglise et l'Etat sont deux autorités connexes et bien ancrées, où repose la sûreté de l'Etat et le développement de la vie économique. Aussi, le ministre s'assigne-t-il pour mission de conserver au peuple ses principes religieux. Par suite, l'école doit garder son caractère chrétien et l'instituteur collaborer à cette œuvre et se mêler à la vie religieuse de la communauté.

Ce langage d'un libéral, approuvé par une bonne partie du national-libéralisme badois, surprendra quelque peu les citoyens de certains autres pays. En Bade même, il y a un accent assez nouveau. Le bloc bleu-rouge y est décidément en baisse depuis les récents progrès du Centre. Ajoutons que l'anticatholique « Gazette de Cologne », considère déjà le ministre Boehm comme le chef de demain.

CANADA. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 9 mai 1914 :

Le *Droit* d'Ottawa, à la vue de la division des catholiques de langues anglaise et française et à la vue de certains faits étranges, se demande quel est ce pouvoir occulte qui divise ainsi les catholiques et qui a organisé cette lutte fratricide ?

« En face de la tournure que prend la lutte au sujet des écoles bilingues, en face de l'attitude étrange de la majorité des catholiques de langue anglaise à l'égard des catholiques de langue française, en face surtout de l'inactivité complète des chefs catholiques de langue anglaise, ne sommes-nous pas en droit de nous demander quel est le pouvoir occulte qui a allumé cette guerre fratricide et qui en dirige les mouvements ?

« Impossible de se faire illusion plus longtemps ; les catholiques de langue anglaise ne sont pas plus mauvais que les autres, la masse du peuple est bonne, elle a conscience de ses obligations envers les Canadiens français, envers des frères catholiques, mais il y a une puissance, un pouvoir occulte qui a préparé la campagne, qui en fait jouer l'organisme et qui trompe le peuple.

« Le Dr Freeland, dans une lettre ouverte aux journaux en réponse à des explications concernant l'échauffourée des élèves de langue anglaise de l'Université d'Ottawa, a déchiré un coin du voile qui enveloppe ce mystère.

« Ce qui s'est passé après cette scène sério-comique, les agissements de certains personnages, les manœuvres identiques qui se produisent simultanément sur plusieurs points de la province, la guerre sourde que l'on

fait à ceux qui ont le courage de défendre la vérité, cette demande de séparation stupide, le silence méthodique et persévérant des chefs, tout indique qu'il y a au fond de tout cela un pouvoir occulte qui commande.

« Que cette guerre fratricide fasse tort au catholicisme dans l'Ontario ; qu'elle creuse un abime entre les deux groupes catholiques les plus importants de la province, c'est chose certaine. Et le plus pénible, le plus alarmant, c'est que les chefs ne font aucune démarche sérieuse pour conjurer le mal.

« Ne sont-ce pas là des raisons plausibles, très plausibles de nous faire croire qu'il y a au fond de tout cela un pouvoir occulte qui traine, qui dirige, qui aveugle et qui pousse ? »

Les catholiques qui ont l'œil ouvert, et le bon, n'auront peut-être pas tort de laisser planer leur soupçon sur certaine Société puissante et riche qui est dirigée par des assimilateurs et qu'on a déjà surpris à intriguer dans l'ombre.

France. — La *Revue catholique des Institutions et du Droit* publie, dans son numéro d'avril 1914, un très intéressant article de M. Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères. Cette étude, intitulée, « Du Ralliement à la Séparation », contient plus d'une leçon utile à méditer par les catholiques. La *Chronique de la Presse* l'a reproduite dans son numéro du 14 mai 1914.

Citons seulement cette conversation au moment du ralliement entre M. Flourens et M. Constans, alors ministre de l'Intérieur et des Cultes :

« Il paraît que vous allez vous jeter dans les bras du Pape ? »

M. Constans sourit et répondit :

« Je ne fais rien, vous le savez, que d'accord avec M. Brisson et avec les Loges.

— « Mais alors, que faites-vous ?

— « Carnot veut donner du lustre à ses réceptions de l'Elysée, et l'aristocratie du faubourg Saint-Germain, sous son prédécesseur, s'y faisait plutôt rare »...

— « Jusqu'ici, le clergé a été le centre autour duquel se sont groupés les partis hostiles à la République ; il a été l'instrument de leur union, nous voulons qu'il devienne l'instrument de leur désunion.

Le Pape commandera aux catholiques de se rallier à la République. Parmi les royalistes et les bonapartistes, certains obtempéreront à cet ordre. D'autres, non. D'où la discorde entre eux. Ceux qui se sépareront de l'Eglise perdront leur prestige sur les électeurs ruraux. Ils iront bouder dans leur coin. Quant aux catholiques qui se rallieront, ils seront honnis par leurs anciens amis qui les traiteront de renégats, et, croyez-moi, les républicains ne leur accorderont pas plus d'estime. Ils n'auront aucun crédit dans le pays et aucune autorité dans la Chambre parce qu'ils manqueront de programme politique. Leur conduite ne sera qu'un amoncellement

d'illogismes, et leur vie qu'un perpétuel reniement de leur passé. Ils ne compteront pas. Ce sera une poussière qui ne saura où s'accrocher.

— « Mais quelles concessions, répliquai-je, faites-vous donc en échange d'avantages politiques, d'après vous si appréciables ?

— « Aucune.

— « Vous arrêtez au moins la course vers la Séparation ?

— « Au contraire, nous l'accélérons. Dans dix ou quinze ans d'ici, ce sera chose faite. »

Sectes

Angleterre. Colombie britannique. — Notre savant collaborateur Lumen a publié l'article ci-dessous, dans le *Patriote de l'Ouest*, Canada, 23 avril 1914 :

Encore un crime de Société secrète. — Ceci vient de se passer à Vancouver, Colombie Britannique. Un jeune domestique chinois, Jack Yonk ou Kong, profitant de l'absence de son maître, M. Millard, assassine la femme de ce dernier, pour pouvoir la voler plus à son aise. Il découpe le cadavre et brûle dans la fournaise de la maison les membres de la malheureuse victime. Le mari revient à l'improviste, quand l'horrible holocauste n'est pas encore terminé. Il cherche sa femme ; Jack, affecte la plus parfaite indifférence. On soupçonne le crime. On fouille la maison. On fouille la fournaise. On y découvre une partie des membres brûlés. Jack arrêté, finit par avouer. On constate les vols. L'instruction judiciaire se fait. Voici ce qu'on découvre :

Jack, âgé de 20 ans, a été à l'école laïque, *neutre*, fréquentée par d'autres enfants chinois et blancs, pêle-mêle. Il devint, étant écolier, membre très actif d'une Société secrète chinoise, recrutée à l'école et dont le but est l'anarchie, le communisme. Il se rendait la nuit, spécialement le samedi, à la Loge où il restait jusqu'au matin. Son initiation date de deux ans. Deux ans consacrés à s'anarchiser radicalement ! Les Frères de la Loge chinoise sont presque tous des jeunes gens du même âge que Jack, la plupart anciens écoliers et domestiques chez les blancs. Jack était le plus avancé, le plus « intelligent » dans le sens criminel. Les Millard pas plus que les autres ne s'inquiétaient nullement de l'existence de cette Loge et de l'affiliation de leurs « boys » chinois. Ils étaient probablement convaincus que la Loge secrète et nocturne était une association de pure « philanthropie », de secours mutuel, etc., — masque dont se couvrent, en général, les Loges maçonniques de blancs. Peut-être même les maîtres étaient-ils eux-mêmes, des Frères de Loges blanches, ce qui les rendait plutôt sympathiques à la Loge chinoise. Jack, au sein de celle-ci était un chef. — « Vénérable » à 20 ans ! Il y faisait des « conférences », on devine de quelle nature.

La Loge était un séminaire, une pépinière d'apaches jaunes, comme le sont presque partout les arrière-Loges blanches auxquelles les Loges officielles, enduites de « respectabilité », servent de vestibule en Amérique, en Asie, en Europe.

Jack était, en sa Loge, un apôtre fanatique de la secte secrète du *Loup blanc*, secte sino-mongolienne, dont les exploits récents : pillage de villages et de villes en Chine, massacres des habitants, répandent là-bas la terreur. Les loups blancs résistent aux troupes régulières envoyées contre eux. La secte du *Loup blanc* — le blanc en Chine est la couleur du deuil — est une des nombreuses filiales de la secte secrète du *Nénuphar blanc*, de la Maçonnerie chinoise qui a des *temples* en Canada, à Winnipeg, à Montréal. Leur temple a été inauguré, publiquement, processionnellement, avec le concours imbécile des autorités et de la police, avec banquets et discours — comme on l'a vu naguère à Montréal !

Jack, prêchait les beautés du *Loup blanc* aux jeunes Frères de Vancouver. Mais Jack était comme les Frères anarchistes blancs un partisan de la propagande *par le fait*. Il volait en *loup blanc*, pour montrer aux Frères jaunes comment s'y prendre. Il assassina une femme, en *loup blanc* pratique. Il est fort probable que tout fut prémédité, arrangé en sa Loge. Lorsqu'il comparut en Cour, entouré d'agents, en présence d'une foule considérable, il montra le plus parfait cynisme, la plus grande tranquilité. Il sait que les Frères feront leur possible pour le soustraire au châtiment. On va le juger prochainement — si, d'ici lors,on ne parvient pas à le faire échapper, — comme on fit récemment à Winnipeg pour le célèbre Frère anarchiste hongrois Krafchenko, avec le concours de Frères Maçons.

Vous croyez peut-être, que le crime de Frère Jack, va ouvrir les yeux aux autorités civiles et judiciaires de Vancouver ?

Quelle erreur ! Vous ne connaissez pas l'empire de l'esprit maçonnique dans les régions officielles. Il n'est pas question, pour le moment du moins, de nettoyer Vancouver, d'exterminer les *loups blancs*, ni de détruire la Loge chinoise. On se contentera de juger Jack, — s'il n'échappe pas comme Krafchenko, et de le condamner, peut-être à mort, s'il est trouvé coupable — comme on vient de condamner Krafchenko, à Mordon en Manitoba, sous bénéfice d'appel.

Mais aller plus loin, plus au fond, porter la pioche dans les Loges chinoises, attaquer les *loups blancs* dans leur repaire et les détruire ! Vous n'y pensez pas ! Toutes les Maçonneries blanches, jaunes ou noires se tiennent. Les Frères anarchistes et les Frères Maçons sont des *frères*, *reliés* par des serments, des obligations mutuelles et *solidaires*. On a pu le voir à Winnipeg !

Savez-vous ce qu'on propose de faire à Vancouver ? On va essayer de séparer les enfants blancs des enfants jaunes, dans les Ecoles publiques *neutres* laïques, obligatoires, et de parquer les jaunes dans les Ecoles Jaunes, également *neutres*, également obligatoires. Cette mesure, qui fera le même effet qu'un emplâtre sur une jambe de bois soulève déjà des protestations de la part des éléments asiatiques, chinois, japonais, hindous, puissants à Vancouver, grâce peut-être aux Loges chinoises, japonaises, hindoues, secrètement reliées aux Loges blanches...

Jack peut être tranquille ! La bande de jeunes loups dont il est le chef, ne sera pas détruite. Et s'il est jugé, condamné, exécuté, il sait d'avance que, « martyr » comme Frère Ferrer, le *loup* d'Espagne, il sera « canoni-

sé » maçonniquement, par les Frères de Chine, comme le fut Ferrer, par le Frère Nathan, de Rome, par les Frères de France, d'Espagne et de Belgique.

CHINE. — *Le Loup blanc.* La Société secrète « le Loup blanc » continue ses ravages et ses rapines dans les provinces du Ho-lan et du Gan-houi. Elle compte cinq à six mille partisans armés, qui ont occupé et pillé tour à tour plusieurs sous-préfectures. Contre elle, on a dépêché une formidable expédition de plus de 50.000 hommes, qui n'ont pas toujours le dessus. Ce qui prouve indubitablement aux résidents avertis, que les insurgés se sont assuré plus d'un complice parmi les fonctionnaires civils et militaires. On assure que des groupes de réguliers sont allés parfois jusqu'à feindre une défaite et une déroute, abandonnant fusils et munitions à leurs prétendus adversaires.

Le but de cette Société ne semble pas, *pour le moment*, dirigé contre les étrangers ou leur religion. Le Père Jésuite, qui a été massacré, l'aurait été par le fait désavoué de subalternes écervelés. Les deux autres Pères capturés, ont été relâchés, après avoir reçu les excuses des principaux meneurs et une petite somme d'argent pour subvenir à leurs frais de retour dans leur résidence.

Les autorités présument qu'il leur faudra au moins deux mois pour réduire la Société révoltée. Deux mois, à 50.000 hommes contre 6.000 !!! Cela donne une triste idée de l'armée, ou fait supposer autre chose.....

Pas de religion d'Etat ??? Le Confucianisme

Le Gouvernement chinois proclame qu'il renonce à son projet d'instituer le confucianisme, religion d'Etat, mais les fonctionnaires seront astreints à des sacrifices périodiques au Ciel, à la Terre et à Confucius, et dans les écoles le philosophe déifié redeviendra l'objet des séculaires salutations rituelles, trop souvent négligées depuis la Révolution ; et sa doctrine remise en honneur devra être la base de la morale nationale. La superbe chinoiserie ! Que serait-ce si le confucianisme était religion officielle ?

Imaginons le Gouvernement français, par exemple, criant à tous les échos son désintéressement de tous les cultes, mais obligeant ses fonctionnaires à se présenter à l'Eglise ou au Temple chaque dimanche, à communier ou à participer à la Cène plusieurs fois par an. Quel *tolle* général dans le pays tout entier. En Chine, tout le monde est satisfait, voire des judicateurs de religion qui se figurent avoir remporté un succès considérable.

A tous ceux qui ne se laissent pas béatement induire en erreur, la déclaration de *Yuen che Kai* signifie tout simplement : « Messieurs les étrangers, vous nous ennuyez avec vos protestations. Vous nous refusez le droit d'établir le culte territorial et constitutionnel qui nous agrée. Soit ! Nous avons trop besoin de votre argent pour nous exposer à vos rancunes et à vos représailles. Le mot qui vous déplaît ne sera plus prononcé. La Chine n'aura pas de culte officiel, mais les citoyens qui brigueront les dignités devront reconnaître les divinités ancestrales, vos partisans seront ainsi

écartés des honneurs et empêchés d'acquérir une influence quelconque. Dans nos écoles, on fera à Confucius les prosternations d'usage, gracieusement nous en dispensons vos adeptes, mais la doctrine de notre Sage leur sera tellement ressassée, qu'il leur en restera quelque chose, ils seront ainsi moins vôtres, si toutefois, ils ne redeviennent pas complètement nôtres. »

Les enthousiastes de la première heure, et les admirateurs des discours officiels commencent à déchanter, et, malheureusement pour le catholicisme, leurs dernières illusions s'évanouiront de plus en plus, à mesure que la Chine deviendra plus forte et davantage maîtresse de ses aspirations et de ses mouvements.

Georges Sonne.

Etats-Unis. — De l'*Agence Roma*, 27 mai 1914 :

Un journal catholique constate que près de 750.000 nègres des Etats-Unis sont inscrits aux différentes Sociétés secrètes, soit des Francs-Maçons, soit des Odd-Fellows, soit des Chevaliers de Pythias, etc. Ce qui les attire dans ces sociétés-là, c'est qu'ils espèrent s'y trouver plus à l'abri des vexations dont ils sont souvent l'objet par suite de la haine des races. Naturellement, leur agrégation à ces sectes forme un grand obstacle à l'œuvre des missionnaires catholiques, et par conséquent de la vraie civilisation, parmi les hommes de couleur.

Il existe un Ordre maçonnique des Forestiers (Woodmen of the World), mais il existe aussi un Ordre catholique des *Forestiers* (Foresters), ainsi que nous l'apprenons par le *Morning Star*, de la Nouvelle Orléans, 4 avril 1914 :

« La Cour de Saint-Joseph n° 1753 de l'Ordre catholique des Forestiers prendra part à la Sainte-Communion le dimanche de Pâques, à la messe de sept heures, dans l'église de Saint-Joseph ; les dispositions finales seront prises à la prochaine réunion du 8 avril ; en même temps seront discutées des questions importantes, comme l'élection d'un délégué à la Convention de la Fédération des Sociétés catholiques, ainsi que celle d'un fidéi commissaire et d'un Orateur. On traitera aussi de la célébration du second anniversaire de la fondation de cette Cour, et plusieurs initiations auront lieu ».

Suisse. — Une seconde Loge des Odd-Fellows a été fondée à Bâle en janvier 1914. Un grand nombre de F∴ étaient venus de la Suisse, de Strasbourg et de Fribourg-en-Brisgau (Bade) pour assister à cette inauguration. La nouvelle Loge a pris pour nom : *Aux Trois Anneaux*, elle porte le numéro d'ordre 11 et tient séance dans le local de la Loge-Mère, la Loge de *Saint-Jacques n°* 6, Nadelberg, 8.

L'Ordre indépendant des Odd-Fellows a pris un développement extraordinaire en ces dernières années ; le 1er janvier 1913, il comptait 18.089 Loges avec 1.645.369 membres ; si l'on y ajoute les Loges dites Rebecca, qui en sont l'annexe féminine, on arrive à un total de 2.122.000 membres, en nom-

bres ronds. Il a dépensé en secours divers, en 1912, environ 6 millions de dollars (31 millions de francs).

Socialisme

ALLEMAGNE. — Le *Badischer Beobachter* (L'Observateur Badois), 6 avril 1914, écrit au sujet d'une conférence du Fr∴ ERNST HORNEFFER, sur la Franc-Maçonnerie et les problèmes de la civilisation actuelle :

« Où en est-on présentement avec la Franc-Maçonnerie ? Sur cent FF∴, il y en a 99 qui sont des gens riches ou tout au moins aisés ».

Les prolétaires, les petits patrons ouvriers, les petits cultivateurs, les petits employés ne comptent presque pas dans l'effectif des Loges. La Franc-Maçonnerie doit avoir au moins deux cents ans d'existence, et l'on est en droit de lui demander ce qu'elle a fait pour la solution *pratique* des questions sociales. Ses membres ont-ils joué un rôle d'intermédiaires, d'arbitres pacificateurs dans les luttes sociales du présent ? Il semble que M. Horneffer n'ait pas dit un mot à ce sujet. Mais comment la réalité nous apparaît-elle ?

« La Franc-Maçonnerie et ses membres voulaient pour *tout de bon* établir le principe : « Tout travailleur mérite son salaire », les Maçons auraient mille occasions de se montrer. Les nombreux Conseils de surveillance des Sociétés par actions, les directeurs d'usines et de banques, les directeurs de grandes entreprises industrielles, qui sont si nombreux dans les Loges, n'auraient qu'à user de leur influence dans les entreprises qu'ils dirigent, cela suffirait pour que trois millions au moins de travailleurs allemands reçussent des salaires convenables, et vécussent dans des conditions hygiéniques. Les membres des Loges ont-ils fait quelque chose dans ce sens ? *Non, ils n'ont rien fait.* Les membres des Loges ont-ils joué le rôle d'arbitres bienfaisants, de conciliateurs dans les grandes grèves, dans les cas si nombreux de lock-out, dans les discussions sur les tarifs ? Ont-ils accompli une œuvre maçonnique, comme dirait volontiers le F∴ Ernst Horneffer? On n'en a jamais rien su. Ce qu'on sait bien est fort différent. C'est justement dans les entreprises et les industries qui ont à leur tête des Francs-Maçons, des Libres-Penseurs, dans les entreprises et les industries qui leur appartiennent personnellement, que l'on rencontre les conditions de travail, de salaire, de logement les plus misérables. Nous en connaissons de ces membres de la Maçonnerie, qui renvoient impitoyablement les ouvriers qui tentent de se donner une organisation. D'autres FF∴, à qui leur grande fortune assure une énorme influence dans leur commune, en usent sans scrupule à leur avantage personnel et au détriment de petites gens, d'ouvriers, de petits cultivateurs. Il ne leur parait pas opportun « de tendre la main à leurs semblables par-dessus tous les obstacles ». Mais nous voyons ce qu'ils font ! Partout où ils le peuvent, ils cherchent à tourner en ridicule les enseignements et les institutions du Christianisme en général, du Catholicisme en particulier. Il n'est rien qu'ils redoutent autant que la doctrine qui enseigne : « Il n'est pas de « péché plus révoltant, plus digne de la colère du ciel que celui de refuser

« au travailleur le salaire qu'il a bien gagné ». Et, avec cette conscience chargée, ils s'en vont dans leur Loge, où Horneffer leur sert ses belles phrases toutes faites sur la « Franc-Maçonnerie intellectuelle » et endort leurs scrupules. On les voit encore, les FF.·., créer des prix de 10.000 marks pour encourager telle ou telle tendance d'éducation antichrétienne, soutenir des journaux social-démocratiques ; d'autres FF.·. créent d'autres organisations où est fêté, porté aux urnes « le grand philanthrope, membre de la Loge ». On en trouve des exemples classiques dans l'article de flagornerie qui a paru dans le *Volksfreund* (Ami du peuple), au sujet du F.·. Solvay, de Bruxelles. La classe ouvrière allemande a toutes sortes de raisons de souhaiter que la Maçonnerie ne prenne pas trop de force, car une hégémonie maçonnique serait synonyme d'oppression brutale des travailleurs, des pauvres et des faibles.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 9 mai 1914 :

Le *Peuple* nous apprend qu'il existe en Belgique des socialistes chrétiens, qu'ils ont tenu ces jours derniers leur troisième Congrès et qu'ils ont décidé de travailler au triomphe du S. U. pur et simple.

Et le *Peuple* jubile.

Il nous suffira de dire pour renseigner nos lecteurs sur la portée de ces révélations, que les socialistes chrétiens en question se sont réunis dans un temple protestant.

Nous savons depuis longtemps qu'il y a dans le parti rouge quelques citoyens qui affichent une étiquette vaguement chrétienne et se dénomment protestants. Cette catégorie de socialistes a même un député en la personne du citoyen Donnay. Seulement, celui-ci ne s'est jamais par ses votes séparé de ses collègues.

Il a pris toujours avec eux une attitude hostile à la religion et au parti catholiques. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que ces étranges « chrétiens » suivent purement et simplement le programme du parti socialiste ?

France. — *La Presse associée*, 6 mai 1914, publie la nouvelle suivante :

Il est probable que plusieurs militants socialistes, prenant texte des décisions récentes du Congrès socialiste italien touchant la Franc-Maçonnerie, demanderont au prochain Congrès socialiste français de proclamer l'incompatibilité entre la qualité de Franc-Maçon et celle de socialiste.

— M. Rosselin, socialiste unifié, professeur au collège d'Abbeville, qui fut candidat socialiste à Doullens, écrit dans le *Chambard*, d'Amiens, 18-24 mai 1914, sous le titre : « l'Enlizement du Parti socialiste dans la Fange maçonnique », un violent réquisitoire contre la Franc-Maçonnerie :

La section italienne de l'Internationale Ouvrière a décidé qu'on ne pouvait faire partie en même temps du Parti Socialiste italien et de la Franc-

Maçonnerie. Sage décision qu'il sera indispensable de prendre avant longtemps en France, si on ne veut pas voir sombrer notre Parti dans les compromissions misérables, ourdies dans le mystère des Loges et qui en feraient un parti d'ambitions et d'appétits individuels à la remorque de quelques profiteurs sans vergogne infiniment plus préoccupés de leurs intérêts particuliers que de l'émancipation prolétarienne.

Les procédés malpropres employés par les valets de la Franc-Maçonnerie finissent par décourager les meilleurs militants. On ne fait que passer dans nos groupes. Notre contingent reste à peu près stationnaire. *Quiconque se contente de rester exclusivement socialiste*, quiconque refuse de déserter son terrain de classe et de s'associer aux combinaisons de la plus jésuitique des Congrégations est livré aux bêtes. Injures, diffamations, trahisons, on le comble. La peau de cochon devient le symbole sacré. Elle tient lieu de tout.

L'intrusion maçonnique fausse notre propagande, nos Congrès, nos élections. La fraternité des Loges l'emporte sur la fraternité socialiste. Pauvre fraternité socialiste, ce qu'elle pèse peu quand il s'agit d'assurer Q. M. à un frère bourgeois ! Intrigues, ruses, déloyautés, rien ne coûte.

On s'en moque bien du socialisme.

Le triomphe du triangle d'abord.

La sociale ensuite, plus tard, bien plus tard, quand il n'y aura plus que des curés d'Hiram.

Et allez donc lutter contre les procédés maçonniques ! Les connaît-on seulement, les bons Frères ? Ils forment un parti dans notre Parti. Ils ont leurs tenues spéciales préparatoires dans lesquelles ils se distribuent les rôles. Et quand, après avoir râflé le plus de mandats possibles, ils se trouvent dans nos réunions, en face de camarades venus là avec leur seule foi socialiste et la volonté de faire respecter les décisions prises par leurs groupes, les ténors de la Franc-Maçonnerie, avec la souplesse et l'astuce familières à leur Secte, ont vite fait d'escamoter, par la persuasion ou la menace, les oppositions d'apparence les plus tenaces.

Quant à ceux qui résistent, leur affaire est bonne. S'ils n'ont pas l'âme bien trempée, ils n'ont qu'à disparaître. S'ils sont énergiques, on se chargera bien de les poursuivre jusqu'à ce que l'écœurement les enlève à leur tour de l'action socialiste qui ne vaut maintenant qu'autant qu'elle a reçu le baptême maçonnique. Tout est permis, tout est bon contre les récalcitrants. Seule la coterie a des droits. Rien ne l'arrête ; ni les statuts du Parti, ni les décisions des Congrès, ni la plus élémentaire des honnêtetés. *La raison d'Etat maçonnique prime tout.*

Et voilà où nous a menés l'unité ! Autrefois, on pouvait au moins faire du socialisme. Il n'y avait pas main-mise d'une bande en immense majorité bourgeoise sur la plupart de nos Fédérations. L'ennemi de classe n'avait pas dans nos groupements ses représentants officiels plus spécialement chargés d'abattre le marxisme et de nous traîner à la remorque des Loges. On pouvait encore, sans s'exposer aux pires manœuvres, aux outrages les plus misérables et aux plus lâches diffamations, rester lutte de classe. On pouvait faire de la bonne besogne sans avoir toujours derrière soi des *coupe-jarrets à la solde bourgeoise dont l'unique préoccupation est de détruire cette besogne pour*

assurer la suprématie toujours et quand même du bloc maçonnique.

Aujourd'hui, ce n'est plus l'unité socialiste qui règne dans certaines fédérations, c'est l'unité maçonnique. Le bourgeois maçon est tabou. Le socialiste antimaçon, voilà l'ennemi. Et on le lui fait bien voir de toutes façons.

Dira-t-on que la Franc-Maçonnerie est au moins républicaine ? Allons donc ! Les curés n'ont pas de meilleurs clients que les familles des frères. C'est chez eux qu'ont lieu les plus belles cérémonies religieuses. Pour duper le peuple, ils prennent tous les masques. Aucune trahison ne leur coûte. Ils sont en mission dans notre parti, comme ailleurs, au profit du bourgeoisisme dont la Franc-Maçonnerie est le dernier rempart.

— Du *Cri du Peuple*, 3 juin 1914 :

Le récent Congrès socialiste italien vient de remettre à l'ordre du jour la question des rapports de la Franc-Maçonnerie et du Socialisme.

On sait où en est la question en France. Le *statu quo* a été voté par le Congrès de Lyon, en 1912.

Les mauvais bergers du Parti Socialiste, soucieux, avant tout, de sauvegarder leurs intérêts électoraux et de ne pas compromettre leurs ambitions politiques ont livré le socialisme à la Franc-Maçonnerie. Ils viennent d'être pavés d'ailleurs de leur trahison. La F∴ M∴ vient, par le concours du gouvernement radico-maçonnique de M. Doumergue, d'en envoyer une centaine à la Chambre. Cet acte de trahison, les socialistes unifiés n'ont pu le commettre qu'en mentant cyniquement à la classe ouvrière. Ils lui ont présenté la Franc-Maçonnerie comme une organisation de progrès démocratique, une institution philosophique et philanthropique, une manière d'antichambre du Socialisme.

En réalité, la F∴ M∴, n'est rien de tout cela. Elle n'est qu'un syndicat d'arrivisme constitué en vue d'assurer la domination politique du Pays par ses affiliés. Elle est une association d'accaparement, une association de maffistes et rien de plus.

— *La Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 mai 1914, publie la circulaire suivante :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ
GRAND-ORIENT DE FRANCE
Suprême Conseil
POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

OBJET :
Continuation de l'Etude du Collectivisme
—
CIRCULAIRE N° 4

O∴ de Paris, le 4 mars 1914 (E∴ V∴).
LE CONSEIL DE L'ORDRE aux Loges du Grand-Orient de France.
S∴ S∴ S∴

TT∴ CC∴ FF∴,

Le Convent de 1913, comme ceux qui l'ont précédé, a jugé que l'étude et la rédaction des Cahiers économiques et sociaux du XX[e] siècle devaient être continuées. Pour déterminer les formes sociales les plus justes, vers lesquelles doivent tendre nos efforts, il a cru bon de poursuivre les enquêtes

précédemment ouvertes, notamment en 1911. Les recherches entreprises par nos Loges doivent surtout porter sur l'étude des phénomènes de concentration à propos desquels chaque At.·. est appelé à faire part de ses observations et de ses impressions.

La deuxième consultation, d'ordre doctrinal et abstrait, porte sur le point de savoir, pour le cas où la production agricole, à la différence des autres productions, continuerait à échapper à la loi de concentration, quelles peuvent être les conséquences de ce phénomène, surtout au point de vue de l'évolution sociale et de la vérification des diverses doctrines économiques.

Pour la première partie de cette étude, il suffira aux membres des At.·. de regarder autour d'eux ce que sont devenues, dans leur région, les industries existantes dans ces dernières années, noter celles qui ont une tendance à la concentration et signaler celles qui, ayant atteint un certain état de concentration, sembleraient retourner à l'individualisme.

Dans ces diverses formes, il y a lieu d'examiner si les industries ne sont pas plus particulièrement asservies aux établissements de crédit ou sous les dépendances d'organes de centralisation (Banques, Comptoirs, etc.).

On a prétendu, au cours de ces dernières années, que le nombre des petits patentés avait augmenté. Il y a lieu de rechercher si l'augmentation des patentes correspond bien à une augmentation du nombre des petits industriels et des commerçants vivant réellement de leur industrie, ou si plutôt les petits industriels ne sont pas simplement des façonniers travaillant pour le compte des grandes usines, si les commerces pour lesquels des patentes sont prises ne sont pas tenus le plus souvent par la femme et s'ils ne constituent pas simplement un appoint au salaire familial.

Dans cette enquête, c'est surtout l'observation des faits qui peuvent fixer les idées ; on pourrait, semble-t-il, s'en tenir aux statistiques officielles, mais celles-ci ne peuvent donner la physionomie exacte de cette évolution et les faits qu'elles enregistrent peuvent être interprétés suivant les préoccupations particulières de ceux qui les consultent. Pourtant, on pourrait s'y référer pour comparer à leurs indications les phénomènes révélés par les observations faites au cours de cette enquête.

La deuxième question offre un terrain de recherches aux esprits observateurs et laisse le champ libre à ceux qui préfèrent les spéculations de l'esprit. En effet, il y a lieu d'observer, tout l'abord, si les exploitations agricoles se concentrent ou se divisent et, par suite de ces observations, déduire telles conséquences que l'esprit de synthèse permettra d'en dégager.

Il est certain que les conditions morales et matérielles des individus seront profondément modifiées, suivant que la vie agricole tendra à la concentration ou à l'individualisme.

Les méthodes de culture intensive, l'application des découvertes scientifiques les plus récentes, peuvent influencer profondément cette évolution. Signalez les faits par vous observés. Recherchez quelles sont les conditions de la culture dans votre région : fermage, métayage, etc. Quel est le développement pris par les syndicats et les coopératives agricoles ; leur rôle ; sont-ils en progrès ou en diminution.

Déduire les conséquences de ces constatations.

Pour faciliter ces enquêtes et ces recherches, nous avons établi un certain

nombre de questions qui fixent une sorte de programme, mais qui n'entendent nullement limiter l'initiative des FF∴ qui se livrent à ces recherches.

Le rôle du Conseil de l'Ordre, en la circonstance, est de provoquer l'étude : le Convent seul en tire les conclusions.

PREMIÈRE QUESTION

1° *Quel est le commerce, l'industrie, l'agriculture dominant dans votre région?*

2° *Constatez-vous une concentration dans ces diverses branches, ou plutôt un retour vers les petites exploitations ?*

3° *Quelles sont les conditions dans lesquelles s'opère cette concentration ou cette dispersion ?*

4° *S'il y a concentration, les établissements sont-ils indépendants ou sous le contrôle d'établissements de crédit ?*

5° *Quelle est la condition des petits industriels, commerçants et agriculteurs, en ce qui concerne leurs approvisionnements en matières premières et l'écoulement de leurs produits ?*

Par quels intermédiaires doivent-ils passer dans les deux cas ?

DEUXIÈME QUESTION

1° *Quelle est la situation de la production agricole dans votre région ?*

Constatez-vous des indices de concentration ou de morcellement de la propriété terrienne ?

2° *Sous quelle forme se fait l'exploitation agricole, par le métayage, le fermage ou l'exploitation directe ?*

Quelle est l'importance de ces diverses formes dans votre région ?

3° *Quel rôle jouent dans votre région les syndicats agricoles et les coopératives ?*

4° *Des faits constatés, quels indices dégagez-vous pour l'organisation de la propriété paysanne dans l'avenir ?*

5° *L'exploitation devra-t-elle continuer à être individualisée ?*

Dans ce cas, quelles améliorations concevez-vous ?

Devra-t-elle être corporative ?

Comment s'organisera celle-ci ?

Quelle sera la situation des paysans non propriétaires ?

6° *Est-il préférable de confier l'exploitation des terres à la commune, au département ou à la nation ?*

Sous quelles formes ?

∴

Les résultats de vos travaux devront parvenir, au Grand-Orient, *avant le 20 juillet* 1914.

Veuillez agréer, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
G. Corneau.

Les Vice-Présidents,
Mollard, Groussier.

Les Secrétaires,
Courcenet, André Lebey.

Le Garde des Sceaux,
Tinière.

ITALIE. — De *la Presse associée*, 26 mai 1914 :

A la suite de la décision du Congrès Socialiste Italien, interdisant aux socialistes d'être Francs-Maçons, 25 sections ont retiré leur adhésion au parti.

— Les journaux quotidiens nous donnent maints détails sur le vote du Congrès socialiste d'Ancône, qui interdit aux membres du parti, d'appartenir à la Maçonnerie. L'article qui suit et dont les éléments sont tirés d'un journal maçonnique officiel, nous donne une indication plus importante, c'est-à-dire, qu'il nous fait connaître l'attitude de la Maçonnerie dans cette question :

« Voici les dispositions de la loi positive maçonnique en vigueur pour la Communion italienne, gouvernée par le Grand-Orient siégeant au Palais Giustiniani, en ce qui a trait à l'action politique :

« Constitutions générales, art. 1er. La Communion italienne, ne s'écartant pas dans ses principes et ses fins, de ce que l'Ordre mondial professe et se propose, défend le principe démocratique dans l'ordre politique et social. » De ce texte, il résulte que les dispositions des Statuts généraux du Rite Ecossais Ancien et Accepté, art. 325, ne sont pas abrogés : ils sont ainsi conçus :

« Il n'est jamais permis de parler en Loge ni de religion, ni d'affaires d'Etat, ni d'aucun objet profane. »

Dans une haute chambre du Rite Ecossais *on doit au contraire traiter des questions qui sont interdites à la discussion des Loges, mais il faut qu'il s'agisse spécialement de guerre à toute tyrannie et à tout privilège religieux et politique.*

Il semble donc incontestable que le Maçon italien doit nourrir des sentiments démocratiques tendant à augmenter les forces de ceux qui combattent les tyrannies et les privilèges religieux.

Ces principes sont-ils contraires à la doctrine et à la méthode socialistes ?

Non, certes ; il semble qu'on puisse être en même temps socialiste et très bon Maçon ; le socialisme doit en effet accomplir la même tâche que la Maçonnerie, défendre, comme elle, les idées démocratiques, combattre les tyrannies, les privilèges religieux et politiques.

Et cependant, les socialistes intransigeants sont hostiles à l'Institution maçonnique. Cherchons pourquoi :

1° Parce que dans la pratique, la Maçonnerie, tant celle des hauts grades politiques, que celle des grades symboliques, a cru que pour défendre le principe démocratique dans l'ordre politique et social, il est opportun de réunir les forces des partis démocratiques en un bloc pour conquérir les collèges électoraux et les municipalités.

Il en résulterait que selon le genre de majorité des partis, selon les localités, au début d'un tel système, les autres partis rapprochés du parti qui a la majorité devraient lui laisser le champ libre, se soumettre à lui. Or, le Parti socialiste est un parti de conquête, et ne peut s'incliner devant aucun autre ; c'est même pour cela que, jusqu'à ce jour, il s'est mal accommodé de la tactique blocarde, et y devient de plus en plus rétif. C'est aussi pour cela qu'il est devenu hostile à la Maçonnerie, parce qu'il croit, mais à tort, que la tactique blocarde est une des règles fondamentales de la Maçonnerie ;

c'est le contraire qui est vrai, car la tactique blocarde n'est pratiquée qu'en France et en Italie, et aussi en Belgique, mais avec quelques variantes.

2° Le second grief est que les élus des Blocs, qui ne sont pas inscrits dans le Parti socialiste ont pris une attitude et exercé une action conformes aux principes de leurs partis respectifs (radical, républicain, réformiste, constitutionnel). Le Parti socialiste ne trouve pas à son goût cette manière de faire, qui le diminue dans l'opinion publique, le fait paraître *embourgeoisé*, comme il dit dans son argot (*gergo*, dit crûment l'Italien).

Les socialistes non Maçons vont plus loin, et supposent, à tort encore, que l'action non socialiste des démocrates blocards est commandée par la Maçonnerie.

3° Les partis sont comme les hommes : ils voient la paille dans l'œil du voisin, et les socialistes, voient facilement des cléricaux, des *gentilonisés*, dans les démocrates non socialistes.

Nous passons au point important de l'article :

Quelle doit être la conduite de la Maçonnerie italienne ? Selon l'auteur, elle doit prendre pour maxime de ne point s'intéresser à ces querelles, parce qu'elles ont pour point de départ des suppositions erronées. Mais comme toute personne intelligente et ayant des idées démocratiques doit réfléchir sur les accusations qu'on dirige contre elle, la Maçonnerie doit, comme institution, agir de même, et chercher ce qu'il peut y avoir dans les censures et l'hostilité des socialistes. Mais ce que je vais dire est plutôt mon opinion : cela n'engage personne.

Le blocardisme est bon pour la démocratie en général, mais nuisible au socialisme, au républicanisme ; cela est si vrai que ces deux partis s'en sont détachés, depuis au moins sept ans.

Une institution (la Maçonnerie) qui accueille les démocrates de tous les partis, peut-elle nuire à l'un d'eux, au profit des autres ? Non ; l'action maçonnique doit être supérieure aux partis, et ne pas se mouvoir dans l'orbite de l'un d'eux. L'auteur de l'article appartient au Parti radical et concourt dans la mesure de ses forces à la conciliation des groupes qui avaient pour chefs Romussi et Sacchi. On ne peut donc le soupçonner de mensonge quand il dit que la politique maçonnique, depuis 1907 jusqu'à ce jour à été presque exclusivement radicale.

En fait, la Maçonnerie n'a point le préjugé républicain. Si elle l'avait, ceux qui ne sont pas républicains devraient la sortir ; elle n'a point le préjugé de la lutte des classes, de l'appauvrissement progressif, de la réunion des capitaux en un petit nombre de mains, ces rengaines du socialisme intransigeant ; elle n'a pas davantage le préjugé constitutionnel, selon lequel les plus grandes et les meilleures réformes ne sont possibles que dans la Constitution et avec la Constitution. Donc la Maçonnerie italienne a dû, en dépit de tout et de tous, être radicale.

La même famille profane, qui emploie une vigueur herculéenne à représenter l'action moyenne politique de la Maçonnerie, n'arrive qu'à être l'expression de la tendance radicale dite de gauche, tout en faisant quelques concessions à la politique de conquête (Libye), à la politique coloniale, à la politique étrangère de la tendance de droite.

La politique de la Maçonnerie italienne doit donc, selon l'auteur de l'article, prendre une autre direction, pour être plus respectueuse des idées et des programmes des autres partis. En d'autres termes, elle doit s'occuper surtout de ce qui *réunit* les Maçons, et non de ce qui peut les diviser.

Elle doit :

Se limiter aux questions de l'Instruction publique, à l'anticléricalisme (vieux mot que l'auteur voudrait voir substituer à celui d'anticatholicisme) à l'assistance publique, et laisser de côté tout le reste.

Ne pas penser à administrer, *comme Maçons*, les communes, afin de ne pas faire tomber sur la Maçonnerie la responsabilité des erreurs, — les meilleurs en commettent — des erreurs commises par les Maçons administrateurs ; ne pas songer à conquérir, — comme Maçons — des collèges électoraux, parce que la Maçonnerie n'est pas un parti.

— Voici quelques opinions recueillies dans la presse italienne, sur la décision du Congrès socialiste d'Ancône :

Il Caffaro, de Gènes, 1er mai 1914, sous la signature du Professeur Ottavio Dinale, un des chefs du Syndicalisme italien.

« Je ne suis pas Maçon, et je n'ai pas de sympathie pour la Maçonnerie, si ce n'est avec la Maçonnerie historique. La Maçonnerie, qui a perdu toute raison d'être, parce que sa tâche est accomplie, et parce que son but est dépassé, est devenue un groupe de Frères, qui ont remplacé par des *vues très positives*, les vues idéalistes que la Société professa dans les premiers temps.

« Un mouvement contraire se produit dans le Parti socialiste : avec ses exclusions répétées, qui portent sur les réformistes, sur les syndicalistes, sur les Maçons, il tend à devenir, *pour les fins positives*, une contre-partie de la Maçonnerie, son opposé (c'est-à-dire à rechercher un idéal absolu, rigidement dogmatique).

« Mais ce qu'il y a de plus divertissant, c'est que la majeure partie des Maçons resteront en même temps bons compagnons socialistes et bons F∴ Maçons, et se moqueront de la décision du Congrès, afin de ne renoncer à aucun des avantages matériels et moraux qu'ils tirent du cercle socialiste et de la Loge.

« Et le Prolétariat ? pauvre dupe ! Il entre dans le Parti, pour y jouer le même rôle que la Fraternité universelle joue dans la Maçonnerie.

« Cela est décourageant, mais je crois qu'un beau jour le prolétariat fera la révolution sociale, et la fera contre la volonté de ceux qui l'ont prêchée sans y croire.

— Interview publiée par la *Tribuna*, de Rome, 6 mai 1914 :

« Il sera très difficile de connaître les noms des députés du groupe socialiste qui font partie de la Maçonnerie ; les listes qui circulent sont inexactes, et de la part des députés eux-mêmes, il n'est arrivé que des protestations contre l'accusation d'appartenir à la Maçonnerie ; ce sont celles des honorables Bocconi et Prampollini. Le seul député qui ait avoué sa qualité de Maçon est le F∴ Raimondo. Il y a bien un fait nouveau, la circulaire du Grand-Orient qui invite les FF∴ à prendre tout de suite (d'ici à quinze jours) une position nette, mais elle n'a fait qu'accroître la confusion.

Voici ce que dit le député d'Iglesias (Sardaigne), M. CAVALLERA : « D'abord, plusieurs de nous avaient pensé qu'il serait possible d'éviter la question. Il y avait pour les Maçons députés une porte de sortie qui eût satisfait tout le monde. On disait que la Maçonnerie étant, comme le socialisme, une organisation internationale, la question de l'incompatibilité pouvait être portée devant le bureau international (où siège ce bureau ? quelle est sa composition ? on ne le dit pas) pendant les débats qui auraient lieu ; les députés Maçons solliciteraient un congé de la Maçonnerie, et resteraient ainsi députés. Ils auraient été « en sommeil », comme on dit ; ils auraient demandé à la Maçonnerie un congé qui leur eût permis d'y reprendre leur place dès qu'ils le jugeraient à propos, mais la circulaire du Grand-Maître leur a interdit cette solution. Pour les Compagnons, la chose est fort simple : ou quitter la Maçonnerie, ou sortir des rangs socialistes. Pour les Compagnons qui sont députés, la sortie du Parti implique la démission du mandat politique. Le sentiment le plus élémentaire de dignité leur ordonne de se démettre d'un mandat qu'ils doivent uniquement aux voix socialistes. Au Congrès d'Ancône, la question de la Maçonnerie a été traitée dans des termes généraux ; on n'est pas allé au fond, on n'a pas envisagé des inconvénients que la pratique ferait bientôt surgir, etc.

L'honorable CAVALLERA dit que l'incompatibilité entre les devoirs socialistes et les devoirs maçonniques ne s'est jamais révélée dans les débats parlementaires, mais qu'elle a pu se manifester en dehors de la Chambre, dans le pays.

Quant à moi, dit-il, si j'avais été Maçon j'aurais été fort gêné pour l'œuvre de propagande et d'organisation à laquelle je me suis consacré en Sardaigne. Beaucoup de personnalités de la bourgeoisie, directeurs de mines, grands industriels, appartiennent à la Maçonnerie. Je me serais trouvé dans une situation bien équivoque, car j'aurais représenté simultanément deux classes adverses, j'aurais été en opposition avec des Maçons, chefs d'industrie. Le lien maçonnique aurait entravé mon œuvre (c'est nous qui soulignons ce passage si caractéristique).

Le reporter de la *Tribuna* fait remarquer à l'honorable CAVALLERA, qu'un autre député, l'honorable TRÈVES, dans une récente interview, a défini avec netteté le cas où **cette incompatibilité se manifeste avec les suites les plus graves.** C'est le cas où deux Maçons, l'un en qualité d'industriel, l'autre en qualité de socialiste, de représentant du prolétariat, se trouvent face à face, défendant chacun, outre ses propres intérêts, ceux de la classe qu'il représente.

L'honorable CAVALLERA l'admet sans peine ; il reconnaît que la Maçonnerie a rendu quelques services au prolétariat, mais elle l'a fait par sentiment de philanthropie, plutôt que par intérêt de classe. Le prolétariat ne peut pas compter sur la Maçonnerie, parce que celle-ci n'est pas une institution exclusivement, essentiellement consacrée à la défense des intérêts du prolétariat, intérêts qui sont la base du programme socialiste. Donc, l'incompatibilité existe.

Cette question si brûlante pour les socialistes, les Maçons socialistes qui sont députés, a-t-elle quelque intérêt pour la Chambre des députés prise dans son ensemble ? L'honorable Raimondo a été le leader de l'Extrême-Gauche, qui a pu déplacer la majorité. S'il opte pour la Maçonnerie, c'est la démis-

sion qui s'impose, ou tout au moins l'abandon de son parti. S'il opte pour le socialisme, c'est pour la Maçonnerie un affront qu'elle ne pardonnera pas.

— L'*Information*, 11 mai 1914, publie la dépêche suivante de Rome :

Les députés socia'istes se réuniront demain. Après avoir affirmé leur anticléricalisme, ils donneront leur démission de Francs-Maçons, conformément à la décision du Congrès socialiste qui a proclamé l'incompatibilité entre le socialisme et la Franc-Maçonnerie.

— Nous lisons dans le *Cri du Peuple*, Nos des 12 et 13 mai 1914, au sujet du Congrès socialiste tenu à Mantoue :

Rome, 11 *mai*.

Le Congrès de la C. G. T. italienne vient de terminer ses travaux...

La discussion la plus intéressante du Congrès fut cependant celle consacrée aux rapports entre la C. G. T. et la Franc-Maçonnerie.

Il n'y a, à la vérité, en Italie, aucun lien entre les Loges et les Bourses du travail. En outre, la question n'était point à l'ordre du jour du Congrès. Mais la Franc-Maçonnerie jouit, à l'heure actuelle, en Italie, d'une grande impopularité.

Or, comme il y a un certain nombre — un tout petit nombre, dit-on — de syndiqués Francs-Maçons, le citoyen Mazzoni a cru devoir renouveler vis-à-vis de ceux-ci les attaques qu'il avait faites à Ancône contre les Francs-Maçons socialistes.

— Vous devez vous rendre compte, dit-il, de la suspicion qui s'attache aux organisateurs ouvriers qui font partie de cette société secrète, de cette confrérie... Dans le conflit entre capitalistes et travailleurs, les Loges ne peuvent pas conseiller à leurs adhérents l'adoption rigide de la lutte de classes, que sont pour les transactions, pour les ententes, pour les compromissions (*sic*). Personne ne peut contester cela. Les Ligues ouvrières et les Bourses du travail, doivent, si elles ont le souci de leur propre dignité, demander à leurs adhérents de sortir de l'équivoque et de servir les intérêts de la classe ouvrière, et ces intérêts exclusivement

Le Congrès fit un accueil chaleureux au réquisitoire du citoyen Mazzoni,

— A bas les Loges ! criaient les assistants Il faut les transformer en des bureaux de placement !

Cependant, il parut difficile de décider l'exclusion des Francs-Maçons, Car il aurait fallu, pour cela, disposer de moyens d'enquête qui ne sont point à la disposition de la C. G. T.

Le citoyen Mazzoni ne reculait pas, il est vrai, devant des mesures extrêmes. Le mot même d'inquisition ne lui faisait pas peur.

« L'inquisition, quand elle est mise au service de l'émancipation ouvrière, est admissible et justifiée ».

Ce point de vue recueillit 66.817 voix. Il ne fut pas adopté. Mais l'ordre du jour du citoyen Reina, qui obtint tout de suite après 128.573 suffrages, n'en contient pas moins un désaveu formel des organisateurs Francs-Maçons.

— Le Congrès — dit cet ordre du jour — met en garde les ouvriers contre ceux qui essayeraient de les leurrer pour les pousser à entrer dans les Loges.

Ce n'est point l'action des sociétés philanthropiques et philosophiques qui peut apporter au prolétariat des avantages réels.

L'émancipation des travailleurs ne peut être obtenue que par une solide organisation de classe.

En conséquence, le Congrès affirme que ces organisateurs doivent se rendre compte de l'incompatibilité qui existe entre leur action parmi la masse et la qualité de Franc-Maçon, qui laisse planer des soupçons sur toute leur œuvre d'organisation prolétarienne.

On ne pouvait mieux dire que les Francs-Maçons étaient « indésirables » dans les organisations économiques. Cependant, le citoyen Mazzoni n'est pas encore satisfait. Il trouve que le Congrès de Mantoue n'a pas eu assez de courage et qu'il n'a pas solutionné le problème.

Il veut l'expulsion pure et simple des Francs-Maçons.

« Le vote d'aujourd'hui n'est qu'une préface, a-t-il affirmé. Au prochain Congrès, nous adopterons les sanctions nécessaires ».

Le vote de Mantoue, venant après celui d'Ancône, marque, d'ores et déjà, la fin de l'influence maçonnique sur la classe ouvrière.

Rome, 12 mai.

Les organisateurs et les socialistes ont déjà commencé à déserter les rangs de la Franc-Maçonnerie. A la suite de l'ordre du jour voté par le Congrès de la C. G. T., le citoyen Azimonti, l'un des principaux leaders de la Bourse du travail de Milan, publie une déclaration fort commentée :

« Dès le 17 mars, écrit-il, j'ai envoyé au Vénérable de ma Loge maçonnique la lettre qui suit :

« Je n'ai jamais participé effectivement aux travaux de la Loge maçonnique, et j'ai justifié ma désertion des réunions par les motifs suivants :

« 1° Mes devoirs d'organisateur ne me permettaient guère de voler mon « temps au prolétariat pour le dédier à des travaux étrangers à mon orga- « nisation ;

« 2° L'hostilité marquée du Parti socialiste vis-à-vis de la Franc-Maçon- « nerie m'empêchait de collaborer à l'œuvre de celle-ci. Je ne peux, n'ayant « jamais participé à l'action des Loges, et ne connaissant pas le secret ma- « çonnique, savoir si l'incompatibilité dénoncée à Ancône et à Mantoue « entre les Loges et les organisations politiques et économiques du prolétariat « existe effectivement. Mais ma conscience me dit que ma qualité de mili- « tant me fait un devoir de demander ma radiation des cadres de la Franc- « Maçonnerie ».

Parmi les cas les plus douloureux d'incompatibilité, on cite à juste titre celui du vieux leader Lerda, ex-membre de la direction du Parti, et militant, depuis quarante ans, dans l'organisation et... dans les Loges. Le citoyen Lerda, est, on le sait, un des dirigeants de la fraction révolutionnaire. Il devait donc être particulièrement pénible au Parti d'adopter des sanctions sévères contre lui.

Cependant, la section de Voltri (Ligurie) n'a pas hésité à publier le communiqué qui suit :

« Nous lisons, dans plusieurs journaux, que notre candidat politique, le très cher camarade Giovanni Lerda, va demander à notre groupe de prendre une décision sur son cas.

« Giovanni Lerda peut choisir telle solution qui lui semblera compatible avec sa dignité et sa conscience, les collectivités inscrites dans les sections de sa circonscritpion ne peuvent en aucune façon intervenir dans cela.

« Si Lerda opte pour la Franc-Maçonnerie, il se mettra par cela, automatiquement, hors des rangs du Parti. La section de Voltri, respectueuse, ainsi que toutes les autres, des délibérations du Parti, ne peut être mise dans la pénible nécessité de lutter entre le devoir de la discipline et le sentiment d'affection qui lie tous les socialistes de notre circonscription au vieux militant, qui fut toujours leur porte-drapeau. Notre loi ne peut ressembler à la loi bourgeoise, qui laisse toujours la porte ouverte à la contrebande de « cas particuliers et exceptionnels ». Nous ne sommes forts que parce que nous sommes disciplinés, et nous voulons croire que Lerda, qui fut pendant quarante ans, un défenseur respecté et influent de notre idéal, « saura choisir le droit chemin ».

Ce document sert, croyons-nous, à mettre en lumière la psychologie collective du vaillant Parti socialiste de la péninsule.

— De l'*Italia*, de Milan, 6 mai 1914 :

En vertu de la décision prise par le Congrès socialiste d'Ancône, le Secrétaire du groupe socialiste parlementaire a distribué dès le commencement de mai, à ses collègues du même groupe les instructions sur la conduite à tenir, dès les premières séances de la rentrée. Le secrétaire de ce groupe, l'honorable MORGARI, dans ce document, qui n'est pas destiné à la publicité, met en première place à l'ordre du jour la question de la Maçonnerie ; le groupe devra prendre une décision sur la conduite à tenir après le vote du Congrès d'Ancône, qui met les députés du Parti en demeure d'opter entre leur radiation des cadres du même parti, et leur démission de Maçons.

L'honorable MORGARI définit clairement la situation : si les députés socialistes ne rompent pas d'eux-mêmes les liens qui les attachent à la Franc-Maçonnerie, les sections dont ils font partie devront-elles les inviter à sortir des rangs du socialisme, ou sera-ce le groupe parlementaire qui devra prendre l'initiative, en invitant ceux de ses membres qui sont Maçons à donner leur démission ? L'affaire est délicate : la liste des députés qui figurent à la fois dans les cadres maçonniques et dans les cadres socialistes n'a pas été dressée sur des données exactes ; les journaux ont publié plusieurs listes, qui ont provoqué des protestations et des rectifications. On sait dans tous les groupes parlementaires qu'il y a d'autres députés Maçons que l'honorable Raimondo, qui s'est fait l'avocat de la Maçonnerie dans le Congrès même ; les esprits se sont échauffés, et la circulaire du Grand-Orient Italien, qui invite les députés socialistes à prendre une attitude bien nette ,a rendu plus manifeste la nécessité de sortir de cet imbroglio.

« Le bureau directeur du Parti socialiste a cru devoir prendre la parole à son tour. Le 5 mai, il a envoyé aux diverses sections un manifeste qui contient entre autres passages : « Compagnons socialistes : Vos représentants, « réunis en leur 14e Congrès national à Ancône, et chargés de diriger le sort « du Parti, se sont donné la tâche de libérer notre mouvement des influences « étrangères de ceux qui appartiennent à la Maçonnerie, et d'engager une « lutte générale et intransigeante dans les prochaines élections administra-

« tives (provinciales, municipales)... Nous sommes heureux et fiers d'assu-
« mer cette tâche,de faire briller plus haute et plus vive la lumière de notre « idéal au-dessus de l'âpre lutte que nous aurons à soutenir contre le milita- « risme, le protectionnisme, contre l'asservissement de la nation aux besoins « de la politique monarchique et bourgeoise, pour la défense de l'interna- « tionalisme, qui est l'ardente aspiration de tous les peuples. Compagnons, « nous comptons sur votre concours, pour accomplir dignement notre man- « dat. Certes, l'ensemble de notre Parti triomphera de nouveau dans la pé- « riode qui va s'ouvrir ; et renouvellera les succès de notre dernière bataille « électorale ; il nous préparera aux victoires certaines de l'avenir ». Cette circulaire, signée des noms suivants : Bacci, Balabanoff, Barberis, Della Seta, Marabini, Mussolini, Prampolini, Ratti, Smorti, Sangiorgi, Serrati, Vella, Zerbini, et du secrétaire Constantino Lazzari.

Il est à noter que parmi ces noms se trouve celui de PRAMPOLINI, qui a déjà dû protester contre l'imputation d'appartenir à la Maçonnerie ! Voici sa protestation, telle que nous la donne l'*Avanti*, que l'on peut regarder comme l'organe officiel du Socialisme italien :

« L'honorable C. PRAMPOLINI a écrit au Compagnon Professeur G. ZIBORDI :

« Je vois que le *Carlino* (Il s'agit sans doute du journal polonais *Il Resto* « *del Carlino*) a mis mon nom sur la liste des socialistes Maçons ! Je l'auto- « rise à déclarer que malgré maintes invitations, dont la première remonte « à 1891, et suivit ma première élection comme député, — je n'ai jamais « voulu m'affilier à la Maçonnerie, pour les raisons que tu as si brillamment « développées dans ton rapport au Congrès d'Ancône — Bien à toi, C. PRAMPOLINI ».

A. MARTIGUE.

ASSASSINAT DE L'ARCHIDUC FERDINAND D'AUTRICHE

La Revue Internationale des Sociétés Secrètes, tome II, page 788, avait écrit sous la signature P. ESMA :

« Peut-être s'expliquera-t-on aussi un jour ce propos « tenu par un haut maçon en Suisse à l'égard de « l'Archiduc héritier :

« Il est bien. C'est dommage qu'il soit condamné. « Il mourra sur les marches du trône ».

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers

DUSSOUCHET, négociant ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1778.

DUTEIL Nicolas, avocat au Parlement ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1782.

DUTERTRE (Vén.·.) ; L.·. *Sincérité*, Paris, 1766 et Membre de la *Constance et l'Amitié*, Paris, 1766).

DUTERTRE ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1771.

DU TERTRE Vicomte, capitaine au régiment de Languedoc (Vén.·.;) L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1761 et 1788.

DU TERTRE (Membre) ; L.·. *Fidélité*, Le Havre, avant la Révolution.

DUTERTRE DE BELLE-ISLE (Membre) ; L.·. *Saint-Charles des Amis réunis*, Paris, 1766.

DUTERTRE-MACÉ ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1758.

DU TILLET DE LA MOTHE (Léonard) ; capitaine d'artillerie, commandant de la paroisse de Saint-Louis, île de Saint-Domingue (Maç.·., reçu le 3 février 1782) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1782.

DUTILLEUL ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DUTILLOIS ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DUTILLY ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, origine.

DU TRAJET ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

DUTRONCY ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DUVAL, architecte ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

DUVAL, avocat au Parlement ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1787.

DUVAL Félix-Joseph ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an IV.

DUVALLON DE BEAUMONT ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

DUVERGER ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

DUVIGNEAU (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1784.

DUVIVIER Antoine-Julien, écuyer (Me parfait anglais, fondateur) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

DU VIVIER D'ABBEVILLE, prieur de Saint-Jean ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1780.

DYE-DALISSAN, juge (Orateur) ; L.·. *Parfaite Union*, Grenoble, 1807.

DYEL DE TINQUIVILLE ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

E

EBELMANN, négociant ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

EBRARD ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

EGER ; L.·. *Candeur*, Lauterbourg, 1770.

EGLISE DE SAINT-MARTIN (Secrét.·.); L.·. *La Candeur*, Strasbourg, 1785.

EHRMANN Jean-François (Secrét.·.); L.·. *La Candeur*, Strasbourg 1788-1789. Suppléant du Bas-Rhin à la Convention remplaça Bertrand. Au moment du Procès de Louis XVI était absent par maladie.

ELBÉE (chevalier d'), capitaine ; L.·. *Saint-Louis de l'Union*, régiment des chasseurs des Cévennes, 1785-1790.

ELCHO (lord) ; L.·. *Contrat Social* Paris, 1773-1791.

Élias aîné ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1786.

Elleviou, chirurgien (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Ellias ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Emiels ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Eminy fils (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Fraternité*, Arles, 1750.

Emmery, Consul de Suède (Vén.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1789.

Emmery, Membre du Corps législatif (Vén.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1814.

Emont (M.·.) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805.

Empis ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Engallier Louis-Philippe (Infirmier) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Enghien (duc d'), (Vén.·. M.·.) ; L.·. *de titre inconnu*, fondée le 3 décembre 1750, Paris.

Englezies, Adm. mun., Nogars, (Maç.·. an VI).

Entelles (des) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Epailly, sergent-major (Secrét.·.) ; L.·. *Paix et Union*, régiment de Lyonnais, 1785-1790.

Epernon (duc d'), (V.·. M.·.) 1737 ; P. Dudon, op. cit.

Ernard Jean, Propriétaire de la verrerie royale de Pierre Encise (reçu le 6 octobre 1784) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

Ernest ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Ernick ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Erpelding Pierre, dominicain ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Eschenauer, banquier à Strasbourg ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Escoffier, sous-lieutenant ; L.·. *Amis Réunis*, régiment de Lyonnais, 1779-1790.

Escot A., négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Escouloubre (marquis d'), colonel infanterie (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Eslincourt (d') ; L.·. *Neuf Sœurs*, Paris, 1779.

Esnault, président du tribunal civil (Grand Orat.·.) ; L.·. *Saint-Napoléon de la Gloire*, Saumur, 1810. Vén.·. en 1813-1814.

Esnou de la Jonnière ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Espagne (Orat.·.) ; L.·. *Ancienne et Réunion des Elus*, Montpellier, 1784.

Espariat, avocat (ancien Vén.·. de l'*Amitié* (Vén.·.) ; L.·. *Etroite Persévérance des Amis Réunis unie à l'Amitié*, Aix, 1776.

Espell ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Esperoie, tourneur (Secrétaire) ; Auch, 1814.

Espigal (d'), conseiller doyen au sénéchal et présidial (Vén.·.) ; L.·. *La Sagesse*, Toulouse, 1777.

Estampes (marquis d'), (Secrét.·.) : L.·. *La Constance*, Paris, 1760.

Estrayer, négociant ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Etipont Etienne ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1768.

Eure (marquis d') (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Eustache, capucin ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Evrard Etienne-Charles, avocat Parlement, né à Beauvais le 8 mai 1751 ; (Membre) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1776.

EVRARD père, Ch.-Georges, seigneur de Deluze, ancien secrétaire du roi ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

EVRARD V., sous-Inspecteur aux Revues ; L.·. *Constante Amitié*, Caen, 1808.

EVRARD DE HELOY, lieutenant infanterie ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

EVRARD DE VADAUCOURT Pierre-François, gendarme, né à Beauvais (Membre) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1776

EVRY (marquis d'), colonel de Champagne cavalerie ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

EVRY (abbé d'), Commandeur (sic) de Cluny (2e protect.·.) ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

EVRY (comte d'), colonel en second (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Louis de l'Union*, régiment des Chasseurs des Cévennes, 1788 et 1789.

EYDELY, ancien consul, délégué du commerce de Périgueux (Vén.·.) ; L.·. *l'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1773.

EYNARD DE CRUZOLLE (Vén.·.) ; L.·. *Sagesse*, Lyon, 1761.

EYNAUD ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

F

FABRE Claude-Dominique, Cosne. Député de l'Hérault à la Convention. *Signature*.·. Vota la mort de Louis XVI.

FABRE D'EGLANTINE Philippe-François-Nazaire. Député de Paris à la Convention, vota la mort de Louis XVI *Signature*.·..

FABROT (de), écuyer (Maître) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

FABRY DE MONTPOLLY Pierre ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1775.

FABRY DE MONTPOLLY Salomon ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1775.

FABRY DE MONTPOLY, capitaine navire ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

FABULET, juré priseur (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Harmonie de l'Union*, Rouen, 1788-1789.

FADEVILLE, négociant ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

FAGER, Secrét. Assem. Prim. de Goudrin, Maç.·., 1791.

FAGES DE FAURE ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1782.

FAGET Victor (Secrét. Mun. de Saramon) ; Maç.·., 1793.

FAIVRE ; L.·. *Parfait Silence*, Lyon, 1803.

FAIRAIN (Député Maître) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1783.

FAIVRE D'ESNANS, juge tribunal de 1re instance (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

FAJAC (de), président Parlement (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

FAJOLE (de), conseiller honoraire Parlement (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

FAJOLE - GISCARS (de), écuyer (Terr.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

FALC (Vén.·.) ; L.·. *La Parfaite Union*, Narbonne, 1777.

FALCONET, chef bureau préfecture (élémosinaire adj.·.) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

FALLOUX, propriétaire ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1802.

Falke (de), Ernest-Frédéric-Hector, conseiller et bourgmestre à Hanovre, (Membre) de la L.·. *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu persécutée*, Marseille, 1774.

Famechon, négociant ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Famin, L.·. *Amis de la Vertu*. Paris, 1775.

Farcy Jean-Baptiste, officier de recrutement à Bourg ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Fargan (baron de), (Membre) ; L.·. *Fidélité*, le Havre. Avant la Révolution.

Farge Etienne, fils aîné, officier du point d'honneur, négociant ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1778.

Farge Pierre, le jeune, négociant ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Fargeon, médecin (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1750.

Fargeon fils aîné, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean, fille de Saint-Jean de Jérusalem*, Montpellier, 1750.

Fargeon, avocat, procureur au bureau des finances (Vén.·.) ; L.·. *Vraie Humanité*, Montpellier, 1788-1789.

Fasolle, négociant (député pour le Chap.·.) ; L.·. *Vrais Amis*, Thiers, 1813.

Faucheux, imprimeur - libraire (Vén.·.) ; L.·. *Parfait Silence*, Lyon, 1778-1779 et 1782-1783.

Faucon (Membre) ; L.·. *La Concorde*, Paris, 1776.

Fauconnier, confiseur (1er expert) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Faulin ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Faure (Vén.·.) ; L.·. *Vrais Amis*, Lyon, 1760-1761.

Faure, Ecclésiastique ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Faure, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Les Deux L.·. réunies*, Lyon, 1776.

Faure, gendarme, Mirande (Maç.·. 1793).

Faure Aîné, négociant (M.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Le Puy, 1802.

Faure ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Faurès ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1775.

Faurès, armateur et échevin (Vén.·.) ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1788.

Faureson (M.·.) ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

Fausson-Montelupe, chef d'Escadr. (R.·. †) ; L.·. *Parfaite Union* Le Puy, 1802.

Fauterat, négociant (Vén.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1808.

Fauvin, bourgeois ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1772.

Fauvin Simon-Louis, bourgeois ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

Favelle père (Vén.·. M.·.) ; L.·. *La Parfaite Union*, Narbonne, 1768.

Favereau, contrôleur des fermes du roi (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Blaye, 1788.

Favre, négociant (Vén.·.) ; L.·. *L'Egalité*, Saint-Jean d'Angély, 1789.

Fayel (marquis de) (Membre) ; L.·. *Fidélité*, Le Havre. Avant la Révolution.

Fayolle, sous-lieutenant ; L.·. *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1779-1790.

Fayolle Frédéric, nég. (Comp.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Le Puy, 1802.

Fayoux, étalonnier juré ; L.·. *Saint-*

Jean de Jérusalem écossaise, Saint-Domingue, 1788-1789.

Féau, négociant (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean, fille de Saint-Jean de Jérusalem*, Montpellier, 1750.

Féau (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1750.

Fedry (de), (Oratrice Maîtresse); L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Fée Héméric; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Félet; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

Felletan (marquise de) (Maîtresse); L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Félon de l'Arquebuse, (Vén.·. M.·.); L.·. de titre inconnu, Meaux, 1779.

Felville (chevalier de), (F.·. M.·., 1er Surveillant); 1746, P. Dudon, op. cit.

Fenier, agent des affaires du baron d'Esclanes (Secrét.·.); L.·. *Le Secret Inviolable*, Dôle, 1776-1777.

Ferdinand, avocat (Vén.·.); L.·. *Egalité*, Lons-le-Saulnier, 1785-1789.

Ferdinand, décorateur, amateur; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Féréol, directeur privil. spect.; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Fergent (chevalier de); L.·. *La Constance*, Paris, 1760.

Fermé; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1773.

Fermor, M.·. L.·. *Lally*, régiment de Walsh, 1744.

Féron; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1775.

Ferot; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802 à 1814.

Ferot de Marainville; L.·. *Cœurs sans fard et Constante Amitié*, Caen, 1781.

Ferrand fils (Vén.·. M.·.); L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1765.

Ferrand; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

Ferrère, avocat (Vén.·.); L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1814.

Ferrey, subst. procureur général (M.·.); L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Ferrière, négociant (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean, Parfaite Harmonie*, Toulouse, 1750.

Ferriot aîné, propriétaire; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Ferriot cadet, négociant; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Ferroux, ex-législ. dir. contrib. dir.; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Ferrus (de) de Plantigny, ancien officier d'infanterie au régiment de Guyenne; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

Feuillet François, horloger né à Beauvais (Membre); L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1776.

Février (Vén.·.); L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1764.

Février l'aîné, négoc., 81, Chaussée d'Antin (Secrét.·.); L.·. *Désir*, Paris, 1788.

Feydeau de Brou, Intendant (Député); L.·. *Union et Fraternité*, Caen, 1785.

Ficquet, négociant (affilié); L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

Fidèle, capucin à Montreuil (Memb.·. fondat.·.); L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1779.

Fieffé Alexandre (Trésorier); L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

Fieffé N., (M.·.) ; L.·. *La Constance et l'Amitié,* Paris, 1766.

Fienne (comte de), (Membre) ; L.·. *Noble et Parfaite Union,* Paris, 1776.

Fléchier (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Humanité,* Nismes, 1753.

Fiéron Philippe, négociant (Trés.·. adj.·.) ; L.·. *Vrais Amis,* Lyon, 1788-1789.

Fiévet Charles ; L.·. *Amis Réunis,* Lille, 1802-1814.

Fiévet Louis ; L.·. *Amis Réunis,* Lille, 1802-1814.

Figuibres (de) Jean-François, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Elus de la Vérité,* Marseille, 1750.

Filhiot ; L.·.. *La Parfaite Union,* Le Puy-en-Velay, 1773-1775.

Filleul de la Motte (Membre) ; L.·. *Saint-Augustin de la Parfaite Union,* Falaise, 1779.

Fillion, médecin (Vén.·.) ; L.·. *Triple Union,* Reims, 1788.

Fillion, employé droits réunis ; L.·. *Parfaite Union,* Montreuil-sur-Mer, 1809.

Finot Etienne, Député de l'Yonne à la Convention. *Signature.·.* vota la mort de Louis XVI.

Firman ; L.·. *Union Parfaite du Corps du Génie,* régiment du génie, 1775.

Fischer ; L.·. *Cœurs Unis,* Nantes, 1775.

Fischer, professeur musique ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union,* Besançon, 1810.

Fitz-Gerald ; L.·. *Contrat Social,* Paris, 1773-1791.

Fitz-Gerald ; L.·. *Lally,* régiment de Walsh, 1744.

Fitz-Gérald ; L.·. du *régiment de Dillon,* 1780-1790.

Fitz-Gérald ; L.·. du *régiment de Dillon,* origine.

Fitz-James (marquis de), brigadier arm. du roi, colonel infanterie (Gr.·. expert) ; L.·. *Montmorency Luxembourg,* régiment de Hainault, 1772.

Fitz Maurice ; L.·. du *régiment de Dillon,* 1780-1790.

Fitz Patrice ; L.·. *La Parfaite Egalité, O.·. régiment Walsh,* origine.

Fitz-Williams ; L.·. *Bussy,* Paris, 1735.

Flagey, médecin ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union,* Besançon, 1810.

Flamand aîné, tailleur (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Arts de la Régularité,* Perpignan, 1785.

Fleury, avocat au Parlement, rue des Saints-Pères (Secrétaire) ; L.·. *Noble et Parfaite Union,* Paris, 1776-1789.

Fleury ; L.·. *Amis Réunis,* Lille, 1802-1814.

Fleury de Boscroger ; L.·. *Ardente Amitié,* Rouen, 1779.

Fleury F. ; L.·. *Univers,* Aix, 1762.

Fleury, directeur des postes ; (Vén.·.) ; L.·. *Amis Réunis,* Lille, 1800-1802.

Fleury (de) ; L.·. *Contrat Social,* Paris, 1773-1791.

Flexenville ; L.·. *Saint-Alexandre,* régiment des Mousquetaires, 1773.

Fliche, négociant et officier des chasses (Membre) ; L.·. *Saint-Germain,* Compiègne. Avant la Révolution.

Fliniaux ; L.·. *Amis Réunis,* Lille, 1802-1814.

Flize, chef des bureaux de la Loterie royale (Secrét.·.) L.·. *Saint-Jean de Jérusalem,* Lyon, 1790.

Floquet ; L.·. *Contrat Social,* Paris, 1773-1791.

Floquet ; L.·. *Amis de la Vertu,* Paris, 1785.

Florent, chargé de la recette des finances (Vén.·.); L.·. *Egalité*, Perpignan, 1785.

Floret François, maire de Carpentras; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Flouert, négociant (Vén.·.); L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe, 1808.

Fluvan Charles-Maurice, maire de Cazaud-Savès; (Maç.·.); 1791.

Foabeat, ou Foaleat; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1770.

Foissy (de) (Député); L.·. *La Fidélité*, Tarascon, 1813-1814.

Foix (M.·.); L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Follen fils; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1771.

Follenay (de); L.·. *Sincérité*, Besançon, 1777.

Fondeviolle (de) (Député du chapitre); L.·. *La Zélée*, Bayonne, pendant l'Empire.

Fonneure, avocat au Parlement (Secrét.·.); L.·. *Saint-Vincent de la Persévérance*, la Voulte, 1776-1789.

Fontaine A.; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

Fontaine, négociant; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen. Avant la Révolution.

Fontaine (M.·.); reçu le 6 octobre 1784; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

Fontaine, ancien secrét. du com. des prov. généralité et intendance de Lyon (Vétéran); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

Fontaine, négociant; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Fontaine de Biré (Membre); L.·. *Heureuse Réunion*, Lille, 1775.

Fontaine de Resbecq; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Fontan, juge de paix, Bassones. (Maç.·.); an IV.

Fontanau; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Fontcrouget; L.·. *Sully*, régiment de Toul, 1785.

Fontenay (de) (Vén.·. M.·.); L.·. de titre inconnu, Dunkerque, 1762.

Fontenay (de) (M.·. Cérém.·. Subl.·. Chev.·.); L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1787.

Fontenelle (Membre); L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

Fontenille (de) (M.·.); L.·. *rue Bussy*, Paris, 1739. P. Dudon, op. cit.

Fontenille, négociant (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem, fille de Clermont*, Toulouse, 1750.

Fonton; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Fontréaulx de Saint-Martin; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Fonvielle (de); L.·. *Saint-Jean d'Ecosse de la Vertu persécutée*, Marseille, 1774.

Foraisse (député pour la L.·. et le Chapitre); L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1811 (Député); L.·. *Parfaite Sincérité*, Marseille, 1808 (Député); L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1813-1814.

Forbin (comte de) (Comp.·.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749 (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Aix, 1750.

Forbin la Barbais; L.·. *Saint-Jean*, Aix, 1749 (off. chev. Ecoss.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1750.

Forcade de la Roquette, juge de paix du 12e arrondissement (Dé-

puté) ; L.·. *Fidélité, Hesdin*, 1814.

Forel de la Croix, chirurgien (celui qui soigna Léonard Bourdon) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1772.

Forel de la Croix Alexandre, chirurgien (subst.·. du Vén.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

Forest (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1744.

Formigier, capitaine ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1779-1790.

Fornier (d'Albe) Gaspard ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Fornier (d'Albe) Hilaire ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Fortier ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Fortif, officier Légion d'honneur ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Fortin (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, La Martinique (Fort Saint-Pierre), 1776.

Fortin le Bel, ingénieur ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Fosseux (de) ; L.·. *Saint-André Saint-Théodore*, Metz, 1766.

Foucanet (le P.) au Marais ; L.·. *La Cité*, Paris, 1744.

Foucault (le P.), capucin du Marais ; L.·. *Cité*, Paris, 1744, P. Dudon, op. cit.

Foucault ; L.·. *Cœurs Unis*, Nantes, 1775.

Fouchain de la Lustière ; L.·. *Amitié*, Arras, 1789.

Foudras (marquis de) (Vén.·.) ; L.·. *Amis Choisis*, Lyon, 1764.

Fougeroux de Champigneulles, rentier ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1809.

Foullon, conseiller Parlement, rue Fossés-du-Temple ; L.·. *Cœurs simples de l'Etoile polaire*, Paris, 1783.

Foulogne (de), ancien officier au régiment de Bourbon-infanterie (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

Foulquier ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Fouqueau-Pussy Paul, avoué ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Fouqueau-Pussy Roger aîné, avoué ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Fouqueau-Pussy fils, étudiant en droit ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Fouquet (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jacques des Parfaits Chevaliers de l'Ordre*, Paris, 1750.

Fouquet-Duchêne ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1776.

Fouquier, receveur de l'enregistrement (Député) ; L.·. *Humanité (au Moulle)*, Guadeloupe (la), 1808-1814.

Four Michel, négociant (Membre) ; L.·. *Vrais Amis*, Lyon, 1788-1789.

Fouraignan (Vén.·.) ; L.·. *Sage Liberté*, Rochefort, 1767.

Fouraignan fils ; L.·. *Constante Société*, Rochefort, 1774.

Foureaux de Saint-Martin, avocat au Parlement (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1777. (Vén.·.) de 1785 à 1790.

Fouré, médecin (Souv.·. Chap.·.) 1er Surv.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Fourgnemin, juge de paix (Vén.·.) ; L.·. *La Persévérance*, Pont-Audemer. Après la Révolution.

Fournas (de) ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

Fournat d'Ay père ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1782.

Fournat de Brenien (Vén.·.) ; L.·.

Vraie Vertu, Annonay, 1768.

FOURNAT DE BRÉZENAUD ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1787.

FOURNEAUX, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Triple Union*, Reims, 1800-1808.

FOURNEL, avocat au Parlement, rue des Bernardins (Secrét.·.) ; L.·. *La Concorde*, Paris, 1776. (Député) : *Parfaite Union*, Quimper, 1788.

FOURNIÉ, adm. mun. de Samatan (Maç.·. an VI).

FOURNIER ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1775.

FOURNIER le jeune ; L.·. *Amis de la Vertu*, Paris, 1775.

FOURNIER, négociant ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

FOURNIER Michel (Trés.·. puis 1er M.·. cérém.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

FOURNIER, avocat (Vén.·.) ; L.·. *Frères Unis*, Limoges, 1785.

FOURNIER Pierre, avocat au Parlement (reçu le 20 août 1786) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris.

FOURNIER (abbé), auteur de l'ouvrage mystique publié à Londres en 1791 : Ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous serons ; L.·. *Disciple de Pasqually*, sans date.

FOURNIER Jean ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

FOURNIER Jean-Louis, major au 17e ligne ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1812.

FOURNIER Louis ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

FOURNIER, M.·. du District, Condom (Maç.·. an III).

FOURNIVAL (Alyamet de), ancien officier (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1777.

FOURQUIER, receveur de l'Enregistrement, 28, rue du Cherche-Midi (Député) ; L.·. *Saint-Louis de la Martinique des Frères réunis*, Paris, 1806-1808.

FOUSSIER DE LA CASSINIÈRE ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, avant 1789.

FOX, commandant des vétérans (Député) ; L.·. *Vrais Frères*, île d'Oléron, 1804-1814.

FOY-DUPRAT Louis, notaire royal à Agen (M.·. de la L.·. *Parfaite Union*, Agen, reçu le 17 juillet 1784) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

FOYLARD ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1775.

FOX (Député); L.·. *Union*, Perpignan, 1802.

FRACHON, procureur au bailliage ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1766.

FRAICHOT, professeur académique, peintre et sculpteur, agrégé (décorat.·. adj.·. ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

FRAGER DE FAIRFIELD ; L.·. *Albany*, régiment de Walsh.

FRAISSARD ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1810.

FRAIZIER ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an VII.

FRANCAIN, M. Cons. dép., Auch (Maç.·.), 1791.

FRANCASTEL Marie-Pierre-Adrien, Suppléant de l'Eure à la Convention. *Signature*.·. Siégea après la mort de Louis XVI.

FRANCE, ex-médecin du roi de Pologne (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Egalité*, Besançon, 1777-1778.

FRANCE, receveur ambulant des droits réunis ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

FRANCHIZET ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

FRANCŒUR ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

FRAUCHAY ; L.·. *La Sincérité*, Sain-

tes, 1775.

Frémeaux ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Fremin Alexandre-César, baron de Stonnes, mousquetaire noir (Me membre) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Fresnais (de) (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jacques Saint-Christophe*, Alençon, 2 juillet 1764.

Fresnais père, négociant, ancien échevin (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1781-1782 et 1785-1788.

Fretat (de) ; L.·. *Saint-Amable dite* L.·. *Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

Fréval (de) Guillaume, capitaine cavalerie (Me à tous grades, fondat.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Freville (de) ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1774.

Frey, pensionnaire du roi (Secrét.·.) L.·. *Heureuse Réunion*, Lille, 1788-1789.

Friat (V.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Lille*, Lille, 1744.

Frist ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Frix-Bourdens, conseiller du roi ; L.·. *Sagesse*, *Toulouse*, 1776.

Frizac, professeur chirurgie (Visit.·. malades) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Froger d'Igneaucourt (chev. de), Député) ; L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1776-1777 (Député) ; L.·. *La Sagesse*, Toulouse, 1776-1777.

Froger (de) (Membre) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1785-1790.

Froger (chev. de) ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1773-1775.

Fromageot, prieur de Gondargnes ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1772.

Fromains ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Froment Bénigne, employé sur le caneau de la volaille, rue de Bièvre (F.·. M.·.) ; Paris, arrêté en 1744. P. Dudon, op. cit.

Froment, avocat au Parlement, commis au cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit au Pont-au-Change, vis-à-vis le café du Méridien (Vén.·.) ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1785.

Fromentin, bénédictin à Saint-Denis (F.·. M.·.), Paris, 1745. P. Dudon, op. cit.

Fromond de Bouailles (Membre) ; L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

Fronsac (duc de) ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1772.

Frotté (de) (Membre) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union* Alençon, 1785-1790.

Fruleux de Souché ; L.·. *Amitié*, Arras, 1789.

Fulcrand aîné Martin (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Lodève, 1750.

Fumars (de) Etienne, gouverneur des enfants de M. le marquis de Vérac (Me à la création) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Fumé, chirurgien-major au 58e de ligne (1er infirmier) ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

Fumel (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean* Toulouse, 1746.

Furet (Membre de la *G.·. L.·. de France*) ; 1743-1771.

Fumel (1er Surv.·.) ; L.·. *Grande Loge française de Saint-Jean*, Toulouse, 1746.

Fustier (Député) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

G

GABAUDE, maître en chirurgie (Vén.·.); L.·. *Union Parfaite*, La Rochelle, 1776 et 1785-1788.

GABEL (1er Surv.·.), élu; L.·. *Candeur*, Lauterbourg, 1770.

GABORET, , étudiant en droit; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

GABORI, avocat au Parlement (Député); L.·. *Cœurs Unis*, Loches, 1777.

GABRIEL, notaire royal (Membre); L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

GABURET, peintre-décorateur; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1772.

GACHIER; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1784.

GACHINARD, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine aide-major au régiment de Royal-Dragons (Vén.·.); L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1776-1777.

GAGNIEUR, négociant (Vén.·.); L.·. *Parfait Silence*, Lyon, 1789.

GAGNON J.-B; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1751.

GAGNON, directeur de la poste aux lettres (Secrét.·.); L.·. *Union*, Perpignan, 1808.

GAHIER D'AINGLEVILLE (Vén.·. M.·.); L.·. *Ardente Maçonne*, Caen, 1760.

GAIET DE LANCIN, avocat au Parlement (Vén.·.); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1780 et 1784 (Orat.·. en 1790).

GAILHARDON Pierre (Trés.·.); L.·. *Saint-Jean de la Victoire*, Montaulieu, 1762.

GAILLARD (Memb.·. de la *G.·. L.·. de France*); 1766.

GAILLARD (2e Surv.·.); L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, 1767.

GAILLARD; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

GAILLARD aîné; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GAILLARD cadet; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GAJA (de, Mme); L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

GALABERT, négociant (Secrét.·.); L.·. *Union*, Lorient, 1777.

GALANT; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GALEINE (de); L.·. *Saint-Jean de Jérusalem anglais, dite l'Anglaise*, Cognac, 1775.

GALICE (J.-B.), négociant (M.·. préparat.·.); L.·. *Parfaite Union*, Le Puy, 1802.

GALLAND, capitaine navire; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

GALLARDO, prêtre, docteur en théologie de l'Université de Salamanque (Membre); L.·. *La Zéleé*, Bayonne. Avant la Révolution.

GALLWAY; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, 1787.

GAMACHES (marquis de); L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1772.

GAMBART DE LIGNIÈRE, receveur du duché d'Humières (Memb.·.); L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

GAMBESQ, au magasin de Montpellier, Cour du Palais. *L.·. Cité*, Paris, 1744.

GAMOT J., (M.·.); L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

GAMOT fils (M.·.); L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

GAND (de), commandant; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1762.

GAND (DE) Jean, négociant (Maçon

irrégulier) ; reçu le 7 octobre 1781; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

GAND (vicomte de), grand d'Espagne de 1re classe et mestre de camp, commandant le régiment de Champagne-Infanterie (Vén.·.); L.·. *Contrat Social*, Paris, 1788.

GAND (de) Emmanuel ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GAND (de) Henri ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GAND (de) Louis ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GANDILLAUD (Député du Chapitre); L.·. *Saint-Louis de la Martinique des Frères Réunis*, Paris, 1806-1808 (Député) ; L.·. *L'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1805-1815.

GANDIN, marchand limonadier à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Ecus ; L.·. *Cité*, Paris, 1744. P. Dudon, op. cit.

GANGOLFF (de) ; L.·. *Union Parfaite du corps du génie*, régiment du génie, 1775.

GANSI, avocat ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

GANTELME (Vén.·. M.·.); L.·. *Saint-André*, Paris, 1747.

GANVILLERS ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

GARANGER, négociant, ancien échevin (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne, 1776.

GARANGER, négociant (Memb.·.) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

GARAUD François, chirurgien (économe et hospitalier) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

GARDEL, sergent-major ; L.·. *Saint-Charles des Amis Réunis*, régiment de Saintonge, 1776 (Vén.·.); 1777-1785.

GARDELLE (Secrét.·. ass. prim.) de Castelnau-Barbarens (Maç.·. 1791).

GARDÈRE, Président Société populaire Montagnarde, de Goudrin (Maç.·. sans date).

GARDEYRE (de), Sr de Mallepeyre (Expert) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1783.

GAREAU (Vén.·. M.·.) ; L.·. *La Concorde*, Nantes, 1758.

GAREAU Paul, négociant (affilié) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

GAREIN (de) J.-B. de l'Isle ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1751.

GARGAS (de) (fondat.·.); L.·. *St-Jean* Auch, 15 juin 1746.

GARGES (de), chevalier de Saint-Louis) (Secrét.·. ; L.·. *Saint-Louis*, Crespy, 1788-1789.

GARGNAS (de) (fondat.·.); L.·. *Saint-Jean*, Auch, 1746.

GARNIER ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

GARIGUES, procureur roi bur. fin. ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

GARNIÉ, avocat (Secrét.·.) ; L.·. *Amitié*, Châlons-sur-Saône, 1788-1789.

GARNIER ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1775.

GARNIER (Maç.·.) à Dinan, 1761.

GARNIER du Puy Loup, négociant (Vén.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1777-1778.

GARNIER, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Union*, Lorient, 1800.

GARNIER Etienne, propriétaire, né à Ville-du-Grand-Lucé (Sarthe) (Maître) ; L.·. *Cœurs Unis*, Paris, 1812.

GARNOU ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1775.

GARQUY ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

GARRAN DE COULON Jean-Philippe, M.·. de la L.·. *l'Intimité*, O.·.

Niort. Député du Loiret à la Convention, vota la reclusion de Louis XVI comme mesure de sûreté générale.

Garrigues ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

Garrou ; L.·. *Saint-André Saint-Théodore*, Metz, 1766.

Gase de la Mothe, avocat ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Gassout de Champigné (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

Gastinel, banquier (Député) ; L.·. *Amis Fidèles*, Montpellier, 1785-1789.

Gatayes (R ÷) (2e expert) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805.

Gatechair ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Gatereau (Secrét.·.) ; L.·. *Constance*, Montauban, 1785.

Gatereau, greffier en chef de l'Election (Vén.·.) ; L.·. *Constance*, Montauban, 1788-1789.

Gathemot (de) ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1774.

Gaubert Antoine ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Gaubert F., peintre ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Gaubert (Orat.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1763.

Gaubert, procureur au Parlement (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean d'Ecosse*, Toulouse, 1776-1790.

Gaubert (Vén.·.) ; L.·. *Sociabilité*, Perpignan, 1808.

Gaucher du Meslé (Membre) ; L.·. *Cœurs sans Fard*, Caen, 1773.

Gauchet ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1786.

Gaudichau-Delaitre ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

Gaudin de Bois-Robert ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, avant 1789.

Gaudinot (Vén.·.) M.·. ; L.·. *Union Parfaite*, Lons-le-Saulnier, 1763.

Gaudrez P.-R. ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

Gaudrie fils, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean d'Ecosse* (Basse-Terre), Guadeloupe (La), 1813.

Gaujeart, chirurgien-major (Secrét.·.) ; L.·. *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1785.

Gaulin ; L.·. *Cœurs Unis*, Loches 1790.

Gaultier (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Gaultier, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1814.

Gaultier de Biauzat (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1777.

Gaume, officier ; L.·. *Heureuse Sympathie*, Paris, 1788.

Gaume Augustin, procureur général de la Congrégation, aumônier du roi (Député) ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1789.

Gaume, notaire, Secrétaire mairie ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Gauthey ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Gauthier ; L.·. *Parfaite Union*, Valenciennes, 1804.

Gauthier Claude-Joseph, avocat (arch.·. et G.·. des sceaux) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Gauthier Etienne, membre de la Légion d'honneur ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Gauthier Pierre-Benoît, négociant; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

GAUTHIER, contrôleur principal droits réunis ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

GAUTHIER DE GLAUBRY ; L.·. *Cœurs simples de l'Etoile polaire*, Paris, 1775.

GAUTIER ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

GAUTIER (Député) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1785.

GAUTIÈRE, médecin du comte d'Artois ; reçu le 11 mars 1781 ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

GAUTREAU (Membre) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

GAY ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

GAY, bénédictin, associé libre ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer. A l'époque de la Révolution.

GAYDON, aide-major ; L.·. *du régiment de Dillon*, origine.

GAYRAL Jean-Baptiste, négociant; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

GELÉE, capitaine de dragons ; (Vén.·.) ; L.·. *Frères Unis*, Saint-Domingue, 1788-1789.

GELEZ ; L.·. *Les Frères Discrets*, Charleville, 1781.

GELIN Jean-Marie, Député de Saône-et-Loire à la Convention. *Signature*.·. Vota la mort de Louis XVI.

GELIOT, receveur enregistrement à Pesmes (associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

GÉMON J.-B., lieutenant vaisseau (R.·. +) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

GENESTET Christophe, propriétaire (R.·. + Secrét.·.) ; (Député) ; L.·. *Amis de la Gloire et des Arts*, O.·. Montpellier ; L.·. *Parfaite Union*, le Puy, 1802.

GÉNEUX, chef de bureau à la trésorerie, 6, rue d'Anjou Saint-Honoré (Député) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1800-1805 (*Vén*.·. en 1808) ; *Dép*.·. de Saint-Maurice, Clermont-Ferrand de 1808-1814 ; *Député* de Saint-Julien, Brioude, 1808.

GENEUX (off.·. du G.·. O.·.) ; *Député* pour la L.·. *Vrais Amis*, Thiers, 1813.

GENEVAY, procureur (Secrét.·.) ; L.·. *Les Elus*, Bourg-en-Bresse, 1776.

GÉNEVOIS Louis-Benoît, Député de l'Isère à la Convention. *Signature*.·. Vota la mort de Louis XVI.

GÉNEVOIS Augustin, négociant ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1806.

GENILLON (M.·.) (couvreur) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805.

GÉNIN Jean-François, Suppléant du Mont-Blanc à la Convention. Siégea après la mort de Louis XVI

GENISSIEU Jean-Joseph-Victor, Député de l'Isère à la Convention *Signature*.·. Vota l'amendement de Mailhe dans le procès de Louis XVI.

GENSSE l'aîné, négociant (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

GENTIL Gouges, négociant (M.·. d'hôtel) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1763.

GENTIL, Docteur en médecine (Maç.·.) reçu le 5 juillet 1784 ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

GENTIL aîné, propriétaire ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

GENTON ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1766.

GENUIT, négociant ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1774 (Secrét.·.) ; 1776.

GEOFFROY ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

GEOFFROY, avocat au Parlement ;

L.·. *Ardente Amitié*, Rouen. Avant la Révolution.

Geogheghane ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment de Walsh, 1709.

Georges; L.·. *Jean-Jacques* (Vén.·.); L.·. de titre inconnu, Caen, 1761.

Georges, 2e conseiller au bailliage ; L.·. *Saint-Jean*, Metz, 1788-1789.

Géran, négociant (tuileur) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Gérard (Vén.·. M.·.) ; L.·. de titre inconnu, Lyon, 1765.

Gérard, avocat ; (Vén.·.) ; L.·. de titre inconnu, Bruyères (Lorraine) 1768.

Gérard, rec. timb. et dom. (Visit.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Gérard, lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1779-1790.

Gerbidon (1er Surv.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1758.

Gerbier, Médecin de Monsieur, rue Saint-Victor (Vén.·.) ; L.·. *Noble et Parfaite Union*, Paris, 1776-1789.

Gerbier (G.·. M.·., perpét.·. hon.·.) L.·. *Heureuse Sympathie*, Paris, 1788.

Gerin (2e Surv.·.) ; L.·. *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1805.

Gerlin, vétérinaire; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Germigney (marquise de) (maitresse) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Germulhac Antoine, médecin (Vén.·.) ; L.·. *L'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1770.

Gesbert, avoué (Secrét.·.) ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1802.

Geselskap ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Gesnieu de Vilmarceaux (ex 1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Sagesse et de la Concorde*, Orléans, 1758.

Geurnisac (de), *Noble Amitié*, Morlaix, 1775.

Gevaudan, sous-lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1779-1790.

Ghendt (de), graveur ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Ghérardini (marquis), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur à la cour de Sardaigne (affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Gibeaudeau, négociant ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Gibergnes, procureur au Parlement (Député) ; L.·. *La Parfaite Union*, Narbonne, 1788-1789.

Gibert (de) (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

Gilbert Florentin, architecte ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

Gilède (de)-Pressac, écuyer (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Gilet (Me de L.·.) ; L.·. *Bonnes Mœurs*, Paris, 23 mars 1760.

Gilles, prieur des minimes ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Gilles (Membre) ; L.·. *La Concorde*, Paris, 1776.

Gillet (Secrét.·.) ; *G.·. L.·. régénérée*, Paris, 1765.

Gillet de Lacroix (Membre) ; L.·. *Heureuse Sympathie*, Paris, 1788.

Gimel aîné, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes (Vén.·.); L.·. *Vraie Humanité*, Montpellier, 1776-1777.

Gindre, (Maître) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Gingast, Servant ; L.·. *Tendre Fra-*

ternité, Dinan, an VII.

Ginnestous ; L.·. *Saint-Jean*, Metz, 1766.

Girard Antoine-Marie-Anne, Député de l'Aude à la Convention. *Signature*.·. Vota la mort de Louis XVI.

Girard, bourgeois (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Union de Saint-Hubert*, Clermont-Ferrand, 1788.

Girard, secrétaire général de la préfecture (Orateur) ; L.·. *Mère Loge Ecossaise*, Marseille, 1801 et 1810.

Giraud-Destour Pierre-Catherine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel infanterie (Trésorier) ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1772.

Giraudet Pierre-Maximilien, avocat (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Alais, 1750.

Giraudy de Grey, Euloge-Paul, écuyer, garde du corps, compagnie de Noailles; reçu le 1er mars 1786 ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris.

Girault (Vén.·. M.·.) ; L.·. de titre inconnu, Nantes, date inconnue.

Girault, auditeur à la Chambre des Comptes (Vén.·.) ; L.·. *Vrais Amis*, Châlons-sur-Saône, 1776-1785.

Girault Claude-Joseph, Député des Côtes-du-Nord à la Convention. *Signature* .·. Vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix.

Girod Claude, propriétaire ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Girot l'aîné ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1786.

Giroust, diacre ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1773.

Gizeux-Contades (marquis de), officier supérieur de gendarmerie (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Secret*, Beaufort, 1788.

Glace François père, négociant ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Glace Charles fils aîné ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Glairo, contrôleur des fermes (Secrét.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Valenciennes, 1776.

Glane (baronne de) (Compagnonne) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Glasco, capitaine en pied ; L.·. *du régiment de Dillon*, origine.

Glascoe ; L.·. *Lally*, régiment de Walsh, 1744.

Glatigny (de) (Membre) ; L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

Gobert, rentier; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1809.

Gobin (Membre) ; L.·. *Amitié et et Fraternité*, Dunkerque, 1800-1814.

Gobineau, conseiller ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Gobineau (de), conseiller au Parlement (Membre) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1776.

Godefroy Louis-Isaac, procureur Parlement, né à Beauvais (Membre) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1776.

Godineau, garçon boulanger (Membre) ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

Goer de Have, seigneur d'Haltinnes, Herek, Marseroulies, etc., Chambellan de Bavière, conseiller au Conseil ordinaire de S. A. le prince de Liége (Vén.·.); L.·. *Parfaite Intelligence*, Lille, 1770.

Goetz (Député) ; L.·. *Parfait Silence*, Toulon, 1814.

Gogne, capitaine au bataillon de Rhône-et-Loire ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an II.